

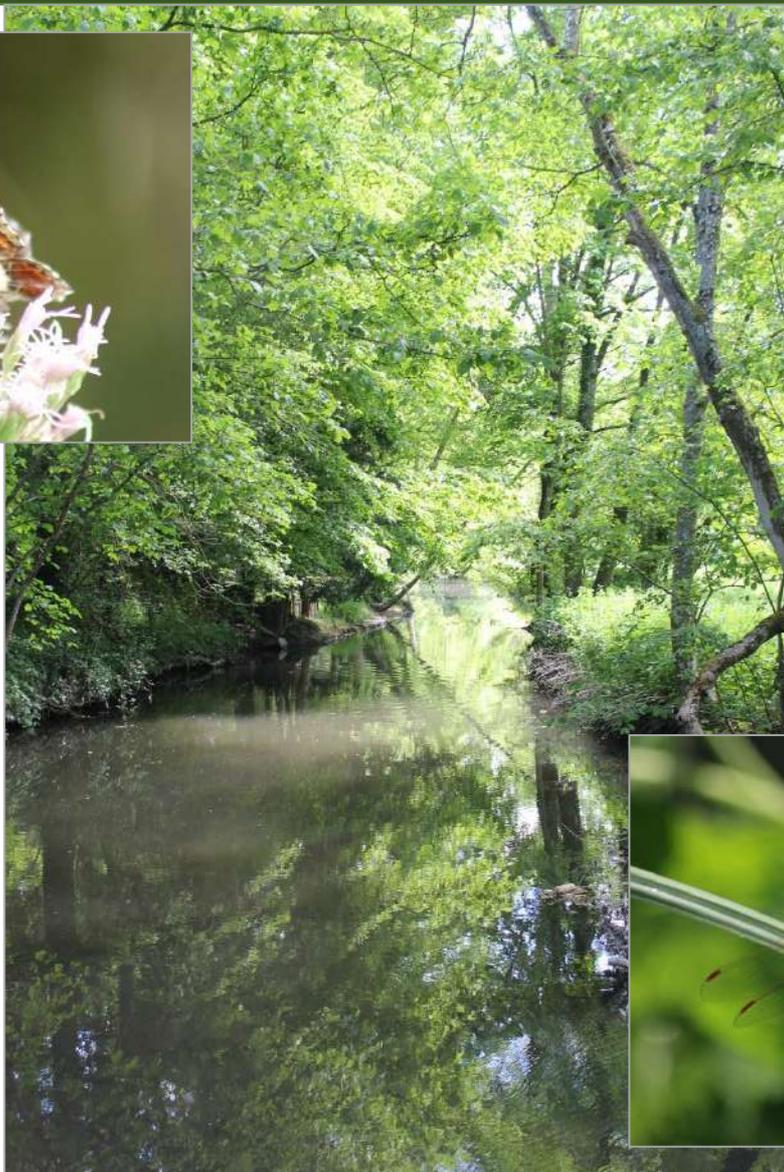
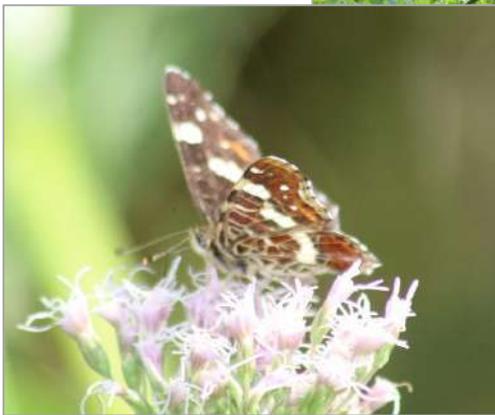


2022

-

2023

Inventaire de Biodiversité Communale Commune de Morancez



Contact : **Eure-et-Loir Nature**
9 rue de Chavannes, 28630 MORANCEZ
Tel : 02.37.30.96.96
@ : www.eln28.org

RAPPORT FINAL - 2023

Inventaire de la Biodiversité Communale

Commune de Morancez

Rédaction : Vinciane HALLERY et Juliette PIERROT / **Coordination** : Elodie CHATEL

Base de données : Obs'28, Lobelia (CBNBP), OpenObs (MNHN), Serena (CEN CVL)

Inventaires Botanique – Lépidoptères – Odonates : Elodie CHATEL, Benoit FOREAU,
Christian BERGEONNEAU, Orane DARONNAT

Inventaires Ornithologie – Amphibiens – Reptiles - Chiroptères : Michel DOUBLET, Eric
GUERET

Détermination des Chiroptères : Eva CHERAMY

Crédit photos: Eure-et-Loir Nature (sauf mentions contraires).

Table des matières

Introduction	3
I. Méthodologie de travail	5
A. L'organisation au sein de l'association	5
B. L'implication des élus et des habitants	5
II. Etat des lieux général de la biodiversité	6
A. Les habitats	6
B. Les espèces.....	6
1. Les oiseaux.....	7
2. Les insectes.....	8
III. Présentation de la commune	9
A. Présentation générale	9
B. Evolution des paysages	9
C. Hydrologie et Hydrographie	9
D. Occupation des sols.....	12
E. Trame verte et bleue.....	13
IV. Méthodes d'inventaire	17
A. Détermination de la patrimonialité d'une espèce.....	19
1. La flore.....	19
2. La faune.....	19
B. Réglementation.....	19
1. Détermination du statut de rareté d'une espèce.....	19
2. Détermination du statut de menace d'une espèce.....	20
3. Détermination du statut d'indigénat d'une espèce.....	20
4. Détermination des statuts de protection d'une espèce	21
C. Les protocoles d'inventaires.....	24
1. L'inventaire de la flore	24
2. L'inventaire des oiseaux	24
3. L'inventaire des Mammifères	25
4. L'inventaire des Amphibiens et des Reptiles	26
5. L'inventaire des Insectes.....	27
6. Les limites des inventaires	27
V. Recherche bibliographique sur la commune.....	28
VI. Résultats des inventaires	31
A. Bilan général.....	31
B. L'inventaire des habitats	32
C. L'inventaire de la flore.....	37
1. Les espèces d'intérêt.....	37

2. Les espèces exotiques envahissantes	45
D. L'inventaire de la faune	51
1. Bilan des données	51
2. Les espèces d'intérêt	54
3. Les espèces invasives	82
VII. Préconisations de gestion	85
VIII. Zones à enjeux.....	86
Bibliographie	129
Tables des figures, cartes, tableaux et annexes.....	131

Tables des fiches action

Fiche action 1 : Gestion différenciée des espaces verts.....	91
Fiche action 2 : Gestion différenciée des bords de routes	94
Fiche action 3 : Préserver et valoriser les trognes.....	96
Fiche action 4 : Accueillir et protéger les chauves-souris	99
Fiche action 5 : Installer des nichoirs et mangeoires à oiseaux	101
Fiche action 6 : Favoriser la biodiversité au jardin.....	106
Fiche action 7 : Gestion des boisements favorables à la biodiversité	107
Fiche action 8 : Gestion écologique des plantations de peupliers	109
Fiche action 9 : Gestion des friches	111
Fiche action 10 : Planter et entretenir des haies.....	112
Fiche action 11 : Gestion des berges des cours d'eau	115
Fiche action 12 : Restaurer et entretenir une mare	117
Fiche action 13 : Gestion des étangs	120
Fiche action 14 : Créer un sentier pédagogique	122
Fiche action 15 : Participer aux programmes de sciences participatives	123
Fiche action 16 : Favoriser la biodiversité et préserver l'environnement.....	126

Introduction

Au cours du XX^{ème} siècle, la France découvre les véritables richesses de son territoire mais aussi les nombreuses menaces qui pèsent sur elles. De ce fait, dans la seconde moitié de ce siècle, des stratégies d'amélioration des connaissances et de protection de l'environnement voient le jour dans la politique globale d'aménagement de l'espace, par l'établissement de textes de loi.

En France, la loi Grenelle I (3 août 2009) permet de répondre aux enjeux environnementaux en définissant concrètement les politiques environnementales. La loi Grenelle II (12 juillet 2010), quant à elle, formalise un cadre d'action pour répondre à "l'urgence écologique et aux besoins de transition". Ainsi, l'instauration d'un cadre juridique et sur demande des acteurs de l'environnement, le Ministère chargé de l'Environnement a mis en place un programme d'amélioration des connaissances à l'échelle locale avec la création des Inventaires de la Biodiversité Communale (IBC).

La région Centre-Val de Loire, dans le cadre de sa stratégie pour la biodiversité et sous l'impulsion du réseau associatif France Nature Environnement (FNE) Centre-Val de Loire, a initié des inventaires de biodiversité. Depuis 2010, les associations de la région accompagnent les communes et les intercommunalités volontaires dans la connaissance et la prise en compte de la biodiversité de leur territoire dans leurs décisions.

Dans un premier temps, un Inventaire de Biodiversité Communale consiste à réaliser un état des lieux du patrimoine naturel (faune, flore et habitats) d'une commune sur deux années d'étude (45 jours). Cet état des lieux permet d'acquérir des connaissances sur la faune et la flore locale et d'identifier les enjeux principaux liés à la biodiversité remarquable et ordinaire. Dans un second temps, les élus et les acteurs locaux sont sensibilisés à la conservation et à la restauration du patrimoine naturel communal avec des restitutions publiques abordant les résultats d'inventaires, les sorties natures, les conférences ou encore les animations scolaires.

Cet Inventaire de Biodiversité a pour ambition de permettre aux élus d'assimiler la biodiversité dans leurs réflexions afin d'orienter les projets d'aménagement et de faire évoluer les documents d'urbanisme (SCoT, Plan Local d'Urbanisme). Enfin, la réalisation de tels inventaires constitue un état initial indispensable pour analyser l'évolution à long terme, favorable ou défavorable, de la diversité écologique sur la commune.

Dans le cadre de sa politique environnementale, la commune de Morancez a souhaité s'investir dans la réalisation d'un IBC, en partenariat avec l'association Eure-et-Loir Nature. La commune souhaite connaître et valoriser la biodiversité sur son territoire et obtenir des préconisations concernant l'aménagement de la mare communale. La biodiversité sur le secteur est déjà bien connue, notamment sur les prairies de Morancez et long de la rivière du Poulain. En effet, ces espaces ont été prospectés par le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) Centre-Val de Loire au titre des Espaces Naturels Sensibles (ENS) Vallée de l'Eure avec l'établissement d'un plan de gestion.

Dans le cadre de cet IBC, l'association a été amenée à rencontrer et à échanger avec diverses personnes ressources pour repérer les secteurs à prospecter (parcelles communales, rues propices à la végétation spontanée ...) notamment Jean-Pierre GUICHARD, premier adjoint et adjoint à l'environnement, suivant la mise en œuvre de cet IBC. Morancez est ainsi la 18^{ème} commune du département à s'inscrire dans cette démarche.

Le présent document constitue le rapport final des résultats de l'Inventaire de Biodiversité Communale mené sur la commune de Morancez en 2022 et 2023. Il comprend une présentation des méthodologies d'inventaires, un état des lieux du patrimoine naturel de la commune ainsi que des préconisations de gestion.

I. Méthodologie de travail

A. L'organisation au sein de l'association

Cinq salariés de l'association ont travaillé sur cet IBC :

- **Elodie CHATEL** pour les inventaires Flore, Odonates, Lépidoptères et la détermination des habitats. La chargée de mission biodiversité est également l'interlocutrice principale auprès des élus de la commune.
- **Juliette PIERROT** qui a pris la suite d'Elodie en tant que chargée de mission biodiversité et rédigé le rapport final.
- **Éric GUERET** pour les inventaires Oiseaux, Amphibiens, Chiroptères et Reptiles.
- **Marie NICOLE** et **Stuart DACHERY** pour la sensibilisation auprès des scolaires et du grand public.

Ils sont aidés par des volontaires en service civique (Vinciane HALLERY, Orane DARONNAT) et des bénévoles de l'association (Michel DOUBLET, Christian BERGEONNEAU).

B. L'implication des élus et des habitants

Pour répondre à l'objectif premier des IBC c'est à dire porter à la connaissance des élus et des habitants le patrimoine naturel de leur commune, il est nécessaire de les impliquer dans les inventaires.

Ainsi, au cours de cet Inventaire de Biodiversité Communale, l'association Eure-et-Loir Nature rencontrera à trois reprises les élus de la commune :

- Une première fois au début du projet pour présenter l'IBC et la démarche de travail mise en œuvre.
- Une seconde fois, à l'issue de la première année d'inventaire, pour présenter les premiers résultats.
- Une troisième fois pour présenter les résultats finaux de l'inventaire et les préconisations d'actions visant à préserver le patrimoine naturel de la commune.

Ces réunions et le dialogue régulier avec Monsieur GUICHARD, adjoint à l'environnement, permettent d'échanger avec les chargés de missions de l'association et sont indispensables tant pour l'intégration des attentes des élus que pour la valorisation de l'IBC.

Les habitants sont également sollicités pour participer à l'inventaire. Plusieurs sorties et animations à destination du grand public et des scolaires ont été organisées pendant la réalisation de l'IBC. Dans le cadre de l'animation scolaire, 2 classes (CM1 et CM1/CM2) ont été sensibilisées avec des animations sur le thème des décomposeurs. L'animation s'est déroulées sous la forme de 2 ateliers, le premier consistant à la présentation des vers de terre, de l'écologie et à l'utilisation d'un protocole de science participative. Le second atelier a consisté à l'observation de la litière forestière et à des jeux pour reproduire l'action des décomposeurs. Les ateliers ont eu lieu les 06/03/2023, 07/03/2023 et 11/05/2023.

La restitution aux élus aura lieu le jeudi 15 février. L'animation grand public sur le thème des Trognons aura lieu le 6 avril. La restitution au grand public aura lieu le même jour avec un Rallye Nature.

II. Etat des lieux général de la biodiversité

Voici un court état des lieux de la biodiversité en France et en région Centre-Val de Loire avec quelques chiffres clés permettant de comprendre les enjeux au niveau national et, a fortiori au niveau communal.

A. Les habitats

La fragmentation et la destruction des habitats naturels est la première cause du déclin de la biodiversité. Ainsi les activités humaines et notamment l'artificialisation des sols impacte négativement les milieux de vie disponibles pour la faune et la flore. En région Centre-Val de Loire depuis les années 2000, on constate une artificialisation du territoire au dépens des surfaces agricoles. Les milieux ouverts sont les principaux menacés notamment les milieux humides, les friches et les landes.

Ainsi en région ce sont **1 485 hectares nouvellement artificialisés par an¹** entre 2009 et 2020 ce qui correspond à **6 terrains de foot par jour** ! La majorité de ces aménagements (67%) sont dédiés à la construction d'habitations, et concernent des espaces aux abords des métropoles et grandes villes.

Aujourd'hui, **30% des milieux naturels** sont menacés et parmi ces milieux, **60% sont des milieux humides**. Les principales menaces sur ces milieux sont le comblement des mares et étangs, l'assèchement des prairies humides, tourbières ou marais, les pollutions notamment des cours d'eau ainsi que l'artificialisation des sols.

Que faire ? Toute action pour lutter contre la fragmentation et la destruction des milieux naturels ! Plusieurs solutions existent comme protéger les milieux existants, mettre en place une gestion adaptée, renaturer des milieux naturels en mauvais état de conservation, aménager les milieux urbanisés pour intégrer la biodiversité et accueillir la faune et la flore.

B. Les espèces

En Centre-Val de Loire, c'est **1 espèce sur 5 présente sur le territoire qui est menacée d'extinction** (en 2014). Si l'on décline cet indicateur par groupes taxonomique, ce sont :

¹ Source : 3^e état des lieux de la Biodiversité en Centre-Val de Loire

Le Livre rouge 2014 en quelques chiffres : les espèces en risque d'extinction

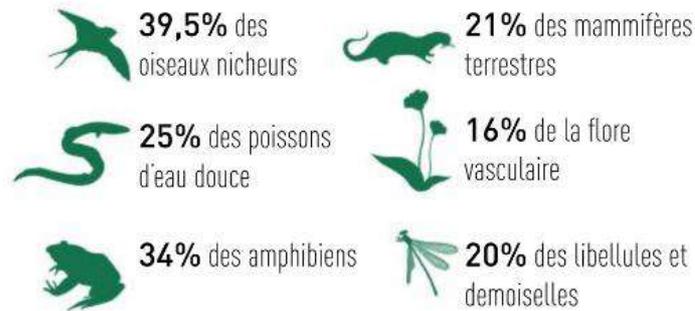


Figure 1 : Les espèces en risque d'extinction en 2014 selon le Livre rouge (Source : Observatoire Régional de la Biodiversité Centre-Val de Loire)

Que faire ? La disparition des espèces est étroitement liée à la disparition et à la fragmentation de leurs habitats. Ainsi toute mesure en faveur de la protection, de la conservation des milieux naturels existant ou de la renaturation de milieux dégradés peut permettre la sauvegarde des espèces qui en dépendent.

1. Les oiseaux

En France métropole, **24 % des oiseaux communs spécialistes ont disparu entre 1989 et 2021 selon l'ONB**². Les oiseaux communs spécialistes correspondent aux espèces communes des milieux agricoles, forestiers et bâtis comme

- l'Alouette des champs, le bruant, jaune et le bruant proyer pour les milieux agricoles,
- l'Hirondelle des fenêtres, le chardonneret élégant et le moineau domestique pour les milieux bâtis,
- le Pic noir, le Pouillot fitis ou le Rougegorge familier pour les milieux forestiers.

Les espèces spécialistes des milieux agricoles et des milieux bâtis sont davantage touchés avec une disparition de respectivement 36% et 33% des espèces. Cet indicateur calculé à

² <https://naturefrance.fr/indicateurs/evolution-des-populations-doiseaux-communs-specialistes>

partir des données du protocole STOC vignature illustre la tendance à l'appauvrissement de la faune aviaire. En effet les espèces spécialistes d'un habitat sont plus affectées par les perturbations de leurs environnements que les espèces généralistes dont les effectifs sont en hausse. La diminution des espèces spécialistes est préoccupante et est le reflet d'une homogénéisation et d'une perturbation des habitats.

***Que faire ?** Toute action en faveur de la création, la restauration et la protection d'habitats variés dans la commune permet aux oiseaux spécialistes de s'implanter et de se maintenir. L'homme a depuis toujours permis la création d'une mosaïque d'habitats qui n'existeraient pas sans sa présence. Aujourd'hui il est intéressant de préserver et restaurer ses mosaïques de milieux à l'échelle communale afin de préserver les espèces spécialistes de ces milieux.*

2. Les insectes

En Europe, **les populations d'insectes ont diminué de 70 à 80 %³** dans les paysages mixtes agro-industriels. Tout comme les oiseaux, les espèces spécialistes sont davantage touchées que les espèces généralistes qui ne dépendent pas d'un habitat restreint et de ressources spécifiques. Les insectes étant souvent perçus comme indésirables, ils sont peu souvent l'objet d'action de préservation. Les insectes représentent pourtant à eux seuls 80% des espèces animales dans le monde ! Ils sont de plus à l'origine de la plupart des chaînes alimentaires et de la reproduction de la majorité des végétaux.

Les principales menaces pesant sur les populations d'insectes sont :

- La perte et la fragmentation des habitats naturels
- La pollution et notamment l'usage de produits phytosanitaires qui n'éliminent pas uniquement les insectes indésirables pour les cultures mais toute une diversité d'espèces sans distinction.
- Le changement climatique qui entraîne une raréfaction des ressources par le décalage entre les périodes de floraison et les périodes de butinages.
- La présence d'espèces invasives qui s'accapare le territoire et les ressources d'espèces locales.

Pour les papillons de jour, ce **sont 27% des 147 espèces présentes en Centre-Val de Loire qui ont disparu** d'au moins 1 département depuis 2000. Ce chiffre s'élève à **11% sur le département de l'Eure et Loir**.

***Que faire ?** Toute action de lutte contre la destruction et la fragmentation des habitats ainsi que la diminution ou l'arrêt de l'utilisation des produits phytosanitaires lorsque c'est possible. Favoriser les espèces locales pour les plantations, lutter contre la pollution lumineuse et participer aux programmes de sciences participatives pour une meilleure connaissance et*

³ Dossier du Muséum National D'Histoire Naturelle : « Le déclin des insectes met en péril le vivant » : <https://www.mnhn.fr/fr/le-declin-des-insectes-met-en-peril-le-vivant>

un suivi des populations sont autant de leviers pour favoriser la présence des insectes sur une commune.⁴

III. Présentation de la commune

A. Présentation générale

La commune de Morancez, d'une superficie de 7 km², se positionne au centre du département d'Eure-et-Loir, à moins de 10 km de Chartres. Morancez fait partie de l'intercommunalité de "Chartres Métropole". En 2020, la commune comptait 1908 habitants (INSEE) avec une densité moyenne de 268 habitants au km².

La commune est traversée en limite ouest par l'Eure et un de ses bras secondaires, la rivière du Poulain. Elle est également scindée du Nord-est au Sud-ouest par l'autoroute A11.

B. Evolution des paysages

La commune de Morancez, situé au sud de Chartres fait partie de la communauté d'agglomération de Chartres. Essentiellement agricole, la commune s'est largement urbanisée au détriment de la surface agricole qui diminue d'année en années (74% en 2016 et 72% en 2018).



Figure 2 : Evolution des paysages de la commune de Morancez entre 1947 et 2022
(Source : IGN - Remontez le temps)

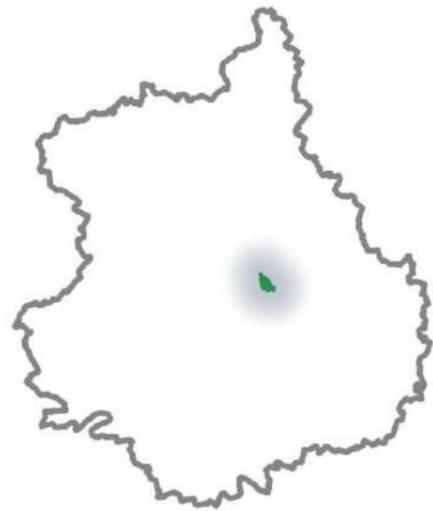
C. Hydrologie et Hydrographie

⁴ Article de l'OFB - « Face au déclin des pollinisateurs sauvages, des clés pour agir localement » : <https://www.ofb.gouv.fr/sites/default/files/Fichiers/Plaquettes%20et%20rapports%20institut/revue-biodiversite1-pollinisateurs.pdf>

La commune de Morancez est traversée du Sud au Nord par l'Eure au niveau de sa limite Ouest, et par un de ses bras secondaires, la rivière du Poulain. Le réseau hydrographique de la commune est constitué de l'Eure et de ses bras ainsi que des trois plans d'eau artificiels.



Réseaux hydrographique et hydrologique de Morancez



Légende :

Hydrographie

- Mares
- Zone Humide (SDAGE)
- Cours d'eau
- Plans d'eau

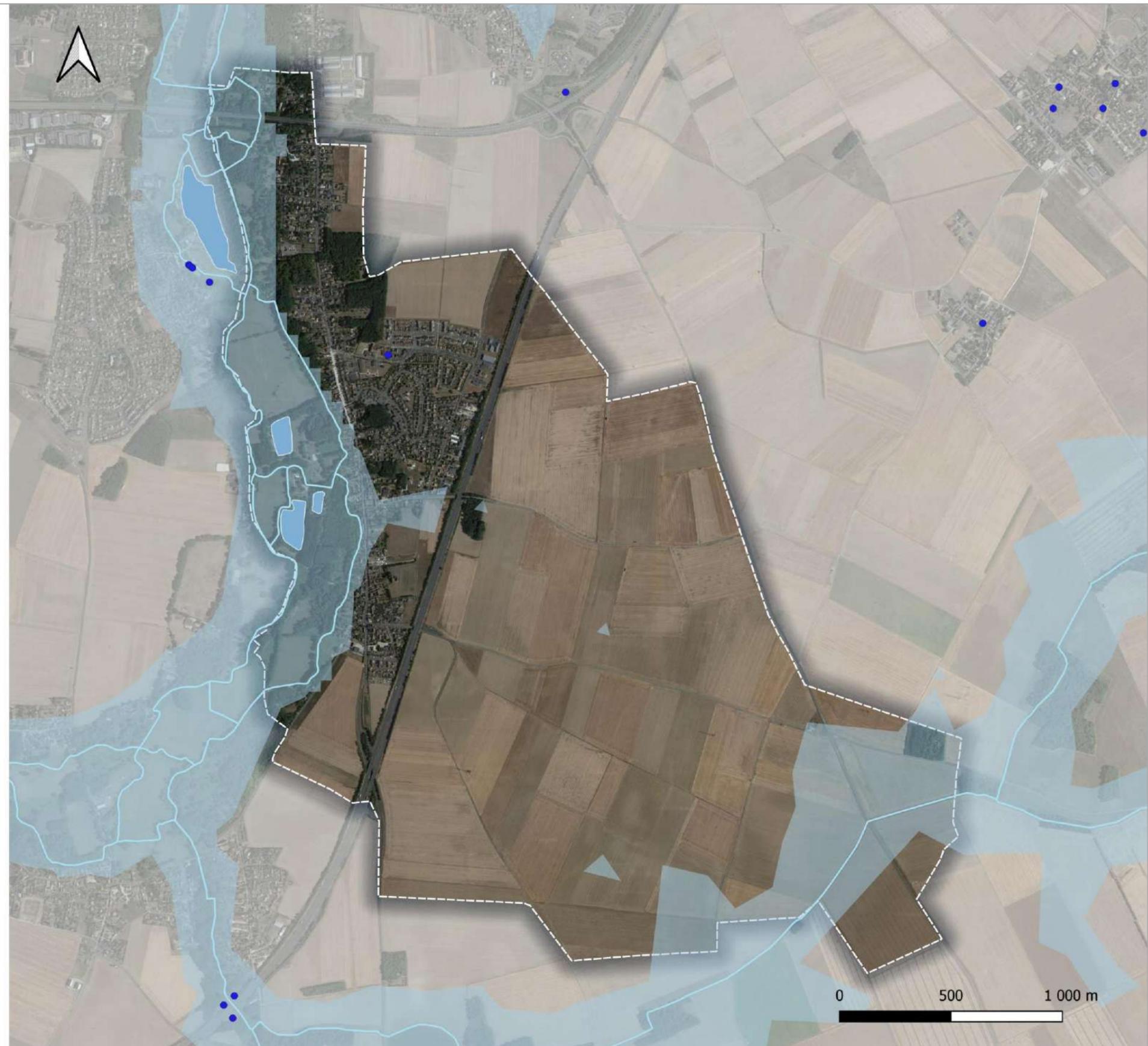
Fonds de carte

Google Satellite

Réalisation : Juliette PIERROT (Eure-et-Loir Nature)

Source des données : CEN, IGN et SDAGE

Fond de Carte : Google Satellite



Carte 1 : Réseau Hydrographique et hydrologique de Morancez

D. Occupation des sols

La commune de Morancez est majoritairement agricole avec 74% de la surface de la commune en terre arable et 6% en prairies et pâtures. 11% de la surface de la commune est du tissu urbain et 9% est occupée par des forêts de feuillus. Ces données sont issues du projet CORINE Land Cover de 2016⁵.

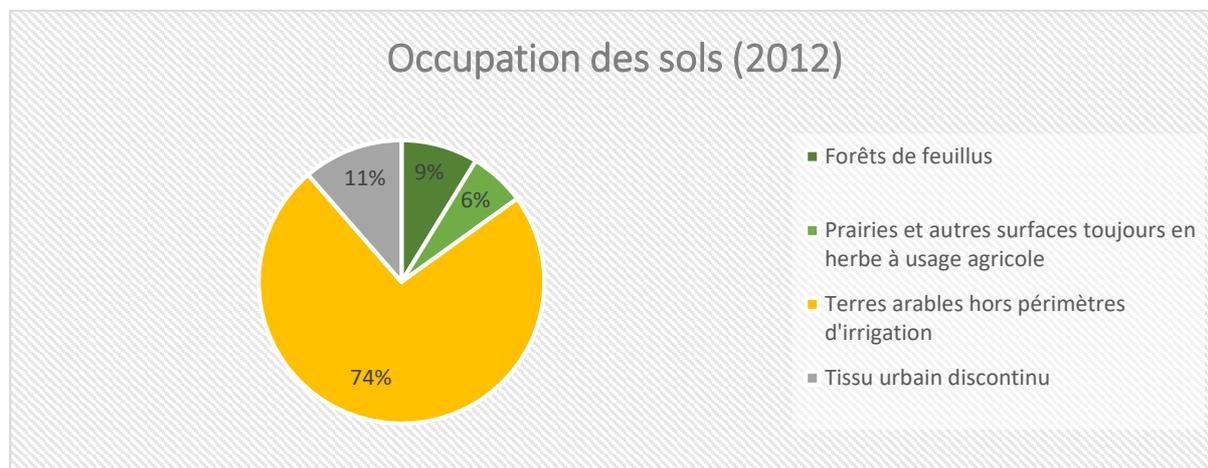
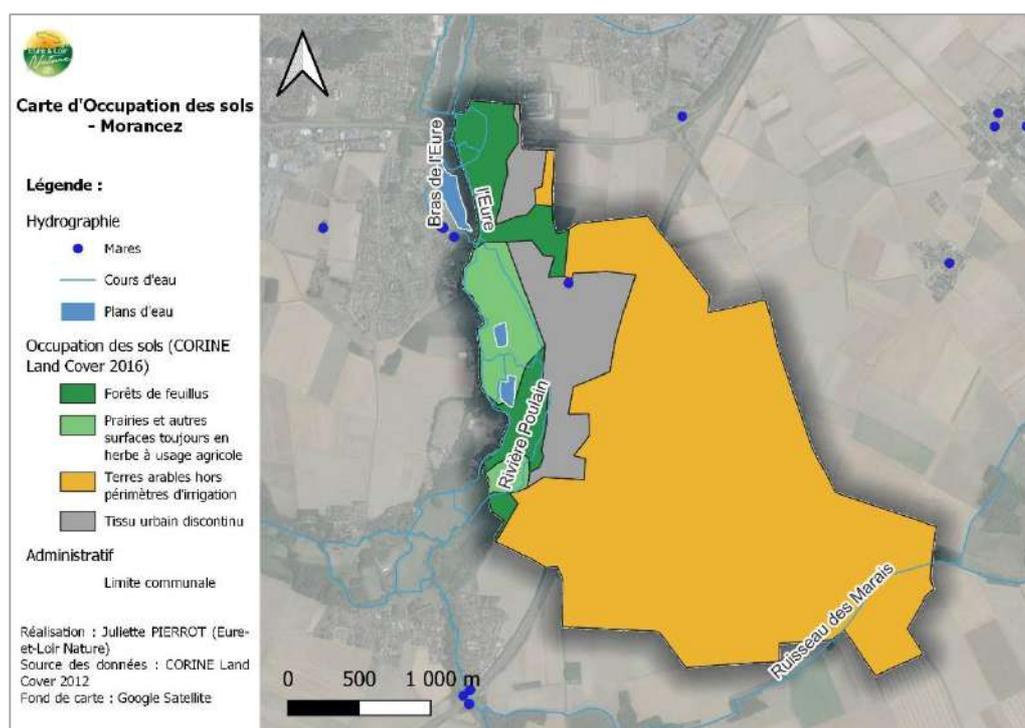


Figure 3 : Occupation des sols (%)



Carte 2 : Carte d'occupation des sols (selon CORINE Land Cover 2012)

⁵ CORINE Land Cover (CLC) est un inventaire biophysique de l'occupation des sols produit par interprétation visuelle d'images satellite, selon une nomenclature en 44 postes. Il est produit par interprétation visuelle d'images satellite d'une précision de 20 mètres et permet de cartographier des unités homogènes d'occupation des sols (ou de changements) d'une surface minimale de 25 ha (5 ha pour les changements). Il a été lancé en 1985 dans le cadre du programme européen d'observation de la terre Copernicus afin de normaliser la collecte de données sur les terres en Europe et soutenir l'élaboration de politiques environnementales.

E. Trame verte et bleue

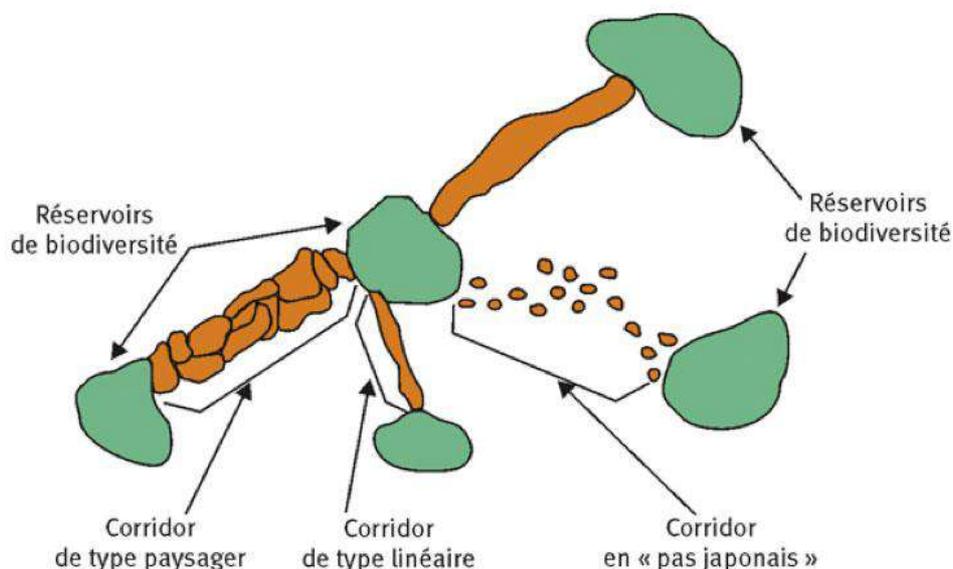
La Trame Verte et Bleue (TVB) est un outil issu d'un engagement du Ministère de l'Environnement et du Grenelle de l'environnement de 2007. L'objectif de cet outil est d'enrayer la perte de biodiversité en intégrant les enjeux de maintien et de renforcement de la fonctionnalité des milieux naturels dans la planification et les projets d'aménagement.

La TVB vise ainsi à freiner l'érosion de la biodiversité résultant de l'artificialisation et de la fragmentation des espaces par la préservation et la remise en état des continuités écologiques. Ces continuités écologiques permettent aux espèces animales et végétales de se déplacer pour accomplir leur cycle de vie.

Ainsi la TVB est un outil d'aménagement du territoire permettant de mieux intégrer les enjeux de biodiversité notamment par le biais des documents d'urbanismes réalisés par les collectivités (SCoT⁶ et PLU⁷).

La TVB est constituée d'un ensemble de zones naturelles ayant un intérêt écologique appelés « **réservoir de biodiversité** ». Ces réservoirs sont dits « **majeurs** » lorsqu'ils habitent des habitats naturels et/ou des espèces à forte valeur patrimoniale ; ou « **secondaire** » lorsqu'ils sont de moindre superficie mais ont un intérêt au regard du contexte local. Les réservoirs de biodiversités sont liés entre eux par des « **corridors écologiques** » qui représentent les voies de déplacement favorables aux espèces animales et végétales. Ces corridors peuvent être composés :

- d'une mosaïque de structures paysagères variées comme des lisières forestières et agricoles, on parle alors de **matrice paysagères** ;
- ou de haies, cours d'eau, chemins végétalisés, ripisylve correspondant à des **corridors linéaires** ;
- ou d'espaces en ponctuation tels que des mares, des bosquets non reliés physiquement. On parle alors de corridors en **pas japonais**.



La TVB est constituée d'une composante bleue représentant les réseaux aquatiques et humides (rivières, ruisseaux, mares, plans d'eau, ...) et d'une composante verte représentant les milieux terrestres naturels ou semi-naturels tel que les forêts, pelouses et prairies.

⁶ Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT)

⁷ Plan Local d'Urbanisme

Sur la commune de Morancez, les zones de fort intérêt écologique au regard de la TVB se situent dans la vallée de l'Eure le long de la rivière avec des prairies, des boisements, des parcs et jardins particuliers et des plans d'eau. La TVB est clairement identifiable et traverse la commune du Sud au Nord sur sa limite Ouest.

La Trame Bleue est constituée de la continuité entre l'Eure, les bras de l'Eure et les plans d'eau de Barjouville et Morancez. Elle est aussi constituée sur la commune par le Ruisseau des Marais qui traverse la limites Sud Est de la commune en passant par la Saussaye.

La Trame Verte est essentiellement composée des prairies, parcs, boisements et jardins à l'ouest de la commune et suit la Trame bleue. Nous pouvons noter l'absence de réservoir de biodiversité majeur sur la commune en dehors des bords de l'Eure.

Les corridors écologiques peuvent être interrompus par des obstacles, identifiés sur la carte en point de conflit. Ce sont en général des axes routiers, des axes ferroviaires, des barrières, des seuils de rivières, ... A noter que les obstacles pour une espèce peuvent être des lieux de passage pour d'autres : exemple pour les seuils de rivière. Les principaux obstacles sur la commune sont :

- la rocade de Chartres (N123) qui passe au nord de la commune et qui traverse la TVB. Cette zone est un point de conflit car elle empêche le déplacement de la faune.
- L'autoroute A11 qui traverse la commune et sépare la zone urbaine de la zone Agricole. Une zone de conflit existe au niveau d'un bois le long de l'autoroute car ce boisement se retrouve totalement isolé de la Vallée de l'Eure et du principale corridor écologique de la commune.

Nous pouvons identifier 2 zones à enjeux sur la commune au titre de la TVB et de la continuité écologique :

- Les bords du ruisseau des Marais qui constituent un corridor écologique à la fois pour la trame verte et la trame bleue. Cependant le long du ruisseau est très peu végétalisé et ne permet pas de relier les différents espaces boisés en ponctuations qui le bordent. La végétalisation des bords de ce ruisseau permettrait de renforcer et restaurer la continuité écologique qu'il constitue.
- La rocade qui traverse la commune en limite Nord est un obstacle à la trame Verte et Bleue. Il est important sur cette zone de :
 - Préserver des zones de passage pour la faune et la flore notamment le long de l'Eure et du bras de l'Eure qui passent sous l'axe routier. Lorsque c'est possible, il est important de végétaliser les passages et de laisser des passages larges et ouverts au niveau des cours d'eau pour permettre le passage de la petite faune comme les petits mammifères.
 - Planter des arbres de haute tige pour élever le niveau de la canopée le long de la Rocade et permettre aux oiseaux de passer largement au dessus de la route.

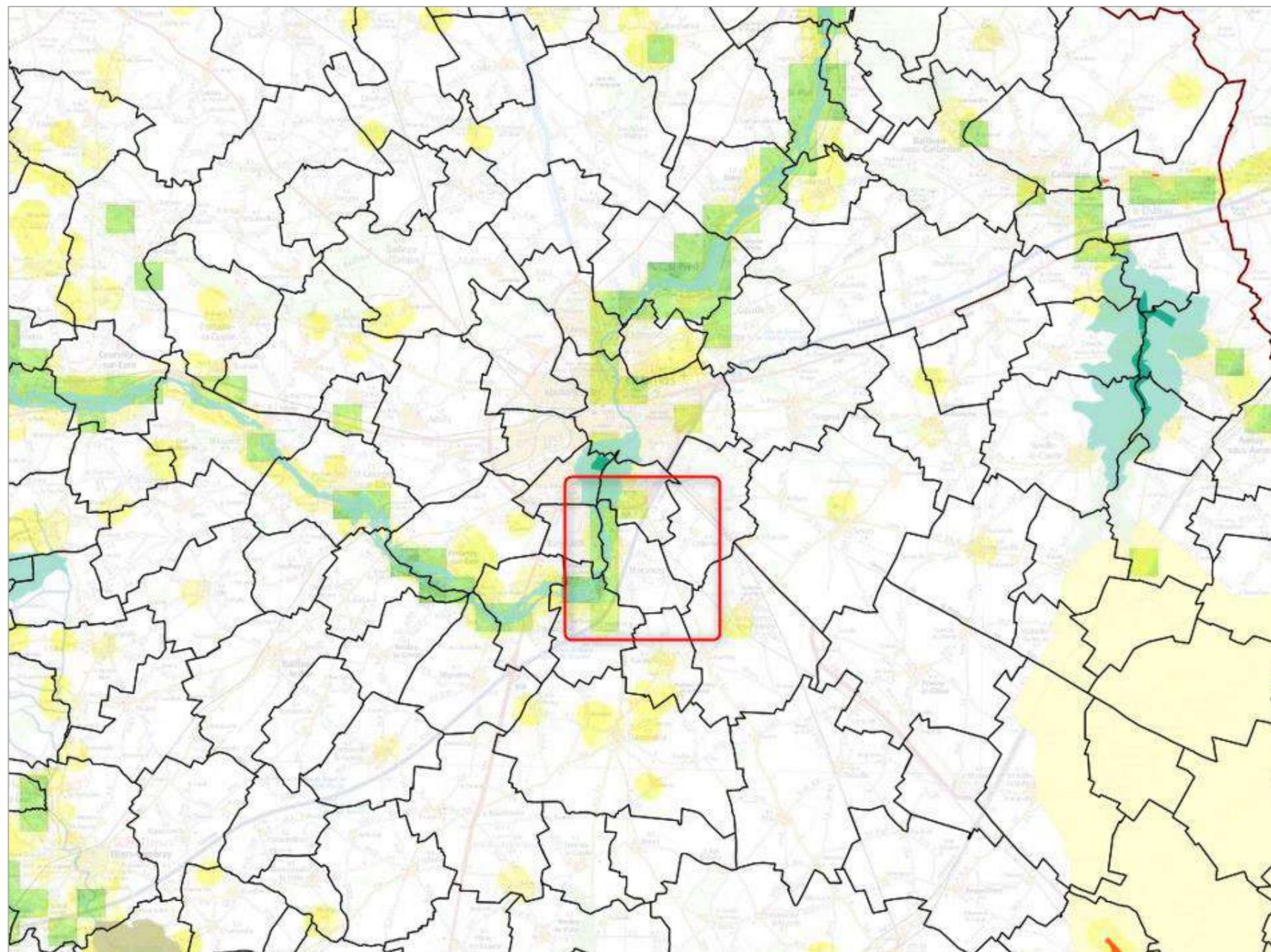


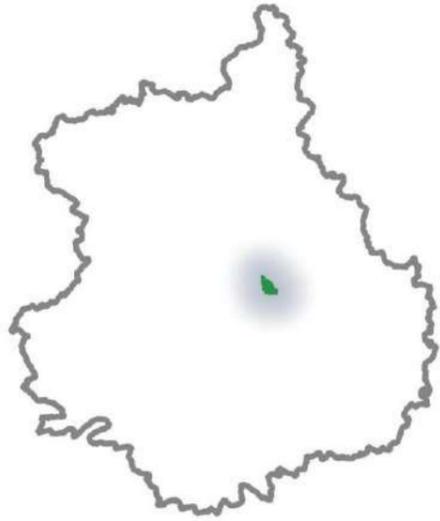
Figure 4 : Schéma Régional de Cohérence Ecologique en région Centre-Val de Loire⁸

- Contenu de la carte
- Communes
 - Communes
 - Départements
 - Départements
 - Sous-trame des pelouses et lisières sèches sur sols calcaires
 - PC-Réservoirs de biodiversité
 - Sous-trame des pelouses et lisières sèches sur sols calcaires
 - Sous-trame des pelouses et landes sèches à humides sur sols acides
 - Sous-trame des milieux prairiaux
 - MP-Réservoirs de biodiversité
 - Sous-trame des milieux prairiaux
 - MP-Corridors diffus à préciser localement
 - Zones de corridors diffus à préciser localement
 - MP-Corridors écologiques potentiels
 - Corridors écologiques potentiels à préserver
 - Corridors écologiques potentiels à remettre en bon état
 - MP-Corridors interrégionaux
 - Corridors interrégionaux
 - MP-Intersections avec les infrastructures terrestres
 - difficilement franchissable
 - moyennement franchissable
 - aménagement à optimiser
 - Sous-trame des milieux humides
 - MH-Réservoirs de biodiversité
 - Réservoirs de biodiversité
 - MH-Corridors diffus à préciser localement
 - Zones de corridors diffus à préciser localement
 - MH-Corridors écologiques potentiels
 - Corridors écologiques potentiels à préserver
 - Corridors écologiques potentiels à remettre en bon état
 - MH-Corridors interrégionaux
 - Corridors interrégionaux
 - MH-Intersections avec les infrastructures terrestres
 - difficilement franchissable
 - moyennement franchissable
 - aménagement à optimiser
 - Sous-trame des bocages et autres structures ligneuses linéaires
 - Sous-trame des milieux boisés
 - Sous-trame des espaces cultivés
 - EC-Réservoirs de biodiversité
 - Réservoirs de biodiversité
 - Sous-trame des cours d'eau
 - Cours d'eau
 - Cours d'eau classés liste 1 Seine-Normandie
 - Gîtes à chiroptères d'importance nationale et régionale
 - Éléments de repérage

⁸ https://carmen.developpement-durable.gouv.fr/11/Carte_SRCE_Centre.map



Trame Verte et Bleue - Morancez



Légende :

Hydrographie

- Cours d'eau
- Plans d'eau

Trame Verte et Bleue

- Discontinuité écologique
- Point de conflit

Trame Verte

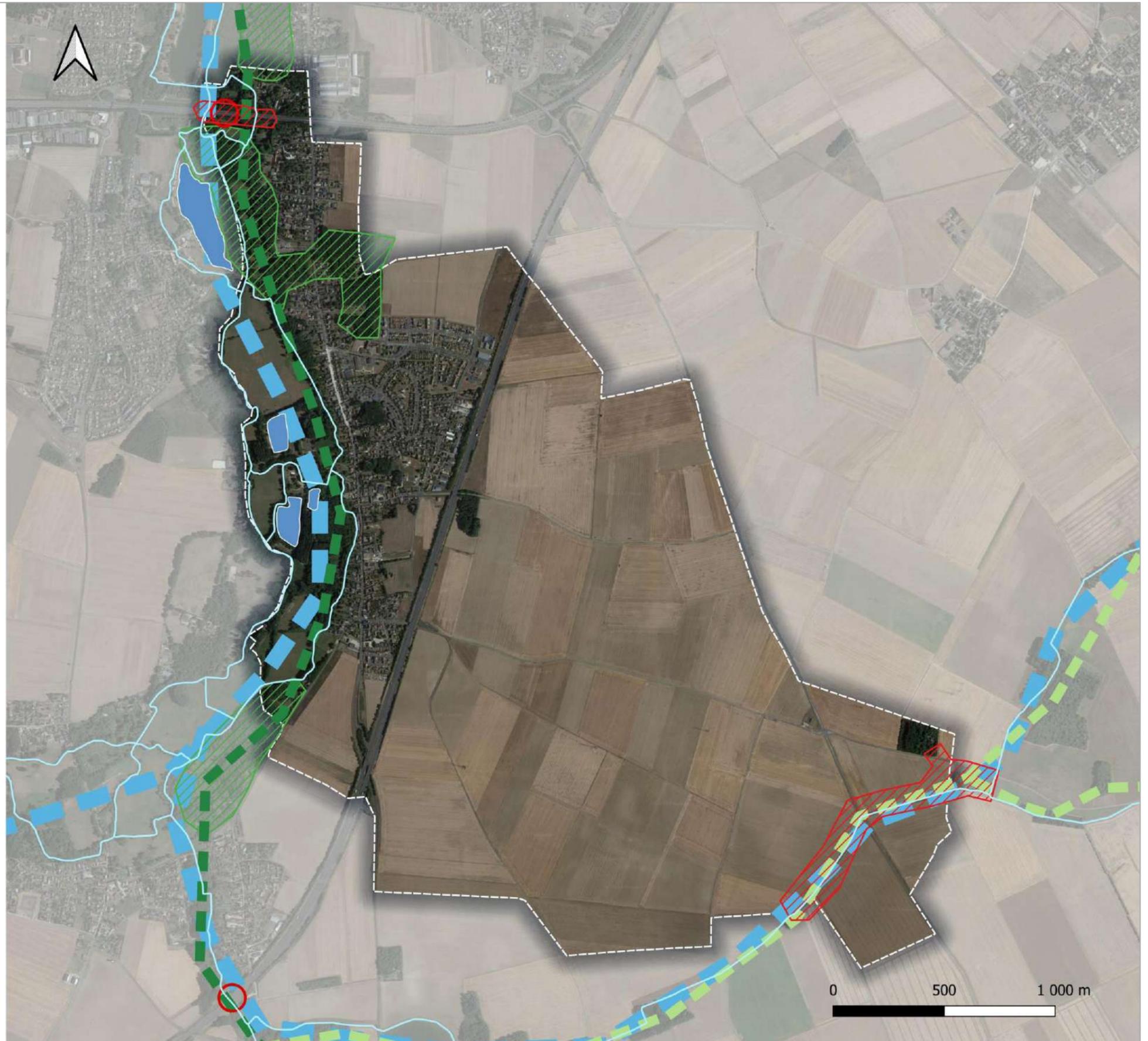
- Corridor écologique fonctionnel
- Corridor écologique non fonctionnel
- Trame Verte - Réservoir de biodiversité secondaire
- Trame Bleue

Fonds de carte

Google Satellite

Réalisation : Juliette PIERROT (Eure-et-Loir Nature)

Source des données : IGN, Eure-et-Loir Nature
Fond de Carte : Google Satellite



Carte 3 : Trame Verte et Bleue à Morancez

IV. Méthodes d'inventaire

L'inventaire écologique doit s'appuyer sur des méthodes rapides, rigoureuses et reproductibles, permettant d'apprécier les potentialités du secteur d'étude. La méthodologie retenue est issue d'une réflexion analysant les moyens humains et temporels impartis mais aussi la représentativité de la méthode d'échantillonnage et le caractère indicateur des groupes analysés. De ce fait, les inventaires réalisés sont essentiellement **qualitatifs** et ne reflètent pas précisément la répartition des espèces sur la commune. Les inventaires se concentrent sur **quelques taxons principaux**, en privilégiant les zones naturelles existantes. L'objectif de l'Inventaire de la Biodiversité Communale n'est pas de réaliser un inventaire exhaustif mais de faire ressortir les **enjeux principaux** en termes de biodiversité et de sensibiliser la population.

Pour cela, une première phase de travail consiste à réaliser une synthèse des connaissances à partir de recherches bibliographiques et d'études documentaires. La bibliographie s'appuie sur les bases de données d'Eure-et-Loir Nature (Obs'28), du Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN CVL), du Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (CBNBP), de documents bibliographiques issus de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) ou encore d'autres informations données par des tiers comme le Conservatoire d'Espaces Naturels Centre-Val de Loire.

Ensuite, une seconde phase de travail repose sur la réalisation d'inventaires de terrain répartis sur toute l'année en fonction des spécificités de chaque groupe taxonomique afin de maximiser les chances d'observations (Tab.1). Les principaux groupes taxonomiques étudiés dans cet Inventaire de la Biodiversité Communal sont les Plantes (Flore vasculaire), les Oiseaux (Avifaune), les Reptiles et Amphibiens (Herpétofaune), les Insectes (Odonates et Lépidoptères) et les Chauves-souris (Chiroptères). En fonction des compétences de chaque observateur, d'autres groupes d'espèces pourront être observés de manière opportuniste lors des deux années d'inventaires et seront également renseignés.

Les données collectées sont centralisées sur une base de données associative, Obs'28. Elles sont ensuite mises en forme via un logiciel de Système d'Information Géographique (SIG) appelé QGIS. La nomenclature officielle (TAXREF 16) et la réglementation en vigueur de chaque espèce sont vérifiées à partir du site web de l'INPN. Ainsi, les données présentées dans ce rapport sont basées sur l'inventaire de 2022 et 2023 et les observations faites ces onze dernières années (2012-2023) par Eure-et-Loir Nature.

Tableau 1 : Répartition des prospections de 2022-2023

Date	Plantes	Oiseaux	Amphibiens	Reptiles	Insectes
11/03/2022		X			
21/03/2022	X				X
23/03/2022		X			
07/04/2022			X		
26/04/2022		X			
29/04/2022		X			
06/05/2022	X				X

Date	Plantes	Oiseaux	Amphibiens	Reptiles	Insectes
11/05/2022	X				X
19/05/2022	X				X
24/05/2022			X		
26/05/2022		X			
30/05/2022		X			
15/06/2022		X			
23/06/2022	X				X
08/07/2022		X			
16/07/2022		X		X	
24/07/2022		X			
01/08/2022			X	X	
11/08/2022	X				
12/08/2022		X			
16/08/2022			X		
18/08/2022	X				X
25/08/2022	X			X	X
01/09/2022	X				X
09/11/2022		X			
29/11/2022		X			
14/02/2023		X			
27/02/2023	X				
16/03/2023	X				X
20/03/2023		X			
24/03/2023	X				
17/04/2023		X			
26/04/2023	X				
25/05/2023		X			
07/06/2023	X				X
19/06/2023		X			
05/07/2023		X			
06/07/2023	X			X	X
24/07/2023		X			
29/07/2023			X		
22/08/2023	X				

A. Détermination de la patrimonialité d'une espèce

1. La flore

L'inventaire floristique se concentre essentiellement sur la flore vasculaire. Ainsi, si une espèce végétale est indigène et répond à un ou plusieurs des critères suivants alors elle est considérée comme espèce patrimoniale :

- Un statut de menace "Quasi-menacé" à "En danger critique" sur la Liste Rouge Régionale.
- Une réglementation particulière c'est-à-dire une protection régionale, nationale ou européenne.
- Une détermination Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF).
- Un statut de rareté "Assez rare" à "Extrêmement rare" dans le département.

2. La faune

Une espèce animale qui est indigène et répond à un ou plusieurs critères suivants est alors considérée comme espèce patrimoniale :

- Un statut de menace "Quasi-menacé" à "En danger critique" sur la Liste Rouge Régionale.
- Une réglementation particulière c'est-à-dire une protection régionale, nationale ou européenne.
- Une détermination Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique.

Pour les oiseaux, une espèce sera patrimoniale si :

- Elle possède un statut de menace "Quasi-menacé" à "En danger critique" sur la Liste Rouge Régionale ou Nationale des oiseaux nicheurs et que cette espèce est bien nicheuse sur la commune.
- Une protection européenne issue de la Directive Oiseaux.
- Une détermination Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique.

Pour les oiseaux, le statut de protection nationale n'est pas pris en compte puisque la majeure partie des espèces sont protégées à l'échelle nationale. Le statut de menace est issu du Livre Rouge des habitats naturels et des espèces menacées de la Région Centre. Cette liste n'est pas exhaustive, certaines espèces peuvent ne pas être répertoriées.

B. Réglementation

1. Détermination du statut de rareté d'une espèce

Le **statut de rareté** des espèces floristiques est issu de l'Atlas de la flore sauvage du département d'Eure-et-Loir (2009). Ces critères de rareté correspondent au pourcentage de

communes en Eure-et-Loir où l'espèce considérée est observée (Tab.2). Pour les oiseaux, ce statut de rareté se calcule comme pour les espèces floristiques.

Statut	Très commun (CC)	Commun (C)	Assez Commun (AC)	Assez Rare (AR)	Rare (R)	Très Rare (RR)	Extrêmement Rare (RRR)	Disparu (?)
Fréquence	> 50 % des communes	25 à 50 % des communes	12.5 à 25 % des communes	5 à 12.5 % des communes	2 à 5 % des communes	0.5 à 2 % des communes	< 0.5 % des communes	Aucune commune

Tableau 2 : Statut de rareté des espèces

2. Détermination du statut de menace d'une espèce

Le **statut de menace** des espèces (Tab.3) est issu des Listes Rouges Régionales et/ou Nationales. La catégorie "Quasi-menacé" regroupe les espèces pouvant devenir menacées si aucune gestion conservatoire n'est réalisée. Les espèces jugées menacées sont hiérarchisées "Vulnérable", "En danger" et "En danger critique" d'extinction en fonction du degré de risque de disparition.

Catégorie UICN	Abréviation
Éteint	EX
Éteint à l'état sauvage	EW
En danger critique	CR
En danger	EN
Vulnérable	VU
Quasi-menacé	NT
Préoccupation mineure	LC
Données insuffisantes	DD
Non applicable	NA
Non évalué	NE

Tableau 3 : Statut de menace issu de l'UICN

3. Détermination du statut d'indigénat d'une espèce

Le **statut d'indigénat** d'une espèce floristique est issu de l'Atlas de la flore sauvage du département d'Eure-et-Loir (2009) et classe les espèces selon trois statuts :

- Les espèces indigènes c'est-à-dire que leur présence sur le territoire est issue de processus naturels.

- Les espèces exotiques subspontanées c'est-à-dire lorsqu'il y a reproduction, mais pas sur plusieurs générations.
- Les espèces exotiques naturalisées c'est-à-dire quand la reproduction est viable sur le long terme.

Les **Espèces Exotiques Envahissantes** (EEE) se définissent comme des espèces exotiques naturalisées dont la présence et/ou la prolifération a des impacts d'ordre écologique (appauvrissement ou banalisation de la flore, allant parfois jusqu'à la modification de la structure ou du fonctionnement des écosystèmes), économique ou sanitaire.

La détermination d'une espèce invasive repose sur quatre critères:

- Si elle est exotique c'est-à-dire en dehors de son aire de répartition naturelle, introduite par l'Homme de manière accidentelle ou intentionnelle.
- Si elle est naturalisée c'est à dire qu'elle est capable de survivre et de se disperser sans intervention humaine.
- Si elle est proliférante c'est-à-dire capable de se multiplier et de se disperser très rapidement.
- Si elle est impactante c'est-à-dire qu'elle induit des impacts d'ordre écologique, économique ou sanitaire.

Le CBNBP a produit un document présentant la liste hiérarchisée des espèces invasives en région Centre - Val de Loire en 2020.

Les Espèces Exotiques Envahissantes sont classées en trois catégories:

- Les espèces invasives avérées sont catégorisées selon deux priorités :
 - **Prioritaire** : ce sont des espèces exotiques naturalisées dont la répartition est ponctuelle en région mais qui crée d'importants dommages sur les habitats naturels et qui est en voie de propagation. Elles doivent être assidûment surveillées et leur expansion limitée, voire éradiquée.
 - **Secondaire** : ce sont des espèces exotiques naturalisées mais nettement localisées. Leur impact sur les habitats naturels est tout de même perceptible. Ces espèces étant largement répandues, leur éradication se voit être moins prioritaire que pour les précédentes.
- Les espèces à observer : ce sont des espèces exotiques naturalisées de catégorie intermédiaire.
- La liste d'alerte : ce sont des espèces exotiques considérées comme invasives dans les régions limitrophes ou non naturalisées. Dans la mesure du possible, elles doivent être éradiquées lorsqu'elles sont identifiées.

4. Détermination des statuts de protection d'une espèce

La **convention de Berne** a pour but d'assurer la conservation de la flore, de la faune sauvage et de leurs habitats naturels ainsi que de protéger les espèces migratrices menacées d'extinction. L'annexe II précise que les espèces de la faune sauvage figurant dans cette

annexe doivent faire l'objet de dispositions législatives ou réglementaires appropriées afin d'assurer leur conservation (interdiction de capture, détention ou mise à mort intentionnelle, détérioration ou destruction des sites de reproduction ou des aires de repos ...). L'annexe III met en avant que les espèces de la faune sauvage figurant dans cette annexe doivent faire l'objet d'une réglementation dans le but de maintenir leur existence hors de danger (interdiction temporaire ou locale d'exploitation, réglementation du transport ou de la vente ...).

La **Directive Habitat – Faune – Flore (92/43/CEE)** a pour objectif de contribuer à assurer la biodiversité par la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvage. Ainsi, figurent en annexe II les espèces végétales et animales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zone Spéciale de Conservation (ZSC) et l'annexe IV précise l'existence d'une protection stricte pour ces espèces.

La **Directive « Oiseaux » (2009/147/CE)** vise à protéger tous les oiseaux sauvages en fixant des règles pour leur protection, leur conservation, leur gestion et leur régulation. Cette directive s'applique aux oiseaux ainsi qu'aux œufs, à leurs nids et à leurs habitats. L'annexe I concernant les espèces énumérées et les espèces migratrices font l'objet de mesures de conservations spéciales concernant leur habitat avec des Zones de Protection Spéciale (ZPS).

La déclinaison régionale du **Plan National d'Action des Odonates (PNAO)** a pour objectif d'évaluer et d'améliorer l'état de conservation des espèces d'Odonates menacés ainsi que leurs habitats. Ce plan se décline en plusieurs rangs, listant les espèces prioritaires à l'échelle nationale (rang 1) et régionale (rang 2a). De plus, il met en avant les espèces avec obligation de prise en compte à l'échelle régionale (rang 2b) mais également les espèces demandant une attention particulière lors des autres actions réalisées, tout cela à l'échelle régionale (rang 3).

L'**arrêté du 12 mai 1993** liste les espèces végétales protégées en région Centre – Val de Loire complétant la liste nationale. L'article 1 interdit la destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette ou l'enlèvement, le colportage, l'utilisation, la mise en vente, la vente ou l'achat de toute ou une partie des spécimens sauvages.

L'**arrêté du 29 octobre 2009** liste les oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire. L'article 3 interdit la destruction intentionnelle ou l'enlèvement des œufs et des nids, la destruction, mutilation, capture ou enlèvement des oiseaux dans leur milieu naturel, la perturbation intentionnelle des oiseaux notamment en période de reproduction. De plus, il est également précisé l'interdiction de détruire, altérer ou dégrader des sites de reproduction et des aires de repos de la faune. Il est aussi interdit de détenir, transporter, naturaliser, colporter, mettre en vente, acheter, utiliser à des fins commerciales ou non des spécimens d'oiseaux prélevés dans le milieu naturel.

L'**arrêté du 23 avril 2007** liste les mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire. L'article 2 interdit la destruction, la mutilation, la capture, l'enlèvement, la perturbation, la

détention, le transport, la naturalisation, le colportage, la vente, l'achat, l'utilisation commerciale des espèces et l'interdiction de détruire, altérer ou dégrader des sites de reproduction et des aires de repos.

L'arrêté du 19 novembre 2007 répertorie une liste d'amphibiens et de reptiles protégés sur l'ensemble du territoire.

- L'article 2 interdit la destruction ou l'enlèvement des œufs et des nids, la mutilation, la capture ou l'enlèvement des animaux dans le milieu naturel et la perturbation intentionnelle ; interdit la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux ; et interdit la détention, le transport, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation commerciale ou non des spécimens d'oiseaux prélevés dans le milieu naturel.
- L'article 3 interdit la destruction ou l'enlèvement des œufs et des nids, la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle des animaux dans le milieu ; et interdit la détention, le transport, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation commerciale ou non des spécimens prélevés dans le milieu naturel.

C. Les protocoles d'inventaires

Les protocoles d'inventaires ont ciblé certains groupes taxonomiques tels que la Flore, les Oiseaux, les Chiroptères, les Amphibiens, les Reptiles, les Odonates et les Rhopalocères. Pour les autres groupes (Mammifères, Orthoptères, Insectes et Mollusques), les données sont issues d'observations opportunistes lors d'inventaires.

1. L'inventaire de la flore

La flore fait partie du patrimoine naturel qu'il est nécessaire de préserver pour le transmettre aux générations futures. Les végétaux sont à la base de la chaîne alimentaire et sont indispensables pour un grand nombre d'espèces animales. La protection de la nature passe inévitablement par la connaissance et la préservation de la diversité floristique.

La méthode employée pour l'inventaire de la flore consiste à parcourir au moins une fois par mois l'ensemble du territoire, en privilégiant les mois d'avril à juillet et en insistant sur les zones capables d'accueillir la plus grande richesse en biodiversité. L'observateur parcourt la zone d'étude de long en large de manière aléatoire, en notant toutes les espèces végétales vasculaires, sous toutes les strates. L'inventaire se termine lorsqu'aucune nouvelle espèce est identifiée.

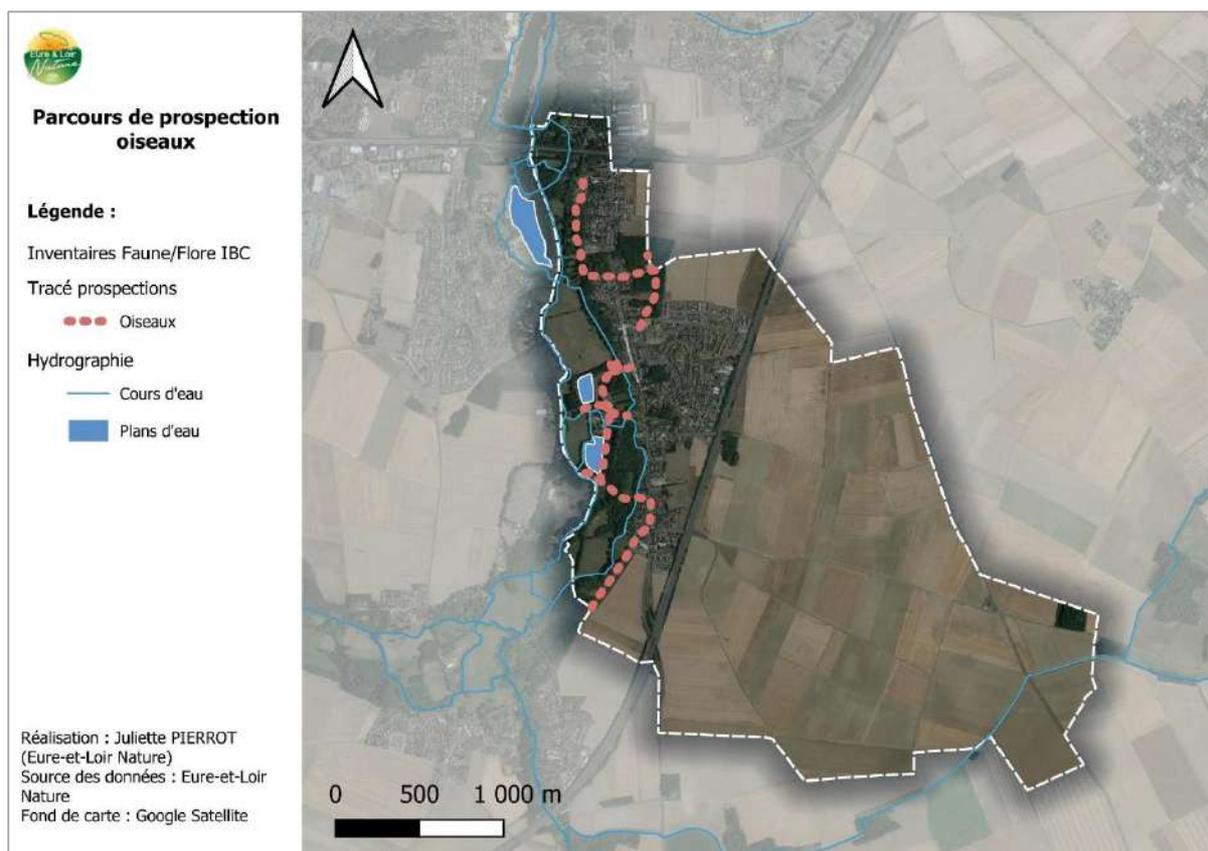
2. L'inventaire des oiseaux

Les oiseaux constituent de très bons indicateurs de la qualité générale d'un milieu par leurs caractéristiques écologiques. La variété de leurs régimes alimentaires (frugivores, granivores, insectivores ...) permet d'estimer les potentialités nutritionnelles des milieux. Leurs modes de reproduction et de nidification variés donnent des indications quant à l'abondance des micro-habitats sur le territoire considéré. Enfin, ils correspondent à un groupe biologique très étudié et dont l'observation reste relativement simple.

Le protocole employé est un ajustement du protocole de Suivi Temporel des Oiseaux Communs (SToC) par Échantillonnage Ponctuel Simple (EPS) élaboré par le Centre de Recherches sur la Biologie des Populations d'Oiseaux (CRBPO) du Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) dont l'objectif est d'évaluer les tendances d'évolution des effectifs reproducteurs des espèces d'oiseaux communs.

La méthode employée pour l'inventaire des oiseaux consiste à réaliser des parcours d'écoute dont le but est d'évaluer les variations spatiales et temporelles de l'indice d'abondance des populations nicheuses d'oiseaux communs. Ces parcours sont définis afin de couvrir une plus grande diversité d'habitats.

Les écoutes se font le matin, durant les trois premières heures du lever du soleil. Les conditions météorologiques doivent être favorables, il est donc inutile de faire des écoutes par temps de pluie et de vent fort.

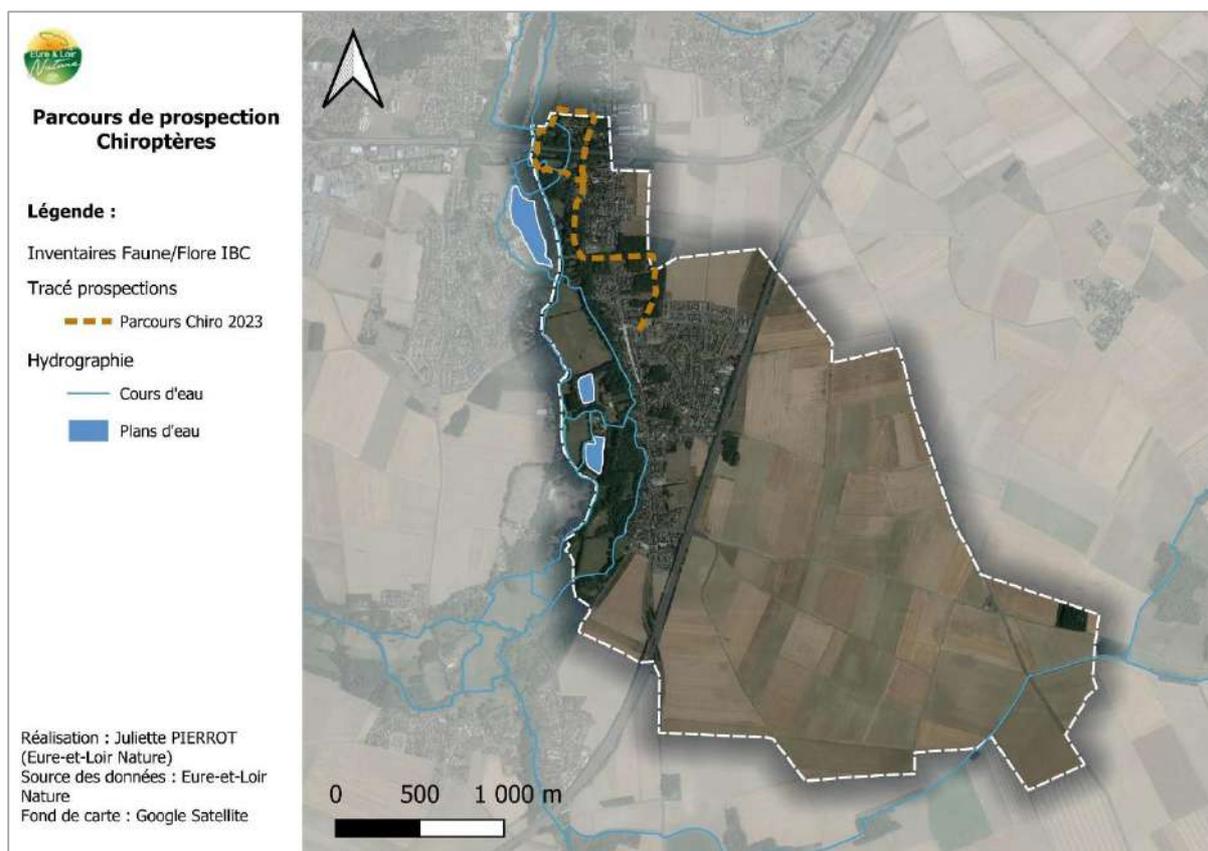


Carte 4 : Parcours de prospection Oiseaux

3. L'inventaire des Mammifères

Aucun protocole particulier concernant la prospection des Mammifères autre que les chauves-souris n'a été mis en place. Néanmoins, les espèces rencontrées lors de sorties de terrain ainsi que les traces ou indices de présence ont été relevés.

Le protocole d'inventaire pour les Chiroptères, utilisé lors des prospections, consiste à écouter et à enregistrer si nécessaire les ultrasons émis par les chauves-souris grâce à un détecteur à ultrasons. Certaines espèces peuvent être identifiées sur le terrain, les autres sont enregistrées. L'enregistrement est ensuite analysé à l'aide du logiciel BatSound qui transforme les sons en sonogrammes pour permettre l'identification des espèces. Le nombre de points d'écoute est déterminé en fonction de divers habitats favorables aux Chiroptères recensés sur le territoire communal. Il s'agit des terrains de chasse et de transit (haies, vergers traditionnels, prairies de pâture, rivières bordées d'arbres ...). Les enregistrements ont été réalisés en 2023 lors d'un parcours.



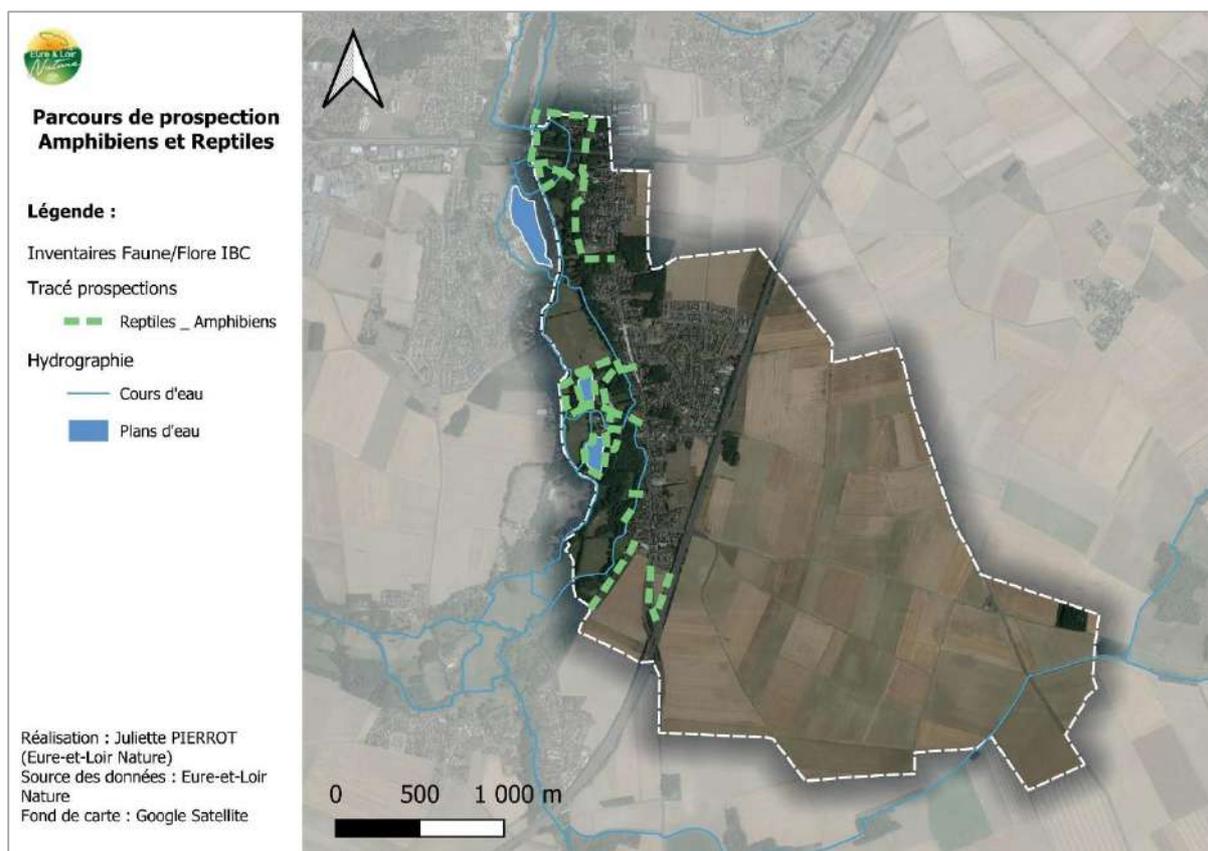
Carte 5 : Parcours de prospection Chiroptères

4. L'inventaire des Amphibiens et des Reptiles

Les Amphibiens sont des espèces très sensibles à la pollution de l'eau, du sol, de l'atmosphère, à la prolifération de maladies, à la destruction et la fragmentation de leur habitat. Tout comme les oiseaux, ce sont d'excellents indicateurs de la qualité générale d'un milieu.

La méthode d'inventaire des Amphibiens consiste à prospecter les points d'eau les plus favorables à la présence de cette espèce. Cette prospection se fait en soirée, à proximité des plans d'eau. Pour les Urodèles (tritons), l'identification se fait à la vue tandis que pour les Anoures (grenouilles et crapauds), l'identification se fait à la vue et au chant. Sur la commune de Morancez, des parcours ont été définis à proximité de milieux favorables à l'observation de ces espèces (Fig.7).

Les Reptiles, quant à eux, sont recherchés dans les endroits chauds et ensoleillés, tels que les friches ou encore les talus exposés au sud.



Carte 6 : Parcours de prospection Amphibiens et Reptiles

5. L'inventaire des Insectes

Pour les Insectes, l'inventaire s'est concentré sur les Odonates (libellules) et les Rhopalocères (papillons de jour). Toutes ces espèces sont fréquemment recensées du fait de la faciliter à les détecter et les identifier sur le terrain. La biologie, l'écologie et l'état des populations de ces espèces sont relativement connus, témoignant en partie de l'évolution de l'écosystème. De manière ponctuelle, d'autres groupes d'insectes observés et identifiés lors des inventaires ont été notés comme les Coléoptères, les Hémiptères et les Hyménoptères.

Les Odonates et Rhopalocères sont recherchés dans les milieux jugés favorables tels que les prairies, les jachères, les haies pour les papillons et les zones humides pour les libellules. Ils sont identifiés différemment selon les taxons : à vue, au filet ou par photographie.

6. Les limites des inventaires

Il est difficile de réaliser des inventaires complets de la faune et de la flore. Ce genre de travail demanderait plusieurs années d'étude c'est pourquoi l'inventaire réalisé est non-exhaustif et a pour but principal d'identifier les secteurs à enjeux pour la biodiversité et de sensibiliser la population.

V. Recherche bibliographique sur la commune

La recherche de données d'observations sur la commune de Morancez s'est concentrée sur les données issues du CEN, du CBNBP⁹ (extraction de Lobelia), d'Eure-et-Loir Nature (Obs28) et de l'INPN (OpenObs).

La période de recherche s'est concentrée sur les 10 dernières années à compter de la première année de l'IBC (2012-2023).

Les recherches ont permis de récupérer 1712 données d'observations sur la période 2012-2023 réparties comme suit :

- OpenObs (hors données du CBNBP et d'Eure et Loir Nature) : 395 données d'observations de 198 espèces
- Lobelia : 333 données d'observations pour 132 espèces
- CEN : 72 données d'observation pour 57 espèces
- Obs28 : 912 données d'observation pour 366 espèces.

Notre base de données Obs28 procure plus de la moitié des observations grâce au travail de nos bénévoles et à nos données historiques.

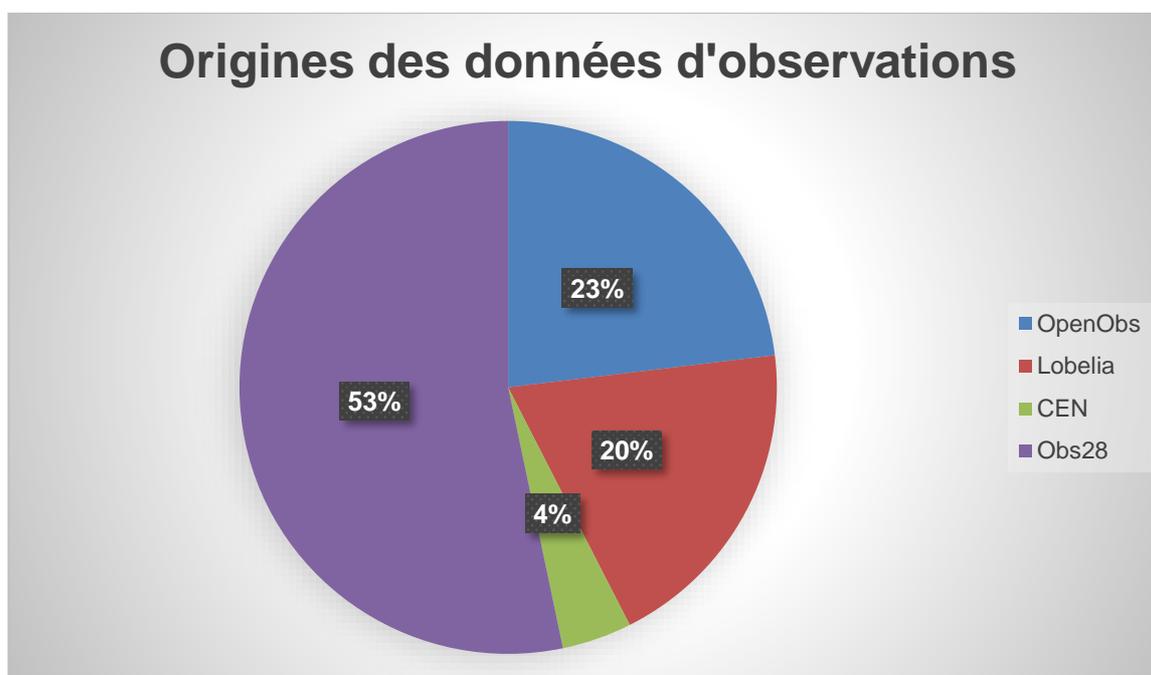


Figure 5 : Origine des données d'observations (recherche bibliographique)

OpenObs est l'application du Muséum National d'Histoire Naturelle permettant la diffusion des données d'observation dans le cadre du SINP (Système d'information de l'inventaire du patrimoine naturel). Le SINP a pour objet de structurer les connaissances sur la biodiversité. Les connaissances ainsi partagées sous forme de données structurées sont notamment utiles pour l'élaboration et le suivi des politiques publiques, pour la prise de décision dans un cadre démocratique et pour les rapportages européens sur le suivi de l'état des populations et des écosystèmes. Les données diffusées sont d'origines variées mais répondent à un même standard (Standard SINP). Voici le détail de l'origine des données issues du SINP pour la commune de Morancez.

⁹ Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien

Fournisseur des données	Cadre d'Acquisition	Nombre d'obs.	% du total
ASSOCIATION HOMMES ET TERRITOIRES	Données de l'association Hommes et Territoires	1	0,25%
COMITE TECHNIQUE FAUNE-FRANCE	Données naturalistes opportunistes Faune-France	53	13,42%
Comité technique Faune-France	Données naturalistes opportunistes Faune-France	18	4,56%
CONSERVATOIRE D ESPACES NATURELS DU CENTRE-VAL DE LOIRE	Données naturalistes CEN Centre-Val de Loire	3	0,76%
FED CONSERVATOIRES BOTANIKES NATIONAUX	Données d'observation flore du réseau des Conservatoires botaniques nationaux issues du Système d'information de la FCBN	4	1,01%
FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT CENTRE VAL DE LOIRE	Données Faune Base SIRFF - FNE Centre-Val de Loire	21	5,32%
LE MONDE DES INSECTES	Déterminations et observations du Forum 'Le Monde des Insectes' (LMDI)	2	0,51%
LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX	Données naturalistes opportunistes Faune-France	1	0,25%
MNHN-SPN	CardObs : Observations naturalistes issues de l'outil CardObs	2	0,51%
OFFICE POUR LES INSECTES ET LEUR ENVIRONNEMENT	Enquêtes de l'Opie	1	0,25%
PATRINAT (OFB-MNHN-CNRS-IRD)	Jeux de données diffusés au GBIF par le noeud français du GBIF (GBIF France)	1	0,25%
	Programme d'observation naturaliste participative avec l'application mobile INPN Espèces	72	18,23%
AUTRES	À la recherche de la Ficaire !	1	0,25%
	Base de données Faune - DREAL Centre-Val de Loire	2	0,51%
	Données Faune Base SIRFF - FNE Centre-Val de Loire	127	32,15%
	Données issues du portail GBIF international concernant le territoire français et produites par un organisme non français.	2	0,51%
	Données naturalistes opportunistes Faune-France	33	8,35%
	Jeux de données diffusés au GBIF par le noeud français du GBIF (GBIF France)	48	12,15%
	Les primevères du printemps	1	0,25%
	Suivi de l'expansion du Frelon asiatique (Vespa velutina)	1	0,25%
	Suivi de l'invasion du Frelon asiatique.	1	0,25%
	Total général		395

Tableau 4 : Origine des données issues d'OpenObs

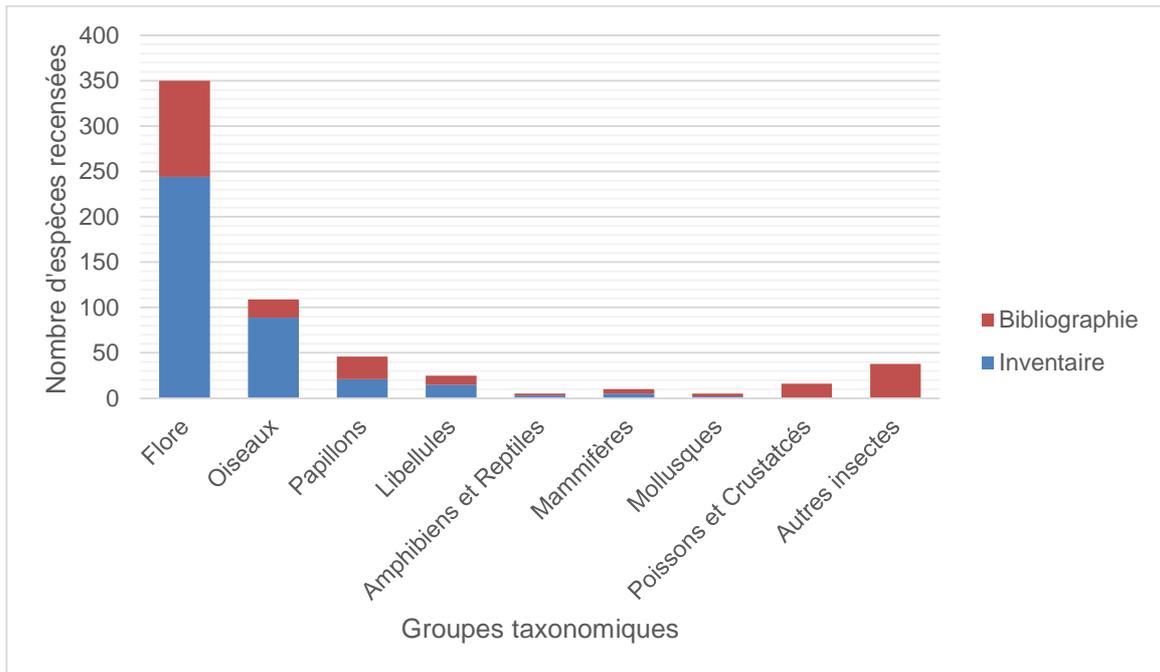


Figure 6 : Nombre d'espèces recensées par groupe taxonomique

VI. Résultats des inventaires

A. Bilan général

L'inventaire 2022-2023 a permis de recenser 385 espèces tous groupes taxonomiques confondu, avec 1936 observations.

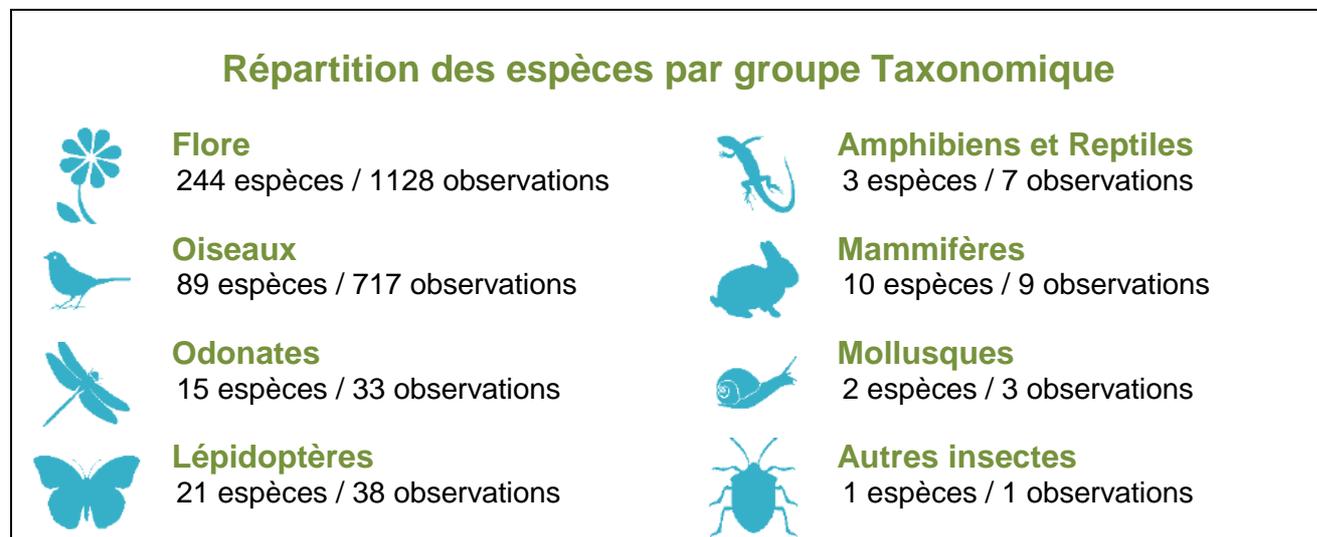


Figure 7 : Répartition des espèces par groupe taxonomiques (inventaires)

Les observations ont été effectuées sur les années 2021¹⁰, 2022 et 2023. Les inventaires se sont déroulés essentiellement au printemps et à l'été afin de maximiser les chances d'observation en fonction des groupes taxonomiques.

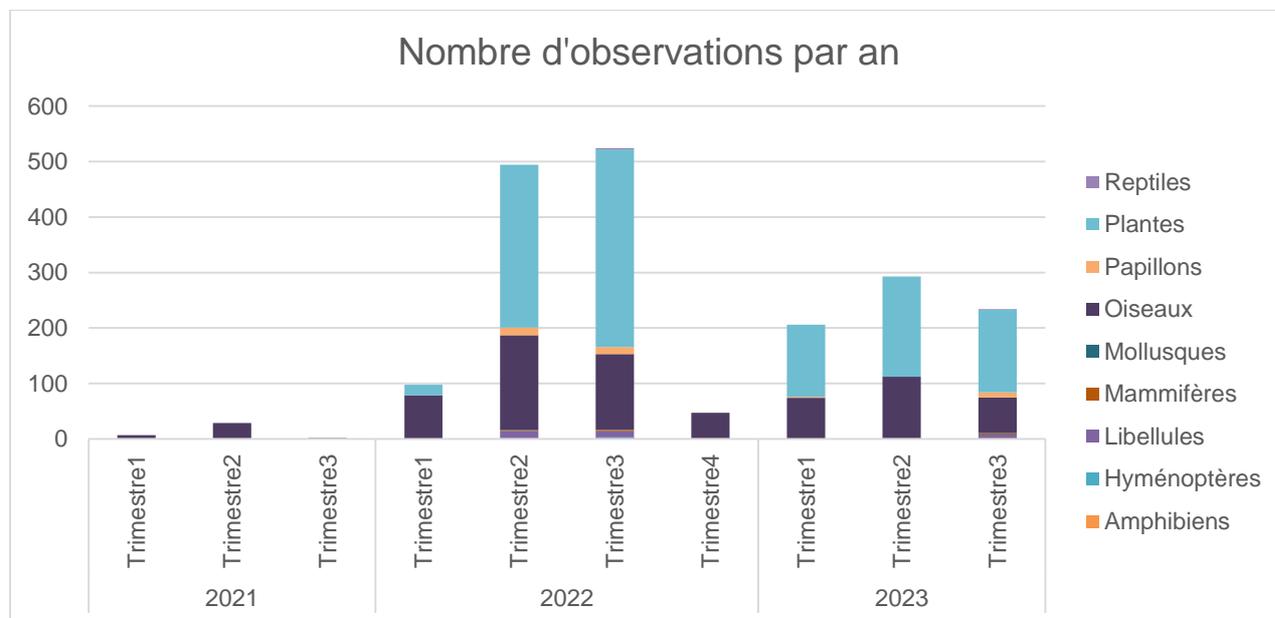


Figure 8 : Nombre d'observation par an et par groupe taxonomique

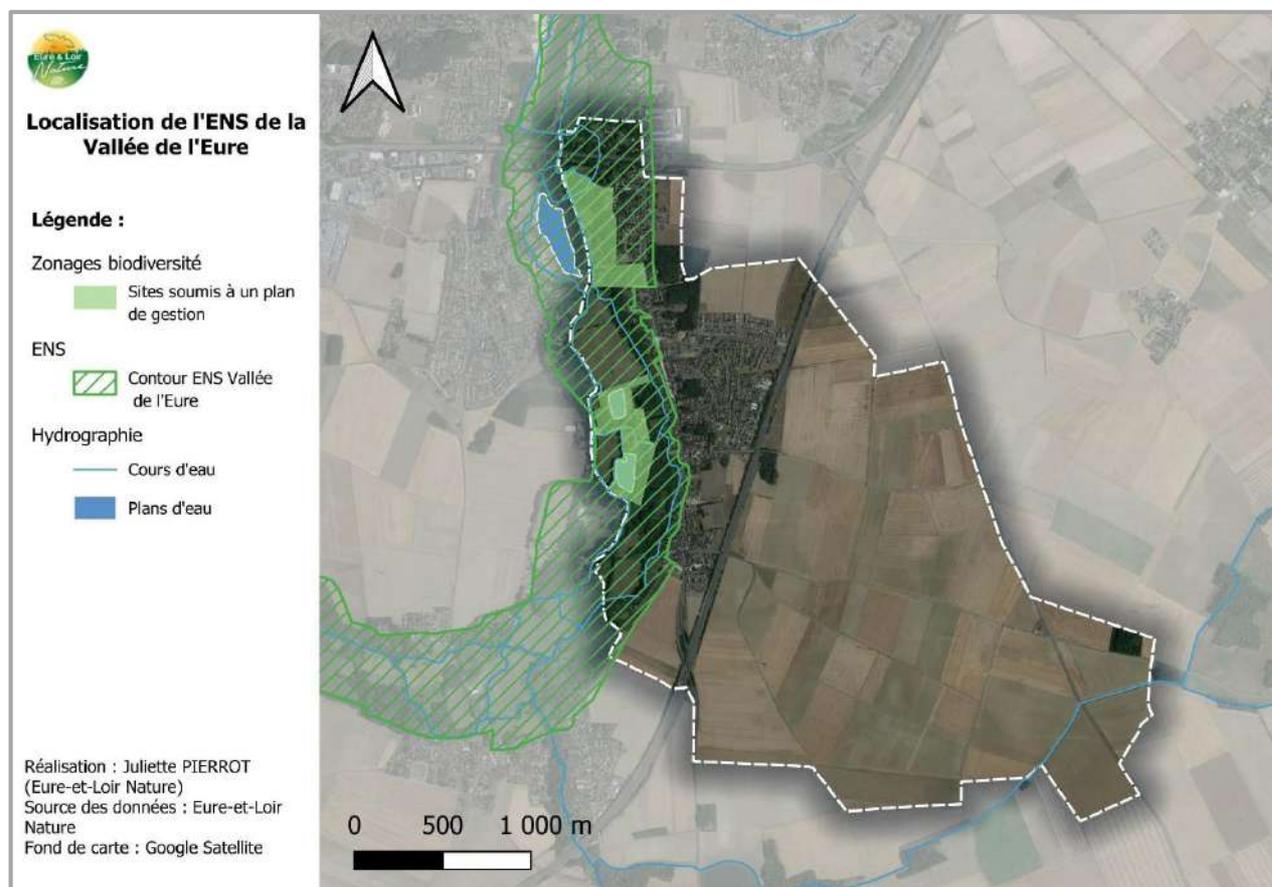
¹⁰ Les inventaires ont débuté avant la signature de l'IBC, c'est pourquoi nous avons quelques observations opportunistes réalisées en 2021.

B. L'inventaire des habitats

En termes de milieux, le territoire communal se divise en trois secteurs distincts. L'ouest de la commune accueille un complexe de zones humides (notamment des anciennes ballastières), de prairies fauchées ou pâturées et de peupleraies. Le nord de la commune est marqué par l'urbanisation tandis que le sud et sud-est se traduit par des milieux agricoles, presque exclusivement utilisés en culture céréalière. Plusieurs espaces verts sont présents sur la commune dont la base de loisirs, la base du marché et les Adrets.

L'ouest de la commune de Morancez fait partie de l'Espace Naturel Sensible (ENS) de la Vallée de l'Eure. En effet, deux sites sur la commune, d'une superficie de 28 hectares environ, sont soumis à un plan de gestion, réalisé par le Conservatoire d'Espaces Naturels, dont le but est de préserver les espaces naturels ainsi que permettre le suivi écologique des milieux naturels et sensibiliser les habitants à cette richesse naturelle (Fig.2).

Au nord, le site localisé derrière le centre hospitalier, est principalement composé d'habitats humides (lisières ombragées des bords de cours d'eau), d'habitats prairiaux (prairies pâturées) et de boisements (chênaie-charmaie) ainsi qu'une zone replantée, remplaçant l'ancienne peupleraie, ayant pour objectif de recréer un bois alluvial. Le site sous plan de gestion à l'ouest, quant à lui, présente des étangs, des habitats prairiaux (prairies de fauche et pâtures) et des habitats artificiels (peupleraie, pelouse de parcs).



Carte 7 : Localisation de l'ENS de la Vallée de l'Eure

La carte des habitats ainsi que la description de certains d'entre eux sont présentés ci-dessous. Tous les sites n'ont pas pu être prospectés pour les habitats. Certains ont donc été identifiés par interprétation des images satellites et ne reflètent pas toujours l'état actuel des sites.



Les **boisements mésomorphes et eutrophes et Chênaies-charmaies** (Code EUNIS : G1.A & GAP.A1) correspondent aux forêts d'essence très mélangées généralement sur sols riches ou modérément riches. Elles sont accompagnées de strates herbacées et arbustives généralement bien développées et riches en espèces. Sur la commune de Morancez, ces boisements sont présents en contexte urbain et agricole sous forme de bosquets, et au sein de l'Espace Naturel Sensible de la vallée de l'Eure.

Les **forêts alluviales des plaines inondables** (Code EUNIS : G1.2) désignent les peuplements forestiers riverains des cours d'eau. Composées de diverses essences, elles peuvent parfois présenter une strate herbacée développée. Cette formation présente un intérêt particulier en raison de son caractère humide et est malheureusement fréquemment remplacée par des plantations de peupliers. Ce type de boisement se trouve le long de l'Eure au nord de la commune, et plus au sud entre l'Eure et la rivière du Poulain.



Les **plantations de peupliers** (code EUNIS : G1.C1 et G1.C11) désignent des plantations de peupliers (genre *populus*) plus ou moins anciennes avec un sous bois qui peut être riche en hautes herbes dans le cas de peuplements anciens. Ce type de boisement se retrouve le long de l'Eure dans l'Espace Naturel Sensible de la Vallée de l'Eure, notamment au sud de la commune sur de grandes parcelles entre l'Eure et la rivière du Poulain.



Les **étangs** (Code EUNIS : C1.2) sont des étendues d'eau stagnante dans des cuvettes naturelles ou anthropiques dont le sol est imperméable. Ces étendues d'eau sont permanentes et de faible profondeur. Trois étangs sont présents sur la commune au sud Est dans la Vallée de l'Eure. Ces étangs situés dans un grand parc ont un usage de loisir notamment pour la pêche.



Les **mares** (Code EUNIS : C1.3 & C1.6) sont des étendues d'eau stagnantes de petite taille (5 000 m² au maximum) et de faible profondeur (deux mètres maximum). Ces milieux peuvent être en eau de manière permanente ou temporaire (seulement quelques mois dans l'année). Au sein de la commune une mare temporaire est présente sur le site de la Mairie.



Les **cours d'eau permanents et temporaires** : (Code EUNIS : C2.3 et C2.5) les cours d'eau permanents sont des cours d'eau restant tout le temps en eau. Les eaux y sont calmes et le lit est généralement composé de sable ou de vases. Sur le territoire communal, il s'agit de l'Eure, des bras de l'Eure et de la rivière du Poulain. A contrario les cours d'eau temporaires sont à sec pendant une partie de l'année, pouvant parfois former des mares. Du fait des conditions changeantes, les espèces présentes doivent pouvoir s'adapter à la

fois à la sécheresse mais également à l'engorgement. Sur le territoire communal, il s'agit du fossé de drainage ou ruisseau des Marais à l'extrémité Est de la commune.



Les **mégaphorbiaies** (Code EUNIS E5.41) sont des communautés à grandes herbacées hygrophiles présentes le long des cours d'eau. Les mégaphorbiaies succèdent dynamiquement aux prairies humides (ces espèces peuvent coloniser une prairie humide si cette dernière n'est pas entretenue par fauche ou par pâturage). Cet habitat est présent à proximité des grandes parcelles de plantation de peuplier au sud de l'ENS de la Vallée de l'Eure.



Les **friches et jachères** (Code EUNIS : I 1.5) équivalent aux champs abandonnés ou au repos (jachères), bords de route et autres espaces interstitiels sur des sols perturbés. Elles sont colonisées par de nombreuses plantes pionnières introduites ou nitrophiles, dans un premier temps annuelles. Il s'agit d'un habitat largement représenté sur la commune, en particulier à la jonction des zones boisées et des grandes cultures, qui forme des enclaves difficiles à exploiter. La présence de cet habitat sur le

territoire communal est bénéfique à certains groupes taxonomiques tels que les lépidoptères.



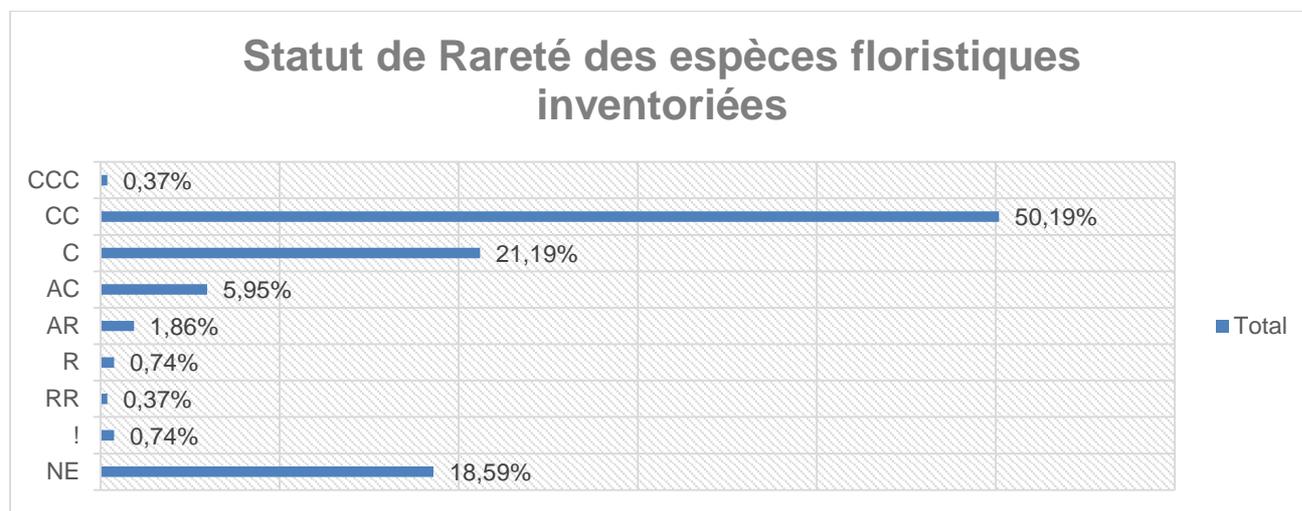
Les **prairies pâturées** (Code EUNIS : E2.1) correspondent à des habitats similaires aux prairies de fauche soumises à un régime de pâturage ou à un régime mixte (fauche + pâturage). Sur la commune, cet habitat est présent avec essentiellement des prairies équines le long de l'Eure. Le couvert végétal herbacé de ces prairies étant moins développé, l'analyse phytosociologique de ce type d'espace est plus difficile, cependant certaines d'entre elles pourraient être de potentielles prairies humides.

Les **prairies humides** (Code EUNIS : E3.4) sont des prairies de fauche, se développant sur des sols riches en nutriments, humides, souvent inondés en hiver. L'entretien par fauche ou pâturage est peu fréquent. Elles incluent un grand nombre de communautés originales, souvent riches en espèces, abritant parfois des espèces spécialisées, rares et menacées de plantes et d'animaux. Ces prairies sont présentes au nord de la commune et au niveau des étangs.

C. L'inventaire de la flore

1. Les espèces d'intérêt

L'inventaire de 2022-2023 a permis de recenser 244 espèces floristiques (Annexe 1). Sur l'ensemble des espèces identifiées, 13 ont un statut de rareté compris entre "Assez rare" à "Très rare" en région Centre-Val de Loire et 7 en Eure-et-Loir.



Statut : RR = très rare ; R = rare ; AR = assez rare ; AC = assez commun ; C = commun ; CC = très commun ; CCC = extrêmement commun ; ! = Subspontanée, accidentelle ou douteuse ; NE : non évalué

Figure 9 : Proportion des statuts de Rareté de la flore inventoriée à l'échelle du département d'Eure-et-Loir

Parmi les 244 espèces floristiques identifiées lors de l'inventaire, 8 sont classées patrimoniales. Les recherches bibliographiques permettent d'identifier 14 espèces patrimoniales supplémentaires.

- Statut "Extrêmement rare" en région Centre-Val de Loire : Buglosse toujours verte (*Pentaglottis sempervirens*), Pétasite hybride (*Petasites hybridus*), Véronique filiforme (*Veronica filiformis*), Renoncule à segments étroits (*Ranunculus polyanthemoides*), Cardamine amère (*Cardamine amara*)
- Statut "Très rare" en région Centre-Val de Loire : Sainfoin (*Onobrychis viciifolia*), Orobanche de la picride (*Orobanche picridis*), Anthémis des champs (*Anthemis arvensis*), Cétérach (*Asplenium ceterach*), Laîche à épis pendants (*Carex pendula*), Potamot perfolié (*Potamogeton perfoliatus*), Sagittaire à feuilles en flèche (*Sagittaria sagittifolia*), Zannichellie des marais (*Zannichellia palustris*)
- Statut "Rare" en région Centre-Val de Loire : Orchis pyramidal (*Anacamptis pyramidalis*), Ancolie vulgaire (*Aquilegia vulgaris*), Chlorette (*Blackstonia perfoliata*), Perce-neige (*Galanthus nivalis*), Euphorbe de Jovet (*Euphorbia maculata*), Gesse à larges feuilles (*Lathyrus latifolius*), Mélilot officinal (*Melilotus officinalis*)

- Statut « En-Danger » sur la Liste Rouge Régionale : Renoncule à segments étroits (*Ranunculus polyanthemoides*)
- Déterminant ZNIEFF : Orchis pyramidal (*Anacamptis pyramidalis*), Chlorette (*Blackstonia perfoliata*), Cétérach (*Asplenium ceterach*), Trèfle intermédiaire (*Trifolium medium*), Cardamine amère (*Cardamine amara*), Laïche pendante (*Carex pendula*), Potamot à feuilles perfoliées (*Potamogeton perfoliatus*), Sagittaire à feuilles en flèche (*Sagittaria sagittifolia*), Zannichellie des marais (*Zannichellia palustris*)
- Protection régionale : Orchis pyramidal (*Anacamptis pyramidalis*).

Tableau 5 : Espèces patrimoniales issues de l'inventaire

Nom Scientifique	Nom Vernaculaire	Rareté en Centre-Val de Loire	Rareté en Eure-et-Loir	Statut Liste Rouge France	Statut Liste Rouge région Centre-Val de Loire	Protection Nationale (Article 1 / Article 2)	Directive Habitat-Faune-Flore (Annexe II / Annexe IV)	Protection Région Centre (Article I)	Déterminant ZNIEFF
<i>Petasites hybridus</i>	Pétasite hybride	RRR	RR	LC	DD				
<i>Asplenium ceterach</i>	Cétérach	RR	AR	LC	LC				Oui
<i>Anacamptis pyramidalis</i>	Orchis pyramidal	R	AR	LC	LC			Oui	Oui
<i>Onobrychis viciifolia</i>	Sainfoin	RR	R	LC	NA				
<i>Blackstonia perfoliata</i>	Chlorette	R	AR	LC	LC				Oui
<i>Orobanche picridis</i>	Orobanche de la picride	RR	AR	LC	LC				
<i>Euphorbia maculata</i>	Euphorbe de Jovet	R	R	NA	NA				
<i>Ruscus aculeatus</i>	Fragon	C	AR	LC	LC				

Tableau 6 : Espèces patrimoniales issues de la recherche bibliographique

Nom Scientifique	Nom Vernaculaire	Rareté en Centre-Val de Loire	Rareté en Eure-et-Loir	Statut Liste Rouge France	Statut Liste Rouge région Centre-Val de Loire	Protection Nationale (Article 1 / Article 2)	Directive Habitat-Faune-Flore (Annexe II / Annexe IV)	Protection Région Centre (Article I)	Déterminant ZNIEFF
<i>Ranunculus polyanthemoides</i>	Renoncule à segments étroits	RRR		NT	RE				

Nom Scientifique	Nom Vernaculaire	Rareté en Centre-Val de Loire	Rareté en Eure-et-Loir	Statut Liste Rouge France	Statut Liste Rouge région Centre-Val de Loire	Protection Nationale (Article 1 / Article 2)	Directive Habitat-Faune-Flore (Annexe II / Annexe IV)	Protection Région Centre (Article I)	Déterminant ZNIEFF
<i>Pentaglottis sempervirens</i>	Buglosse toujours verte	RRR	RR	LC	NA				
<i>Anthemis arvensis</i>	Anthémis des champs	RR	RR	LC	DD				
<i>Trifolium medium</i>	Trèfle intermédiaire	AR	R	LC	LC				Oui
<i>Veronica filiformis</i>	Véronique filiforme	RRR	AR	NA	NA				
<i>Galanthus nivalis</i>	Perce-neige	R	AR	LC	LC				
<i>Aquilegia vulgaris</i>	Ancolie vulgaire	R	AR	LC	LC				
<i>Lathyrus latifolius</i>	Gesse à larges feuilles	R	AR	LC	NA				
<i>Melilotus officinalis</i>	Mélilot officinal	R	AR	LC	LC				
<i>Cardamine amara</i>	Cardamine amère	RRR	AR	LC	LC				Oui
<i>Carex pendula</i>	Laïche à épis pendants, Laïche pendante	RR	R	LC	LC				Oui
<i>Potamogeton perfoliatus</i>	Potamot perfolié	RR	RR	LC	LC				Oui
<i>Sagittaria sagittifolia</i>	Sagittaire à feuilles en flèche	RR	AR	LC	LC				Oui
<i>Zannichellia palustris</i>	Zannichellie des marais	RR	R	LC	LC				Oui

Légende

- Statut de la Liste Rouge Nationale et Régionale : LC "Préoccupation mineure" ; NT "Quasi-menacée" ; VU "Vulnérable" ; EN "En danger" ; CR "En danger critique" ; DD "Données insuffisantes" ; NA "Non applicable" ; NE "Non évalué".
- Indice de rareté : CCC : Extrêmement commune ; CC : Très commune ; C : Commune ; AC : Assez commune ; AR : Assez rare ; R : Rare ; RR : Très rare ; RRR : Extrêmement rare.

Afin de mieux connaître ces espèces floristiques patrimoniales, voici quelques fiches focus.



© Jean-Luc POTIRON

La Chlorette - *Blackstonia perfoliata*

La **Chlorette** (*Blackstonia perfoliata*) est une plante annuelle, à feuilles opposées bleuetées et perfoliées. Les fleurs sont jaunes, de six à dix pétales, disposées en cyme. C'est une plante qui se trouve sur les pelouses, les friches et les talus décapés, généralement sur les terrains argilo-calcaires secs.



Espèce Déterminante ZNIEFF
Assez rare en Eure-et-Loir



© Jean-Yves MALMASSON

L'Orchis pyramidal - *Anacamptis pyramidalis*

Orchis pyramidal (*Anacamptis pyramidalis*) est une plante vivace de la famille des Orchidées, à tige élancée, à feuilles longues, étroites et dressés, à inflorescence dense et conique, composée de petites fleurs roses vives. Elle se développe de mai à juin sur les sols calcaires secs. C'est une espèce très rare au XIX^{ème} siècle et assez rare en Beauce, toutefois elle a colonisé depuis les coteaux crayeux de la vallée de l'Eure, aussi bien les pelouses naturelles que les parcelles mises en jachères depuis plusieurs années.



Espèce Déterminante ZNIEFF
Protégée en région Centre Val de Loir



© Colette CENSE

Le Perce-neige - *Galanthus nivalis*

Le **Perce-neige** (*Galanthus nivalis*) est une plante vivace à bulbe, à fleur solitaire pendante, blanche et tachetée de vert. Elle fleurit de février à mars dans les boisements et parcs arborés sur des sols frais et riches en nutriments. Dans la vallée de l'Yerre, elle forme des populations denses. Ailleurs, les stations sont disséminées et présentent un faible nombre d'individus. Dans ce cas, elle est considérée comme échappée des jardins. Sa cueillette est réglementée.



Assez rare en Eure-et-Loir



© Christian BERGEONNEAU

Le Gesse à larges feuilles - *Lathyrus latifolius*

Le **Gesse à larges feuilles** (*Lathyrus latifolius*) est une plante de grande taille de la famille des Légumineuses. Elle se reconnaît à ses larges feuilles vert tendre et à ses grandes fleurs roses regroupées en grappes. On la retrouve sur les accotements et les talus herbeux, les friches, les terrains vagues, les ballasts des voies ferrées et les pelouses des sols calcaires. A noter qu'elle est cultivée dans les jardins pour la décoration et qu'il est par conséquent possible qu'elle soit une espèce échappée des jardins.



Assez rare en Eure-et-Loir



© Colette CENSE

Le Sainfoin - *Onobrychis viciifolia*

Le **Sainfoin** (*Onobrychis viciifolia*) est une plante vivace à inflorescence dense et allongée composée de fleurs roses veinées de pourpre. On la trouve sur les accotements et talus herbeux, friches, terrains vagues, sur des sols calcaires plutôt secs. Cultivée comme fourrage, surtout autrefois, et utilisée aujourd'hui pour végétaliser les talus routiers, elle se répand plus ou moins à proximité de son lieu d'introduction. Pour les raisons expliquées ci-dessus, l'hypothèse d'une espèce échappée de plantation est possible.



Rare en Eure-et-Loir



© Colette CENSE

L'Orobanche de la picride - *Orobanche picridis*

L'**Orobanche de la picride** (*Orobanche picridis*) est une plante parasite sans chlorophylle de 10 à 50 cm de haut, appartenant à la famille des Orobanchacées. La tige est poilue-glanduleuse ou glabrescente un peu renflée à la base. La floraison est estivale de mai à juillet. Les fleurs sont en épi lâche, de couleur blanc-jaunâtre veinée de violet, et poilues-glanduleuses. L'espèce pousse sur les jachères et les friches, en parasitant les espèces du genre *Picris* et d'autres Astéracées.



Assez rare en Eure-et-Loir



© Robert Flogaus-Faust

La Véronique filiforme - *Veronica filiformis*

La **Véronique filiforme** (*Veronica filiformis*) est une herbacée vivace à tiges fines et rampantes de la famille des Scrophulariacées. Les feuilles sont vert clair, un peu pubescentes, rondes et crénelées, avec un pétiole court. La floraison est estivale, de mai à juin. Les fleurs sont bleues à lilas avec quatre pétales, veinées de bleu à violet. L'espèce est originaire d'Asie Mineure. Utilisée pour l'ornementation, elle est désormais cosmopolite. Elle se trouve sur les berges de cours d'eau, de plans d'eau et sur les pelouses urbaines des sols frais à humides.



Assez rare en Eure-et-Loir



© Stuart D'ACHERY

Le Cétérach - *Asplenium ceterach*

Le **Cétérach officinal** (*Asplenium ceterach*) est une petite fougère vivace, en touffe à feuille lobées dont la face supérieure est vert-foncé, et la face inférieure est couverte d'écailles roussâtres. Le Cétérach pousse dans les anfractuosités des vieux murs et des fronts de carrières ensoleillées sur substrat calcaire. Cette espèce est assez rare sur le département et peut être observée sur les murs des églises. L'espèce souffre de la réfection des vieux murs et de l'utilisation d'enduits.



Espèce déterminante ZNIEFF



Le Pétasite hybride - *Petasites hybridus*

Le **Pétasite hybride** (*Petasites hybridus*) est une espèce vivace à souche traçante, à grandes feuilles pouvant atteindre 60cm de largeur, et à inflorescence apparaissant à la sortie de l'hiver. L'espèce est très rare dans le département et apprécie les sols frais à humides tel que les berges de rivières et des étangs, les fossés et talus de voies ferrées. Elle fût cultivée autrefois pour ses rhizomes qui avait la réputation de soigner la peste (Fournier 1947-1948). Plantée en ornementale, les stations s'observent souvent aux abords des villages.



Espèce déterminante ZNIEFF

Sur la commune de Morancez, on retrouve 3 secteurs regroupant une part importante des espèces patrimoniales :

- Le **long de l'Eure au nord** de la commune où sont localisés la Cardamine amère (*Cardamine amara*), la Laïche à épis pendants (*Carex pendula*), la Véronique filiforme (*Veronica filiformis*), le Potamot perfolié (*Potamogeton perfoliatus*), la Sagittaire à feuilles en flèche (*Sagittaria sagittifolia*) et la Zannichellie des marais (*Zannichellia palustris*).
- Dans le **bois derrière la mairie et au niveaux des bâtiments de la mairie** sont localisé le Cétérach (*Asplenium ceterach*), la Buglosse toujours verte (*Pentaglottis sempervirens*), le Fragon (*Ruscus aculeatus*), le Perce neige (*Galanthus nivalis*) et le Myosotis des forêt (*Myosotis sylvatica*). A noter que le **Cétérach pousse sur le mur** de la mairie et est **systématiquement arraché** lors de l'entretien des espaces verts. Afin de préserver les individus sur le mur, une sensibilisation des gestionnaires est nécessaire.
- Dans le cimetière et sur le **côteau entre l'A11 et la D935**, sont localisé le Cétérach (*Asplenium ceterach*), l'Euphorbe de Jovet (*Euphorbia maculata*), l'Orchis pyramidal (*Anacamptis pyramidalis*), le Sainfoin (*Onobrychis viciifolia*) et la Chlorette (*Blackstonia perfoliata*).

Certaines espèces sont isolées au niveau des parcelles agricoles comme la Chlorette (*Blackstonia perfoliata*), le Sainfoin (*Onobrychis viciifolia*) qui sont néanmoins présentes sur d'autres parcelles sur la commune ; l'Orbanche de la Picride (*Orobanche picridis*), la Renoncule à segment étroit (*Ranunculus polyanthemoides*) et l'Anthémis des champs (*Anthemis arvensis*).

2. Les espèces exotiques envahissantes

Une espèce invasive se définit comme étant une espèce exotique¹¹ naturalisée, dont la prolifération ou la présence au sein d'un milieu a des impacts d'ordre écologique, économique ou sanitaire. Leur présence aboutit à un appauvrissement ou une banalisation de la flore, modifiant parfois la structure ou le fonctionnement naturel des écosystèmes.

Lors de l'inventaire sur la commune de Morancez, 4 espèces végétales invasives ont été identifiées, dont 3 classées dans la catégorie "Invasives avérées secondaires" : la Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*), le Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*) et la Vigne-vierge commune (*Parthenocissus inserta*) ; et une classées « Espèce envahissante potentielle » : le Faux Houx (*Berberis aquifolium*)

Tableau 7 : Liste des espèces floristiques exotiques envahissantes recensées sur la commune de Morancez

Nom scientifique	Nom français	Indice de rareté		Statut
		Région	Département	
<i>Reynoutria japonica</i>	Renouée du Japon	AR	AC	Invasive avérée secondaire
<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux-acacia	CC	CC	Invasive avérée secondaire
<i>Parthenocissus inserta</i>	Vigne-vierge commune	R	!	Invasive avérée secondaire
<i>Berberis aquifolium</i>	Faux Houx	R	AR	Invasive potentielle (Liste d'observation)

Légende

- Indice de rareté : CC : Très commune ; C : Commune ; AC : Assez commune ; AR : Assez rare ; R : Rare ; RR : Très rare ; RRR : Extrêmement rare.

Afin de mieux connaître ces espèces exotiques envahissantes, des fiches pour chaque espèce ont été rédigées comme ci-dessous permettant d'identifier les espèces et proposant des mesures de gestion adaptées.

¹¹ Introduite par l'Homme en dehors de leur aire de répartition.



Le Faux houx - *Berberis aquifolium*

Le **Faux houx** (*Berberis aquifolium*) est un arbuste de petite taille aux feuilles composées, persistantes, coriaces et épineuses emblables à celles du Houx. Ses baies bleues sont légèrement toxiques. Cette espèce fut introduite en France en 1823 pour l'ornement et elle est toujours fréquemment plantée dans les parc et jardins aujourd'hui. Elle a tendance à s'échapper et à se disséminer dans les boisements et fourrés.



Espèce exotique envahissante potentielle
(liste d'observation)

Sur la commune de Morancez, une station importante de Renouée du Japon sur laquelle a été également identifié de la Vigne Vierge doit être particulièrement surveillée, d'autant plus que des travaux sont en cours à cet endroit : le pont de la D114 qui enjambe la rivière du Poulain. Cette station est particulièrement propice au développement de la Renouée du Japon, et étant le long de la rivière, une coupe des végétaux risque de propager l'espèce le long des berges en aval. En effet, il suffit d'un fragment de Renouée qui voyage dans la rivière pour que l'espèce s'implante un peu plus loin. La Renouée du Japon est aussi présente au niveau du petit étang de Morancez.

Le Robinier faux-acacia est recensé dans 2 boisements mais ne pose pas forcément de problème tant que des espèces locales sont présentes pour lui faire concurrence. Une vigilance devra être apportée si une coupe à blanc est réalisée dans ces boisement. En effet la croissance rapide du Robinier entrainera une colonisation du milieu par ce dernier au détriment des espèces arborées locales.

Le Robinier est aussi présent le long de l'autoroute A11.

Invasive
Averée
Secondaire

La Renouée du Japon

Reynoutria japonica



DESCRIPTION :

La **Renouée du Japon** (*Reynoutria japonica*) est une plante très robuste de la famille des Polygonacées, pouvant atteindre 3 m de haut. La floraison est estivale et automnale, de juillet à octobre. Cette plante colonise les berges des cours d'eau et des plans d'eau, les talus, les fossés et les friches, sur des sols frais à humides riches en éléments nutritifs. Originaires d'Extrême-Orient, elle est considérée comme **invasive en région Centre Val de Loire**, de ce fait elle nécessite des mesures de gestion adaptées.

L'IDENTIFIER :

Port : Herbacée à tige creuse, cassante et tachée de rouge semblable à des cannes de bambou, pouvant atteindre 3m de haut

Feuilles : Grandes en forme de cœur

Fleurs : petites, blanches regroupées en grappes

Fruits : graines (akènes) trigones

Habitat : milieux perturbés, frais et ensoleillés remblais, voies de communication, friches, bords de mares, fossés...



MENACE :

Cette plante a une grande capacité de propagation via ses rhizomes, profondément enterrés dans le sol (plusieurs mètres).

PRECONISATION :

L'élimination totale de grandes stations de renouées est souvent très difficile. Il faut donc intervenir dès que la station est connue :

- * **Fauches répétées** plusieurs fois par an (plus de 4 fois par an) de la partie aérienne de la plante pour « épuiser » les renouées
- * **Séchage et brûlage** des résidus de coupe
- * **Nettoyage des outils** utilisés pour ne pas transporter des rhizomes
- * **Plantation d'espèces locales ligneuses à croissance rapide** (saules et aulnes) pour produire un ombrage défavorable à la repousse de la Renouée

(Le séchage et le brûlage est impératif sinon la Renouée se développera dans un autre endroit. En effet un seul petit morceau de rhizome suffit pour que la Renouée repousse.)

La période d'intervention commence en Avril/Mai, avec plus de 4 coupes dans l'année jusqu'en Octobre, pendant 2 à 7 ans en fonction de la vigueur des plants présents.



NE PAS FAIRE :

L'arrachage est inutile car les rhizomes sont longs, profonds et traçants. L'arrachage crée des fragments augmentant la propagation de la plante.

Les traitements chimiques sont totalement inefficaces et interdits en zones humides. De plus, traiter la Renouée aux herbicides stimule sa croissance et la fait proliférer d'autant plus !

Invasive
Averée
Secondaire

Le Robinier faux-acacia

Robinia pseudoacacia



© Colette CENSE

DESCRIPTION :

Le **Robinier faux-acacia** (*Robinia pseudoacacia*) a été importé d'Amérique du Nord pour les besoins de la filière "Bois Energie". Largement naturalisé en France grâce à sa croissance rapide, il concurrence les espèces autochtones. Ses capacités à s'établir dans les milieux pionniers et à enrichir les sols en azote lui confèrent un pouvoir de modification de la végétation qu'il colonise : les espèces des sols pauvres (souvent peu communes) disparaissent au profit des espèces nitrophiles (souvent très communes).

L'IDENTIFIER :

Port : arbre épineux à croissance rapide, souvent drageonnant, pouvant atteindre 20-30m de haut

Feuilles : caduques, imparipennées de 9 à 23 folioles ovales

Fleurs : grappes de fleurs blanches mellifères et très odorantes. Les fleurs sont comestibles.

Fruits : gousses aplaties de 7-12cm de long

Habitat : bois, les fourrés, les friches, les terrains vagues, les talus, les pelouses calcaires et les sols bien drainés.



MENACE :

La prolifération de l'espèce au détriment d'espèces indigènes qui à terme risque d'engendrer une perte de biodiversité.

PRECONISATION :

Une intervention rapide sur les milieux encore peu colonisés par le robinier permet de limiter l'énergie et les ressources financières à mobiliser pour sa gestion. Il est important de se concentrer sur la gestion des foyers de colonisation de l'espèce (milieux ouverts, lisières forestières).

Le robinier est une espèce pionnière qui pousse dans les milieux ensoleillés, la meilleure manière de le limiter est de **créer des zones d'ombre en favorisant la végétation indigène**.

Pour des arbres adultes isolés : le cerclage

- * Réaliser deux entailles circulaires autour du tronc, distantes de 10 cm et d'une profondeur de plusieurs centimètres. Ces entailles empêchent la circulation de la sève jusqu'aux racines. Peu à peu l'arbre se dessèche et tombe au bout de quelques années
- * Entailles à réaliser à hauteur d'Homme, au début de l'automne

(Technique peu coûteuse mais réalisable uniquement dans des lieux peu fréquentés pour éviter tout accident lié à la chute de l'arbre.)

Pour des peuplement importants :

- * **coupe des arbres** hors période de floraison, de préférence en hiver.
- * **dessouchage et arrachage** systématique des rejets
- * **brûlage** des résidus de coupe
- * **re-végétalisation des zones déboisées** (impératif pour éviter une réinstallation du robinier)

Document de référence : Le robinier faux-acacia, Conservatoire Botanique National de Bailleul.

Invasive
Avérée
Secondaire

La vigne-vierge commune

Parthenocissus inserta



DESCRIPTION :

La **vigne-vierge commune** est une liane originaire d'Amérique du Nord, communément utilisée pour couvrir les murs et façades. Elle s'est échappée aux abords des habitations et s'est progressivement naturalisée en Centre Val de Loir dès les années 1970. La Vigne-vierge peut former des peuplements denses dans les ripisylves. Son feuillage abondant peut recouvrir les buissons ou les arbres qu'elle prend comme support. Elle peut également couvrir des surfaces importantes au sol, réduisant la diversité floristique et gênant le rajeunissement du sous-bois (Fried, 2012).

L'IDENTIFIER :

Port : liane qui s'accroche aux supports grâce à ses vrilles possédant 3 à 5 ramifications

Feuilles : caduques, composées de 5 folioles, elles rougissent en automnes

Fleurs : discrètes aux teintes verdâtres, regroupées en grappe

Fruits : baies bleues sombres qui attirent les oiseaux

Habitat : forêts alluviales, friches, talus de voies ferrées, abords des habitations sur sol riche



MENACE :

La prolifération de l'espèce au détriment d'espèces indigènes qui à terme risque d'engendrer une perte de biodiversité.

PRECONISATION :

Un **arrachage manuel** de la plante permet de limiter son expansion. Des fauches répétées contribuent à affaiblir la plante, mais ne permettent pas de l'éliminer.

Tous les produits issus de l'arrachage et de la fauche doivent être **exportés en déchetterie et brûlés**.



NE PAS FAIRE :

La **lutte chimique est à proscrire**. Elle n'est pas efficace sur le long terme et elle a des effets néfastes sur l'environnement et la santé.



Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) avérées et potentielles

Légende :

Hydrographie

— Cours d'eau

■ Plans d'eau

Inventaires Faune/Flore IBC

Espèces à enjeux

Flore-invasives

▲ Faux Houx

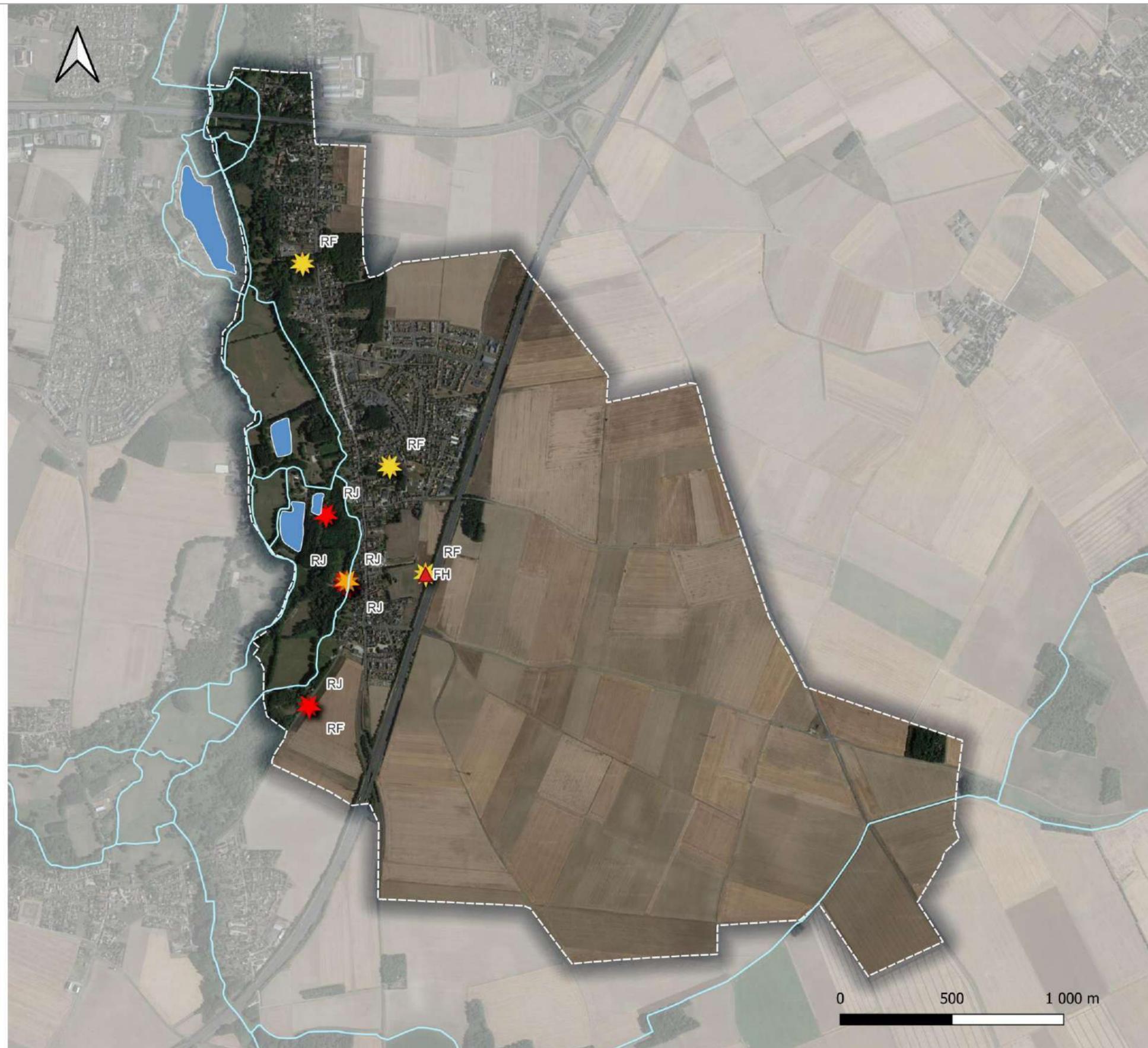
★ Renouée du Japon

★ Robinier faux-acacia

★ Vigne-vierge commune

Fonds de carte

Google Satellite



Réalisation : Juliette PIERROT (Eure-et-Loir Nature)
Source des données : Obs28, Lobelia, OpenObs
Fond de Carte : Google Satellite

Carte 10 : Espèces exotiques envahissantes avérées et potentielles

D. L'inventaire de la faune

1. Bilan des données

L'inventaire de la faune sur 2022 et 2023 sur la commune de Morancez a permis d'identifier la présence de 144 espèces tout groupes taxonomiques confondu avec 811 observations. Le groupe taxonomique le plus représenté dans les observations est les oiseaux qui cumule 89 espèces contactées et 717 observations.

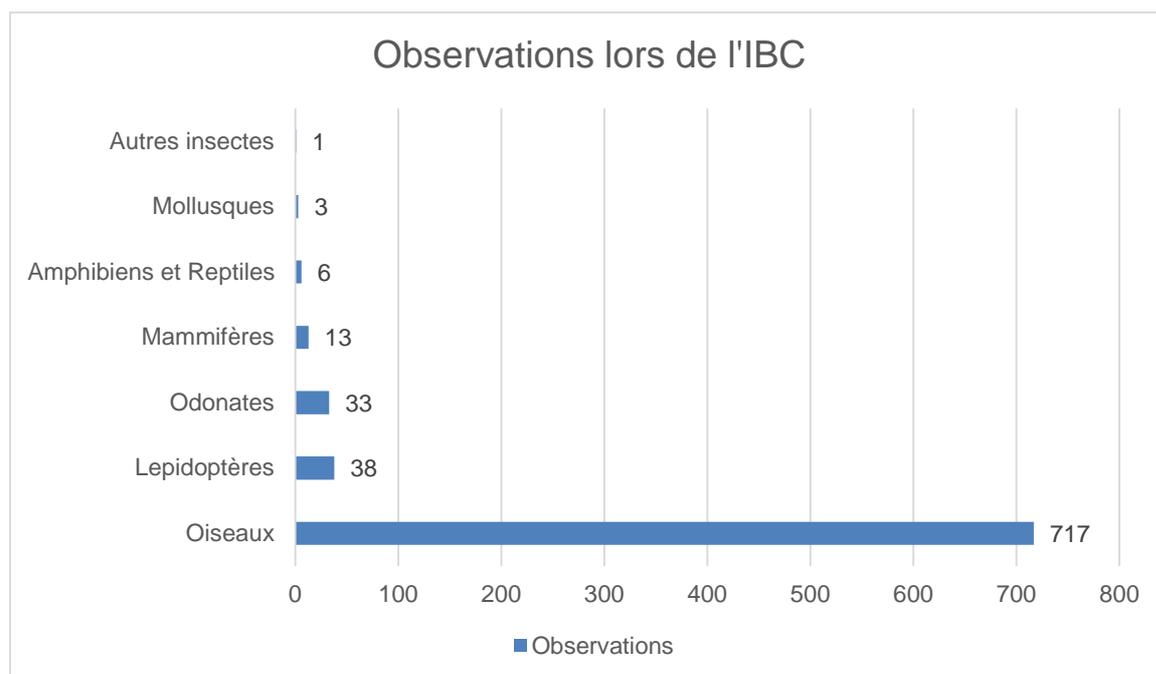


Figure 10 : Nombre d'observations faune (IBC)

La recherche bibliographique a largement permis de compléter l'inventaire des espèces grâce aux données historique d'Eure et Loir Nature (issues d'Obs28) et d'extraction des bases de données du CBNBP (Lobelia) et de l'INPN (OpenObs). Ainsi nous avons pu recenser 20 espèces complémentaires issues de ces recherches et récolter 853 données d'observation sur les 11 dernières années (2012-2023).

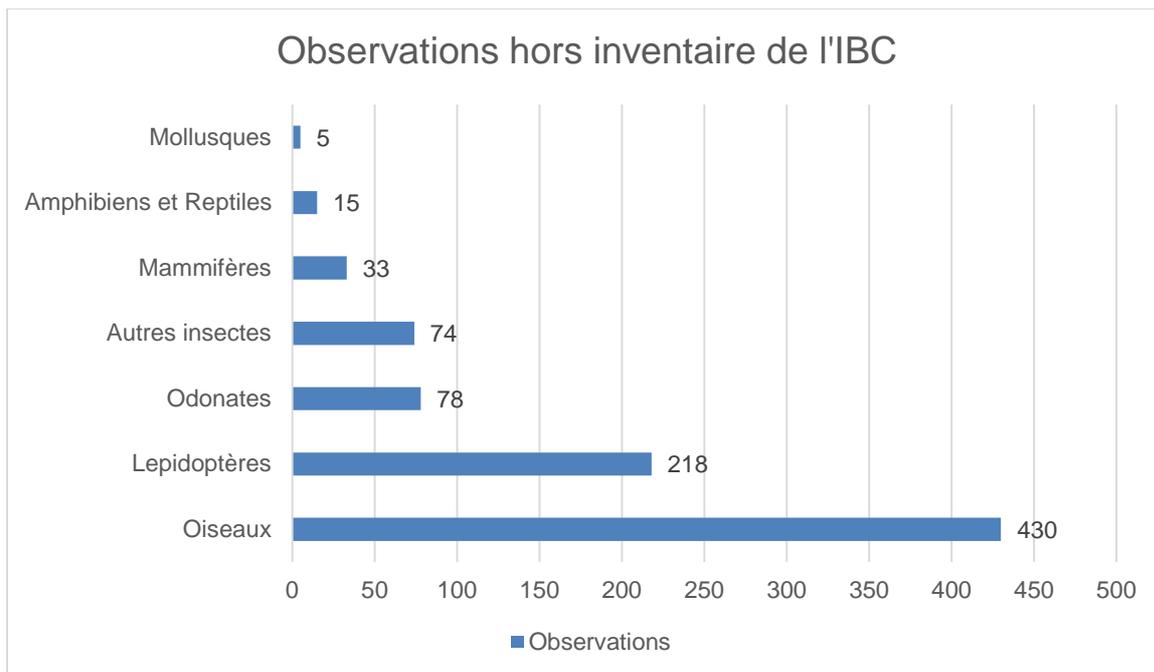


Figure 11 : Nombre d'observations (Bibliographie)

Pour la faune, les inventaires des années 2022 et 2023 ont permis de recenser 144 espèces au total dont 39 sont patrimoniales. Le groupe taxonomique le plus représenté correspond aux oiseaux, c'est aussi celui ayant le plus d'observations et ayant fait l'objet d'inventaires spécifiques avec les amphibiens et les reptiles.

Avec les recherches bibliographiques, ce sont 61 espèces patrimoniales qui sont recensées sur la commune soit 22 espèces supplémentaires.

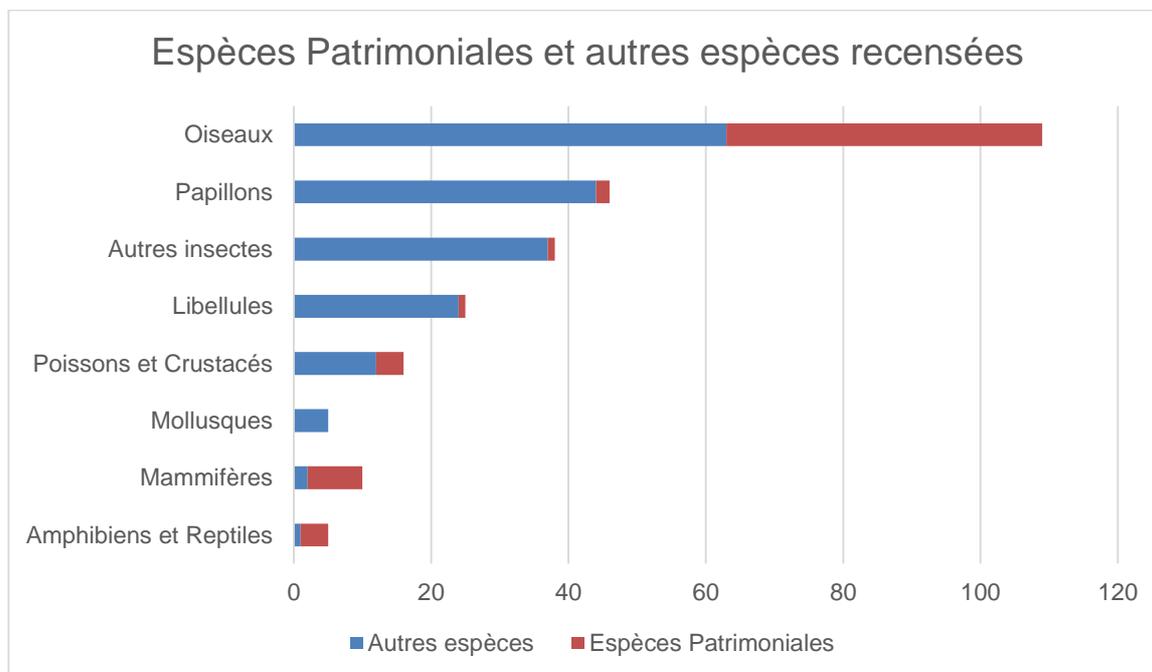


Figure 12 : Nombre d'espèces patrimoniales et autres espèces recensées

Espèces patrimoniales

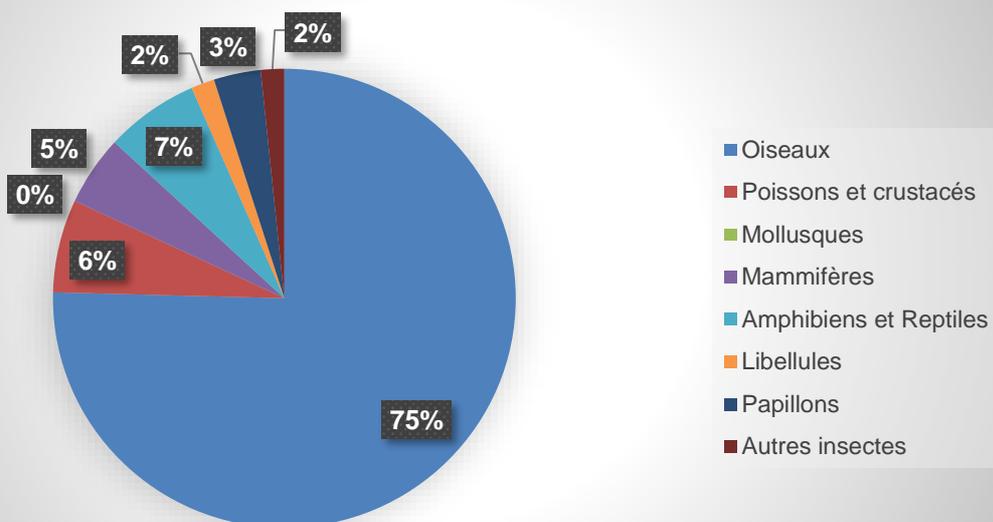


Figure 13 : Proportion des espèces patrimoniales par groupe taxonomique

2. Les espèces d'intérêt

a) *Les oiseaux*

En 2022 et 2023, lors des inventaires dans le cadre de l'IBC, 89 espèces d'oiseaux ont été contactées. Sur l'ensemble des espèces recensées, 1 espèce est « en danger critique », 5 sont « en danger », 4 sont « vulnérables » et 8 sont « quasi-menacées » selon les statuts de la liste rouge de la Région Centre-Val de Loire.

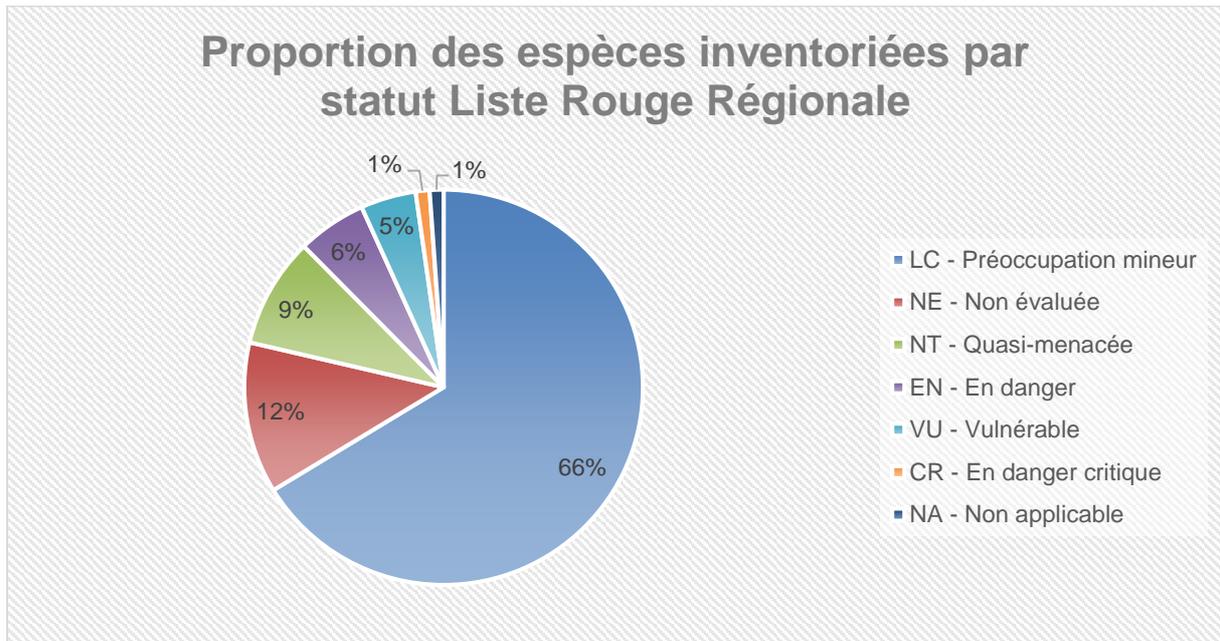


Figure 14 : Proportion des espèces par statut sur la liste rouge régionale

Sur les 89 espèces, 12 sont nicheuses certaines sur la commune, 46 sont probablement nicheuses, 7 sont nicheuses possibles, et pour 24 espèces nous n'avons pas d'indice de nidification.

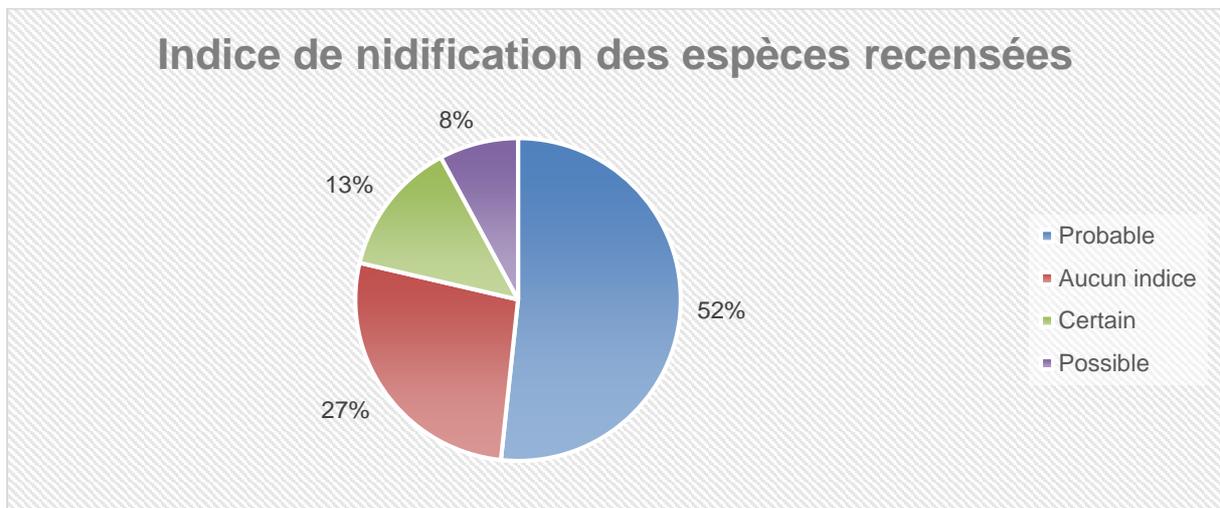


Figure 15 : Indice de nidification des espèces recensées lors de l'inventaire

Sur l'ensemble des espèces recensées lors des inventaires et de la recherche bibliographique (109 au total), 26 sont des espèces patrimoniales dont :

- 14 espèces sont inscrites à la Directive Oiseaux : Martin-pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*), Grande Aigrette (*Ardea alba*), Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*), Pic noir (*Dryocopus martius*), Aigrette garzette (*Egretta garzetta*), Pluvier doré (*Pluvialis apricaria*), le Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*) le Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*), la Cigogne blanche (*Ciconia ciconia*), le Faucon émerillon (*Falco columbarius*), la Bondrée apivore (*Pernis apivorus*), l'Elanio blanc (*Elanus caeruleus*)
- 21 espèces sont déterminantes ZNIEFF : Cigogne blanche (*Ciconia ciconia*), Bruant des roseaux (*Emberiza schoeniclus*), Faucon hobereau (*Falco subbuteo*), Tarier des prés (*Saxicola rubetra*), Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*), Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*), Gobemouche noir (*Ficedula hypoleuca*), Martin-pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*), Mouette rieuse (*Chroicocephalus ridibundus*), Chevalier guignette (*Actitis hypoleucos*), Pic épeichette (*Dendrocopos minor*), Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*), Aigrette garzette (*Egretta garzetta*), Héron garde-boeufs (*Bubulcus ibis*), Pouillot fitis (*Phylloscopus trochilus*), Pipit farlouse (*Anthus pratensis*), Vanneau huppé (*Vanellus vanellus*), Grande Aigrette (*Ardea alba*), Huppe fasciée (*Upupa epops*), Sarcelle d'été (*Spatula querquedula*), Pigeon colombin (*Columba oenas*).
- 18 espèces ont un statut sur la liste rouge régional des oiseaux nicheurs "Quasi-menacé" ou "Vulnérable" : Bruant des roseaux (*Emberiza schoeniclus*), Faucon hobereau (*Falco subbuteo*), Autour des palombes (*Accipiter gentilis*), Chouette effraie (*Tyto alba*), Mésange noire (*Periparus ater*), Perdrix grise (*Perdix perdix*), Pipit farlouse (*Anthus pratensis*), Pic épeichette (*Dendrocopos minor*), Vanneau huppé (*Vanellus vanellus*), Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*), Aigrette garzette (*Egretta garzetta*), Héron garde-boeufs (*Bubulcus ibis*), Pouillot fitis (*Phylloscopus trochilus*), Bruant jaune (*Emberiza citrinella*), Goéland leucophée (*Larus michahellis*), Bruant proyer (*Emberiza calandra*), Grand Cormoran (*Phalacrocorax carbo*), Alouette des champs (*Alauda arvensis*)
- 8 espèces ont un statut sur la Liste rouge Régionale des oiseaux nicheurs "En danger" à "En danger critique" : Cigogne blanche (*Ciconia ciconia*), Sarcelle d'été (*Spatula querquedula*), Tarier des prés (*Saxicola rubetra*), Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*), Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*), Gobemouche noir (*Ficedula hypoleuca*), Mouette rieuse (*Chroicocephalus ridibundus*), Chevalier guignette (*Actitis hypoleucos*)
- 58 espèces sont nicheuses sur la commune (indice de nidification certain et probable)

Parmi l'ensemble de ces espèces à enjeux, nous attirons particulièrement l'attention sur les espèces nicheuses probables et certaines, dont le **Pic épeichette**, le **Busard Saint-Martin**, le **Bruant jaune**, le **chardonneret élégant**, le **Pic noir**, le **Bruant proyer**, le **Gobemouche gris**, l'**Alouette des champs** et le **Verdier d'Europe**.

Nom Scientifique	Nom Vernaculaire	Rareté en Eure-et-Loir	Statut Liste Rouge Européenne	Statut Liste Rouge France (nicheurs)	Statut Liste Rouge région Centre-Val de Loire	Protection Nationale	Directive oiseaux	Déterminant ZNIEFF	Indice de présence	Indice de nidification
<i>Dendrocopos minor</i>	Pic épeichette	PC		VU	NT	Article 3		Oui	NH	Probable
<i>Circus cyaneus</i>	Busard Saint-Martin	C	LC	LC	NT	Article 3	Annexe I	Oui	MNH	Probable
<i>Emberiza citrinella</i>	Bruant jaune	C	LC	VU	NT	Article 3			NH	Probable
<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	C	LC	VU	LC	Article 3			MNH	Probable
<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	PC	LC	LC	LC	Article 3	Annexe I		NH	Probable
<i>Emberiza calandra</i>	Bruant proyer	C	LC	LC	NT	Article 3			NH	Probable
<i>Muscicapa striata</i>	Gobemouche gris	C	LC	NT	LC	Article 3			MN	Certain
<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs	C	LC	NT	NT				MNH	Probable
<i>Columba oenas</i>	Pigeon colombin	C	LC	LC	LC			Oui	MNH	Probable
<i>Chloris chloris</i>	Verdier d'Europe	C	LC	VU		Article 3			MNH	Certain

Tableau 8 : Espèces patrimoniales d'oiseaux nicheurs recensées lors des inventaires 2022-2023

Nom Scientifique	Nom Vernaculaire	Rareté en Eure-et-Loir	Statut Liste Rouge Européenne	Statut Liste Rouge France (nicheurs)	Statut Liste Rouge région Centre-Val de Loire	Protection Nationale	Directive oiseaux	Déterminant ZNIEFF	Indice de présence	Indice de nidification
<i>Saxicola rubetra</i>	Tarier des prés	R	LC	VU	CR	Article 3		Oui	M	
<i>Falco peregrinus</i>	Faucon pèlerin	R	LC	LC	EN	Article 3	Annexe I	Oui	M	
<i>Circus aeruginosus</i>	Busard des roseaux	PC	LC	NT	EN	Article 3	Annexe I	Oui	MN	
<i>Ficedula hypoleuca</i>	Gobemouche noir	PC	LC	VU	EN	Article 3		Oui	M	
<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	Mouette rieuse	PC		NT	EN	Article 3		Oui	MNH	
<i>Anthus pratensis</i>	Pipit farlouse	C	LC	VU	VU	Article 3		Oui	MNH	
<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur d'Europe	PC	LC	VU	LC	Article 3	Annexe I	Oui	MNH	
<i>Actitis hypoleucos</i>	Chevalier guignette	PC	LC	NT	EN	Article 3		Oui	M	
<i>Vanellus vanellus</i>	Vanneau huppé	C	VU	NT	VU			Oui	MH	

Nom Scientifique	Nom Vernaculaire	Rareté en Eure-et-Loir	Statut Liste Rouge Européenne	Statut Liste Rouge France (nicheurs)	Statut Liste Rouge région Centre-Val de Loire	Protection Nationale	Directive oiseaux	Déterminant ZNIEFF	Indice de présence	Indice de nidification
<i>Ardea alba</i>	Grande Aigrette		LC	NT		Article 3	Annexe I	Oui		
<i>Egretta garzetta</i>	Aigrette garzette	PC	LC	LC	NT	Article 3	Annexe I	Oui	MNH	
<i>Bubulcus ibis</i>	Héron garde-boeufs	R	LC	LC	VU	Article 3		Oui	MH	
<i>Phylloscopus trochilus</i>	Pouillot fitis	PC	LC	NT	NT	Article 3		Oui	MN	
<i>Upupa epops</i>	Huppe fasciée	R	LC	LC	LC	Article 3		Oui	MN	
<i>Larus michahellis</i>	Goéland leucopnée	PC	LC	LC	VU	Article 3			MH	
<i>Serinus serinus</i>	Serin cini	C	LC	VU	LC	Article 3				
<i>Apus apus</i>	Martinet noir	C	NT	NT	LC	Article 3				
<i>Spatula querquedula</i>	Sarcelle d'été	R	LC					Oui	MN	
<i>Delichon urbicum</i>	Hirondelle de fenêtre	C	LC	NT	LC	Article 3				
<i>Sylvia borin</i>	Fauvette des jardins	C	LC	NT	LC	Article 3				
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	C	LC	NT	LC	Article 3				
<i>Larus fuscus</i>	Goéland brun	R	LC	LC		Article 3				
<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	C	LC	NT	LC	Article 3				
<i>Phalacrocorax carbo</i>	Grand Cormoran	C	LC	LC	NT	Article 3			MN	
<i>Pluvialis apricaria</i>	Pluvier doré	C	LC				Annexe I		MN	

Tableau 9 : Autres espèces à enjeux recensées lors des inventaires 2022-2023

Nom Scientifique	Nom Vernaculaire	Rareté en Eure-et-Loir	Statut Liste Rouge Européenne	Statut Liste Rouge France (nicheurs)	Statut Liste Rouge région Centre-Val de Loire	Protection Nationale	Directive oiseaux	Déterminant ZNIEFF	Indice de présence
<i>Emberiza schoeniclus</i>	Bruant des roseaux	PC	LC	EN	VU	Article 3		Oui	MNH
<i>Ciconia ciconia</i>	Cigogne blanche	PC	LC	LC	EN	Article 3	Annexe I	Oui	M
<i>Elanus caeruleus</i>	Élanion blanc		LC	VU		Article 3	Annexe I		
<i>Falco columbarius</i>	Faucon émerillon		VU			Article 3	Annexe I		MH

<i>Falco subbuteo</i>	Faucon hobereau		LC	LC	NT	Article 3		Oui	MN
<i>Accipiter gentilis</i>	Autour des palombes		LC	LC	VU	Article 3			MNH
<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore		LC	LC	LC	Article 3	Annexe I		MN
<i>Spatula querquedula</i>	Sarcelle d'été				CR				MN
<i>Circus macrourus</i>	Busard pâle		LC			Article 4	Annexe I		
<i>Tyto alba</i>	Chouette effraie	PC	LC	LC	NT	Article 3			NH
<i>Periparus ater</i>	Mésange noire		LC		NT	Article 3			MNH
<i>Perdix perdix</i>	Perdrix grise	C	LC	LC	NT				NH

Tableau 10 : Espèces patrimoniales d'oiseaux recensés via la recherche bibliographique (liste complémentaire)

Légende

- Statut de la Liste Rouge Nationale et Régionale des oiseaux nicheurs : LC "Préoccupation mineure" ; NT "Quasi-menacée" ; VU "Vulnérable" ; EN "En danger" ; CR "En danger critique" ; DD "Données insuffisantes" ; NA "Non applicable" ; NE "Non évalué".
- Indice de présence: M : Migrateur ; N: Nicheur ; H : Hivernant ;
- Rareté en Eure et Loir : C : Commun ; PC : Peu commun ; R : Rare.

Voici quelques présentations d'espèces patrimoniales présentes sur la commune de Morancez.



Le Gobemouche gris - *Muscicapa striata*

Le **Gobemouche gris** (*Muscicapa striata*) peut se rencontrer dans les jardins, les parcs et les bois clairs. Il apprécie les petites clairières et les trouées au milieu de hauts feuillus. Il établit son nid dans la végétation ou dans une cavité. La femelle pond quatre ou cinq œufs en mai-juin. Cette espèce est en déclin en Europe en raison principalement de l'emploi massif de pesticides en agriculture, du déboisement, de la baisse de l'âge d'exploitation des arbres et de la dégradation des habitats hivernaux.



Espèce Déterminante ZNIEFF
Protection nationale (article 3)



La grande aigrette - *Ardea alba*

La **Grande Aigrette** (*Ardea alba*) est un échassier vivant près des eaux douces. C'est le plus grand des hérons et des aigrettes d'Europe. Son plumage est entièrement blanc. Elle niche dans les roselières ou dans des arbres au bord des lacs et des grands étangs. Elle fréquente aussi les prairies humides et les rizières. Cette espèce a évité de peu l'extinction au début du XXème siècle, en raison de l'engouement pour ses plumes. Aujourd'hui, une autre menace pèse sur cet oiseau, la dégradation et la destruction de ses habitats.



Espèce Déterminante ZNIEFF
Protection nationale (article 3) et européenne (Directive oiseaux annexe I)



Le Pluvier doré - *Pluvialis apricaria*

Le **Pluvier doré** (*Pluvialis apricaria*), de la famille des Charadriidés, fréquente les grandes plaines cultivées, les prairies humides, des espaces à végétation rase. Il établit son nid au sol. La femelle pond trois ou quatre œufs. Cette espèce a vu ses populations diminuées de la fin du XIXème siècle jusqu'au milieu du XXème siècle à cause de la destruction des milieux favorables à la reproduction et à la capture. Sur la commune de Morancez, cette espèce a été observée dans les cultures.



Protection européenne
(Directive oiseaux annexe I)



Le Martin pêcheur d'Europe - *Alcedo atthis*

Le **Martin pêcheur d'Europe** (*Alcedo atthis*) est un petit oiseau indicateur de la bonne qualité des eaux puisqu'il consomme les poissons et niche dans les berges. Il fréquente surtout les petits et moyens cours d'eau bordés d'arbres. Il se perche sur une branche et guette les poissons puis les capture en plongeant verticalement. Il se reconnaît surtout par son dos bleu turquoise et son ventre orangé, ainsi qu'à son vol vif et rapide.



Espèce déterminante ZNIEFF
Protection nationale (article 3) et européenne (Directive oiseaux annexe I)



© Laurent DECLYPERE

Le Pic épeichette - *Dendrocopos minor*

Le **Pic épeichette** (*Dendrocopos minor*) est un Picidé de la taille d'un moineau qui fréquente les bois, bosquets de feuillus, parcs, jardins et vergers. Il est adapté à la vie arboricole : pattes solides pourvues de longs doigts et griffes facilitant la préhension des troncs et des branches, queue très rigide servant de point d'appui contre un tronc d'arbre, bec tranchant permettant de creuser le bois tendre ou mort pour trouver de la nourriture (insectes et larves) ou pour y nicher.



Espèce déterminante ZNIEFF
Protection nationale (article 3)



© Denis KEITH

Le Vanneau huppé - *Vanellus vanellus*

Le **Vanneau huppé** (*Vanellus vanellus*) est un limicole facilement reconnaissable grâce à sa longue et fine huppe recourbée et à son plumage noir et blanc. C'est une espèce migratrice partielle qui niche au sol dans des prairies humides, des vasières asséchées ou en milieu agricole. A l'instar de ce que l'on observe au niveau national depuis une quarantaine d'années, les effectifs nicheurs se sont effondrés à l'échelle régionale. Les effectifs ont baissé d'au moins 10% en 10 ans, et ce, de manière continue.



Espèce déterminante ZNIEFF



© Maxence BELLETIER

Le Chevalier guignette - *Actitis hypoleucos*

Le **Chevalier guignette** (*Actitis hypoleucos*) est un oiseau limicole de taille moyenne au coup et dos brun, et ventre blanc. Il affectionne les endroits humides comme les forêts inondées et les plages, mais peut aussi être observé le long des cours d'eau, des étangs et des mares. Le chevalier guignette hoche souvent la queue dès qu'il se pose et quand il se déplace en marchant. Ce critère d'identification important lui a d'ailleurs valu son nom ! L'espèce niche à l'Est de la France mais peu être vu dans toute la France lorsqu'il est en migration.



Espèce déterminante ZNIEFF
Protection nationale (article 3)



© Pierre MORIN

Le Faucon pèlerin - *Falco peregrinus*

Le **Faucon pèlerin** (*Falco peregrinus*) est un chasseur de haut-vol de la taille d'un gros pigeon. Le faucon pèlerin est un grand chasseur d'oiseaux qui capture ses proies lors d'attaques rapides et spectaculaires. L'espèce est nicheuse sur le département. L'installation de l'espèce dépend de la présence de sites rupestres pour nicher et d'une avifaune abondante et diversifiée. Des jeunes ou des oiseaux non nichés toute l'année en vol ou posés sur des pylônes électriques.



Espèce déterminante ZNIEFF
Protection nationale (article 3) et européenne (Directive Oiseaux annexe I)



© Cédric BAUDOUIN

Le Tarier des prés - *Saxicola rubetra*

Le **Tarier des prés** (*Saxicola rubetra*) est un petit passereau de la taille d'une mésange (*Parus* sp.), d'aspect ramassé, court de queue et se tenant bien droit. L'espèce niche principalement dans le Massif Central et les Pyrénées mais peut être aperçue en migration dans le département. Son habitat optimal en plaine est représenté par la prairie naturelle alluviale de fauche. L'intensification de l'agriculture constitue la principale cause de déclin de l'espèce en France depuis plus de 30 ans. La mise en culture des prairies alluviales de fauche entraîne la disparition de son habitat.



Espèce déterminante ZNIEFF
Protection nationale (article 3)



© Pierre MORIN

Le Pipit farlouse - *Anthus pratensis*

Le **Pipit farlouse** (*Anthus pratensis*) est un petit passereau qui recherche des milieux à végétation basse et quasi absence d'arbre et d'arbustes. Dans le Perche, il peut être observé dans les prairies, les jachères et les landes rases. En Beauce, il s'installe dans toute sorte de friche. Globalement, les effectifs nicheurs dans le département régressent. La population actuelle est estimée à 150-200 couples. L'espèce peut être observée dans tout le département en hiver, en bandes d'une quinzaine d'individus.



Espèce déterminante ZNIEFF
Protection nationale (article 3)

Les espèces d'Oiseaux patrimoniales recensées sur la commune de Morancez sont principalement localisées le long de la rivière du Poulain ainsi qu'à proximité des étangs. On y trouve :

- le Martin-pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*), et l'Aigrette garzette (*Egretta garzetta*) le long de l'Eure au Nord de la commune,
- Le Gobemouche noir, le Martin pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*), le Faucon Hobereau (*Falco subbuteo*), le Chevalier guignette (*Actitis hypoleucos*), et la Mouette rieuse (*Chroicocephalus ridibundus*) le long de la rivière du Poulain
- Au niveau du grand étang, la Grande aigrette (*Ardea alba*), la Mouette rieuse (*Chroicocephalus ridibundus*), le Grand cormoran (*Phalacrocorax carbo*), le Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*), la Sarcelle d'été (*Spatula querquedula*), l'Aigrette garzette (*Egretta garzetta*) et le Martin pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*).

De plus, dans les cultures à l'est de la commune, est présent le Vanneau huppé (*Vanellus vanellus*) lorsqu'il est en migration, le Busard pâle (*Circus macrourus*), la Chouette effraie (*Tyto alba*), le Faucon émerillon (*Falco columbarius*), l'Elanion blanc (*Elanus caeruleus*), le Héron Garde-bœuf (*Bubulcus ibis*) et la Perdrix grise (*Perdix perdix*).

Au niveau des habitations, le Pouillot fitis (*Phylloscopus trochilus*), le Bondré apivore (*Pernis apivorus*), l'Alouette des champs (*Prunella modularis*) et la Cigogne blanche (*Ciconia ciconia*) ont été recensés.

Il est à noter qu'une colonie de Martinet noir (*Apus apus*) d'une vingtaine de couples est installée dans l'église. La présence de cette espèce doit être prise en compte en cas de travaux, car l'espèce est protégée au titre de **l'article 3 de l'arrêté du 29 octobre 2009**.



Espèces d'oiseaux à enjeux

Légende :

Hydrographie

- Cours d'eau
- Plans d'eau

Inventaires Faune/Flore IBC

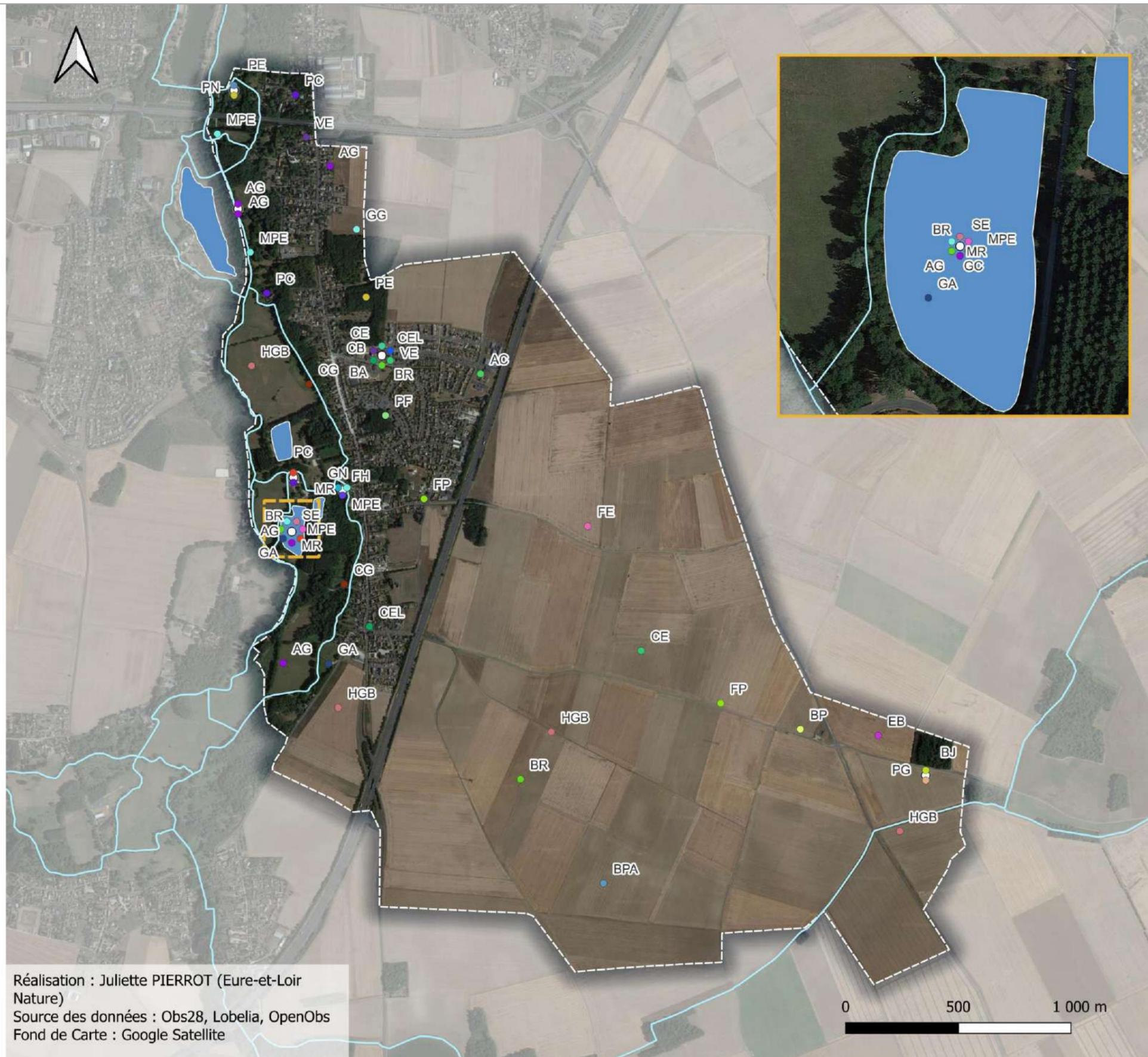
Espèces à enjeux

Oiseaux

- Aigrette garzette (AG)
- Alouette des champs (AC)
- Bondré apivore (BA)
- Bruant jaune (BJ)
- Busard des roseaux (BR)
- Busard pâle (BPA)
- Chouette effraie (CE)
- Cigogne blanche (CB)
- Elanion blanc (EB)
- Faucon Emerillon (FE)
- Faucon hobereau (FH)
- Faucon pèlerin (FP)
- Gobemouche noir (GN)
- Grand Cormoran (GC)
- Héron garde-boeufs (HGB)
- Martin-pêcheur d'Europe (MPE)
- Mouette rieuse (MR)
- Perdrix grise (PG)
- Pic Epeichette (PE)
- Pigeon colombin (PC)
- Pouillot fitis (PF)
- Sarcelle d'été (SE)
- Bruant Proyer (BP)
- Chardonneret élégant (CEL)
- Chevalier guignette (CG)
- Gobemouche gris (GG)
- Grande aigrette (GA)
- Pic noir (PN)
- Verdier d'Europe (VE)

Fonds de carte

Google Satellite



Carte 11 : Espèces patrimoniales d'oiseaux recensées sur la commune de Morancez

b) Les amphibiens

En 2022 et 2023, une espèce d'Amphibiens a été contactée, la **Grenouille verte**. Tous les Amphibiens sont protégés à l'échelle nationale au titre de l'arrêté du 19 novembre 2017, de ce fait, sans être une espèce remarquable pour le département, ces espèces sont considérées patrimoniales d'un point de vue strictement réglementaire.

Deux autres espèces ont été contactées en 2017 sur la commune, le **Triton palmé** (*Lissotriton helveticus*) et la **Grenouille rieuse** (*Pelophylax ridibundus*) cependant ils n'ont pas été revus pendant les inventaires.

Nom Scientifique	Nom Vernaculaire	Statut Liste Rouge Européenne	Statut Liste Rouge France	Statut Liste Rouge région Centre-Val de Loire	Protection Nationale	Directive Habitat-Faune-Flore	Déterminant ZNIEFF
<i>Pelophylax kl. esculentus</i>	Grenouille verte		NT	LC	Article 5		

Tableau 11 : Liste des espèces patrimoniales d'amphibiens recensées sur la commune de Morancez (Inventaires)

Nom Scientifique	Nom Vernaculaire	Statut Liste Rouge Européenne	Statut Liste Rouge France	Statut Liste Rouge région Centre-Val de Loire	Protection Nationale	Directive Habitat-Faune-Flore	Déterminant ZNIEFF
<i>Lissotriton helveticus</i>	Triton palmé	LC	LC	LC	Article 3		
<i>Pelophylax ridibundus</i>	Grenouille rieuse	LC	LC	NA	Article 3		

Tableau 12 : Liste complémentaire des espèces patrimoniales d'amphibiens recensées sur la commune de Morancez (Recherche bibliographique)

Légende

- Statut de la Liste Rouge Nationale et Régionale : LC "Préoccupation mineure" ; NT "Quasi-menacée" ; VU "Vulnérable" ; EN "En danger" ; CR "En danger critique" ; DD "Données insuffisantes" ; NA "Non applicable" ; NE "Non évalué".

Afin de mieux s'approprier ces espèces d'Amphibiens patrimoniales, deux fiches ont été rédigées comme ci-dessous.



La grenouille verte - *Pelophylax kl. esculentus*

La **Grenouille verte** (*Pelophylax kl. esculentus*) représente plusieurs espèces difficiles à différencier entre elles. Elles sont de taille moyenne, l'aspect général est élancé. Elle présente une coloration vert clair avec une pigmentation brun foncé à noirâtre. Elles sont largement répandues dans la moitié nord de la France et possèdent une amplitude écologique large. Ces espèces sont protégées en France mais peuvent être pêchées en vue d'une consommation familiale.



Protection nationale (article 4)



Le triton palmé - *Lissotriton helveticus*

Le **Triton palmé** (*Lissotriton helveticus*) est un petit amphibiens de 5 à 9 cm à la queue aplatie latéralement, à la peau lisse et présentant une bande longitudinale masquant l'œil. Le triton palmé peut être observé autour et dans des étangs, des lacs, des canaux, des marais situés de préférence à proximité de zones boisées. Les principales menaces pesant sur l'espèce sont la destruction des zones humides ainsi que l'introduction de poissons d'ornement dans les mares se nourrissant de leurs larves.



Protection nationale (article 4)

La Grenouille verte a été observée à deux reprises sur la commune, à l'ouest, à proximité de points d'eau et le long de la rivière du Poulain. Le Triton palmé a été observé mort proche de la mare de la Mairie.

La Grenouille rieuse a été observée au nord de la commune le long d'un bras de l'Eure.

c) Les reptiles

En 2022-2023, une espèce de Reptiles a été contactée : le **lézard des murailles** (*Podarcis muralis*). Une autre espèce a été recensées en 2008 via les recherches bibliographiques et est probablement toujours présente sur la commune : la **couleuvre helvétique** (*Natrix helvetica*). Tous les Reptiles sont protégés à l'échelle nationale au titre de l'arrêté du 19 novembre 2017, de ce fait, sans être une espèce remarquable pour le département, ces espèces sont considérées patrimoniales d'un point de vue strictement réglementaire.

Nom Scientifique	Nom Vernaculaire	Statut Liste Rouge Européenne	Statut Liste Rouge France	Statut Liste Rouge région Centre-Val de Loire	Protection Nationale	Directive Habitat-Faune-Flore	Déterminant ZNIEFF
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	LC	LC	LC	Article 2	Annexe IV	

Tableau 13 : Liste des espèces patrimoniales de Reptiles recensées sur la commune de Morancez (Inventaires)

Légende

- Statut de la Liste Rouge Nationale et Régionale : LC "Préoccupation mineure"; NT "Quasi-menacée"; VU "Vulnérable"; EN "En danger"; CR "En danger critique"; DD "Données insuffisantes"; NA "Non applicable"; NE "Non évalué".

Afin de mieux s'appropriier ces espèces de Reptiles, des fiches ont été rédigées comme ci-dessous.



© Jean-Luc POTIRON

Le Lézard des murailles - *Podarcis muralis*

Le **Lézard des murailles** (*Podarcis muralis*) est un petit lézard à teinte grise ou marron, d'aspect relativement robuste. On peut le rencontrer aussi bien dans les milieux naturels tels que les haies, les bords de plans d'eau, les zones en friches, les buissons, les talus, les lisières de forêts, les éboulis (...) que dans des zones urbanisées comme les jardins, les murs de pierres, les talus de voie de communication. Il se nourrit d'araignées, de divers insectes (papillons, chenilles, criquets, grillons, mouches, hyménoptères, pucerons) ou de vers de terre.



Protection nationale (article 2) et européenne (annexe IV)

Le Lézard des murailles a été observé à cinq reprises sur la commune, dans et autour de la zone urbaine.



© Denis KEITH

La Couleuvre helvétique - *Natrix helvetica*

La **Couleuvre helvétique** (*Natrix helvetica*) autrefois appelée couleuvre à collier est un serpent de 65 à 140cm de long selon le sexe et reconnaissable à ses deux tâches en forme de croissant sur les côtés du coup se rejoignant sur la nuque. Ses habitats de prédilection sont les zones humides riches en ressources trophiques. L'altération et la disparition des zones humides constitue la principale menace pesant sur l'espèce aujourd'hui. Sa survie dépend de plus des populations d'amphibiens dont elle se nourrie.



Protection nationale (article 2)



Espèces patrimoniales d'amphibiens et reptiles

Légende :

Hydrographie

- Cours d'eau
- Plans d'eau

Inventaires Faune/Flore IBC

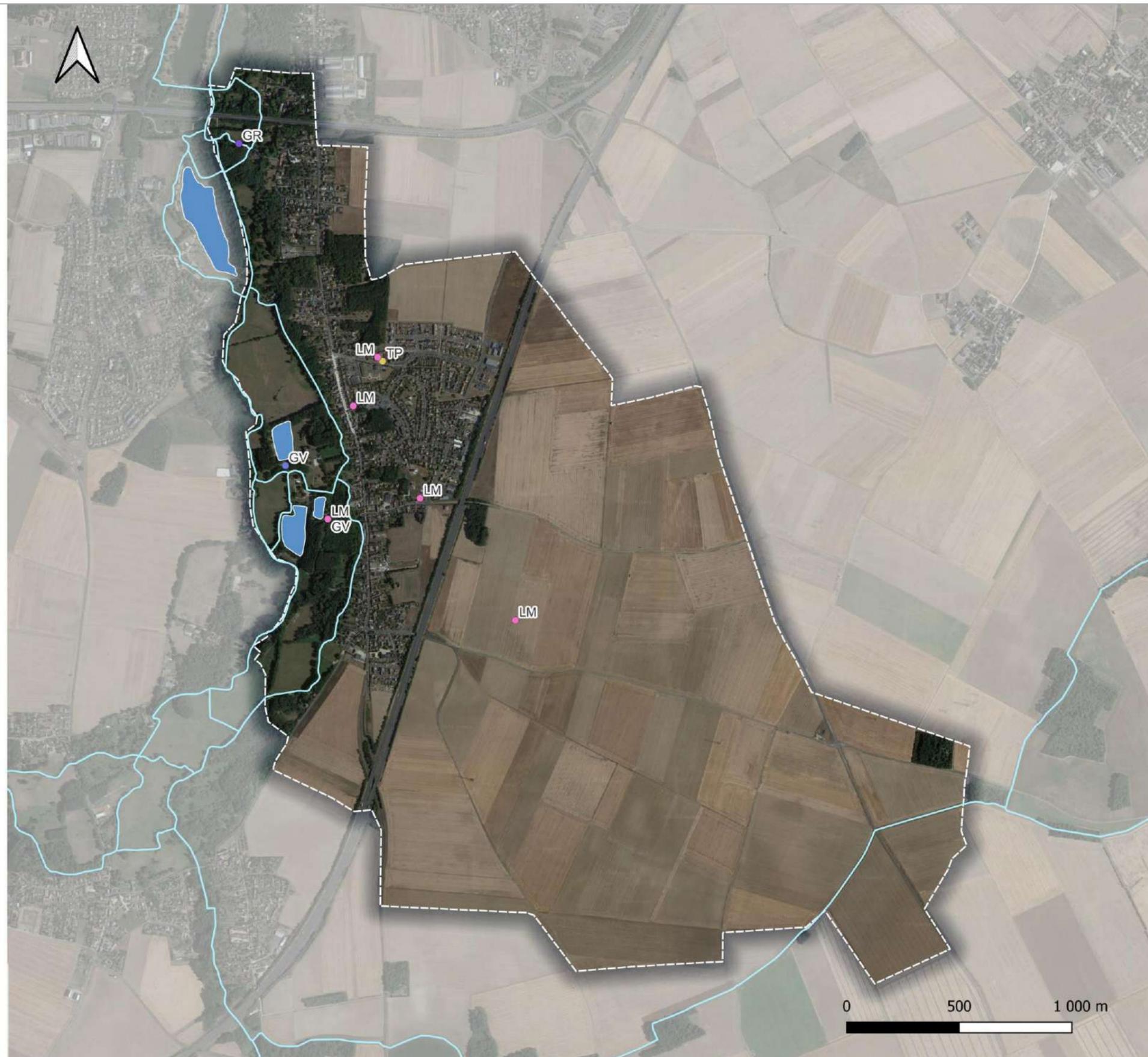
Espèces à enjeux

Amphibiens et Reptiles

- Grenouille verte (GV)
- Lézard des murailles (LM)
- Triton palmé (TP)
- Grenouille rieuse (GR)

Fonds de carte

Google Satellite



Réalisation : Juliette PIERROT (Eure-et-Loir Nature)
Source des données : Obs28, Lobelia, OpenObs
Fond de Carte : Google Satellite

Carte 12 : Carte des espèces patrimoniales d'Amphibiens et Reptiles recensées sur la comune de Morancez

d) Les Mammifères

Sur les deux années d'inventaire, trois espèces de Mammifères ont été observées et sont classées espèces patrimoniales : l'Écureuil roux (*Sciurus vulgaris*), le Lapin de Garenne (*Oryctolagus cuniculus*) et le Hérisson d'Europe (*Erinaceus europaeus*) protégés à l'échelle nationale. Cinq autres espèces ont été recensées via la Bibliographie.

Nom Scientifique	Nom Vernaculaire	Statut Liste Rouge Européenne	Statut Liste Rouge France	Statut Liste Rouge région Centre-Val de Loire	Protection Nationale	Directive Habitat-Faune-Flore	Déterminant ZNIEFF
<i>Oryctolagus cuniculus</i>	Lapin de garenne	NT	NT	LC			
<i>Sciurus vulgaris</i>	Écureuil roux	LC	LC	LC	Article 2		
<i>Erinaceus europaeus</i>	Hérisson d'Europe	LC	LC	LC	Article 2		

Tableau 14 : Liste des espèces patrimoniales de mammifères recensées sur la commune de Morancez (Inventaires)

Légende

- Statut de la Liste Rouge Nationale et Régionale : LC "Préoccupation mineure" ; NT "Quasi-menacée" ; VU "Vulnérable" ; EN "En danger" ; CR "En danger critique" ; DD "Données insuffisantes" ; NA "Non applicable" ; NE "Non évalué".

Afin de mieux connaître les espèces de Mammifères observées, des fiches ont été rédigées comme ci-dessous.



© Laurent DECLUYPERE

L'Écureuil roux - *Sciurus vulgaris*

L'écureuil roux (*Sciurus vulgaris*) habite les bois de feuillus ou de conifères (ou les forêts mixtes) qui présentent un sous-bois dense. On le rencontre aussi dans les parcs et jardins et il peut également vivre à proximité des habitations. L'écureuil roux régresse légèrement dans l'Ouest de la France. L'espèce est totalement protégée en France. En Grande Bretagne, l'introduction de l'écureuil gris (originaire d'Amérique) a complètement décimé l'écureuil roux. Même si ce n'est pas encore le cas en France, c'est une des raisons pour lesquels l'espèce est surveillée.



Protection nationale (article 2)



Le Hérisson d'Europe - *Sciurus vulgaris*

Le Hérisson d'Europe (*Erinaceus europaeus*) est un petit mammifère omnivore vivant dans les bois de feuillus, les haies, les broussailles, les prairies humides, les parcs et les jardins. Bien reconnaissable grâce aux piquants qu'il a sur le dos, c'est une espèce semi-nocturne, solitaire, non-territoriale et qui hiberne. Se roulant en boule en cas de danger, il possède une technique de défense unique chez les Mammifères. En France, il est protégé par l'arrêté du 23 avril 2007.



Protection nationale (article 2)

L'Ecureuil roux a été observé à de multiples reprises sur la commune, majoritairement en zone urbaine et le long de l'Eure. Le Hérisson d'Europe a été observé 4 fois sur la commune essentiellement autour de la Mairie. 3 individus sur 4 ont été observés mort suite à une collision routière. Cette espèce est malheureusement très souvent victime des réseaux routiers.

Le Lapin de garenne a été observé en limite sud de la commune proche de l'A11.

Pour les Chiroptères, 5 espèces ont été identifiées lors d'un parcours spécifique. Toutes ces espèces sont protégées. Nous n'avons pas les localisations exactes des différentes espèces car elles ont été identifiées sur enregistrement lors d'un parcours. Il est possible qu'une colonie de Noctule de Leisler soit présente sur la commune car des cris sociaux ont été enregistrés.

Nom Scientifique	Nom Vernaculaire	Statut Liste Rouge Européenne	Statut Liste Rouge France	Statut Liste Rouge région Centre-Val de Loire	Protection Nationale	Directive Habitat-Faune-Flore	Déterminant ZNIEFF
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	LC	NT		Article 2	Annexe IV	
<i>Pipistrellus nathusii</i>	Pipistrelle de Nathusius	LC	NT		Article 2	Annexe IV	Oui
<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler	LC	NT		Article 2	Annexe IV	Oui
<i>Myotis daubentonii</i>	Murin de Daubenton	LC	LC		Article 2	Annexe IV	Oui
<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune	LC	NT		Article 2	Annexe IV	

Voici quelques fiches espèces pour découvrir les différentes espèces de Chiroptères :



Pipistrelle de Nathusius - *Pipistrellus nathusii*

La **Pipistrelle de Nathusius** (*Pipistrellus nathusii*) est une petite chauve-souris légèrement plus grande que la pipistrelle commune. Son pelage est roux à brun-marron sur le dessus et il est brun clair à brun-jaune en dessous. C'est une espèce sylvicole qui apprécie particulièrement les forêts de feuillus humides et les pinèdes sèches, souvent à proximité de l'eau. En plaine, elle est fréquente dans les campagnes cultivées, les parcs et le long des bois mais assez rarement près des habitations.



Protection nationale (article 2) et européenne (Annexe IV)
Espèce déterminante ZNIEFF



Murin de Daubenton - *Myotis daubentonii*

Le **Murin de Daubenton** (*Myotis daubentonii*) présente un dos gris brun et un ventre blanc. Il se rencontre près des cours d'eau, étangs, mares et retenues artificielles. Il fréquente également les milieux forestiers et bocagers, parfois éloignés de plusieurs kilomètres de points d'eau. Ce murin chasse au-dessus de l'eau toutes sortes d'insectes et sans doute aussi de petits alevins en les capturant avec ses grands pieds. Cette espèce est aujourd'hui en déclin en région et dans le département, notamment du fait de la destruction des ponts au cours de travaux et de l'altération des zones humides.



Protection nationale (article 2) et européenne (Annexe IV)
Espèce déterminante ZNIEFF



Pipistrelle commune - *Pipistrellus pipistrellus*

La **Pipistrelle commune** (*Pipistrellus pipistrellus*) est une petite chauve-souris au pelage dorsal de brun sombre à brun roux, celui du ventre est plus clair mais le contraste est peu marqué. La face et les membranes sont brun noir et contrastent avec le pelage. Cette espèce fréquente tous les types de milieux, même les zones fortement urbanisées. Pour la chasse, on note une préférence pour les zones humides. Elle hiberne de novembre à fin mars souvent en solitaire.



Protection nationale (article 2) et européenne (Annexe IV)



Espèces patrimoniales de mammifères

Légende :

Hydrographie

— Cours d'eau

■ Plans d'eau

Inventaires Faune/Flore IBC

Espèces à enjeux

Mammifères

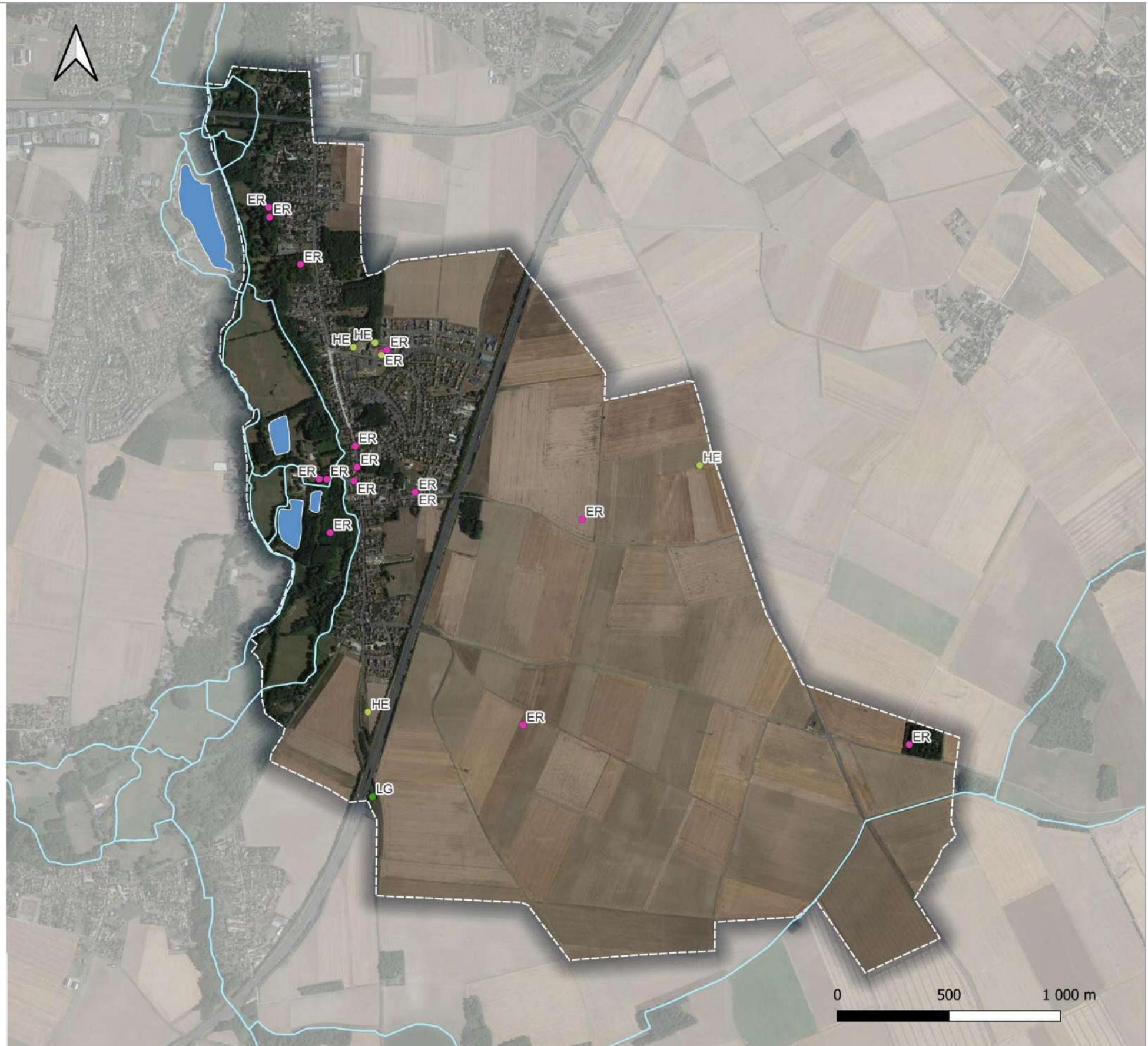
● Écureuil roux (ER)

● Hérisson d'Europe (HE)

● Lapin de garenne (LG)

Fonds de carte

Google Satellite



Réalisation : Juliette PIERROT (Eure-et-Loir Nature)
Source des données : Obs28, Lobelia, OpenObs
Fond de Carte : Google Satellite

Carte 13 : Espèces patrimoniales de mammifères recensées sur la commune de Morancez

e) Les insectes

(1) Les Lépidoptères

L'inventaire de 2022-2023 a permis d'observer 21 espèces de Lépidoptères plutôt communes. La recherche bibliographique a permis de recensé 30 espèces supplémentaire dont 2 sont patrimoniales : la Petite Tortue (*Aglais urticae*), classé « Quasi-menacée » sur la Liste Rouge Régionale et l'Ecaille chinée (*Euplagia quadripunctaria*), espèce sous la Directive Habitat. L'Azuré bleu-céleste (*Lysandra bellargus*), espèce déterminante ZNIEFF a été recensé en 2007 et est sans doute toujours présente sur la commune.

Nom Scientifique	Nom Vernaculaire	Statut Liste Rouge Européenne	Statut Liste Rouge France	Statut Liste Rouge région Centre-Val de Loire	Protection Nationale	Directive Habitat-Faune-Flore	Déterminant ZNIEFF
<i>Aglais urticae</i>	Petite Tortue	LC	LC	NT			
<i>Euplagia quadripunctaria</i>	Écaille chinée					Annexe II	

Tableau 15 : Espèces patrimoniales de lépidoptères recensées sur la commune de Morancez (Bibliographie)

Légende

- Statut de la Liste Rouge Nationale et Régionale : LC "Préoccupation mineure"; NT "Quasi-menacée"; VU "Vulnérable"; EN "En danger"; CR "En danger critique"; DD "Données insuffisantes"; NA "Non applicable"; NE "Non évalué".

Afin de mieux connaître ces espèces de Lépidoptères patrimoniales, des fiches ont été rédigées comme ci-dessous.



L'Ecaille chinée - *Euplagia quadripunctaria*

L'Ecaille chinée (*Euplagia quadripunctaria*) est un papillon dont le dessus des ailes antérieures est vert noir à reflets métalliques avec des bandes jaunes transversales. Le dessus des ailes postérieures, que l'on aperçoit parfois lorsque l'adulte est posé, est généralement rouge vermillon avec des tâches noires. Cette espèce a une génération par an. Au printemps, les chenilles hivernantes achèvent leur développement. Les adultes ont une activité diurne et nocturne. Ils se reposent fréquemment dans les endroits frais et semblent butiner préférentiellement les fleurs de l'Eupatoire à feuilles de chanvre.



Protection européenne (annexe IV)



La Petite tortue - *Aglais urticae*

La **Petite Tortue** (*Aglais urticae*) est un papillon de taille moyenne. Il se rencontre dans les lieux où poussent les orties, notamment dans les zones rurales près des habitations et des pâtures. Il se pose sur les murs ou les parois rocheuses pour se réchauffer. C'est une espèce qui hiverne à l'état adulte souvent dans les granges ou les cabanons. On peut donc le voir voler presque toute l'année, de février à septembre-octobre.



Quasi-menacé en Centre-Val de Loire



L'Azuré bleu-céleste - *Lysandra bellargus*

L'**Azuré bleu-céleste** (*Lysandra bellargus*) est un petit papillon des pelouses calcaires et prairies maigres. Il peut être observé entre mai-juin et août septembre. Les mâles de couleur bleu ciel avec des franges blanches découpées de lignes sombre sur la face supérieur des ailes, sont souvent rassemblés en grand nombre autour de déjections animales. Les mâles et les femelles ne butinent pas les mêmes fleurs !



Espèce déterminante ZNIEFF

Les deux espèces patrimoniales, à savoir la Petite tortue et l'Écaille chinée, ont été observées à une reprise en milieu urbanisé.

(2) Les Odonates

En 2022-2023, 15 espèces d'Odonates ont été observées lors des inventaires cependant aucune n'est classée comme espèce patrimoniale. Les recherches bibliographiques ont permis de recenser 10 espèces supplémentaires dont la **Grande Aeschne** (*Aeshna grandis*) qui est une espèce déterminante ZNIEFF et « quasi-menacée » en région Centre-Val de Loir.

La **Grande Aeschne** a été recensée le long de la Rivière du Poulain (voir Carte 10)

Nom Scientifique	Nom Vernaculaire	Statut Liste Rouge Européenne	Statut Liste Rouge France	Statut Liste Rouge région Centre-Val de Loire	Protection Nationale	Directive Habitat-Faune-Flore	Déterminant ZNIEFF
<i>Aeshna grandis</i>	Grande Aeschne	LC	LC	NT			Oui

Tableau 16 : Liste des espèces patrimoniales d'Odonates recensées sur la commune de Morancez (Bibliographie)

Nom Scientifique	Nom Vernaculaire	Statut Liste Rouge Européenne	Statut Liste Rouge France	Statut Liste Rouge région Centre-Val de Loire	Protection Nationale	Directive Habitat-Faune-Flore	Déterminant ZNIEFF
<i>Calopteryx splendens</i>	Caloptéryx éclatant	LC	LC				
<i>Anax imperator</i>	Anax empereur	LC	LC	LC			
<i>Aeshna mixta</i>	Aeschne mixte	LC	LC	LC			
<i>Cordulia aenea</i>	Cordulie bronzée	LC	LC	LC			
<i>Sympetrum striolatum</i>	Sympétrum fascié	LC	LC	LC			
<i>Sympetrum sanguineum</i>	Sympétrum sanguin	LC	LC	LC			
<i>Orthetrum cancellatum</i>	Orthétrum réticulé	LC	LC	LC			
<i>Libellula fulva</i>	Libellule fauve	LC	LC	LC			
<i>Libellula depressa</i>	Libellule déprimée	LC	LC	LC			
<i>Chalcolestes viridis</i>	Leste vert	LC	LC	LC			
<i>Platycnemis pennipes</i>	Agrion à larges pattes	LC	LC	LC			
<i>Coenagrion puella</i>	Agrion jouvencelle	LC	LC	LC			
<i>Ischnura elegans</i>	Agrion élégant	LC	LC	LC			
<i>Pyrrosoma nymphula</i>	Petite nymphe au corps de feu	LC	LC	LC			
<i>Calopteryx virgo</i>	Caloptéryx vierge	LC	LC	LC			

Tableau 17 : Liste des espèces d'odonates recensés sur le commune lors des inventaires

Légende

- Statut de la Liste Rouge Nationale et Régionale : LC "Préoccupation mineure"; NT "Quasi-menacée"; VU "Vulnérable"; EN "En danger"; CR "En danger critique"; DD "Données insuffisantes"; NA "Non applicable"; NE "Non évalué".

Afin de mieux connaître ces espèces d'Odonates identifiées, des fiches ont été rédigées comme ci- dessous.



La Grande aeshne - *Aeshna grandis*

La **Grande Aeshne** (*Aeshna grandis*) est une libellule de couleur brune avec des petites tâches bleues chez les mâles et jaunes chez les femelles. Les ailes sont enfumées avec les nervures rousses. L'espèce apprécie les eaux stagnantes et faiblement courantes. Comme tous les odonates, l'espèce est sensible aux atteintes portées aux berges. La Grande aeshne peut être observée de juillet à septembre.



Espèce déterminante ZNIEFF



L'agrion élégant - *Ischnura elegans*

L'**Agrion élégant** (*Ischnura elegans*) est une libellule dont les mâles sont noir-bronze avec la tête, le thorax et la base de l'extrémité de l'abdomen marqués de bleu ciel. De manière générale, on observe une génération par an dans le nord de la France et en montagne contre deux à trois dans le sud de la France. Les larves aquatiques sont territoriales et vivent dans la végétation immergée à proximité des rives où l'eau est peu profonde.



Le Caloptéryx vierge - *Calopteryx virgo*

Le **Caloptéryx vierge** (*Calopteryx virgo*) appartient est un odonate de taille moyenne, 4 cm de long pour une envergure de 5 à 7 cm. Son corps est vert métallique. Les ailes sont bleu-vert chez les mâles, brun fumé chez les femelles. Ils affectionnent les cours d'eau lents à modérés, partiellement ensoleillés et sans pollution. Les émergences ont lieu deux à trois fois par an à la belle saison.



Le Sympétrum sanguin - *Sympetrum sanguineum*

Le **Sympétrum sanguin** (*Sympetrum sanguineum*) est une petite libellule rouge ou jaune et noir avec les pattes noires. L'espèce apprécie les eaux stagnantes entourées de roselières et de zones de carex, et eaux faiblement courantes. Les mâles sont souvent posés en nombre dans les herbes et les buissons tandis que les femelles défendent leur territoire de chasse à l'écart de l'eau. Le sympétrum sanguin peut être observé de juin à septembre.



Espèces patrimoniales d'odonates et de lépidoptères

Légende :

Hydrographie

— Cours d'eau

■ Plans d'eau

Inventaires Faune/Flore IBC

Espèces à enjeux

Lépidoptères

● Écaille chinée

● Petite Tortue

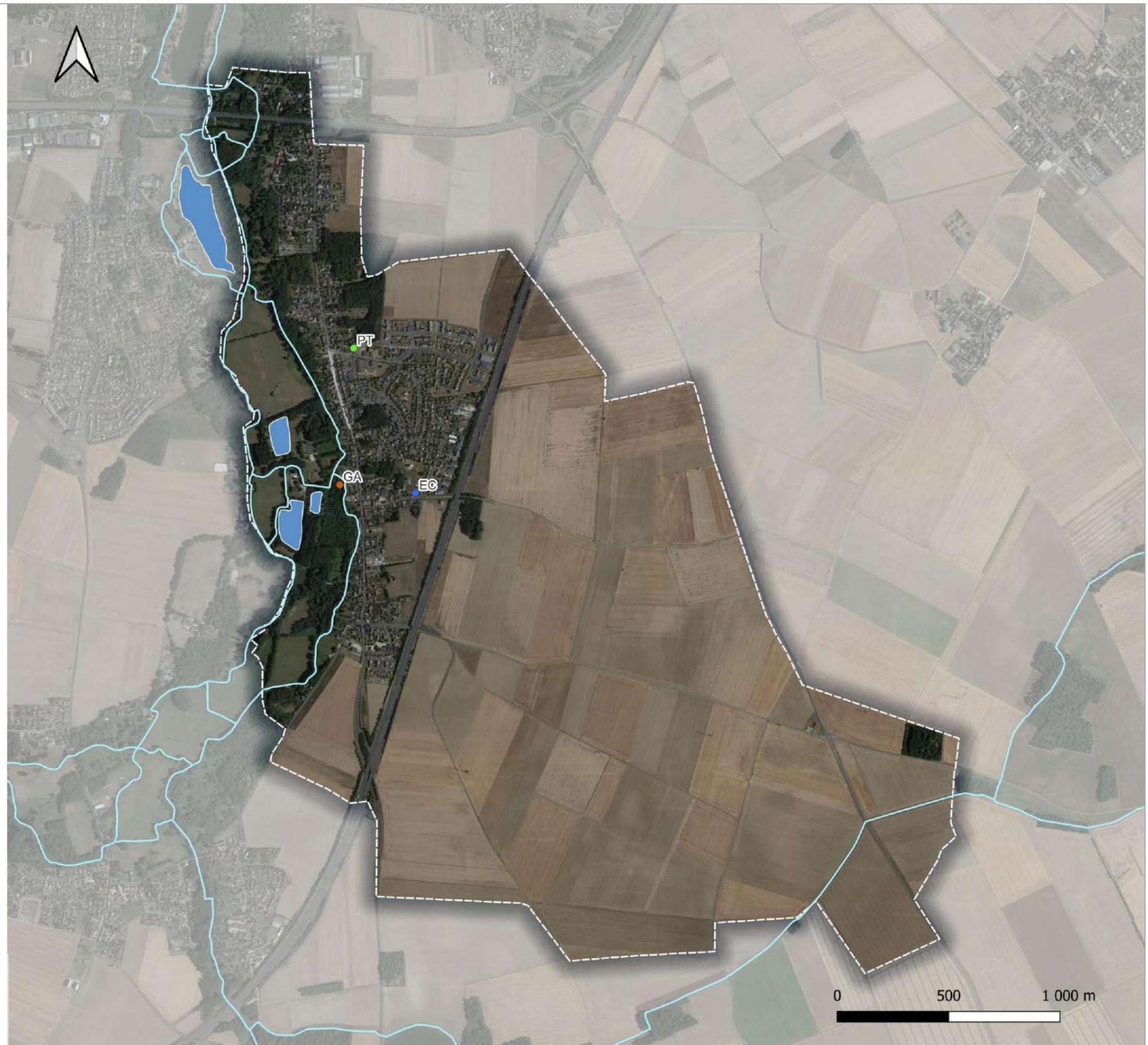
Odonates

● Grande Aesche (GA)

Fonds de carte

Google Satellite

Réalisation : Juliette PIERROT (Eure-et-Loir
Nature)
Source des données : Obs28, Lobelia, OpenObs
Fond de Carte : Google Satellite



Carte 14 : Espèces patrimoniales de Lépidoptères et d'Odonates recensées sur la commune de Morancez

(3) Les Orthoptères

En 2022 et 2023, aucune observation opportuniste d'Orthoptères n'a été notifiée ainsi aucune espèce d'Orthoptères n'a été identifiée. La recherche bibliographique a cependant permis de recenser 7 espèces dont 1 patrimoniale : le **Phanéoptère méridional** (*Phaneroptera nana*) qui est une espèce déterminantes ZNIEFF. L'observation est issu du CEN, et sa localisation est au niveau de l'ENS¹² mais nous n'avons pas la localisation exacte.

Nom Scientifique	Nom Vernaculaire	Statut Liste Rouge Européenne	Statut Liste Rouge France	Statut Liste Rouge région Centre-Val de Loire	Protection Nationale	Directive Habitat-Faune-Flore	Déterminant ZNIEFF
<i>Phaneroptera nana</i>	Phanéoptère méridional	LC	LC	LC			Oui

Tableau 18 : Liste des espèces patrimoniales d'Orthoptères recensées sur la commune de Morancez.

Voici une fiche pour vous permettre de découvrir cette espèce.



Le Phanéoptère méridional - *Phaneroptera nana*

Le **Phanéoptère méridional** (*Phaneroptera nana*) est une espèce difficile à différencier du Phanéoptère commun. De teinte verte légèrement jaunâtre et ponctué de tâches couleur rouille, l'espèce a de grandes ailes et de longues antennes contrairement aux criquets. L'espèce fréquente les bois clairs et les pelouses sèches buissonneuses. Il peut être observé d'août à Octobre. Son champ est inaudible à l'oreille humaine car il est émis par ultrasons !



Espèce déterminante ZNIEFF

(4) Les autres insectes

En 2022-2023, lors de l'inventaire une seule autre espèce d'insecte a été recensée : le Frelon d'Europe (*Vespa crabro*). Les recherches bibliographiques ont cependant permis de recenser 34 espèces d'insectes complémentaires. Parmi l'ensemble de ces espèces, seule le **Lucane cerf-volant** (*Lucanus cervus*) est patrimoniale. L'espèce a été observée en 2012 cependant nous n'avons pas la localisation précise de l'observation.

Il est à noter que le **Frelon à pattes jaunes** (*Vespa velutina*) est présent et est considéré comme une espèce invasive.

¹² Espace Naturel Sensible

Nom Scientifique	Nom Vernaculaire	Statut Liste Rouge Européenne	Statut Liste Rouge France	Statut Liste Rouge région Centre-Val de Loire	Protection Nationale	Directive Habitat-Faune-Flore	Déterminant ZNIEFF
<i>Lucanus cervus</i>	Lucane cerf-volant	NT				Annexe II	Oui

Légende

- Statut de la Liste Rouge Nationale et Régionale : LC "Préoccupation mineure"; NT "Quasi-menacée"; VU "Vulnérable"; EN "En danger"; CR "En danger critique"; DD "Données insuffisantes"; NA "Non applicable"; NE "Non évalué".

Afin de mieux connaître ces espèces d'Insectes identifiées, des fiches ont été rédigées comme ci- dessous.



Le Lucane cerf-volant - *Lucanus cervus*

Le **Lucane cerf-volant** (*Lucanus cervus*) est un gros coléoptère s'activant principalement au crépuscule. La larve peut atteindre 10cm de longueur. La larve étant xylophage, son habitat va principalement être en boisement ou lisière. Le mâle est particulièrement reconnaissable à cause de ses mandibules très développées formant des sortes de cornes, ce qui lui a valu son nom. La femelle quant à elle a des mandibules beaucoup plus rétrécies.



Protection européenne (annexe II)
Espèce déterminante ZNIEFF



Le Frelon d'Europe - *Vespa crabro*

Le **Frelon d'Europe** (*Vespa crabro*) a la tête jaune, le dessus est rouge et son abdomen est rayé de noir et de jaune. Son cycle de vie est annuel et la reine hiverne à l'abri des intempéries. Cette espèce est présente dans les milieux boisés clairs.



La Punaise brune à antennes et bords panachés - *Dolycoris baccarum*

La **Punaise brune à antennes et bords panachés** (*Dolycoris baccarum*) est une punaise de taille moyenne, allongée dont le pronotum et les ailes antérieures sont de couleur rose-violacée. C'est une espèce polyphage des graines et des fruits des arbres, arbustes et plantes herbacées. Elle occupe divers milieux, chauds ou frais, secs ou humides : friches, parcs et jardins, prairies, marais, tourbières, lisières forestières...



La Mante religieuse - *Mantis religiosa*

La **Mante religieuse** (*Mantis religiosa*) est un insecte pouvant atteindre 8 cm de long. De couleur vert ou brun, elle possède une tête triangulaire et de grands yeux. Cet insecte est capable de prédater des vertébrés. Il se trouve dans les milieux ouverts, avec une végétation haute.



L'Abeille charpentière - *Xylocopa violacea*

L'**Abeille charpentière** (*Xylocopa violacea*) est la plus grande espèce d'abeille indigène. De couleur noire, ses ailes ont des reflets bleutés sous l'effet de la lumière. Les femelles préparent leur nid dans du bois mort exposé au soleil. Les galeries de nidification peuvent atteindre jusqu'à 30 cm de long. Cette espèce se trouve dans les parcs et jardins et en lisière de forêt.

f) Les Mollusques

En 2022-2023, 2 espèces ont été observées lors d'observations opportunistes, l'**Escargot de Bourgogne** (*Helix pomatia*) et l'**Escargot petit-gris** (*Cornu aspersum*). Ces espèces ne sont pas patrimoniales. Les recherches bibliographiques ont permis de recenser 3 espèces supplémentaires assez communes.

Nom Scientifique	Nom Vernaculaire	Statut Liste Rouge Européenne	Statut Liste Rouge France	Statut Liste Rouge région Centre-Val de Loire	Protection Nationale (Article 2 / 3 / 4)	Directive Habitat-Faune-Flore	Déterminant ZNIEFF
<i>Cornu aspersum</i>	Escargot petit-gris	LC	LC	LC			
<i>Helix pomatia</i>	Escargot de Bourgogne	LC	LC	LC			

Tableau 19 : Liste des espèces de mollusques recensés sur la commune de Morancez (Inventaire)

Nom Scientifique	Nom Vernaculaire	Statut Liste Rouge Européenne	Statut Liste Rouge France	Statut Liste Rouge région Centre-Val de Loire	Protection Nationale (Article 2 / 3 / 4)	Directive Habitat-Faune-Flore	Déterminant ZNIEFF
<i>Arion vulgaris</i>	Loche méridionale	LC	LC				
<i>Cepaea nemoralis</i>	Escargot des haies	LC	LC	LC			
<i>Limax maximus</i>	Limace léopard	LC	LC	LC			

Tableau 20 : Liste complémentaire des espèces de mollusques recensées sur la commune de Morancez (Bibliographie)

Légende

- Statut de la Liste Rouge Nationale et régionale : LC "Préoccupation mineure"; NT "Quasi-menacée"; VU "Vulnérable"; EN "En danger"; CR "En danger critique"; DD "Données insuffisantes"; NA "Non applicable"; NE "Non évalué".

Pour mieux connaître une des espèces de Mollusques identifiées, une fiche a été rédigée comme ci-dessous.



L'Escargot de Bourgogne - *Helix pomatia*

L'Escargot de Bourgogne (*Helix pomatia*) a une coquille globuleuse avec des stries d'accroissement très marquées, de couleur marron clair non uniforme, réhaussé par des bandes légèrement plus sombres.

g) Les Poissons

En 2022 et 2023, aucun inventaire spécifique n'a été prévu sur ce groupe taxonomique et aucune observation opportuniste n'a été effectuée. Cependant la recherche bibliographique notamment les données du CEN ont permis de recenser la présence de 16 espèces dont 4 patrimoniales, dans les étangs et les rivières de la commune. Les 4 espèces patrimoniales sont présentent dans l'Eure et sont :

- l'Anguille d'Europe (*Anguilla anguilla*), le Brochet (*Esox lucius*), l'Épinoche à trois épines (*Gasterosteus aculeatus*) qui sont des espèces déterminantes ZNIEFF
- le Chabot (*Cottus gobio*) qui est une espèce déterminante ZNIEFF et protégée par la Directive Habitat Faune Flore au titre de l'annexe II.

Cdnom	Nom Scientifique	Nom Vernaculaire	Statut Liste Rouge France	Statut Liste Rouge région Centre-Val de Loire	Directive Habitat-Faune-Flore	Protection Nationale (Article 2 / 3 / 4)	Déterminant ZNIEFF
66832	<i>Anguilla anguilla</i> (Linnaeus, 1758)	Anguille d'Europe	CR	VU			DetZNIEFF
67606	<i>Esox lucius</i> Linnaeus, 1758	Brochet	VU	VU			DetZNIEFF
69182	<i>Cottus gobio</i> Linnaeus, 1758	Chabot	LC	DD	Annexe II		DetZNIEFF
69010	<i>Gasterosteus aculeatus</i> Linnaeus, 1758	Épinoche à trois épines	LC				DetZNIEFF
67111	<i>Alburnus alburnus</i> (Linnaeus, 1758)	Ablette	LC	LC			
67203	<i>Blicca bjoerkna</i> (Linnaeus, 1758)	Brème bordelière	LC	LC			
67074	<i>Abramis brama</i> (Linnaeus, 1758)	Brème commune	LC	LC			

Cdnom	Nom Scientifique	Nom Vernaculaire	Statut Liste Rouge France	Statut Liste Rouge région Centre-Val de Loire	Directive Habitat-Faune-Flore	Protection Nationale (Article 2 / 3 / 4)	Déterminant ZNIEFF
67310	<i>Squalius cephalus</i> (Linnaeus, 1758)	Chevesne commun	LC	LC			
69016	<i>Pungitius pungitius</i> (Linnaeus, 1758)	Épinochette	DD				
67422	<i>Rutilus rutilus</i> (Linnaeus, 1758)	Gardon	LC	LC			
67304	<i>Leuciscus idus</i> (Linnaeus, 1758)	Gardon rouge	DD	NA			
67257	<i>Gobio gobio</i> (Linnaeus, 1758)	Goujon	LC	LC			
67550	<i>Barbatula barbatula</i> (Linnaeus, 1758)	Loche franche	LC	LC			
69350	<i>Perca fluviatilis</i> Linnaeus, 1758	Perche	LC	LC			
67466	<i>Scardinius erythrophthalmus</i> (Linnaeus, 1758)	Rotengle	LC	LC			
67295	<i>Leuciscus leuciscus</i> (Linnaeus, 1758)	Vandoise	LC	LC			

Tableau 21 : Liste des espèces de Poissons recensées sur la commune de Morancez (Bibliographie)

Voici quelques fiches afin de mieux connaître les espèces.



L'anguille - *Anguilla anguilla*

L'Anguille (*Anguilla anguilla*) est un poisson pouvant mesurer jusqu'à 150 cm de longueur. Ce poisson migrateur vit en eau douce mais se reproduit en mer. Victime de surpêche, l'Anguille est en danger critique d'extinction en France et vulnérable en Centre-Val de Loire. Cette espèce est également fortement menacée par les modifications des réseaux hydrographiques, notamment la présence des barrages hydroélectrique.



Espèce déterminante ZNIEFF



© Jean-Luc POTIRON

Le Brochet - *Esox lucius*

Le **Brochet** (*Esox lucius*) est une espèce de poisson prédateur, plutôt commune dans les eaux douces et saumâtres. C'est un gros poisson pouvant mesurer jusqu'à 1m10 et peser jusqu'à 10kg. Il affectionne les eaux à courant lent, les bras morts, les étangs ou les lacs riches en végétation. C'est une espèce dont l'habitat est souvent dégradé par les activités humaines : pollution, surpêche, eutrophisation, artificialisation des berges, etc. Il est généralement sédentaire et solitaire.



Espèce déterminante ZNIEFF

3. Les espèces invasives

Certaines espèces observées lors de l'inventaire de 2022 sur la commune de Morancez sont classées comme espèce invasive c'est-à-dire qui ont un impact d'ordre écologique, économique ou sanitaire sur un milieu. Le frelon asiatique aussi dénommé **Frelon à pattes jaunes** (*Vespa velutina*) a ainsi été identifié, ainsi que le Ragondin (*Myocastor coypus*). Ce dernier a été observé au niveau du pont enjambant la rivière du Poulain.



© Jean-Luc POTIRON

Le Frelon à pattes jaunes - *Vespa velutina*

Le **Frelon à pattes jaunes** (*Vespa velutina*) a le thorax noir ainsi que l'abdomen, avec un fin liseré jaune sur le premier segment et les pattes sont jaunes aux extrémités. Son cycle de vie est annuel et la reine hiverne à l'abri des intempéries. Cette espèce est installée en hauteur dans les branches d'arbres.



Espèce exotique envahissante



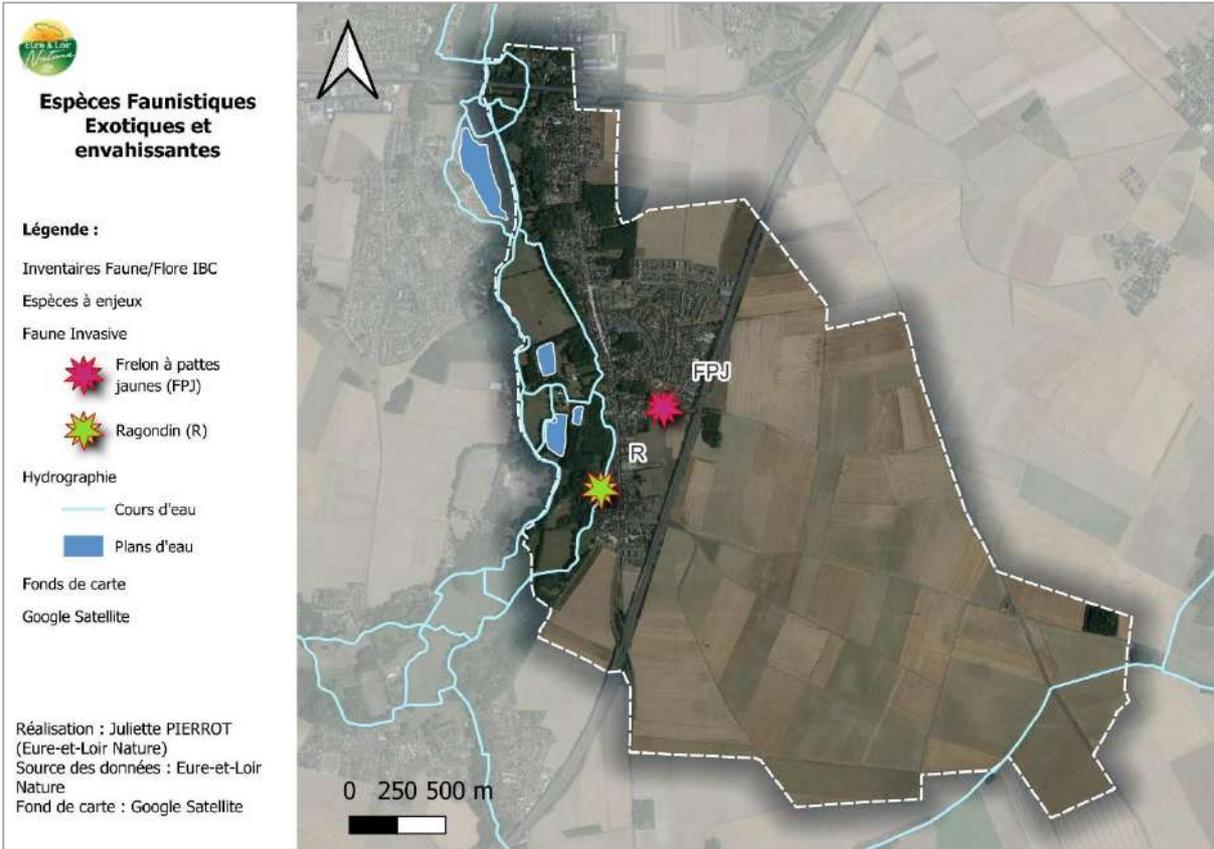
© Damien DURAND

Ragondin - *Myocastor coypus*

Le **Ragondin** (*Myocastor coypus*) est un rongeur originaire d'Amérique, introduit en Europe pour la production de fourrure ou pour faucarder les étangs. Il s'est adapté à son nouvel environnement où désormais il prolifère. D'un poids moyen de 7 kg, ce mammifère possède quatre grandes incisives oranges et de grandes moustaches. Il se distingue du Rat musqué et du Castor par sa longue queue cylindrique sans poil.



Espèce exotique envahissante



Carte 15 : Espèces faunistiques exotiques envahissantes recensées sur la commune de Morancez

Espèce
exotique
envahissante

Le Ragondin

Myocastor coypus



DESCRIPTION :

Le **Ragondin** est un rongeur originaire d'Amérique, introduit en Europe pour la production de fourrure ou pour faucarder les étangs. Il s'est adapté à son nouvel environnement où désormais il prolifère. D'un poids moyen de 7 kg, ce mammifère possède quatre grandes incisives oranges et de grandes moustaches. Il se distingue du Rat musqué et du Castor par sa longue queue cylindrique sans poil.

STYLE DE VIE :

Un régime alimentaire constitué de végétaux aquatiques et terrestres (céréales, plantes...),

Un habitat (terriers de plusieurs mètres de long) creusé dans les berges ayant plusieurs entrées dont une immergée

Une reproduction importante avec 2-3 portées par ans de 4-6 petits un taux de survie important.

Animal sédentaire au territoire assez réduit (une centaine de m²) sans prédateurs en France sauf les petits qui peuvent être prédatés par les rapaces ou les renards.



MENACE :

Cet animal provoque de nombreux dégâts sur les cours d'eau. Il creuse des galeries au niveau des berges, les déstabilisant et favorisant leur érosion. Il se nourrit de végétaux présents dans et au bord de l'eau favorisant ainsi l'envasement.

PRECONISATION :

Le **piégeage** est une technique efficace pour réguler les populations de cette espèce. Cette technique nécessite un **agrément préfectoral** (Article 5 de l'arrêté du 29 janvier 2007). Cet agrément fait l'objet d'une attestation numérotée et est valable pour l'ensemble du territoire national. L'agrément est subordonné à la participation du piégeur à une session de formation au piégeage organisée par l'Office Français de la Biodiversité (OFB). De plus, une déclaration de piégeage à la mairie de la commune où les pièges seront installés est nécessaire. Cette déclaration est à renouveler tous les ans.

Seuls les « pièges cages » (pièges de catégorie 1) doivent être utilisés. Les pièges seront relevés tous les jours avant midi. Les Ragondins et les Rats musqués seront mis à mort immédiatement et sans souffrance (mort par noyade interdite). Toutes les autres espèces animales capturées accidentellement seront relâchées.



NE PAS FAIRE :

Cette espèce a mauvaise réputation et peut être la cible d'**actes barbares et d'empoisonnement** faisant subir d'atroces souffrances aux individus.

Si la présence de l'espèce peu poser problème car elle modifie l'équilibre biologique d'un milieu, les individus doivent être traités de manière éthique et **sans générer de souffrance animale**.

VII. Préconisations de gestion

Plusieurs zones à enjeux ont été identifiées au cours de cet IBC correspondant aux sites ayant des habitats remarquables ou fragiles et/ou ont été recensés la présence d'espèces patrimoniales. S'ajoute à ces sites les zones à enjeux identifiés par l'analyse de la Trame Verte et Bleue. Pour ces zones listées ci-dessous, nous proposons des actions à réaliser regroupées par objectifs. Parmi les zones à enjeux sur la commune :

- **La traversée de la rocade de Chartres** (N123) constitue un enjeu au regard de la Trame Verte et Bleue. Nous préconisons de veiller à permettre le déplacement des espèces sous l'axe routier le long de l'Eure et de ses bras avec de grands passages ouverts au niveau des cours d'eau en végétalisant les berges. Des arbres de haute tige peuvent aussi être plantés le long de l'axe routier ce qui permettra le passage des oiseaux largement au-dessus de la route et pourra éviter des collisions.
- De même, le **ruisseau des Marais** constitue un corridor écologique pour la Trame Verte et la Trame Bleue. Cependant le long du ruisseau est très peu végétalisé et ne permet pas de relier les différents espaces boisés en punctuations qui le bordent. La végétalisation des bords de ce ruisseau permettrait de renforcer et restaurer la continuité écologique. Ainsi la création d'une haie le long du ruisseau jusqu'au petit bois à l'extrémité est de la commune (**fiche action n°10**) ainsi que la végétalisation des berges (**fiche action n°11**) de ce fossé de drainage permettant de rendre fonctionnel ce corridor de biodiversité.
- **Les sites au sein de l'ENS de la Vallée de l'Eure** ont fait l'objet d'un plan de gestion par le CEN. Les préconisations du CEN sont toujours d'actualité et nos préconisations s'appuient sur ces dernières. Les sites de la Vallée de l'Eure sont particulièrement intéressants par les espèces qu'ils hébergent et par les habitats humides qui y sont présents. Cependant de nombreuses **peupleraies** sont présentes et nécessitent une conversion pour retrouver des milieux plus favorables à la biodiversité (**fiche action n°8**).

De plus **les 3 étangs de loisir** sont à la fois des milieux riches pour la biodiversité et un lieu de promenade, de pêche et d'autres loisirs pour les habitants. Les étangs et les pourtours peuvent faire l'objets de plusieurs aménagements comme :

- la création d'un sentier nature pour valoriser le patrimoine de la commune et éduquer à l'environnement (**fiche action n°14**),
- la mise en place d'une gestion différenciée des espaces verts avec des îlots de fauche raisonnée (**fiche action n°2**),
- la pose de nichoirs pour quelques espèces dont la présence a été confirmée sur le site notamment les pics et la chouette effraie (**fiche action n°5**),
- et l'installation de panneaux explicatifs pour les aménagements mis en place permettant d'informer les usagers de ces espaces pour une meilleure acceptabilité des mesures.

Nous ajoutons de plus quelques préconisations concernant l'entretien des étangs (**fiche action n°13**) et la gestion des cours d'eau (**fiche action n°11**).

Le long de la guinguette se trouve plusieurs trognes qu'il est intéressant de mettre en valeur et d'entretenir car elles participent à la fois au patrimoine culturel et historique de la commune mais aussi au patrimoine naturel (**fiche action n°3**).

La présence de plusieurs espèces invasives (le Ragondin, la Renouée du Japon et la Vigne-vierge) dans l'ENS est à surveiller et des préconisations sont ajoutées dans les **fiches de ces espèces** afin de **lutter contre leur propagation** sur les sites où elles sont présentes.

- **Les parcs et espaces verts communaux** notamment sur le site de la mairie peuvent faire l'objet de plusieurs aménagements notamment la restauration de la mare

temporaire de la mairie (**fiche action n°12**), la mise en place d'une gestion différenciée (fiche action N°1) et l'installations de nichoirs, mangeoire à oiseaux, cabanes à hérisson, cabanes à insectes (**fiche action n°5**) afin d'accueillir la petite faune en milieu urbain. Ces aménagements sont très intéressants pour **l'éducation à l'environnement** et les **sciences participatives (fiche action n°15)** et peuvent faire l'objet d'atelier découverte et d'animation auprès des scolaires ou des adultes. **Les stations de Cétérach** sur les murs de la mairie doivent être préservées dans la mesure du possible.

- La commune est propriétaire de **plusieurs parcelles de bois**, nous ajoutons donc quelques préconisations pour une gestion favorable à la biodiversité dans les boisement (**fiche action n°7**). Ces bois peuvent accueillir quelques nichoirs à Chiropères (**fiche action n°4**) en lisière.
- Quelques **friches agricoles** sont présentes sur la commune. Ce sont des zones refuge pour de nombreuses espèces. La **fiche action n°9** délivrent quelques conseils de gestion afin de maintenir ces milieux.

La formation et l'accompagnement des gestionnaires d'espaces verts travaillant sur les sites de la commune sont des éléments indispensables au changement de pratique, et à la mise en place de gestion différenciée au niveau des parcs communaux. Une communication et un accompagnement sur les programmes de sciences participatives peuvent être aussi très enrichissant pour les gestionnaires souhaitant prendre part à ces programmes.

La carte ci-dessous résume l'ensemble des aménagements possibles selon nos préconisations.

VIII. Zones à enjeux

Les espèces patrimoniales et les habitats d'intérêt sont essentiellement localisés au sein de l'Espace Naturel Sensible de la Vallée de l'Eure. La principale zone à enjeux se situe donc à ce niveau.



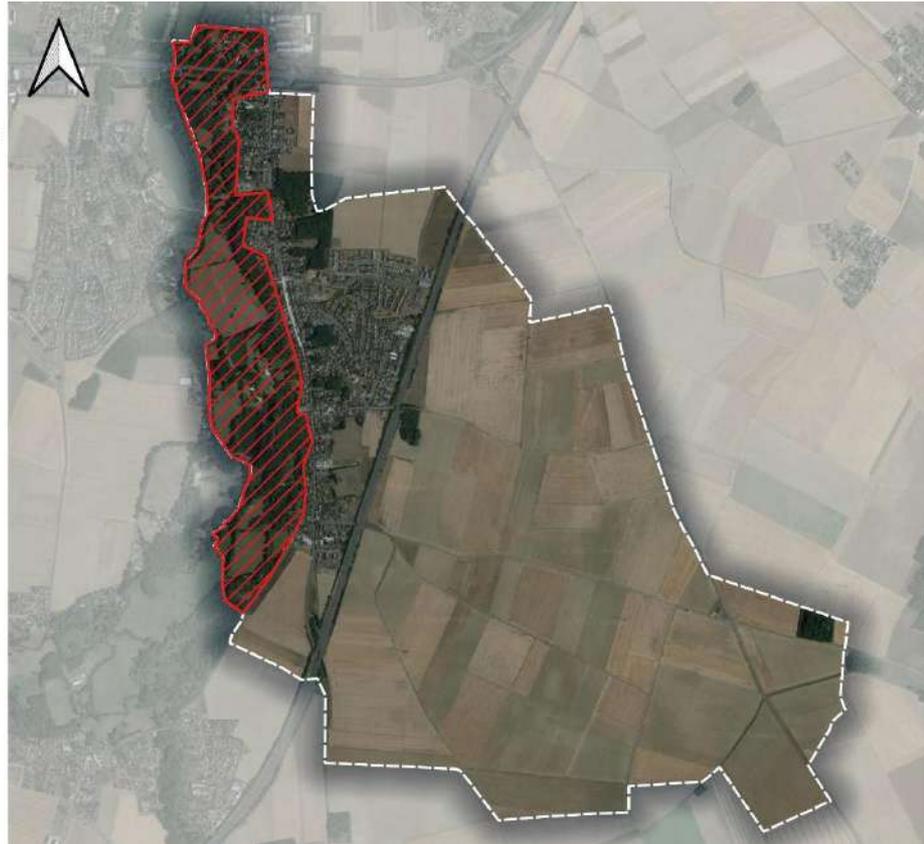
Zones à enjeux - Morancez

Légende :

Zones à enjeux

 Zones à enjeux

Réalisation : Juliette PIERROT
(Eure-et-Loir Nature)
Source des données : Eure-et-Loir
Nature
Fond de carte : Google Satellite



Carte 16 : Zones à enjeux



Aménagements en faveur de la biodiversité

Légende :

Inventaires Faune/Flore IBC

Habitats

trognés

Préconisation de Gestion

Plantation

Arbre de haut jet

Haie champêtre

Restauration mare et étangs

Débroussaillage

Elagage

Faucardage

Ponton

Panneaux explicatifs

Panneau Birdlab

Panneau espèces patrimoniales d'oiseaux

Panneau Gestion différenciée

Panneau hôtel à insecte

Panneau Prairie Fleurie

Panneau Trognés

Installation de nichoirs mangeoires cabanes

Cabane à Hérisson

Hôtel à insectes

Mangeoire à oiseaux

Nichoir à Chiroptères

Nichoir à Chouette effraie

Nichoir à mésanges

Nichoir à Pic

Gestion différenciée

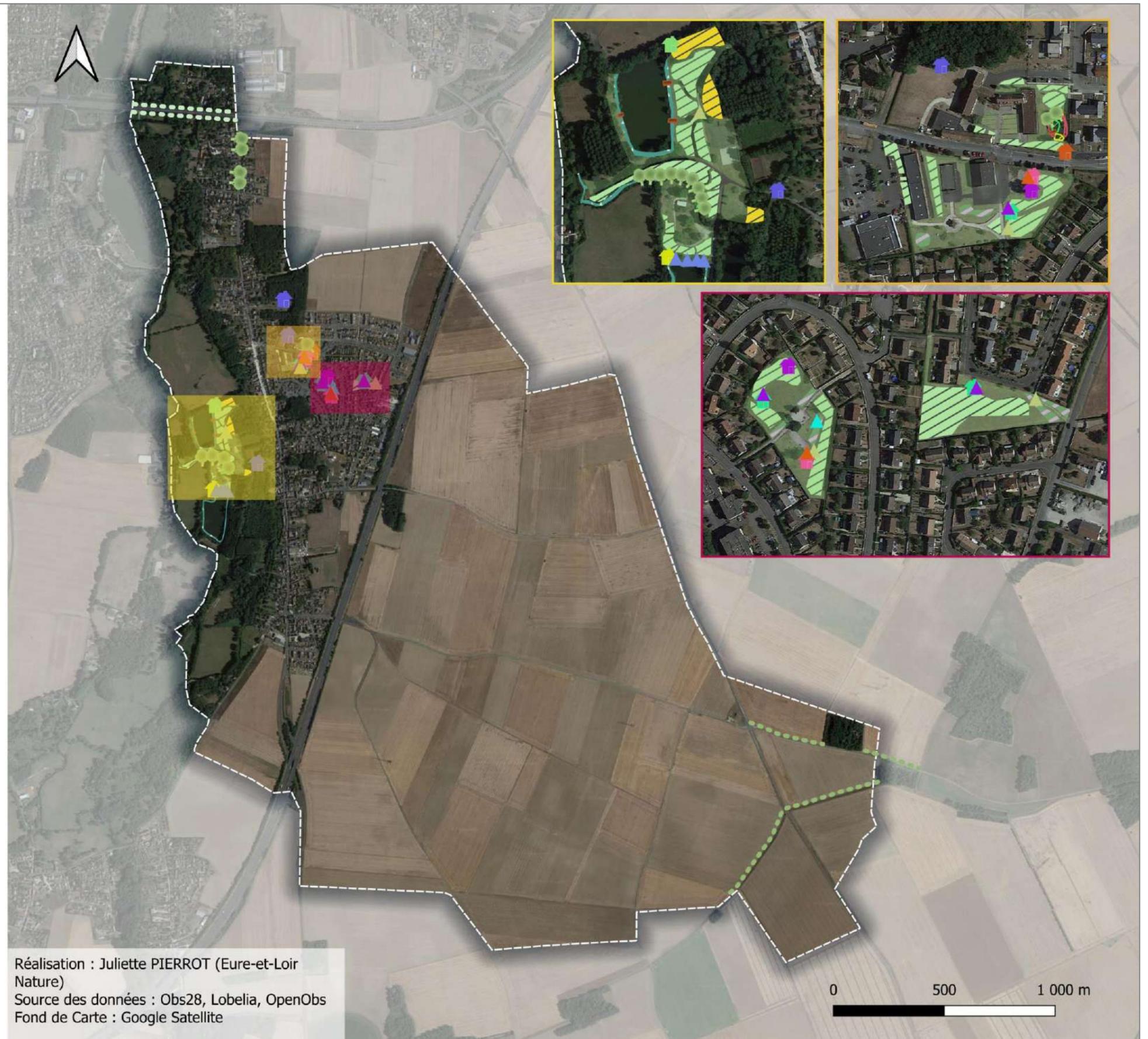
Semance mélange prairie fleurie

Végétation des berges

Fauche tardive (juin)

Fauche tardive (septembre)

Tonte régulière (>8cm)



Réalisation : Juliette PIERROT (Eure-et-Loir Nature)
Source des données : Obs28, Lobelia, OpenObs
Fond de Carte : Google Satellite

Carte 17 : Aménagements préconisés sur la commune de Morancez

Fiche action	Objectif	Site concerné
Accueillir la biodiversité en ville		
N°1	Gestion différenciée des espaces verts publics Mettre en place des îlots de fauche raisonnée, semer des mélanges de prairies fleuries (d'espèces locales) et informer les habitants de la commune	Parcs et espaces verts communaux
N°2	Gestion différenciée des bords de route Mettre en place des zones de fauches de fréquences différentes sur les bords de route tout en respectant quelques règles de sécurité pour les usagers de la route	Bords de route en secteur péri-urbain
N°3	Gestion et Valorisation des trognes Entretien des trognes existantes et valoriser cet élément du patrimoine naturel et historique de la commune	Mare de la mairie, Guinguette de Morancez et rue de Chartres
N°4	Accueillir et protéger les chauves-souris Préconisation de gestion et plan de construction d'un nichoir	Jardins particuliers, Parcs et espaces verts communaux, ponts, bâtiments...
N°5	Installer des nichoirs et mangeoires à oiseaux Présentation des différents nichoirs, préconisation de fabrication, les nichoirs spécifiques pour l'effraie des clochers et les pics, installer des mangeoires à oiseaux.	Parc et espaces verts communaux
N°6	Favoriser la biodiversité dans son jardin Quelques conseils aux particuliers pour favoriser la biodiversité dans son jardin	Jardins Particuliers
Favoriser la biodiversité dans les boisements		
N°7	Gestion des boisements favorable pour la Biodiversité Mettre en place une gestion durable des boisements afin de favoriser la biodiversité et l'adaptation au changement climatique.	Boisement communaux
N°8	Gestion écologique des plantations de peupliers Convertir une peupleraie en prairie humide, boisement humide ou forêt alluviale	Peupleraies dans l'ENS de la Vallée de l'Eure
Accueillir et préserver la biodiversité en zone agricole		
N°9	Gestion des friches Entretien des friches agricoles et urbaines	Friches agricoles sur la commune
Restaurer la continuité écologique des boisements et prairies		
N°10	Planter et entretenir des haies Comment planter une haie, quelles espèces choisir et comment l'entretenir.	Le long du ruisseau des marais et le long de la D114 entre le bois et la limite de la commune

Fiche action	Objectif	Site concerné
Restaurer la continuité écologique des cours d'eau, mares et étangs		
N°11	Gestion des berges des cours d'eau Comment entretenir et planter les berges.	Rivière du Poulain, Eure et ses bras
N°12	Gestion des mares – Entretien d'une mare temporaire Comment restaurer la mare de la mairie de Morancez, et comment l'entretenir.	Mare de la Mairie
N°13	Gestion des étangs Entretien des berges et mise en place de gestion différenciée des espaces verts alentours en fonction des usages et de la fréquentation	Etangs de Morancez
Lutte contre les espèces invasives		
Fiche espèce 1	Lutter contre la Renouée du Japon	Rivière du Poulain au niveau du pont
Fiche espèce 3	Lutter contra la Vigne vierge	
Fiche espèce 4	Lutter contre le Ragondin	
Valoriser le patrimoine naturel et sensibiliser les habitants		
N°14	Créer un sentier pédagogique sur la biodiversité communale	Vallée de l'Eure et à proximité des aménagements en faveur de la biodiversité
N°15	Participer aux programmes de sciences participatives en faveur de la biodiversité Présentation de quelques programmes de sciences participatives à destination du grand public ou des gestionnaires d'espaces verts	

Fiche action n°1

Gestion différenciée des espaces verts



Introduction :

Les petites parcelles au milieu des quartiers urbains participent à la Trame Verte et Bleue et peuvent servir de refuge à certaines espèces végétales ou animales. La gestion adaptée de ces types de milieux peut favoriser la continuité écologique et permettre la connexion entre les différents patchs de verdure au sein de la commune.

Préconisation: Mettre en place une gestion différenciée au sein de ces espaces

La gestion différenciée est une manière de gérer les espaces verts qui consiste à ne pas appliquer la même intensité, ni la même nature d'entretien en fonction de l'utilisation de l'espace. Elle assure un équilibre entre l'accueil du public, le développement de la biodiversité et la protection des ressources naturelles.

La gestion des espaces verts est ainsi réalisée dans un souci écologique engendrant souvent par ailleurs des économies.

Cette gestion peut se faire selon deux méthodes :

- Pour les **espaces verts très fréquentés**, réaliser une tonte **régulière à une hauteur de coupe supérieure à 8 centimètres**. La tonte ultérieure interviendra lorsque l'herbe aura suffisamment poussé (pas de tonte systématique car en fonction des conditions climatiques, la pousse sera plus ou moins rapide).
- Pour les **zones moins fréquentées**, réaliser une **fauche tardive**. Elle aura lieu si possible en automne (septembre, octobre) au moment où les espèces présentes ont pu terminer leur cycle de reproduction. Si possible, la fauche s'effectuera de manière centrifuge, du centre vers la périphérie pour permettre la fuite de la faune. Les **produits de fauche seront exportés** pour favoriser la germination des graines et limiter l'enrichissement du sol. Selon l'utilisation et l'aspect de ces zones, un cheminement enherbé tondu et des **espaces semés** avec des espèces favorables aux insectes pollinisateurs, aux papillons ou encore aux oiseaux peuvent être envisagés. Des aménagements supplémentaires (hôtel à insectes, nichoirs, etc.) pouvant avoir une dimension pédagogique peuvent être également installés.

Alternative aux produits phytosanitaires :

La loi dite « Labbé », modifiée par arrêté du 15 janvier 2021, interdit l'utilisation des produits phytopharmaceutiques de synthèse depuis le 1er janvier 2022 dans tous les lieux de vie accessibles au public. Plusieurs alternatives regroupées en deux catégories sont possibles.



Site concerné

Parc de la Mairie

Parc autour des étangs de Morancez

Parc rue du Centre

Parc derrière Intermarché
rue de Chavannes



Etat des lieux

Les espaces verts de la commune sont tous tondu très régulièrement et avec une hauteur de tonte très basse. Ces pratiques ne permettent pas à la biodiversité de s'installer. Ces espaces participent pourtant à la Trame Verte et Bleue et peuvent servir de zone refuge à certaines espèces végétales ou animales.



Parc des étangs de Morancez

© Elodie CHATEL

Ressources :

Guide Zero Pesticide du Ministère de l'écologie : https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/10-Guide_zero_pesticides.pdf

Alternatives aux pesticides : <https://www.eln28.org/actions-partenariats/objectif-zero-pesticide/alternatives/>

Gestion différenciée des espaces verts



Les méthodes préventives :

Elles permettent de limiter la pousse des plantes spontanées et donc de diminuer le désherbage. Deux méthodes préventives existent :

- **Le paillage** permet d'obstruer la luminosité sur le sol et donc empêche les graines de germer. Il existe des feutres de paillages écologiques 100% biodégradable qui peuvent être une alternative aux géotextiles, la marque So-textho est un exemple de marque proposant de tels paillages.

- **Les plantes couvre-sol** ont le même effet en agissant sur la luminosité. Si certaines plantes spontanées parviennent à germer, elles auront beaucoup de mal à se développer par manque de place ou de nutriments.

Ces méthodes ont d'autres avantages. Elles permettent de diminuer l'évaporation de l'eau dans le sol, ce qui permet un arrosage moins régulier. Elles protègent le sol de l'érosion et du ruissellement et permettent l'amélioration de sa structure. Pour finir, elles favorisent l'activité biologique du sol ce qui va permettre au cycle pédologique de se faire convenablement.

Les méthodes curatives :

Ces méthodes interviennent lorsque la végétation spontanée s'est installée. Deux méthodes permettent de remplacer les herbicides pouvant classiquement être utilisés.

- Le **désherbage thermique** qui consiste à appliquer un choc thermique sur la plante, entraînant un éclatement des cellules végétales et donc la mort du spécimen.

- Le **désherbage mécanique** qui consiste à déraciner la plante de manière manuelle ou avec une machine permettant de creuser sur quelques centimètres le sol, déracinant ainsi la plante qui peut ensuite être laissée à sécher au soleil.

Pour aller plus loin :

- **Labéliser ses espaces verts** : Il existe une diversité de labels et de dispositifs de valorisation permettant d'évaluer et améliorer ces pratiques favorables à la biodiversité. La labellisation de son espace est une façon de valoriser aussi bien en interne (auprès de ces élu·e·s, de ses salarié·e·s...) qu'en externe (vers les habitant·e·s, les client·e·s, les voisin·e·s...) le travail réalisé par les agents en charge de la gestion. Il s'agit également de mieux communiquer sur les raisons de l'évolution du paysage, pour accompagner au changement.



Gestion différenciée à Cesson (77)



Gestion différenciée à Chauché (85)



Parc des étangs de Morancez

© Elodie CHATEL

Ressources :

Dossier ARB « Labéliser mon espace vert » : <https://www.biodiversite-centrevaldeloire.fr/ressources/idees-actions/labelliser-mon-espace-vert>
 Conseil et retours d'expérience : <https://www.gestiondifferentiee.org/la-gestion-differentiee>



Préconisation: Proposition de zones de fauche tardives



Gestion différenciée - parcs et jardins municipaux en zone urbaine

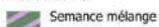
Légende :

Préconisation de Gestion

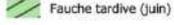
Restauration mare et étangs



Gestion différenciée

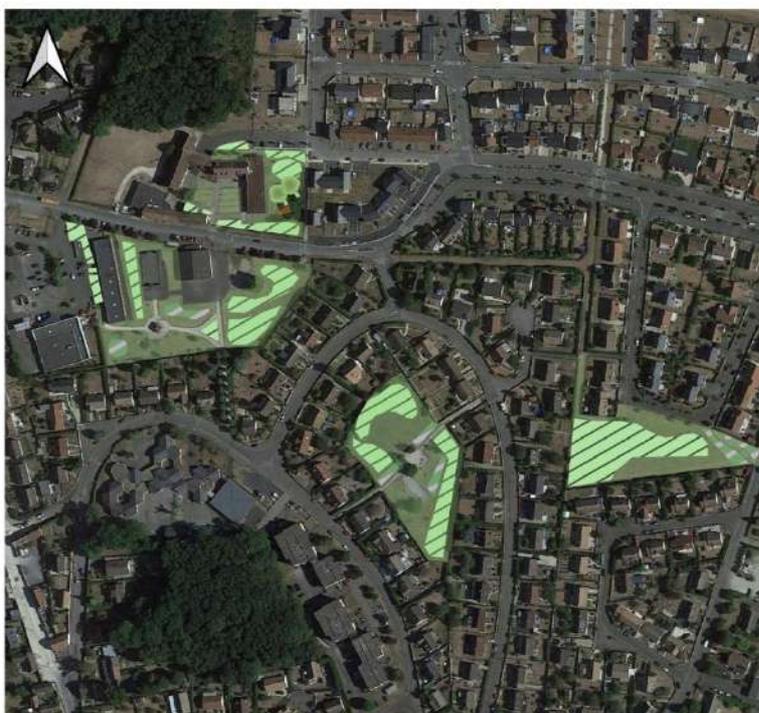


Fauche tardive (juin)



Tonte régulière (>8cm)

Réalisation : Juliette PIERROT
(Eure-et-Loir Nature)
Source des données : Eure-et-Loir
Nature
Fond de carte : Google Satellite



Gestion différenciée - étang de Morancez

Légende :

Préconisation de Gestion

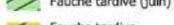
Restauration mare et étangs



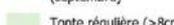
Gestion différenciée



Fauche tardive (juin)



Fauche tardive (septembre)



Tonte régulière (>8cm)

Réalisation : Juliette PIERROT
(Eure-et-Loir Nature)
Source des données : Eure-et-Loir
Nature
Fond de carte : Google Satellite



Gestion différenciée des bords de routes



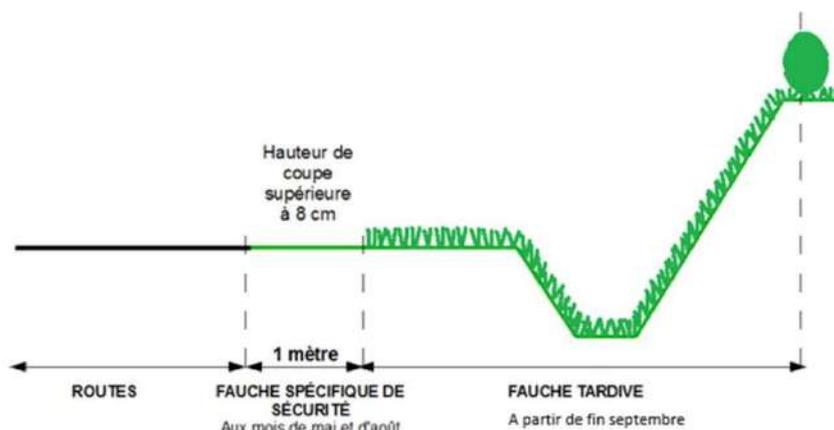
Introduction :

Les bords de route et talus représentent en France environ 1 million de km ce qui correspond à environ 340 000 ha, soit l'équivalent de la surface de l'ensemble des parcs nationaux. Il existe donc un **enjeu réel à la création de zones prairiales** sur ces espaces.

Préconisation: Mettre en place une gestion différenciée des bords de routes

Au niveau des bords de routes, le principe est de mettre en place un fauchage raisonné en prenant en compte la faune et la flore tout en assurant la sécurité des usagers de la route. Cela correspond à :

- La réalisation de fauches spécifiques de sécurité aux abords des panneaux de signalisation, des virages dangereux et sur une bande d'un mètre de largeur le long de l'accotement. Ces fauches auront lieu deux fois par an, aux mois de mai et d'août.
- Le reste de l'accotement, le fossé et le talus, s'il y en a, feront l'objet d'une fauche tardive, qui aura lieu une fois par an à l'automne (fin du mois de septembre) lorsque la majorité des plantes auront terminé leur floraison et leur fructification. Cette fauche tardive permettra de préserver voire d'accroître la diversité floristique et faunistique.



Ces fauches devront se faire avec une **hauteur de coupe minimale de huit centimètres**, car une hauteur de coupe trop basse favorise les plantes annuelles au détriment des plantes vivaces et la mise à nu du sol, contribuant à l'érosion et à la prolifération de plantes invasives. De plus, une hauteur de coupe trop basse peut provoquer une usure plus rapide du matériel de fauche



Site concerné

L'ensemble des routes sur la commune pour lesquelles cette gestion est possible



Etat des lieux

Pour des raisons de sécurité et de facilité, les bords de routes font l'objet de tonte / fauchage régulier. Cependant ces espaces peuvent accueillir une biodiversité florissante si des modes de gestion différenciés et extensifs sont mis en place ! Ils participent aussi à la Trame Verte et au déplacement des espèces animales et végétales.



Bord de route à Morancez © Elodie CHATEL

Ressources :

CEREMA - « Adapter la gestion des bords de routes pour préserver les insectes pollinisateurs sauvages » : <https://www.cerema.fr/fr/centre-ressources/boutique/adapter-gestion-bords-routes-preserver-insectes>

Gestion différenciée des bords de routes



et détruire les rosettes de feuilles comme celles des orchidées sauvages.

Les produits de fauche devront être exportés car ils sont pollués par le plomb et autres polluants rejetés par les véhicules. Cette évacuation de l'herbe fauchée peut se faire quelques jours après pour permettre la dispersion des graines et la fuite des animaux.

Le matériel nécessaire :

Le matériel nécessaire est dans l'idéal une faucheuse à couteaux auxquelles est associée un système d'aspiration des herbes coupées mais cela est un investissement lourd pour de petites communes qui n'ont qu'un petit réseau routier.

C'est pourquoi, une faucheuse de bord de routes ordinaire est suffisante si après son passage il est prévu que des personnes ramassent les herbes fauchées. Bien sûr, il ne faut pas oublier le matériel nécessaire pour sécuriser les chantiers et les usagers, conforme à la réglementation routière.

Des problèmes d'acceptation de la part des populations peuvent apparaître. Certaines personnes ne vont pas apprécier que l'on ne fauche pas les bords de route notamment pour des raisons esthétiques. Des panneaux d'explication pourront être installés sur les bords de route.



Bords de route fleuris
©Gestiondiffereenciee.org



Bords de champs fleuris
©Gestiondiffereenciee.org



Gestion d'un bord de route en prairie
©Gestiondiffereenciee.org

Ressources :

La gestion différenciée des bords de routes départementaux en région Picardie : <http://digitale.cbnbl.org/documents/CRP997.pdf>

Les bords de route : réservoir de biodiversité ? : <https://www.echosciences-centre-valdeloire.fr/communautes/fete-de-la-science/articles/les-bords-de-route-un-reservoir-de-biodiversite>

Préservation et valorisation des trognes



Introduction :

La technique de recépage des arbres, utilisée par l'homme Primitif dès le Néolithique, s'est largement répandue au Moyen-âge. En effet, les paysans qui travaillaient la terre n'avaient pas le droit d'abatage des arbres qui appartenaient aux seigneurs. Cependant ils pouvaient couper les branches tous les 5 à 9 ans, pour les utiliser en fagots, en vannerie, en perche et buche et le feuillage comme fourrage. Les différentes techniques se sont perfectionnées jusqu'au 20e siècle mais sont aujourd'hui largement oubliées. Les trognes font partie de notre patrimoine historique et sont menacées d'oubli et d'abandon. Ce sont pourtant un réservoir important de biodiversité !

Valorisation : Les Trognes, réservoir de biodiversité

Suite aux coupes successives des branches, la partie du tronc entre le sol et la première branche grossit, évolue et **de nombreuses cavités se creusent** favorisant **l'accueil de nombreuses espèces animales et végétales**. Les mammifères, oiseaux, amphibiens, reptiles, insectes et même d'autres plantes profitent de ces cavités ! Ainsi la Chouette hulotte, le Gobemouche gris, la Huppe fasciée ou encore la Sittelle torchepot sont nicheurs dans les trognes !

ESPÈCES RECENSÉES DANS LES TROGNES

150

espèces de
plantes

30

espèces
d'oiseaux
nicheurs

15

espèces de
chauves-
souris

20

espèces de
mammifères

Source : "Les trognes, l'arbre paysan aux mille usages" de Dominique Mansion

Les trognes sont aussi une ressource intéressante car elle permet de produire du bois, du fourrage ou des fruits sans tuer l'arbre taillé. En région Centre-Val de Loire, nous avons la chance d'avoir le Centre Européen des Trognes à la Maison Botanique de Boursay. Ce centre de ressource et de formation sur l'histoire et l'entretien des Trognes est animé par des professionnels et passionnés, n'hésitez pas à vous y référer !

Site concerné

Trognes le long de la guinguette, au bord de la mare de la Mairie et le long de la rue de Chartres au nord de la commune (Cf. Carte)

Etat des lieux

Les trognes font partie du patrimoine historique et naturel de la commune. Elles ne sont pas mises en valeur aujourd'hui et pourraient faire l'objet d'une communication spécifique et d'une mise en avant auprès des habitants. Les trognes sont un support très intéressant pour communiquer sur la biodiversité et mettre en valeur le patrimoine naturel de la commune.



Trogne de saule à Morancez © Elodie CHATEL

Ressources :

« Trognes : le livret des arbres-têtards » par Arbres et Paysages 32

La trogne, arbre paysan emblématique du Centre-Val de Loire : <https://www.biodiversite-centrevaldeloire.fr/decouvrir/la-biodiversite-en-centre-val-de-loire/especes-et-habitats-emblematisques/la-trogne-arbre-paysan-emblematisque-du-centre-val-de-loire>

Préservation et valorisation des trognes



Parcours éducatif :

Afin de mettre en valeur ce patrimoine sur la commune, des **panneaux explicatifs** et/ou un **parcours éducatifs** à la découverte des trognes de la commune peuvent être mis en place. L'objectif est de faire connaître l'histoire de ces arbres peu communs, ainsi que de mettre l'accent sur les espèces qui dépendent de ces arbres et les services rendus. Les panneaux et le parcours pourraient être installés le long de la guinguette afin de sensibiliser le public.

Conduire une trogne :

La plantation d'un arbre avec pour projet de le conduire en trogne est aussi un formidable outil éducatifs pour les scolaires et les habitants ! Ce projet à long terme permet de proposer des animations autour du cycle de l'arbre, des techniques de conduite de trognes, de sensibilisation à la biodiversité liée aux trognes et au changement climatique, d'utilisation des résidus de coupe pour des ateliers de vannerie par exemple ou la création de clôtures ou fascines pour les espaces verts. Ce projet est aussi très adapté au milieu urbain car les trognes conservent une taille/hauteur modeste en fonction de la technique choisie. Les arbres conduits en trognes sont aussi plus résistants en contexte de changement climatique et résiste mieux aux maladies et au épisodes de sécheresse. Que d'avantages !

Préserver : Comment entretenir les trognes

- Les techniques de recépage et les fréquences **dépendent des essences** et des usages des trognes. Le **rythme de taille doit rester régulier**.
- Pour les vieilles trognes délaissées depuis trop longtemps et en l'absence de risques, le mieux est de laisser l'arbre poursuivre son développement. Dans le cas contraire, une **réduction progressive** du houppier peut être conduite par un élagueur.
- En général, les tailles doivent avoir lieu pendant la **période végétative** de l'arbre, donc pendant la **période hivernale**. Certaines tailles pour du fourrage peuvent avoir lieu en été.
- Après la taille, **aucun produit ou mastic ne doit être appliqué** sur les entailles. Des **bourrelets de recouvrement** vont se développer de manière homogène suite à la taille. Le tronc peut se creuser et s'ouvrir n'impactant pas forcément la santé et la solidité de l'arbre. Pour de nombreuses essences, leur espérance de vie augmente lorsqu'elles sont conduites en trognes !
- Le rabattage sévère ou la coupe drastique d'un arbre n'est pas une création de trogne et impacte bien souvent la survie du sujet. **La conduite d'une trogne doit être pensée dès la jeunesse de l'arbre**.



Chemin des trognes à Boursay
©Juliette PIERROT



Chemin des trognes à Boursay
©Juliette PIERROT



Chemin des trognes à Boursay
©Juliette PIERROT

Ressources :

Maison Botanique du Boursay : <https://www.maisonbotanique.com>

2e colloque européen sur les trognes : <https://www.agroforesterie.fr/wp-content/uploads/2022/07/trognes-livret-petit-guide-trogneur-francais.pdf>

Préservation et valorisation des trogues



Le matériel nécessaire :

Le matériel d'entretien des trogues est peu coûteux et simple pour les jeunes sujets. Une scie d'élagage ou japonaise, un sécateur ébrancheur, ou une serpe peuvent être utilisés. Pour des sujet plus anciens ou des sections plus grosses, des élagueuses et tronçonneuses peuvent faciliter les opérations de recépage.

Inventaire : Localisation des trogues sur la commune



Trognes sur la commune de Morancez

Légende :

Inventaires Faune/Flore IBC

Habitats



trognes

Réalisation : Juliette PIERROT
(Eure-et-Loir Nature)
Source des données : Eure-et-Loir Nature
Fond de carte : Google Satellite



Ressources :

Maison Botanique du Boursay : <https://www.maisonbotanique.com>

2e colloque européen sur les trogues : <https://www.agroforesterie.fr/wp-content/uploads/2022/07/trognes-livret-petit-guide-trogneur-francais.pdf>



Accueillir et protéger les Chauves-souris

Introduction :

La destruction des gîtes (arbres creux, vieux greniers, etc.), la condamnation des accès aux parties inutilisées des habitations, la diminution des habitats et des insectes, proies principales des chauves-souris, ont entraîné une forte régression de leurs populations.

Cependant il est possible, en adoptant quelques mesures simples, de favoriser l'installation des Chiroptères chez soi ou de conforter la présence d'individus qui peuvent avoir déjà élu domicile dans une habitation.

Préconisation de gestion:

Voici quelques actions à mener au niveau communautaire ou individuel pour accueillir les Chauves-souris :

- Réaliser les différents travaux d'entretien du bâti et des jardins aux bonnes périodes : **éviter les travaux l'hiver** car cela pourrait nuire à leur hibernation et donc pourrait entraîner leur mort.
- **Adapter ou créer des passages** (portes, tabatières, chiroptières, etc.) favorables aux chauves-souris dans le bâti.
- Lors du traitement des charpentes, **ne pas utiliser des produits à base de sel de Bore**, toxique pour les chauves-souris.
- **Conserver les gîtes et les cavités** favorables dans les constructions et les arbres.
- **Prévoir des aménagements spécifiques** pour les chauves-souris dans le bâti lors de la construction (charpente, toiture, maçonnerie, etc.).
- Gérer de manière extensive votre jardin : proscrire **l'utilisation des pesticides**, conserver les arbres creux et les cavités du bois, maintenir ou créer un couvert végétal de feuillus ainsi que des haies et des allées boisées, créer des mares, laisser des zones herbacées non tondues, etc.
- **Installer des gîtes artificiels** (nichoirs) sur les sites propices de la commune, proposer des ateliers de construction de nichoir aux habitants, ou organiser des distributions de nichoirs pour les habitants avec une sensibilisation aux Chiroptères

Construire un gîte à Chauves-souris :

De moins en moins de lieux en ville peuvent offrir le gîte aux chauves-souris. Construire un nichoir pour les accueillir est donc un geste vital pour assurer la pérennité de ce mammifère volant. Alors à vos outils et bon bricolage !



Site concerné

Les habitations, les ponts, les jardins, les arbres à cavités



Etat des lieux

En France, la grande majorité des chauves-souris accomplit **tout ou partie de leur cycle de vie dans les éléments bâtis**. Les combles, quel que soit leur volume, mais aussi les caves ou les interstices des murs sont des endroits appréciés par ces mammifères pour mettre bas, hiberner ou simplement pour séjourner une ou plusieurs journées. Les jardins, petits ou grands, ainsi que les arbres peuvent héberger des chauves-souris. Ces milieux constituent des terrains de chasse privilégiés, notamment dans les zones gagnées par l'urbanisation.



Pipistrelle commune © 123

Ressources :

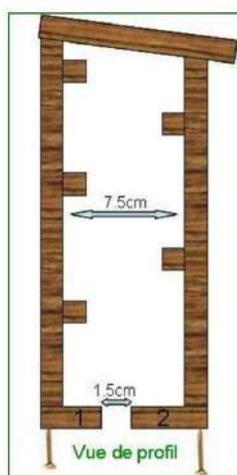
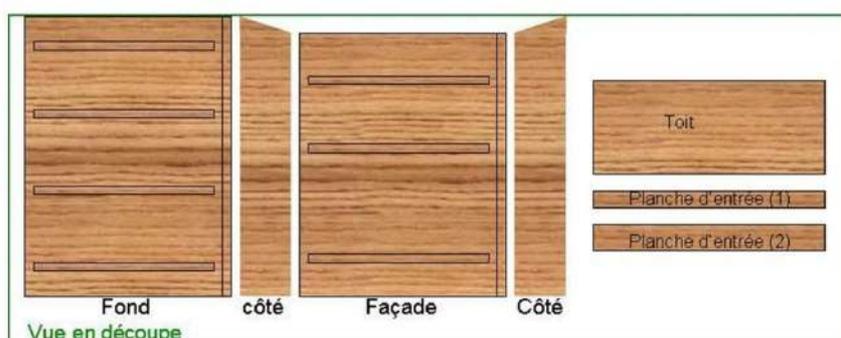
Construire un nichoir à pipistrelle par Web Ornitho : http://www.web-ornitho.com/construire_nichoir_chauve-souris_pipistrelle_plans_conseils_dimensions_web_ornitho.htm

Accueillir et protéger les Chauves-souris



Éléments nécessaires :

- Deux planches du fond et de la façade (épaisseur de 2 cm) : 1 planche pour la façade (H 43 cm x L 30 cm) ; 1 planche pour le fond (H 45 cm x L 30 cm) ;
- Deux planches de côtés (épaisseur de 2 cm) : H 45 cm x L 11,5 cm, biseautée en haut ;
- Un planche de toit (épaisseur de 2 cm) : H 14 cm x L 34 cm ;
- Cinq tasseaux (épaisseur de 2 cm x 2 cm) : L 26 cm ;
- Deux planches de l'entrée du nichoir (épaisseur de 2 cm) : 1 planche (H 4 cm x L 30 cm) ; 1 planche (H 6 cm x L 30 cm) ;



Recommandations :

Type de bois : épais et résistant car il doit permettre au nichoir d'être étanche et isolant aux variations de température.

Règles à respecter pour le bois : ne jamais peindre ou vernir le bois (intérieur et extérieur) car les solvants et le vernis sont nocifs pour les occupants.

Orientation : en règle générale, il est conseillé de placer le nichoir direction Sud / Sud-Est, à l'abri de la pluie, d'un soleil direct trop puissant et du vent.

Hauteur minimale du nichoir par rapport au sol : 4 à 5 mètres.

Ouverture : l'ouverture doit se situer sur le bas du nichoir et ne doit pas dépasser 1,5 à 2 cm de large. Si l'ouverture est trop grande, le nichoir sera délaissé.



Nichoirs à Chiroptères ©Arboriculteur.free.fr



©Ville de Saint-Médard-en-Jalle



Exemple de Nichoir à Chiroptère
©VosprojetspourlaSavoie.fr

Ressources :

Fiche « Fabriquer un nichoir à Chauve-Souris » par le Conservatoire des Espaces Naturels Centre-Val de Loire : https://plan-actions-chiropteres.fr/sites/default/files/fichiers/fabriquer_un_nichoir_a_cs_cen_centre_val-de-loire_.pdf

Fiche action n°5



Installer des nichoirs et mangeoires à oiseaux

Introduction :

La destruction des sites favorables à la nidification des oiseaux entraîne une raréfaction des oiseaux en milieu urbain. D'après le bilan 2021 du STOC, 28 % des oiseaux ont disparu depuis 1989 dans les villes et les villages.

Préconisation de gestion:

L'installation de nichoirs permet d'accueillir et de pérenniser les espèces d'oiseaux présentes au sein des zones urbaines. Selon les espèces, il existe différents types de nichoirs avec des trous d'envol plus moins hauts et larges :

- Le nichoir « boîte aux lettres » convient à une grande majorité d'espèces cavernicoles comme les Mésanges, le Rouge queue à front blanc et la Sittelle torchepot.
- Le nichoir semi-ouvert et ouvert, avec un trou d'envol beaucoup plus large, est favorable à des espèces telles que la Bergeronnette grise et le Rougegorge familier.
- Certaines espèces ont besoin d'un nichoir plus spécifique, comme le Martinet noir et les Hirondelles.

Site concerné

Parcs et jardins communaux pour des nichoirs à passereaux, Bords de l'Eure pour des nichoirs à pic et à Chouette Effraie

Etat des lieux

Dans un contexte où les activités humaines sont à l'origine de multiples modifications paysagères, l'urbanisation, la modernisation des bâtiments et l'homogénéisation des paysages réduisent le nombre de sites favorables à la nidification des oiseaux. Les nichoirs représentent de véritables refuges pour les oiseaux, notamment en période de nidification, et permettent le retour progressif des oiseaux en ville.

Le guide des nichoirs

Pour accueillir les « petits » oiseaux

 Mésange Bleue, Mésange nonnette, Mésange noire, Mésange huppée, Gaisbecq, Mésange charbonnière, Nainseau domestique, Nainseau friquet, Sittelle torchepot, Passerot, Passerot fer à cheval, Sittelle bleue	 Rougegorge familier, Rougequeue noir, Corneille	 Rougegorge familier, Rougequeue noir, Corneille
--	---	---

Pour accueillir les « plus grands » oiseaux

 Piculet	 Mésange	 Faucon pèlerin, Faucon crécerelle	 Chouette d'Athènes, Chouette
-------------	-------------	---------------------------------------	----------------------------------

Nichoir à ouverture ovale
Martinet noir

Nichoir étroit
Grèbe à cou noir

Nid sphérique
Hirondelle de fenêtre

Nid "demi-coupe"
Hirondelle rustique

Nichoir à grand trou
Chouette hulotte

Nichoir à chambre intérieure
Effraie des clochers

Plateforme
Cigogne blanche, Balbuzard pêcheur, Cigogne commune, Gai zenaidre

Des conseils de pose et des plans sur refuges.lpo.fr

Logo OISEAU et Refuges LPO

Le guide des nichoirs ©LPO



Mésange bleue © Colette CENSE

Ressources :

LPO Occitanie : Guide et conseil pour la pose de nichoirs : <https://occitanie.lpo.fr/nichoirs/>

Installer des nichoirs et mangeoires à oiseaux



Plusieurs critères sont à prendre en compte lors de la pose d'un nichoir :

- L'emplacement du nichoir doit être **orienté Est ou Sud-Est, jamais en plein soleil ou à l'ombre totale et à l'abri des vents dominants**. Le nichoir doit être également à l'abri des prédateurs (éviter que le nichoir soit à proximité de branche horizontale).
- La **période d'installation se situe préférentiellement à l'automne**. La pose peut également se faire au début du printemps.
- La fixation du nichoir sur un arbre doit se faire grâce à un fil de fer, en prenant soin de glisser un morceau de bois entre le fil et l'arbre pour éviter de blesser ce dernier. Les arbres au tronc trop humide, tels que le Hêtre, ou les arbres aux branches fragiles, comme le Peuplier, sont à éviter.

Une fois le nichoir installé, des précautions sont à prendre. Il est nécessaire d'éviter d'ouvrir les nichoirs, surtout en période de nichage. Le **nettoyage du nichoir doit se faire une fois par an** pour éviter la formation de moisissures et de parasites. Il doit s'effectuer en automne ou en hiver, au plus tard en février.

Des nichoirs boîte aux lettres et semi-ouverts peuvent être installés dans les parcs et jardins communaux pour accueillir les petits oiseaux. Ces derniers devront être installés sur des arbres un peu en retrait et en hauteur afin de ne pas être dérangés par les usagers des parcs. Des panneaux explicatifs peuvent être installés à proximité afin de sensibiliser sur les espèces.

Nichoir à Chouette Effraie:

L'**Effraie des clochers** (*Tyto alba*) est un rapace nocturne dont le nom renseigne sur deux de ses particularités : l'étrangeté de ses cris qui peuvent être effrayant quand on ne sait pas qu'ils proviennent de cet oiseau et sa prédilection à se reproduire dans les clochers d'églises. Sa face en cœur a pour fonction de concentrer les sons vers les oreilles internes, ce qui lui permet de localiser ses proies avec précision et de chasser en pleine nuit.

Cette espèce est inféodée aux espaces ouverts (prairies et cultures) à proximité des villages et des fermes qui sont les milieux typiquement occupés par ses proies de prédilection, les micro-mammifères.

L'Effraie constitue donc un véritable allié pour les agriculteurs en limitant les « ravageurs ». Plus rarement, elle consomme aussi des amphibiens, des insectes et des passereaux. Elle rejette par le bec les éléments non digests de ses proies (poils, griffes, os...) compactés sous la forme de pelotes de rejection que l'on peut facilement récolter sur les sites qu'elle fréquente. Leur analyse fournit des indications sur son régime alimentaire : elle semble plutôt opportuniste, ses proies variant d'une année sur l'autre en fonction de leur



Sittelle Torche-pot ©Denis KEITH



Moineau domestique © Mathéo GOBLET



Chouettes Effraie ©Eric GUERET

Ressources :

Fiche « Fabriquer un nichoir à Chauve-Souris » par le Conservatoire des Espaces Naturels Centre-Val de Loire : https://plan-actions-chiropteres.fr/sites/default/files/fichiers/fabriquer_un_nichoir_a_cs_cen_centre_val-de-loire_.pdf

Installer des nichoirs et mangeoires à oiseaux

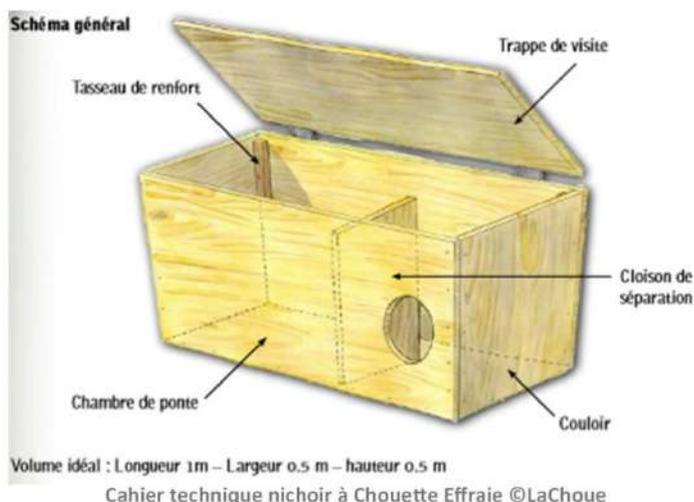


abondance et aussi par rapport au milieu.

Les sites naturels de nidification sont les falaises et les arbres creux. Ceux-ci étant de moins en moins nombreux en raison de leur coupe intensive, ses sites de reproduction se situent aussi dans les clochers, granges, pigeonniers ou maisons abandonnées. L'Effraie est ainsi fortement liée aux activités agricoles et aux constructions humaines. Elle effectue souvent deux nichées successives de 4 à 8 jeunes en fonction de l'abondance des proies.

Afin de ne pas être trop proche de la N123 et de l'A11, nous ne recommandons pas d'installer le nichoir en zone urbaine mais plutôt dans un arbre proche de l'étang de Morancez. De préférence, la **pose du nichoir devrait se faire à l'automne**. Si possible, un dispositif anti-fouines peut être aménagé à l'entrée du nid pour que celles-ci ne puissent pas y accéder.

Le cahier technique rédigé par la LPO et l'association La Choue donnent toutes les indications utiles pour la construction et l'installation d'un nichoir adapté à l'Effraie.



Nichoir à pics :

Des nichoirs à pics peuvent être installés au niveau des étangs de Morancez. En effet le Pic Epeichette et le Pic noir sont présents sur le site de l'ENS et pourraient profiter de ces nichoirs. En général les pics creusent eux même leur cavité dans du bois mort mais ils peuvent aussi s'installer dans des nichoirs à leur disposition. Les nichoirs devront être tapissés de sciure ou de copeaux de bois.

Des plans détaillés ainsi que des conseils sont disponibles sur le site www.nichoires.net



Pic noir © Maxence PELLETIER



Pic épeiche © Laurent DECLYPERE



Pic épeiche © Denis KEITH

Ressources :

Cahier technique de la LPO et l'association La Choue : <http://www.lachoue.fr/wp-content/uploads/2014/11/CTchouetteeffraie2.pdf>

Fiche action ASPAS : https://www.aspas-nature.org/wp-content/uploads/2021/09/KIT-EFFRAIE_ASPAS.pdf

Installer des nichoirs et mangeoires à oiseaux



Installer des mangeoires à oiseaux :

La mangeoire doit être installée dans un **endroit plutôt dégagé** pour que les oiseaux puissent voir les prédateurs arriver. Placez là à **proximité d'une haie, d'arbustes** ou suspendue à un arbre: les mésanges repartent décortiquer leurs graines, laissant ainsi la place aux suivants qui attendent sur leur perchoir.

Quelques conseils :

- **Nourrir uniquement en hiver** notamment par temps froid après des périodes de gel ou de neige.
- Pour les graines, favoriser des **mélanges de graines locales** (avoine, millet, noix, noisettes) ou des **graines de tournesol** qui seront très appréciées. Evitez les cacahuètes qui, lorsqu'elles prennent l'humidité, peuvent dégager des composés toxiques pour les oiseaux. Evitez les boules de graisses dans des filets en plastiques dans lesquels les mésanges peuvent se coincer les pattes. Ne pas donner de pain d'insectes car cela peut perturber le système hormonal de certains oiseaux en réglant prématurément leur organisme sur le retour du printemps. Ne pas donner de pain sec. Bref, des graines et seulement des graines !
- **Protéger les graines de l'humidité et de la pluie** ou à défaut les remplacer très régulièrement pour éviter les moisissures.
- **Nettoyer régulièrement la mangeoire** à l'eau savonneuse pour éviter la propagation de maladies
- **Stopper le nourrissage dès le retour des beaux jours**, progressivement. L'objectif est de ne pas faire perdre les oiseaux en autonomie !

Sensibiliser :

- Protocole **BIRDLAB** : Afin de sensibiliser les habitants et de participer à la connaissance scientifiques des oiseaux, un panneau présentant le protocole Birdlab (avec un QR code vers l'application) pourrait être installé à proximité des mangeoires.



- Des panneaux présentant les espèces et les bon gestes pour les accueillir et les protéger pourraient être installés proche des nichoirs et des mangeoires



Mésange et mangeoire suspendue



Mangeoire sur pied



Mangeoire suspendue et graines de tournesol

Ressources :

Salamandre « 7 règles d'or pour bien nourrir les oiseaux en hivers » : <https://www.salamandre.org/article/7-regles-dor-pour-bien-nourrir-les-oiseaux-en-hiver/>

Protocole BIRDLAB : <https://www.birdlab.fr/>

Installer des nichoirs et mangeoires à oiseaux



Installation de nichoirs et mangeoires en zone urbaine



Légende :

Préconisation de Gestion

Panneaux explicatifs

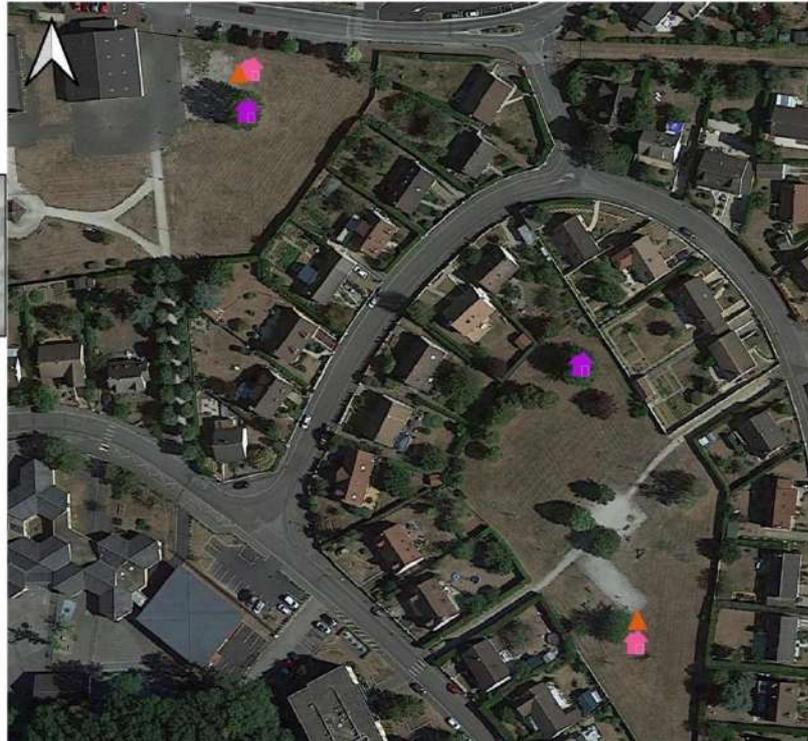
▲ Panneau Birdlab

Installation de nichoirs, mangeoires et cabanes

🏠 Mangeoire à oiseaux

🏠 Nichoir à mésanges

Réalisation : Juliette PIERROT
(Eure-et-Loir Nature)
Source des données : Eure-et-Loir Nature
Fond de carte : Google Satellite



Installation de nichoirs et mangeoires étangs de Morancez



Légende :

Préconisation de Gestion

Panneaux explicatifs

▲ Panneau espèces patrimoniales d'oiseaux

Installation de nichoirs, mangeoires et cabanes

🏠 Nichoir à Chouette effraie

🏠 Nichoir à Pic

Réalisation : Juliette PIERROT
(Eure-et-Loir Nature)
Source des données : Eure-et-Loir Nature
Fond de carte : Google Satellite





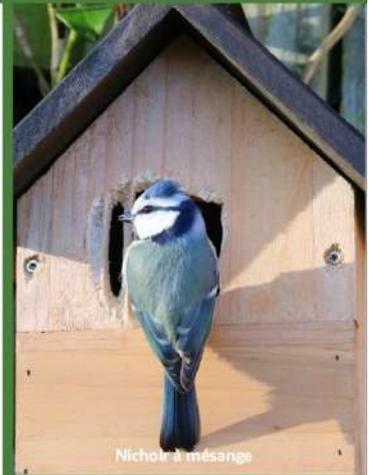
Conseils aux particuliers : Favoriser la biodiversité au jardin

Au quotidien et chacun chez soi, que ce soit sur son balcon ou dans son jardin pour ceux qui le peuvent, il est possible de favoriser la biodiversité avec quelques gestes très simples !

Quelques conseils

- **Désherbez à la main ou à l'eau chaude** (notamment l'eau de cuisson des pommes de terre) est tout aussi efficace que les intrants chimiques et surtout moins nocifs pour vous et votre voisinage.
- Pour l'arrosage des plantes, **récupérez les eaux de pluies** dans des bacs couverts afin d'éviter la noyade des insectes ou des petits animaux ainsi que la prolifération des moustiques (notamment du Moustique tigre).
- **Faites votre propre compost** pour avoir du bon terreau maison tout en recyclant vos déchets organiques.
- Épargnez un espace de pelouse de votre tondeuse : vous aurez une magnifique prairie fleurie avec des marguerites, centaurees, sainfoins qui feront le bonheur de nombreux insectes pollinisateurs.
- Laissez de **petites ouvertures dans les clôtures** ou les grillages pour permettre à la petite faune comme le Hérisson de circuler sans difficulté entre les jardins.
- Privilégiez les **essences locales** plutôt qu'exotiques.
- Evitez l'utilisation de **terreau contenant de la tourbe**. En effet la tourbe est une ressource non renouvelable issue des tourbières. Pour obtenir 5cm de tourbe, il faut 1 siècle !
- Installez des **nichoirs et/ou mangeoires** pour accueillir les oiseaux du coin. Attention, le diamètre du trou d'envol déterminera l'espèce que vous accueillerez.
- Fabriquez des abris pour accueillir vos alliés du jardinage comme la coccinelle, le bourdon, l'abeille, le perce-oreille, etc.
- Installez une planchette sous les nids d'Hirondelles ou de Martinet noir pour éviter les salissures sur le mur de votre maison.

Pour plus de conseils et d'informations, contacter l'association Eure-et-Loir Nature (www.eln28.org, rubrique « Jardin au naturel »).



Nichoir à mésange



Coccinelle sur une inflorescence de bleuet



Hôtel à insectes

Ressources :

Jardin aux naturels par Eure et Loir Nature : <https://www.eln28.org/actions-partenariats/jardin-au-naturel/presentation/>
OFB article « La biodiversité au jardin » : <https://www.ofb.gouv.fr/la-biodiversite-dans-le-jardin>



Gestion des boisements favorable à la biodiversité

Introduction :

La gestion forestière durable a pour but « *d'utiliser et de gérer des forêts d'une manière et d'une intensité telles qu'elles **maintiennent leur diversité biologique**, leur productivité, leur **capacité de régénération**, leur vitalité et leur **capacité à satisfaire actuellement et pour le futur les fonctions écologiques**, économiques et sociales pertinentes, au niveau local, national et mondial et qu'elles ne causent pas de préjudices à d'autres écosystèmes.* » (Conférence européenne intergouvernementale, Helsinki, 1993)

Préconisation de gestion:

- **Avoir connaissance de la biodiversité existante** dans son boisement. Étudier le milieu, l'histoire du site et l'objectif de production de chaque peuplement.
- **Mélanger les essences.** Le mélange des essences (hors espèces invasives et conifères) au sein d'un peuplement semble améliorer sa stabilité lorsqu'il touche toutes les strates de végétation. Il diminue la sensibilité aux maladies, produit un humus de meilleure qualité et peut faciliter son adaptation au changement climatique.
- Privilégier la présence de tous les stades de développement, des jeunes pousses aux individus matures, dans les strates arbustives et arborescentes. Cela permet d'augmenter la capacité d'accueil d'un espace en offrant aux espèces animales et végétales une multitude de conditions pour se nourrir, se réfugier et se reproduire.
- **Conserver les vieux peuplements** à très gros bois. Ces peuplements participent au bon fonctionnement de l'écosystème. C'est le stade final de la dynamique d'un cycle forestier. Ils abritent une multitude d'espèces particulières comme les espèces xylophages (se nourrissant de bois) qui se développent sur les vieux arbres. Ces espèces sont également présentes dans le bois mort qui doit être conservé.
- Favoriser la **régénération naturelle**. Une régénération naturelle en sous-bois permet de conserver le potentiel génétique et spécifique du peuplement et lui garantit une bonne capacité de survie face aux fortes perturbations ainsi qu'une capacité d'adaptation optimale dans le cadre d'un changement du climat.
- **Préserver les micro-habitats.** Les **bois à cavités** forment des milieux qui abritent une très grande diversité d'espèces. Ces cavités servent pour la nidification d'oiseaux, pour l'hivernage et la reproduction des chauves-souris forestières, etc. De plus, la présence de lierre et de plantes épiphytes comme les fougères ou les mousses sur les troncs crée des habitats favorables pour certains oiseaux et petits animaux.



Site concerné

Boisements communaux



Etat des lieux

Les boisements présents sur le territoire communal ne constituent pas seulement des zones de refuge pour le gibier ou une source de matériaux, d'énergies renouvelables facilement mobilisables, ce sont aussi des réservoirs de biodiversité.

Il est nécessaire alors de favoriser la mise en œuvre **d'une gestion forestière durable**.



Sous-bois à Morancez © Elodie CHATEL

Ressources :

Les forêts en France - Synthèse des connaissances en 2021 : <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/les-forets-en-france-synthese-des-connaissances-en-2021>

Gestion des boisements favorable à la biodiversité



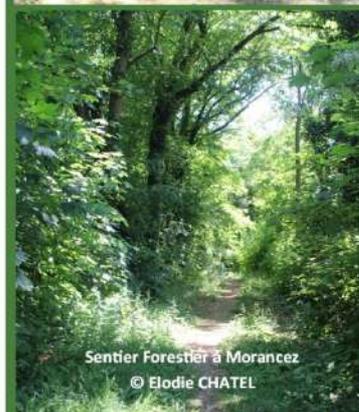
- **Favoriser les lisières.** Les lisières bien étagées fournissent des zones privilégiées pour l'alimentation de nombreuses espèces en raison de l'ensoleillement qui favorise une grande diversité biologique.
- Conserver les milieux qui sont associés à la forêt comme les **clairières, plans d'eau, cours d'eau, zones rocheuses et cavités** car ce sont des sources importantes de biodiversité lorsqu'ils sont fonctionnels.

Exploitation et entretien du boisement :

- **Préserver la diversité des essences** à travers un marquage sélectif. Lors du marquage d'une coupe en éclaircie sélective, il faut préserver la diversité des essences, en gardant certaines essences minoritaires au détriment parfois d'un arbre d'une essence objective (Essence prioritaire pour la production de bois). Un arbre minoritaire peut être conservé en tant que semencier. La conservation des arbres à micro-habitats peut concerner uniquement les gros individus qui n'ont pas de valeur économique. Les **arbres et arbustes fruitiers seront conservés**.
- L'exploitation doit se faire avec précaution. Il faut éviter le **passage d'engins quand le sol est détrempe**. Pour préserver la végétation arbustive et herbacée, prévoir la création et l'utilisation d'un cloisonnement d'exploitation pour le débardage des bois. L'abandon sur place des rémanents est préférable à leur incinération ou leur exploitation. Il convient de **tenir compte de la période de reproduction de la faune** et proscrire toute intervention au printemps et en été.
- Les travaux d'entretien doivent considérer les **cycles de vie des espèces**, en réalisant les travaux à partir du 15 août et avant mars afin de respecter les périodes de floraison, fructification, mise-bas, éclosion et nidification. Lors des travaux pendant les périodes de froid (automne/hiver) **vérifier que les arbres creux ou présentant des cavités n'abritent pas de chauves-souris en hibernation** car un réveil leur serait fatal.



Sentier Forestier à Morancez
© Elodie CHATEL



Sentier Forestier à Morancez
© Elodie CHATEL



Arbre à cavité



Gestion écologique des plantations de peupliers

Introduction :

La populiculture en système alluvial peut engendrer une disparition des prairies humides, une uniformisation des peuplements, une diminution de l'hydromorphie voir de l'inondabilité liée au drainage, une destruction de la végétation arborée et arbustive des sous-bois, la déstabilisation des berges des cours d'eau et une détérioration de la qualité de l'eau. Afin de protéger les milieux humides, il est donc important de ne pas autoriser de nouvelles plantations de peuplier au sein de l'ENS et de restaurer les prairies humides ou de convertir les peuplements existants en forêts alluviales.

Préconisation de gestion: Mettre en place une gestion écologique des plantations de peupliers

Restaurer un habitat herbacé de type prairie humide

- Avant tous travaux, faire une **demande d'autorisation** de défrichage auprès de la Direction Départementale des Territoires (DDT)
- **Réaliser une coupe à blanc des peupliers**, en hiver, en période sèche, en limitant l'impact sur les strates arbustives et herbacées
- **Rogner les souches** et exporter les résidus de coupe
- **Couper les rejets de souche** tous les ans ou favoriser les attaques extérieures (champignons, insectes xylophages) en fendant les souches à l'aide d'une dent Becker montée sur pelle
- Si cela est nécessaire, **réaliser des aménagements de restauration du fonctionnement hydrologique** en créant des barrages ou des seuils dans les fossés qui ne devront plus faire l'objet d'entretien.
- Faucher tous les 2-3 ans pour maintenir le milieu ouvert

Restaurer un boisement humide :

- **Couper à blanc les peupliers** en limitant l'impact sur les strates arbustives et herbacées. Les résidus de coupe seront exportés.
- **Rogner les souches**
- **Laisser la dynamique forestière spontanée agir** en surveillant les éventuels rejets de peupliers qui devront faire l'objet d'une coupe pour permettre aux espèces comme le Frêne commun et l'Aulne glutineux de se développer.
- **Maintenir une strate herbacée et arbustive** et les entretenir de manière extensive : une fauche tardive tous les 2 ans de la strate herbacée et des tailles annuelles ou bisannuelles de la strate arbustive.



Site concerné

Peupleraies dans l'Espace Naturel Sensible de la Vallée de l'Eure



Etat des lieux

Quelques parcelles au sein de l'ENS de la Vallée de l'Eure sur la commune de Morancez sont des plantations de peupliers. Ces plantations remplacent des prairies humides qui sont bien plus riches en biodiversité.



Peupleraie à Morancez © Elodie CHATEL

Ressources :

Marie-Méline Berthelot, Faire avec les peupleraies, Espaces naturels, octobre 2017, n°60. Disponible sur : <http://www.espaces-naturels.info/faire-avec-peupleraies>

Gestion écologique des plantations de peupliers



Conversion de peupleraie en forêt alluviale :

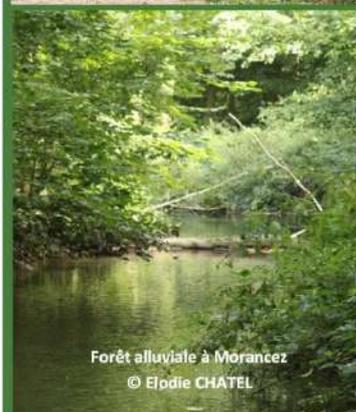
- **Conserver les peupliers** bien portants pour assurer une ambiance forestière favorable à la croissance des feuillus spontanés.
- **Couper les peupliers dépérissant**
- **Valoriser la strate arbustive** en réalisant une éclaircie tous les quatre ans de manière à conserver entre 40 et 50 perches par hectare pour le peuplement définitif tous en favorisant les essences minoritaires .
- **Réaliser quelques trouées** en coupant trois ou quatre peupliers .
- **Couper les derniers peupliers** environ 45 ans après leur plantation.

Recommandations :

- **Vérifier que la peupleraie ne soit pas classée Espace Boisé Classé (EBC)** dans les documents d'urbanisme. Si c'est le cas, une demande d'autorisation d'abattage sera nécessaire sauf si le propriétaire privé dispose d'un plan simple de gestion.
- **Etablir un plan d'abattage** et de débardage pour réduire les déplacements sur la zone et aussi éviter le tassement du sol ou de trop grandes perturbations.
- **Utiliser des engins de débardage** avec des pneus larges, basses pressions ou des chenilles.
- Une attention particulière sera portée sur les **espèces exotiques envahissantes** : l'utilisation d'équipement et d'engins de chantier peut favoriser leur dissémination. Un nettoyage des engins de chantier intervenant sur le site est nécessaire avant chaque intervention.



Peupleraie à Morancez © Elodie CHATEL



Forêt alluviale à Morancez
© Elodie CHATEL



Jeune peupleraie sur prairie humide
© Elodie CHATEL

Gestion des friches



Introduction :

D'un point de vue strictement écologique, les zones ouvertes comme les friches ne sont pas « plus intéressantes » que les boisements mais elles sont moins fréquentes dans notre département. Il est en de même pour le cortège d'espèces qu'elles accueillent. Par conséquent, une gestion évitant la fermeture de ces parcelles est préconisée.

Préconisation de gestion:

LA FAUCHE

- Faucher régulièrement (tous les 2-3 ans) les parcelles afin d'éviter la colonisation des sites par les ligneux et donc sa fermeture
- La fauche peut avoir lieu en septembre

LA TAILLE - en cas de présence de ligneux

- **Conservation** des arbustes adultes et ronciers
- **Taille annuelle ou bisannuelle**, de préférence manuelle, pour limiter leur développement

LE DÉBROUSSAILLAGE - en cas de présence de ligneux

- **Débroussailler/faucher tous les uns ou deux ans** selon le développement de la végétation
- **Couper les rejets d'arbres et d'arbustes**
- **Exporter les produits de coupe**

TOUTES CES OPERATIONS DOIVENT SE FAIRE À L'AUTOMNE, lorsque la plupart des espèces auront terminé leur cycle de reproduction.



Site concerné

Friches en zones agricoles sur la commune



Etat des lieux

Les friches peuvent être des zones de refuge, d'alimentation et de reproduction pour les espèces sauvages, oiseaux et insectes notamment. Sans entretien, ces zones ouvertes sont progressivement colonisées par les arbustes et arbres et finissent par se refermer en boisements.



Chardon à petites fleurs © Colette CENSE



Planter et entretenir des haies

Introduction :

L'objectif est de mettre en place des Haies libres d'aspect sauvage comme les haies bocagères traditionnelles du Perche.

Planter une haie :

- **Choisir des essences locales.** Il existe désormais un label permettant de garantir l'origine locale d'un plant, le label « **Végétal local** ». Voici quelques essences locales adaptées pour les haies : Aubépine (*Crataegus monogyna*), Bourdaine (*Frangulus alnus*), Charme (*Carpinus betulus*), Noisetier (*Corylus avellana*), Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), Fusain d'Europe (*Euonymus europaeus*), Prunellier (*Prunus spinosa*), Troène (*Ligustrum vulgare*). Surtout, veillez à ne pas introduire d'espèce exotiques envahissantes !
- **Mélanger les espèces.** Des haies multi spécifiques seront plus accueillantes pour la faune.
- Il est possible **d'anticiper le changement climatique** en intégrant quelques espèces non indigènes parmi les essences locales. Malgré de grandes incertitudes, les perspectives orientent les évolutions des aires potentielles de distribution des essences vers une similitude avec **l'actuel secteur Poitou-Charentes** pour la région Centre-Val de Loire. Les espèces méditerranéennes sont à proscrire.
- Il est possible **d'intégrer des fruitiers**. Les espèces végétales anciennes du Centre-Val de Loire sont rustiques et résistantes aux maladies. Les variétés fruitières locales sont nombreuses : pommes et poires, mais aussi cerises, prunes, châtaignes...
- Lors de la plantation, disposer les plants de manière à ce que les différentes essences soient réparties en mélange.
- **Mettre en place un paillage** plutôt qu'une bâche plastique pour protéger les jeunes plants.
- Faire attention au type de sol sur lequel la haie sera implantée. En effet, la nature de sol impacte directement les essences que vous pouvez sélectionner. Pour votre future haie !



Site concerné

Le long du ruisseau des marais et le long de la D114 entre le bois et la limite de la commune

Etat des lieux

En zone rurale, aujourd'hui, le linéaire de haies régresse toujours sous l'effet des arrachages et du fait de leur vieillissement sans renouvellement. Dans un contexte de réchauffement climatique, d'érosion des sols, de pollution des eaux, de perte d'habitats pour la biodiversité, la disparition du bocage est un enjeu fondamental. Les haies constituent de plus des corridors écologiques et permettent le déplacement des espèces entre les réservoirs de biodiversités. Elles sont un élément structurant de la Trame Verte



Haie de Sureau et de Viorne

Ressources :

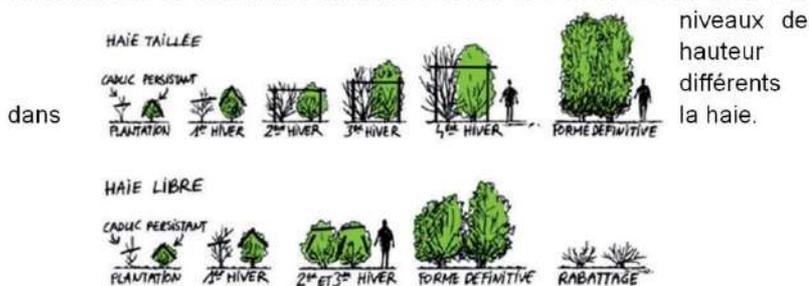
Dossier Planter local de l'ARB Centre-Val de Loire : <https://www.biodiversite-centrevaldeloire.fr/ressources/idees-actions/planter-local>

Planter et entretenir des haies



naturels et spontanés adaptés au milieu.

- Pour éviter le drageonnement, **passer tous les trois ans avec un soc de charrue à proximité de la haie (50 cm)** pour couper les racines se développant.
- Pour une haie taillée, à partir du second hiver et jusqu'à l'obtention de la forme souhaitée, rabattre les végétaux d'un tiers pour augmenter la densité à la base. Une fois la forme souhaitée obtenue, tailler les pousses de printemps début juin et les pousses d'août début octobre pour épaissir la haie.
- **Pour une haie libre**, les méthodes de taille sont identiques à la haie taillée. Toutefois, à sa taille adulte la haie présentera des végétaux aux ports différents qu'il faudra respecter pour conserver l'aspect sauvage. La taille ne devra pas être annuelle et pourra être espacée de plusieurs années, parfois même de 5 à 10 ans. La haie sera divisée en tronçons qui seront taillés en rotation afin de conserver en permanence des tronçons non taillés chaque année. Un bon indicateur pour recommencer la taille est le dégarnissement de la base des arbustes. De plus, il est recommandé de laisser filer un arbre tous les 10 à 15 m afin de créer des



Guide de gestion écologique des espaces collectifs publics et privés, Natureparif, 2016

- **Maintenir une bande enherbée** le long de la haie servant de zone tampon et de transition favorable à la biodiversité

Quelques pistes de financement :

Des aides régionales existent pour la plantation de haie pour les agriculteurs qui en font la demande. Pour cela, se renseigner auprès de la Chambre d'agriculture du Centre-Val de Loire



Haie libre



Haie de ripisylve



Haie bord de route

Ressources :

Dossier ARB Centre-Val de Loire « Végétalisons » : <https://www.biodiversite-centrevalde Loire.fr/agir/les-boites-outils-pour-passer-l-action/vegetalisons>

Chambres d'agriculture Centre-Val de Loire : <https://centre-valde Loire.chambres-agriculture.fr/agroenvironnement/paysages-et-biodiversite/quelles-pratiques-en-grandes-cultures-pour-favoriser-la-biodiversite/haies/>



Plantation de haie champêtre



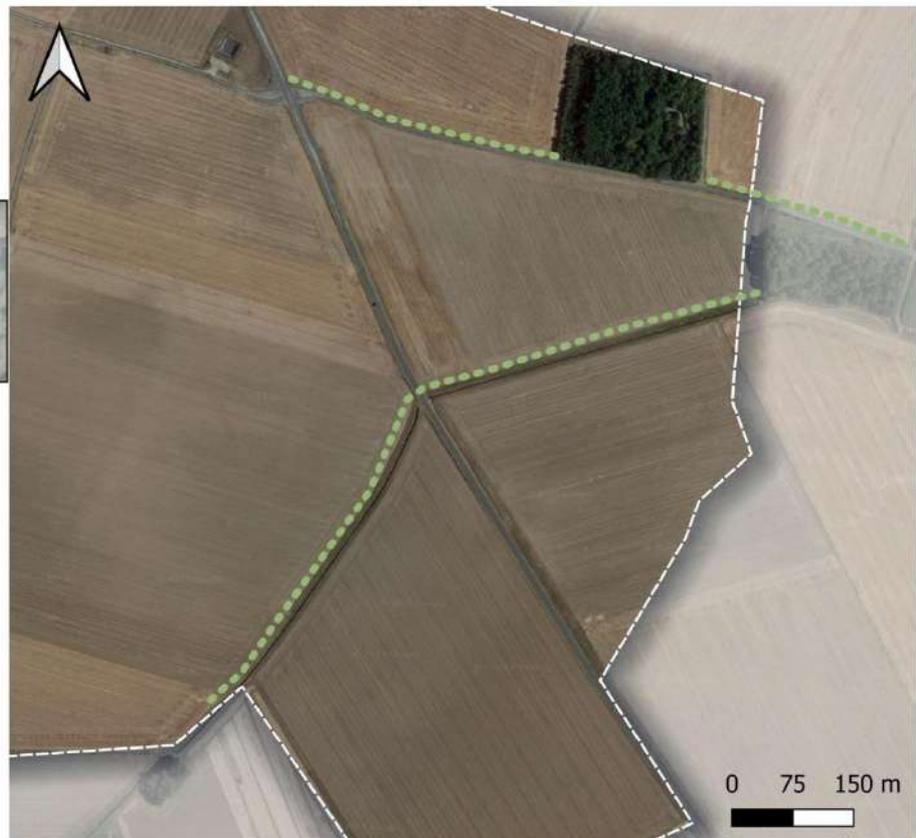
Légende :

Préconisation de Gestion

Plantation

●●● Haie champêtre

Réalisation : Juliette PIERROT
(Eure-et-Loir Nature)
Source des données : Eure-et-Loir
Nature
Fond de carte : Google Satellite



Gestion des berges des cours d'eau



Introduction :

La végétation des berges est importante. C'est une zone refuge, de nourrissage et de reproduction pour la faune. La végétation procure de l'ombre qui permet de garder la température des eaux fraîches et régule la quantité de lumière en partie à l'origine des phénomènes d'eutrophisation. Elle évite l'érosion des berges. Elle joue le rôle de filtre par rapport aux apports sédimentaires et participe à l'élimination des pollutions diffuses.

Entretien des berges :

L'entretien de la végétation des berges doit se faire uniquement si cela est nécessaire, entre **novembre et mars**, hors période de végétation et de nidification des oiseaux. Seuls les arbres posant un problème feront l'objet d'un entretien. L'entretien consiste à :

- **Élaguer** les branches basses d'un diamètre supérieur à 5 cm, afin d'empêcher tout obstacle à l'écoulement des eaux et pour procéder à des éclaircies propices à la diversification des plantes.
- **Recéper** (tailler près du sol pour fortifier les nouvelles pousses) les arbres vieillissants ou malades.
- **Abattre** les arbres morts pouvant déstabiliser les berges. Les souches seront conservées pour fixer les berges et les bois évacués.
- **Débroussailler** ponctuellement pour faciliter l'accès aux arbres à entretenir ou au cours d'eau et pour éviter une explosion de végétation difficile à maîtriser par la suite.

Plantation des berges:

La plantation des berges si nécessaire (par exemple, si une partie de la berge est soumise à érosion) doit se faire au **printemps** afin de limiter les dégâts engendrés par les crues hivernales.

- Planter des **essences locales et adaptées** (Aulnes, Frênes, hélophytes, etc.) dont les systèmes racinaires permettent de fixer les berges et d'éviter leur érosion.
- Favoriser la **diversité des essences** pour une meilleure résistance aux maladies.
- **Alterner des zones d'ombres et de lumière** pour répondre aux exigences des différentes espèces présentes.



Site concerné

Berges de l'Eure, des bras de l'Eure, de la rivière Poulain et du ruisseau des Marais



Etat des lieux

Les cours d'eau de l'Eure et leurs habitats associés sont des éléments constitutifs de la trame bleue. Ces milieux sont menacés par la perte de biodiversité et le développement des espèces invasives, la densification de la végétation des berges pouvant amener une fermeture du milieu et des perturbations dans l'écoulement de l'eau. Il est donc nécessaire de mettre en œuvre une gestion adaptée pour les préserver.



Bord de l'Eure à Morancez © Elodie CHATEL

Ressources :

Dossier EauFrance « La gestion et la protection des cours d'eau » : <https://www.eaufrance.fr/la-gestion-la-protection-et-la-restauration-des-cours-deau>

Gestion des berges des cours d'eau



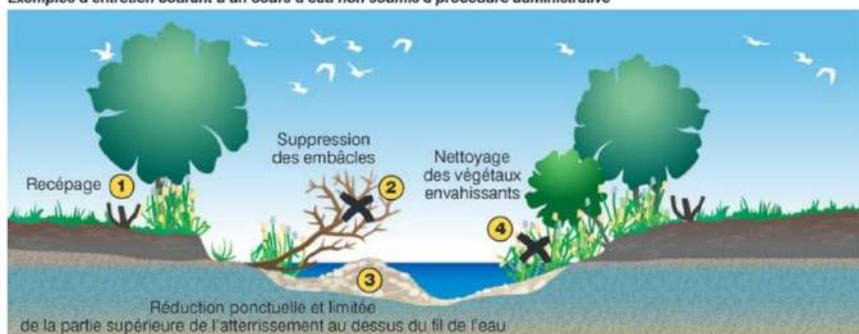
Gestion des embâcles :

Les embâcles sont des accumulations de bois morts ou autres débris flottants. Ce sont des habitats privilégiés pour la faune aquatique. Seuls les embâcles perturbant la circulation de l'eau doivent être retirés.

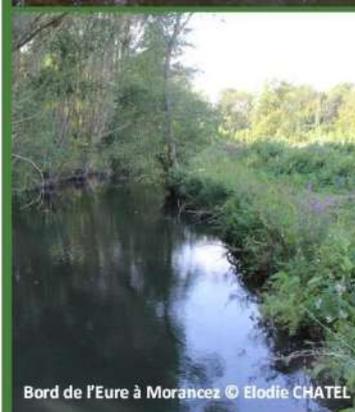
Gestion des atterrissements :

Les atterrissements sont des dépôts de vase, sable, graviers en bord des berges ou dans le lit. C'est une dynamique naturelle du cours d'eau. Il faut les conserver s'ils ne gênent pas l'écoulement de l'eau.

Exemples d'entretien courant d'un cours d'eau non soumis à procédure administrative



Bord de l'Eure à Morancez © Elodie CHATEL



Bord de l'Eure à Morancez © Elodie CHATEL



Bras de l'Eure © Elodie CHATEL

Ressources :

ONEMA fiche Entretien des cours d'eau et des fossés : <https://www.eaufrance.fr/sites/default/files/2018-07/L-entretien-des-cours-d-eau-et-fosses-onema-2015.pdf>



Restaurer et entretenir une mare

Introduction :

Une mare est une petite étendue d'eau stagnante, de 5000 m² maximum, et d'une profondeur ne dépassant pas deux mètres.

Elle est alimentée par les pluies, les eaux de ruissellement, les remontées de nappes phréatiques ou de manière artificielle (fossés ...). Les niveaux d'eau sont ainsi fortement dépendants des conditions météorologiques. Certaines mares peuvent s'assécher périodiquement, elles sont dites temporaires.

Ces micro zones humides sont de véritables réservoirs de biodiversité : libellules, amphibiens, oiseaux, plantes aquatiques etc...

Une mare est un milieu dynamique qui tend naturellement à se combler. Il est donc indispensable de mettre en œuvre une gestion adaptée afin de les conserver et favoriser les espèces qui en dépendent.

Restaurer la mare :

- **Vérifier la source d'approvisionnement en eau** de la mare notamment l'eau de pluie en provenance des toitures des bâtiments de la mairie. En effet, il semble peu probable que la mare soit toujours alimentée par l'eau de pluie à la vue de son niveau au court de l'année et en fonction des précipitations.
- **Débroussailler une partie des berges** pour limiter l'envahissement des saules. Il faut cependant conserver les arbres afin de préserver l'ombre sur une partie de la mare.
- **Elaguer les arbres** au dessus de la mare afin de limiter l'envasement et le comblement de la mare par la chute des feuilles et branches.
- **Réaliser un faucardage** car la mare est envahie de grandes hélophytes (Phragmites). En trop grand nombre, ces plantes laissent peu de place aux autres végétaux et à l'eau libre, cela peut progressivement amener au comblement de la mare. Le faucardage consiste à :
 - Couper la partie aérienne de la tige au niveau de la surface de l'eau ou juste en dessous.
 - Exporter les produits de coupe.
 - Ne pas tout couper, pas plus des ¾ des végétaux et conserver des zones refuges pour la faune.

Le but de cette opération est d'épuiser le rhizome en le privant d'oxygène afin de limiter l'extension de la plante. Afin de réduire la production du nombre de tiges et épuiser les rhizomes, le faucardage doit se faire au printemps ou en été, ce qui nécessite d'intervenir en pleine période de reproduction des espèces animales. Il faut donc être vigilant et préserver une zone refuge.



Site concerné

Mare temporaire de la Mairie



Etat des lieux

La mare de la mairie est une mare temporaire qui existait déjà à l'époque où le site était une ferme. Des travaux d'imperméabilisation ont été menés par ELN avec la mise en place d'une couche d'argile. Celle-ci n'a pas tenu suite à la canicule de 2003. Aujourd'hui la mare est toujours temporaire c'est-à-dire asséchée en période estivale et en eau en période hivernale. En l'état actuel, la mare est largement colonisée par des phragmites.



Mare de Morancez © Rodic CHATEL



Restaurer et entretenir une mare

- **Si la vase dépasse 40cm de profondeur, réaliser un curage pour gérer l'envasement.** L'accumulation de vase au fond de la mare peut conduire au comblement de celle-ci. Les arbres et les arbustes sur les berges favorisent la présence de vase dans la mare.
 - Curer seulement un tiers de la mare chaque année si cela s'avère nécessaire afin de préserver les espèces présentes. Réaliser l'opération à l'automne (septembre à novembre).
 - Exporter la vase récoltée ou la répartir à une quinzaine de mètres de la mare.
 - Ne pas l'étaler sur les berges au risque de les voir rapidement s'embroussailler.
- **Installer un petit ponton protégé de rambardes** donnant accès à la mare pour permettre des animations avec des scolaires ou des centres de loisir. L'objectif est de donner accès à la mare sans avoir à redéfinir la pente des berges.

Entretenir une mare :

- **Faucher la végétation des berges une fois par an**, à l'automne pour supprimer les parties fanées des plantes. Cette végétation est très utile. Elle sert de zone de reproduction, d'alimentation et de refuge pour de nombreuses espèces. Elle permet aussi de stabiliser les berges et éviter leur érosion. Faucher tardivement une fois par an réduira les coûts d'entretien.
- **Réaliser un faucardage** lorsque la mare est de nouveau envahie de phragmites (tous les 2-3 ans)

© CC-BY-NC-ND/3.0/12/2017





Restaurer la mare : préconisations



Restauration de la mare

Légende :

Préconisation de Gestion

Restauration mare et étangs

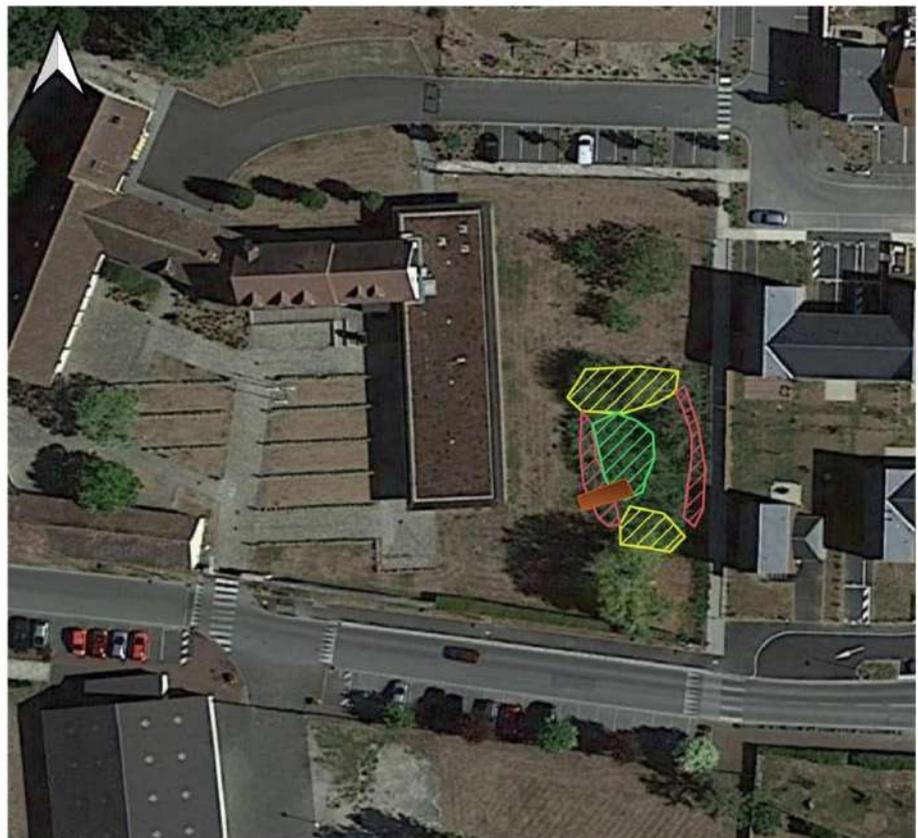
 Débroussaillage

 Elagage

 Faucardage

 Ponton

Réalisation : Juliette PIERROT
(Eure-et-Loir Nature)
Source des données : Eure-et-Loir
Nature
Fond de carte : Google Satellite



Gestion des étangs



Introduction :

Les 3 étangs de Morancez ont fait l'objet d'un diagnostic et d'un plan de gestion du CEN en 2009 dans le cadre de l'ENS de la Vallée de l'Eure, dont ils font partie. Les préconisations de cette fiche s'appuie sur le plan de gestion proposés par le CEN pour 2010-2015 et 2019-2028.

Entretien des étangs :

Il est important de définir les usages, la fréquentation et l'intérêt écologique de chaque zone de l'étang afin d'adapter au mieux les méthodes d'entretien.

- Les berges de l'étang : maintenir une bande non fauchée d'1,5 mètres favorisant une végétation aquatique et ainsi des micro-habitats pour les Amphibiens, les insectes aquatiques, etc.
- Les zones herbacées très fréquentées : maintenir une tonte régulière au niveau des aires de jeux et des aires de pique-nique.
- Les zones herbacées fréquentées : réaliser une fauche tardive supérieure à 10 cm avec export des produits de fauche limitant les impacts sur la flore et la faune. Des retours d'expérience ont montré qu'une fauche fin juin est préférable car plus favorable à la flore, aux libellules et aux papillons. Par ailleurs, la fauche tardive pourrait être élargie à des zones actuellement tondues régulièrement. Afin de faciliter le passage des visiteurs de l'étang et montrer qu'il n'y a pas de défaut d'entretien, des bandes d'un mètre de tonte sur les bords des chemins ainsi que des cheminements de tonte au milieu des zones fauchées peuvent être réalisés.
- Les zones herbacées moins fréquentées : créer des zones refuges non fauchées ou fauchées une fois en juin ou enfin septembre, ou tous les deux ans renforçant le rôle de réservoir de biodiversité.

Afin de préserver la végétation des berges et accueillir les usagers notamment pour la pêche de loisir sur les étangs, des pontons de pêches pourront être installés notamment sur l'étang de pêche au nord. Ces aménagements, en plus de leur esthétique peuvent permettre de rendre plus acceptables aux usagers la gestion différenciées des espaces verts autour de l'étangs.



Site concerné

Etangs communaux de Morancez



Etat des lieux

De nombreuses espèces patrimoniales de faune et de plantes ont été observées sur l'étang. C'est un endroit ayant un intérêt paysager, touristique et naturel important. Il doit demeurer un espace semi-naturel dans lequel il s'agit de trouver un équilibre entre l'accueil du public et le respect de la faune et flore sauvage.



Etang de Morancez © Elodie CHATEL

Ressources :

Plan de Gestion 2019-2028 de l'ENS de la Vallée de l'Eure par le CEN Centre-Val de Loire

Plan de Gestion 2010-2015 de l'ENS de la Vallée de l'Eure par le CEN Centre-Val de Loire et diagnostique de 2008



Gestion différenciée - étang de Morancez

Légende :

Préconisation de Gestion

Restauration mare et étangs

 Ponton

Gestion différenciée

 Végétation des berges

 Fauche tardive (juin)

 Fauche tardive
(septembre)

 Tonte régulière (>8cm)

Réalisation : Juliette PIERROT
(Eure-et-Loir Nature)
Source des données : Eure-et-Loir
Nature
Fond de carte : Google Satellite



Créer un sentier pédagogique



Introduction :

Les sentiers pédagogiques sont de formidables outils de valorisation et de sensibilisation au patrimoine naturel et culturel communale. Par la mise en place de signalétiques ludiques et pédagogique, les usagers du sentiers nature pourront découvrir la richesse de l'Espace Naturel Sensible de la Vallée de l'Eure et les aménagements en faveur de la biodiversité mis en place sur la commune.

Créer un sentier pédagogique :

Créer un sentier pédagogique nécessite de bien définir le projet, ses objectifs et sa portée en passant par quelques étapes clés :

- **Définir les objectifs du parcours** par exemple sensibiliser les usagers à la protection de l'environnement, ou au patrimoine naturel de la commune et ses différentes fonctionnalités, valoriser les espèces patrimoniales présentes, mettre en valeur les aménagements en faveur de la biodiversité, ...
- **Concevoir le programme de l'aménagement** (planification, budget, format, localisation,...)
- **Réaliser et installer les supports pédagogiques** ainsi que les aménagements supplémentaires nécessaires

Financier un sentier pédagogique :

- Sentier de Nature : 10M€ pour l'accès à la nature et le tourisme durable. Un appel à projet est en cours jusqu'en octobre 2024 et les projets sont sélectionnés sur dossier. Les subventions peuvent couvrir 80% des investissements du projet.

Site concerné

Sentier du bord de l'Eure, étangs et aménagements en faveur de la biodiversité dans les parcs communaux (fauche tardive, cabane à insectes, nichoirs,...)

Etat des lieux

La création de sentiers nature ou sentiers pédagogiques est un projet à forte valeur ajoutée pour les habitants de la commune et le tourisme. Les objectifs peuvent être multiples comme sensibiliser à la protection de la nature, valoriser le patrimoine naturel et les espèces patrimoniales présentes, éduquer à l'environnement, informer sur les techniques de gestion durables mises en place,...



Sentier nature à Seresville



Panneau pédagogique à Ecluzelle

Ressources :

CEREMA dossier de Presse - Sentier de Nature : https://www.cerema.fr/system/files/documents/2023/12/dossier_presse_df-sentier-de-nature.pdf

Appel à Projet Sentier de Nature : <https://www.ecologie.gouv.fr/appel-projets-sentiers-nature>

Fiche action n°15



Participer aux programmes de Sciences participatives

Introduction :

De nombreux programmes existent aujourd'hui permettant à tout à chacun de participer à l'amélioration des connaissances sur la biodiversité. Il est intéressant au niveau de la commune de présenter certains de ces programmes aux habitants dans le cadre d'animation ou de panneaux explicatifs autour d'aménagements en faveur de la biodiversité, mais aussi de former les gestionnaires d'espaces verts qui le souhaite sur les programmes auxquels ils peuvent participer. Voici une présentation non exhaustive de quelques programmes.

BIRDLAB : Etudier le comportement des oiseaux à la mangeoire en hiver

Observez le comportement des oiseaux à la mangeoire et renseignez ces informations sur l'application. Pas besoin d'être ornithologue pour participer ! Les données récoltées vont permettre aux chercheurs d'identifier les comportements d'attraction (dits mutualistes) ou de répulsion (dits de compétition) entre individus et entre espèces, en lien avec diverses stratégies de recherche alimentaire.

Pour en savoir plus : <https://www.birdlab.fr/>



BIRD LAB

Sauvages de ma rue : Identifier les plantes sauvages de ma ville

Sauvages de ma rue est un observatoire participatif de Vigie-Nature, permettant aux citoyens de mieux connaître les plantes sauvages qui poussent dans les rues de leur quartier, autour des pieds d'arbres, sur les trottoirs, dans les pelouses... Dédié en 2011 aux villes d'Île-de-France, le programme s'étend depuis 2012 à toutes les régions!

Pour participer, c'est très simple : sur une portion de trottoir, il suffit de relever la présence d'espèces végétales parmi les 240 référencées du protocole. On vous demandera également dans quels milieux elles poussent (pieds d'arbres, fissures du trottoir, dans les pelouses, etc.).



sauvages de ma rue



Public concerné

Habitants de Morancez, usagers des parcs communaux, scolaires, gestionnaires d'espaces verts



Etat des lieux

Les sciences participatives sont des formes de **production de connaissances scientifiques** auxquelles des acteurs non-scientifiques-professionnels (qu'il s'agisse d'individus ou de groupes) participent de façon active et délibérée. Les sciences participatives forment aujourd'hui un véritable archipel, caractérisé par une grande diversité d'approches et de disciplines, de sujets et de thèmes, comme de participants.



Mésange bleue à la mangeoire

Ressources :

François Houllier, Jean-Baptiste Merilhou-Goudard. Les sciences participatives en France : Etats des lieux, bonnes pratiques et recommandations. [O] 2016, 63 p.

Participer aux programmes de Sciences participatives



Aucune connaissance en botanique n'est nécessaire, grâce à l'utilisation des outils en ligne qui vous permettront de reconnaître avec facilité les différentes espèces végétales !

Pour en savoir plus : <https://www.vigienature.fr/fr/flore/sauvages-de-mairie>

SPIPOLL : Suivi photographique des insectes pollinisateurs

Les insectes pollinisateurs jouent un rôle majeur dans le fonctionnement des écosystèmes. Ce service écosystémique est aujourd'hui fragilisé, comme en atteste le déclin des populations d'abeilles domestiques. Le Spipoll, Suivi photographique des insectes pollinisateurs, a pour but d'obtenir des données quantitatives sur les insectes pollinisateurs et autres insectes floricoles en France. Il s'agit de **mesurer les variations de la diversité de ces insectes et de la structure des réseaux de pollinisation**, sur l'ensemble du territoire.

Le principe : **photographier les insectes en train de butiner**, puis les identifier grâce à la clé de détermination en ligne. Une manière de créer de véritables "collections", qui serviront de base pour répondre à de nombreuses questions scientifiques.



Pour en savoir plus : <https://www.spipoll.org/>

FLORILEGE : Suivi des prairies par les gestionnaires d'espace vert

Florilèges-prairies a été co-élaboré en 2014 puis lancé en 2015 par le Muséum national d'Histoire naturelle, Plante et Cité, le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien, le Département de Seine Saint Denis et l'Agence Régionale de la Biodiversité en Ile-de-France pour **améliorer les connaissances de l'effet des pratiques de gestion sur la qualité écologique des prairies, mais également de la dynamique de l'évolution de ces milieux** grâce à un suivi standardisé de la flore des prairies urbaines.

Le protocole consiste à recenser **60 espèces dans 10 carrés d'1m²** au cœur même de la prairie. Plusieurs outils sont fournis aux gestionnaires : un livret d'accompagnement au protocole, des fiches de terrain complétées d'un guide d'identification des plantes (la "Clé des prairies").

En savoir plus : <https://www.suivis-espaces-verts.fr/>

FLORILÈGES
Prairies urbaines



Abeille charpentière © Jean-Luc POTIRON



Prairie



Prairie

Ressources :

Vigienature : <https://www.vigienature.fr/>

Participer aux programmes de Sciences participatives



OPERATION ESCARGOT : Suivi des gastéropodes

Les gastéropodes terrestres cachent une diversité étonnante, avec des morphologies, lieux et modes de vie variés, des moyens de défense originaux contre les prédateurs, un rôle dans la formation de l'humus ou encore une place dans la chaîne alimentaire... La simplicité du protocole d'Opération Escargots et la faible mobilité de ces organismes en font une activité facile et ludique. En participant vous **découvrirez les particularités des espèces communes et vous contribuerez au suivi de leurs populations**. Ainsi les scientifiques pourront mener des analyses afin de mieux comprendre les modifications de l'environnement qui impactent les escargots.

Pour participer, il suffit de poser un abri (une planche en bois ou une coupelle en terre cuite), la retourner un mois plus tard par temps sec, pour photographier tous les escargots et limaces qui y sont, les identifier et compter le nombre d'individus par espèces présentes.

En savoir plus : <https://www.qubs.fr/operation-escargots>

PROPAGE : Suivi papillons par les gestionnaires d'espaces verts

Propage est un suivi standardisé des papillons des espaces verts, co-élaboré et proposé depuis 2009 par le Muséum national d'Histoire naturelle et l'association Noé. Ce suivi a pour objectif d'évaluer l'effet des pratiques de gestion sur la qualité écologique des prairies et d'étudier la dynamique de l'évolution de ces milieux.

Il permet de caractériser les communautés de papillons d'un espace vert, de faire le lien avec les pratiques de gestion afin de produire un indicateur de la qualité écologique d'un site, de comparer les populations de papillons dans le temps sur un même site et dans l'espace entre sites (par exemple, pour un même habitat, comparaison des résultats obtenus suivant différents modes de gestion).

Le programme de sciences participatives Propage est dédié aux gestionnaires d'espaces verts qui souhaitent s'inscrire dans une démarche scientifique à l'échelle nationale et disposer d'un outil d'aide à la décision pour adapter leurs pratiques à la biodiversité.

Le protocole consiste à dénombrer et identifier les papillons parmi les 38 espèces ou groupes d'espèces proposés en se déplaçant dans un espace vert pendant 10 minutes sur une distance d'environ 100 à 300 mètres. Plusieurs outils sont fournis aux gestionnaires : un livret d'accompagnement au protocole, des fiches de terrain complétées d'un guide d'identification des papillons et la possibilité de bénéficier d'une demi-journée de formation à la mise en place du protocole.

En savoir plus : <https://www.suivis-espaces-verts.fr/le-programme-propage>



Petit moine © Catherine DELECOURT



Paon-du-jour © Jean-Luc POTIRON



Vulcain © Jean-Luc POTIRON

Fiche action n°16



Favoriser la biodiversité et préserver l'environnement

Introduction :

Voici quelques conseils généraux à mettre en place au niveau communal pour favoriser la biodiversité et préserver l'environnement. Pensez-y pour chaque projet d'aménagement sur la commune !

Bien choisir les essences plantées

⇒ Choisir des **espèces adaptées** aux conditions du site (sol, exposition, climat, etc.), faire attention aux espèces pouvant être envahissantes, **privilégier l'utilisation d'espèces locales**.

Pour les massifs : privilégier les plantes vivaces pour économiser l'usage des intrants et minimiser le coût des achats de plantes annuelles. S'il est nécessaire de planter des plantes annuelles, favoriser les espèces à intérêt écologique comme le souci, la bourrache, le bleuet, le cosmos, le lin, la nigelle, la matricaire, la camomille et la capucine qui sont des espèces susceptibles de favoriser la venue d'autres espèces comme les papillons et ainsi enrichir la biodiversité du site.

Favoriser la lutte biologique

Utiliser des auxiliaires (faune « utile » : prédateurs des ravageurs, pollinisateurs et décomposeurs) en favorisant leur colonisation spontanée. Par exemple, l'installation de coccinelles permettra de lutter contre les pucerons qui causent des dégâts sur un massif d'arbustes ou de rosiers.

- * Ne pas utiliser des espèces invasives comme la coccinelle asiatique.
- * Installer des gîtes à insectes et des nichoirs à oiseaux.

Valoriser les déchets verts

- ⇒ **Valoriser les déchets** verts en produisant du compost soit directement sur site, soit au sein de plate-forme de compostage.
- ⇒ Réutiliser les rémanents pour faire du **paillage**.

Faire du paillage

Utiliser les rémanents des fauches et tontes séchés et les branches broyées issues de l'élagage pour **pailler les massifs** afin d'éviter la prolifération des mauvaises herbes, protéger les sols contre l'érosion, conserver l'humidité du sol et l'enrichir en matière organique.



Sureau noir (planter local)



Coccinelle à 7 points © Colette CENSE



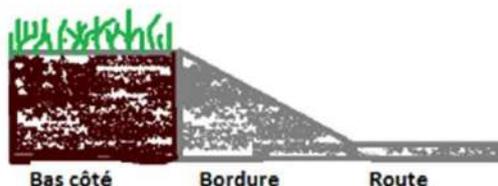
Paillage

Favoriser la biodiversité et préserver l'environnement



Faciliter l'installation de la petite faune sur la chaussée

Les bordures à parois verticales et lisses d'une hauteur supérieure à 5 cm (bordures, caniveaux...) peuvent constituer des barrières difficilement franchissables pour certains petits animaux terrestres (amphibiens, carabes, orvets, musaraignes...). L'espace vital de ces espèces est fréquemment restreint et morcelé à cause des bordures. Pour éviter cela il convient **d'utiliser des éléments de transition plans ou faiblement inclinés entre les voiries et leurs abords.**



Muret de pierre sèche

Faciliter l'installation de la petite faune à travers les clôtures

Les clôtures à maillage fin contribuent à limiter les déplacements et à réduire l'espace vital de nombreux animaux. Ils constituent des obstacles difficilement franchissables voire insurmontables. C'est le cas pour les hérissons notamment. Parfois choisir un maillage de clôture plus large ou des ouvertures à intervalles réguliers pour les clôtures existantes suffit à éviter ce problème.



Passage à hérisson ©LPO



Mur de pierres sèches en Languedoc

Faciliter l'installation de la petite faune dans les aménagements urbains

Des murs ou murets sont parfois présents au sein des entreprises (décoratifs, protecteurs autour des stocks...). Constitués de manière "classique" (en parpaing et béton), ils sont stériles pour la faune et la flore. On peut cependant construire ces murs différemment avec des matériaux naturels (pierres) sans cimentage (joints meubles ou absence de joints). Ils permettent l'installation d'une flore spécifique (fougères, orpins...) de divers invertébrés (araignées, abeilles, fourmis...) et de reptiles (orvets, lézards...).



Clôture avec passage pour la micro faune

Favoriser la biodiversité et préserver l'environnement



Semer une prairie fleurie

C'est un excellent mode de fleurissement alternatif. Il faut cependant **veiller à ce que le mélange de fleurs soit indigène** afin que l'intérêt de telles zones soit double, esthétique et écologique. En effet, les espèces indigènes constituent des habitats, des sources de nourriture et des refuges pour la faune, en particulier les insectes, alors que les espèces horticoles ne présentent pas ou peu d'intérêt pour l'entomofaune locale.

Le coût de l'installation d'une prairie fleurie peut être légèrement supérieur à celui d'un gazon mais son entretien est beaucoup moins chronophage et onéreux. Enfin, les zones engazonnées ont un très faible intérêt écologique.



Prairie fleurie

Réduire la pollution lumineuse

Préconisations générales
 (D'après Demasquin, 2004.
<https://watches.entra.ucl.ac.be/~demasi/ln/yodium/pollum2.htm>)

L'éclairage a un impact non négligeable sur la faune sauvage. Il affecte les parcours migratoires et engendre le dérèglement des rythmes biologiques des oiseaux. L'éclairage des lieux publics impacte également la perception du paysage, notamment du ciel nocturne. Il augmente également considérablement le taux de mortalité chez les insectes.

Il est nécessaire **d'adapter l'éclairage public en fonction de nos réels besoins**. Il a été montré que l'éclairage des lieux publics entre minuit et 5h du matin

était peu nécessaire. Pour des raisons de sécurité, il est préférable de laisser un éclairage au niveau des carrefours et des passages piétons toute la nuit.

Les lampadaires qui ne sont pas indispensables peuvent être remplacés par des **dispositifs réfléchissants**. Pour limiter les impacts sur la faune, les ampoules ne doivent pas émettre d'ultra-violets (attirent les insectes), la température doit être inférieure à 3000 Kelvin et le spectre de lumière doit être le plus restreint possible. Les **ampoules à sodium basse pression** sont pour l'instant les plus favorables pour la faune.

Pour une meilleure acceptation par la population, la diminution de la durée de l'éclairage peut se faire progressivement, par périodes tests, sans oublier de sensibiliser sur le sujet de la pollution lumineuse.

A noter que depuis le 1er juillet 2013 (arrêté du 25 janvier 2013), l'éclairage des façades doit être éteint au plus tard à 1h du matin et il ne doit pas être allumé avant le coucher du soleil.



Paon-du-jour © Jean-Luc POTIRON



Coquelicot et bleuet

Bibliographie

ACEMAV coll., Duguet R. & Mziki F. Ed., 2003 – *Les amphibiens de France, Belgique et Luxembourg*. Collection Parthénope, éditions Biotope, Mèze (France). 480p.

Anonyme (à paraître). Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Cahiers Oiseaux (version provisoire de 2008), Ministère en charge de l'écologie - MNHN.

Arrêté ministériel du 17 avril 1981 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire (J.O. du 19/05/1981) modifié par l'arrêté du 3 mai 2007 (J.O du 16/05/2007).

Arrêté ministériel du 12 mai 1993 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Centre complétant la liste nationale (J.O. du 14/07/1993).

Arrêté ministériel du 23 avril 2007 fixant la liste des insectes protégés sur le territoire national et les modalités de leur protection (J.O. du 06/05/2007).

Arrêté ministériel du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (J.O. du 10/05/2007).

Arrêté ministériel du 19 novembre 2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (J.O. du 18/12/2007).

Arrêté ministériel du 14 février 2018 relatif à la prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire métropolitain (J.O. du 22/02/2018).

Baudoin M. (2009) – Document de gestion 2010 – 2015, Propriétés communales de Morancez. Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Région Centre. 71p.

Brault J.P. & Gervais M. (2004) – Les mollusques du Loir-et-Cher. Rollin Imprimeur. 219p.

Chinery M. (2005) - Insectes de France et d'Europe occidentale. Flammarion, Paris, 320p.

Convention de Washington du 3 mars 1973 sur le commerce international des espèces de faune et flore sauvages menaces d'extinction : articles, annexe I, annexe II, annexe III et annexe IV.

Cordier J., Dupré R., Bellenfant S., Gautier S., 2021. *Atlas de la Flore du Centre Val de Loire*. Editions Biotope, Mèze, Muséum National d'Histoire Naturelle, Paris (collection inventaires & biodiversité), 784p.

Directive 93/43/CEE dite « Habitats » du Conseil, du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage (JOCE du 22/07/1992): articles, annexe I, annexe II, annexe III, annexe IV, annexe V et annexe IV.

Directive 79/409/CEE dite « Oiseaux » du Conseil, du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages (JOCE du 25/04/1979): articles, annexe I, annexe II, annexe III, annexe IV et annexe V.

DUBOIS P., Le MARECHAL P., OLIOSA G., YESOU P. *Inventaire des oiseaux de France, Avifaune de la France métropolitaine.* Editions NATHAN, 2001. Paris. 397p.

Dupré R., Boudier P., Delahaye P., Joly M., Cordier J., Moret J., 2009 – *Atlas de la flore sauvage du département d'Eure-et-Loir.* Biotope, Mèze (Collection Parthénope) ; Muséum National d'Histoire Naturelle, Paris, 488p.

Grand D., Boudot J-P., 2006 – *Les libellules de France, Belgique et Luxembourg.* Biotope, Mèze, (Collection Parthénope), 480p.

Insectes remarquables. Entomologie Tourangelle et Ligérienne. 220p.

Inventaire National du Patrimoine Naturel. *Punaise brune à antennes et bords panachés ;* https://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/51508/tab/fiche.

Inventaire National du Patrimoine Naturel. *Frelon à pattes jaunes ;* https://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/433589/tab/fiche

Inventaire National du Patrimoine Naturel. *Agrion élégant ;* https://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/65109/tab/fiche

Lescure J. et De Massary J-C., 2012. – *Atlas des Amphibiens et Reptiles de France.* Biotope, Mèze ; Muséum national d'Histoire naturelle, Paris (Collection inventaires & biodiversité), 272p.

Moussus J-P., Lorin T., Cooper A., *Guide pratique des papillons de jour.* Editions Delachaux et Niestlé. Paris 2022. 416p.

Roberts M.J. (2009) – *Guide des araignées de France et d'Europe.* Delachaux et Niestlé SA, Paris, 383p.

Tolman T., Lewington R. – *Guide des papillons d'Europe et d'Afrique du Nord* – Editions Delachaux et Niestlé. Paris. 2007. 320p.

UICN France, FCBN, AFB & MNHN (2018). La liste rouge des espèces menacées en France : Chapitre flore vasculaire de France métropolitaine.

UICN France, MNHN, LPO, SEOP & ONFS (2016). La liste rouge des espèces menacées en France : Chapitre oiseaux de France métropolitaine.

UICN France, MNHN, OPIE & SEF (2014). La liste rouge des espèces menacées en France : Chapitre papillons de jour de France métropolitaine.

UICN France, MNHN, OPIE & SFO (2016). La liste rouge des espèces menacées en France : Chapitre libellules de France métropolitaine.

UICN France, MNHN, SFPEM & ONFS (2017). La liste rouge des espèces menacées en France : Chapitre mammifères de France métropolitaine.

UICN France, MNHN, OPIE & SHF (2015). La liste rouge des espèces menacées en France : Chapitre reptiles et amphibiens de France métropolitaine.

Vacher J-P., Geniez M. 2010. – *Les reptiles de France, Belgique, Luxembourg et Suisse* – Biotope, Mèze (Collection Parthénope) ; Muséum national d'Histoire naturelle, 544p.

Zahradnik J & Severa F., deuxième édition., (1984) – *Guide des insectes.* Hatier, 318p.

Tables des figures, cartes, tableaux et annexes

Table des Figures

Figure 1 : Les espèces en risque d'extinction en 2014 selon le Livre rouge (Source : Observatoire Régional de la Biodiversité Centre-Val de Loire	7
Figure 2 : Evolution des paysages de la commune de Morancez entre 1947 et 2022 (Source : IGN - Remontez le temps).....	9
Figure 3 : Occupation des sols (%)	12
Figure 4 : Schéma Régional de Cohérence Ecologique en région Centre-Val de Loire	15
Figure 5 : Origine des données d'observations (recherche bibliographique).....	28
Figure 6 : Nombre d'espèces recensées par groupe taxonomique.....	30
Figure 7 : Répartition des espèces par groupe taxonomiques (inventaires)	31
Figure 8 : Nombre d'observation par an et par groupe taxonomique	31
Figure 9 : Proportion des statuts de Rareté de la flore inventoriée à l'échelle du département d'Eure-et-Loir	37
Figure 10 : Nombre d'observations faune (IBC)	51
Figure 11 : Nombre d'observations (Bibliographie).....	52
Figure 12 : Nombre d'espèces patrimoniales et autres espèces recensées	52
Figure 13 : Proportion des espèces patrimoniales par groupe taxonomique	53
Figure 14 : Proportion des espèces par statut sur la liste rouge régionale.....	54
Figure 15 : Indice de nidification des espèces recensées lors de l'inventaire	54

Table des Tableaux

Tableau 1 : Répartition des prospections de 2022-2023	17
Tableau 2 : Statut de rareté des espèces.....	20
Tableau 3 : Statut de menace issu de l'UICN	20
Tableau 4 : Origine des données issues d'OpenObs.....	29
Tableau 5 : Espèces patrimoniales issues de l'inventaire.....	39
Tableau 6 : Espèces patrimoniales issues de la recherche bibliographique	39
Tableau 7 : Liste des espèces floristiques exotiques envahissantes recensées sur la commune de Morancez.....	45
Tableau 8 : Espèces patrimoniales d'oiseaux nicheurs recensées lors des inventaires 2022-2023.....	56
Tableau 9 : Autres espèces à enjeux recensées lors des inventaires 2022-2023.....	57
Tableau 10 : Espèces patrimoniales d'oiseaux recensés via la recherche bibliographique (liste complémentaire)	58
Tableau 11 : Liste des espèces patrimoniales d'amphibiens recensées sur la commune de Morancez (Inventaires)	63
Tableau 12 : Liste complémentaire des espèces patrimoniales d'amphibiens recensées sur la commune de Morancez (Recherche bibliographique)	63
Tableau 13 : Liste des espèces patrimoniales de Reptiles recensées sur la commune de Morancez (Inventaires)	64
Tableau 14 : Liste des espèces patrimoniales de mammifères recensées sur la commune de Morancez (Inventaires)	67
Tableau 15 : Espèces patrimoniales de lépidoptères recensées sur la commune de Morancez (Bibliographie).....	71
Tableau 16 : Liste des espèces patrimoniales d'Odonates recensées sur la commune de Morancez (Bibliographie)	72
Tableau 17 : Liste des espèces d'odonates recensés sur le commune lors des inventaires	73

Tableau 18 : Liste des espèces patrimoniales d'Orthoptères recensées sur la commune de Morancez.....	76
Tableau 19 : Liste des espèces de mollusques recensés sur la commune de Morancez (Inventaire).....	79
Tableau 20 : Liste complémentaire des espèces de mollusques recensées sur la commune de Morancez (Bibliographie)	79
Tableau 21 : Liste des espèces de Poissons recensées sur la commune de Morancez (Bibliographie).....	81

Table des Cartes

Carte 1 : Réseau Hydrographique et hydrologique de Morancez	11
Carte 2 : Carte d'occupation des sols (selon CORINE Land Cover 2012)	12
Carte 3 : Trame Verte et Bleue à Morancez	16
Carte 4 : Parcours de prospection Oiseaux.....	25
Carte 5 : Parcours de prospection Chiroptères.....	26
Carte 6 : Parcours de prspection Amphibiens et Reptiles.....	27
Carte 7 : Localisation de l'ENS de la Vallée de l'Eure.....	32
Carte 8 : Carte des habitats de la commune de Morancez.....	36
Carte 9 : Carte de répartition des espèces patrimoniales (Flore)	44
Carte 10 : Espèces exotiques envahissantes avérées et potentielles.....	50
Carte 11 : Espèces patrimoniales d'oiseaux recensées sur la commune de Morancez	62
Carte 12 : Carte des espèces patrimoniales d'Amphibiens et Reptiles recensées sur la comune de Morancez.....	66
Carte 13 : Espèces patrimoniales de mammifères recensées sur la commune de Morancez	70
Carte 14 : Espèces patrimoniales de Lépidoptères et d'Odonates recencées sur la commune de Morancez	75
Carte 15 : Espèces faunistiques exotiques envahissantes recensées sur la commune de Morancez	83
Carte 16 : Zones à enjeux.....	87
Carte 17 : Aménagements préconisés sur la commune de Morancez.....	88

Table des Fiches espèces exotiques

Fiche Espèce 1 : La Renouée du Japon	47
Fiche Espèce 2 : le Robinier faux-acacia	48
Fiche Espèce 3 : La vigne-vierge commune.....	49
Fiche Espèce 4 : Le Ragondin	84

Table des annexes

Annexe 1 : Liste des espèces végétales recensées sur la commune de Morancez (Source inventaire IBC).....	134
Annexe 2 : Liste complémentaire des espèces végétales recensées sur la commune de Morencez (Source Bibliographie)	151

Annexe 3 : Listes des espèces d'oiseaux recensés sur la commune de Morancez (Source Inventaire IBC).....	158
Annexe 4 : Liste complémentaire des espèces d'oiseaux recensées sur la commune de Morancez (Source bibliographique).....	163
Annexe 5 : Liste des espèces d'amphibiens et reptiles recensés sur la commune de Morancez (Inventaire).....	164
Annexe 6 : Liste complémentaire des espèces d'amphibiens et reptiles recensés sur la commune de Morancez (Bibliographie).....	165
Annexe 7 : Liste des espèces de mammifères recensés sur la commune de Morancez (Inventaires).....	166
Annexe 8 : Liste complémentaire des espèces de mammifères recensés sur la commune de Morancez (Bibliographie)	166
Annexe 9 : Liste des espèces de lépidoptères recensées sur la commune de morancez (Inventaires).....	167
Annexe 10 : : Liste complémentaire des espèces de lépidoptères recensées sur la commune de morancez (Bibliographie)	168
Annexe 11 : Liste des espèces d'odonates recensées sur la commune de Morancez (Inventaire).....	169
Annexe 12 : Liste des espèces supplémentaires d'odonates recensées sur la commune de Morancez (Bibliographie)	170
Annexe 13 : Liste des espèces d'Orthoptères recensés sur la commune de Morancez (Bibliographie).....	171
Annexe 14 : Liste des espèces d'autres insectes recensés sur la commune (IBC).....	171
Annexe 15 : Liste complémentaire des espèces d'autres insectes recensés sur la commune (Bibliographie).....	172
Annexe 16 : Liste des espèces de mollusques recensées sur la commune de Morancez (Inventaires).....	173
Annexe 17 : Liste complémentaire des espèces de mollusques recensées sur la commune de Morancez (Bibliographie)	174

Annexes

Annexe 1 : Liste des espèces végétales recensées sur la commune de Morancez (Source inventaire IBC)

Cd_nom	Nom Scientifique	Nom Vernaculaire	Rareté en Centre-Val de Loire	Rareté en Eure-et-Loir	Statut Liste Rouge Européenne	Statut Liste Rouge France	Statut Liste Rouge région Centre-Val de Loire	Protection Nationale (Article 1 / Article 2)	Directive Habitat-Faune-Flore (Annexe II / Annexe IV)	Protection Région Centre (Article I)	Déterminant ZNIEFF
112783	<i>Petasites hybridus</i>	Pétasite hybride	RRR	RR	LC	LC	DD				
84472	<i>Asplenium ceterach</i>	Cétérach	RR	AR	LC	LC	LC				Oui
82288	<i>Anacamptis pyramidalis</i>	Orchis pyramidal	R	AR	LC	LC	LC			Oui	Oui
110139	<i>Onobrychis viciifolia</i>	Sainfoin	RR	R	LC	LC	NA				
86087	<i>Blackstonia perfoliata</i>	Chlorette	R	AR		LC	LC				Oui
111628	<i>Orobanche picridis</i>	Orobanche de la picride	RR	AR		LC	LC				
97571	<i>Euphorbia maculata</i>	Euphorbe de Jovet	R	R		NA	NA				
120040	<i>Salix fragilis</i>	Saule fragile	RR	AC	LC	LC	LC				
109297	<i>Narcissus pseudonarcissus</i>	Jonquille des bois	RR	AC		LC	LC				
86869	<i>Buddleja davidii</i>	Buddleja du père David	RR			NA	NA				
126628	<i>Tilia cordata</i>	Tilleul à petites feuilles	R	AC	LC	LC	LC				
85763	<i>Berberis aquifolium</i>	Faux Houx	R			NA	NA				

Cd_nom	Nom Scientifique	Nom Vernaculaire	Rareté en Centre-Val de Loire	Rareté en Eure-et-Loir	Statut Liste Rouge Européenne	Statut Liste Rouge France	Statut Liste Rouge région Centre-Val de Loire	Protection Nationale (Article 1 / Article 2)	Directive Habitat-Faune-Flore (Annexe II / Annexe IV)	Protection Région Centre (Article I)	Déterminant ZNIEFF
82999	<i>Anthyllis vulneraria</i>	Anthyllide vulnérable	R	AC		LC	LC				
128792	<i>Veronica anagallis-aquatica</i>	Mouron aquatique	AR	AC	LC	LC	LC				
126846	<i>Torilis arvensis</i>	Torilis des champs	AR	AC		LC	LC				
125474	<i>Tanacetum vulgare</i>	Tanaisie commune	AR	C		LC	LC				
124970	<i>Stellaria aquatica</i>	Stellaire aquatique	AR	C							
124798	<i>Stachys palustris</i>	Épiaire des marais	AR	AC	LC	LC	LC				
119698	<i>Ruscus aculeatus</i>	Fragon	C	AR	LC	LC	LC				
117503	<i>Reynoutria japonica</i>	Renouée du Japon	AR	AC		NA	NA				
116096	<i>Prunus mahaleb</i>	Bois de Sainte-Lucie	AR	C	LC	LC	NA				
109084	<i>Myosotis ramosissima</i>	Myosotis rameux	AR	C		LC	LC				
107318	<i>Malva sylvestris</i>	Mauve sauvage	AR	C	LC	LC	LC				
104854	<i>Lamium album</i>	Lamier blanc	AR	CC	LC	LC	LC				
103734	<i>Iris foetidissima</i>	Iris fétide	AR	C		LC	LC				
103287	<i>Hypericum hirsutum</i>	Millepertuis velu	AR	C		LC	LC				

Cd_nom	Nom Scientifique	Nom Vernaculaire	Rareté en Centre-Val de Loire	Rareté en Eure-et-Loir	Statut Liste Rouge Européenne	Statut Liste Rouge France	Statut Liste Rouge région Centre-Val de Loire	Protection Nationale (Article 1 / Article 2)	Directive Habitat-Faune-Flore (Annexe II / Annexe IV)	Protection Région Centre (Article I)	Déterminant ZNIEFF
100136	<i>Geranium pyrenaicum</i>	Géranium des Pyrénées	AR	C		LC	LC				
98921	<i>Fraxinus excelsior</i>	Frêne élevé	CCC	CC	NT	LC	LC				
97556	<i>Euphorbia lathyris</i>	Euphorbe épurge	AR	AC		LC	NA				
96534	<i>Equisetum palustre</i>	Prêle des marais	AR	AC	LC	LC	LC				
93860	<i>Cynosurus cristatus</i>	Crételle	AR	AC		LC	LC				
92127	<i>Colchicum autumnale</i>	Colchique d'automne	AR	AC	LC	LC	LC				
91258	<i>Circaea lutetiana</i>	Circée de Paris	AR	AC		LC	LC				
88794	<i>Carex pseudocyperus</i>	Laïche faux-souchet	AR	AC	LC	LC	LC				
88483	<i>Carex divulsa</i>	Laïche écartée	AR	C		LC	LC				
88318	<i>Carex acutiformis</i>	Laïche des marais	AR	C	LC	LC	LC				
87540	<i>Caltha palustris</i>	Populage des marais	AR	C	LC	LC	LC				
84110	<i>Arum italicum</i>	Gouet d'Italie	AR	AC		LC	LC				
79779	<i>Acer platanooides</i>	Érable plane	AR	C	LC	LC	NA				
999933	<i>Rabelera holostea</i>	Stellaire holostée	CC	CC							
975515	<i>Torminalis glaberrima</i>	Alisier des bois	CC	CC							

Cd_nom	Nom Scientifique	Nom Vernaculaire	Rareté en Centre-Val de Loire	Rareté en Eure-et-Loir	Statut Liste Rouge Européenne	Statut Liste Rouge France	Statut Liste Rouge région Centre-Val de Loire	Protection Nationale (Article 1 / Article 2)	Directive Habitat-Faune-Flore (Annexe II / Annexe IV)	Protection Région Centre (Article I)	Déterminant ZNIEFF
761965	<i>Barbarea vulgaris</i>	Barbarée commune	C			LC					
717533	<i>Schedonorus arundinaceus</i>	Fétuque Roseau	CC			LC	LC				
610909	<i>Lysimachia arvensis</i>	Mouron rouge	CCC			LC	LC				
610646	<i>Jacobaea vulgaris</i>	Séneçon de Jacob	CCC			LC	LC				
521658	<i>Quercus petraea</i>	Chêne sessile		CC	LC	LC					
130028	<i>Vulpia myuros</i>	Vulpie queue-de-rat	AC	C		LC	LC				
129906	<i>Viscum album</i>	Gui des feuillus	C	C	LC	LC	LC				
129666	<i>Viola reichenbachiana</i>	Violette des bois	C	C		LC	LC				
129632	<i>Viola odorata</i>	Violette odorante	C	CC	LC	LC	LC				
129470	<i>Vinca minor</i>	Petite pervenche	C	C	LC	LC	LC				
129305	<i>Vicia sepium</i>	Vesce des haies	C	C	LC	LC	LC				
129298	<i>Vicia sativa</i>	Vesce cultivée	CC	CC	LC	NA	LC				
129087	<i>Viburnum opulus</i>	Viorne obier	AC	C	LC	LC	LC				
129083	<i>Viburnum lantana</i>	Viorne mancienne	AC	CC		LC	LC				
128956	<i>Veronica persica</i>	Véronique de Perse	CCC	CC		NA	NA				

Cd_nom	Nom Scientifique	Nom Vernaculaire	Rareté en Centre-Val de Loire	Rareté en Eure-et-Loir	Statut Liste Rouge Européenne	Statut Liste Rouge France	Statut Liste Rouge région Centre-Val de Loire	Protection Nationale (Article 1 / Article 2)	Directive Habitat-Faune-Flore (Annexe II / Annexe IV)	Protection Région Centre (Article I)	Déterminant ZNIEFF
128880	<i>Veronica hederifolia</i>	Véronique à feuilles de lierre	C	CC		LC	LC				
128832	<i>Veronica chamaedrys</i>	Véronique petit chêne	CCC	CC		LC	LC				
128801	<i>Veronica arvensis</i>	Véronique des champs	CCC	CC		LC	LC				
128754	<i>Verbena officinalis</i>	Verveine officinale	CCC	CC	LC	LC	LC				
128419	<i>Valeriana officinalis</i>	Valériane officinale	C	C	LC	LC	LC				
128268	<i>Urtica dioica</i>	Ortie dioïque	CCC	CC	LC	LC	LC				
128175	<i>Ulmus minor</i>	Petit orme	CCC	CC	DD	LC	LC				
127454	<i>Trifolium repens</i>	Trèfle rampant	CCC	CC	LC	LC	LC				
127259	<i>Trifolium campestre</i>	Trèfle champêtre	CC	CC		LC	LC				
127029	<i>Tragopogon pratensis</i>	Salsifis des prés	C	C		LC	LC				
126859	<i>Torilis japonica</i>	Torilis faux-cerfeuil	C	CC		LC	LC				
125816	<i>Taxus baccata</i>	If à baies		!	LC	LC	NA				
125355	<i>Symphytum officinale</i>	Grande consoude	AC	CC	LC	LC	LC				
125014	<i>Stellaria media</i>	Mouron des oiseaux	CCC	CC	LC	LC	LC				
124814	<i>Stachys sylvatica</i>	Épiaire des bois	C	CC		LC	LC				

Cd_nom	Nom Scientifique	Nom Vernaculaire	Rareté en Centre-Val de Loire	Rareté en Eure-et-Loir	Statut Liste Rouge Européenne	Statut Liste Rouge France	Statut Liste Rouge région Centre-Val de Loire	Protection Nationale (Article 1 / Article 2)	Directive Habitat-Faune-Flore (Annexe II / Annexe IV)	Protection Région Centre (Article I)	Déterminant ZNIEFF
124453	<i>Spartium junceum</i>	Genêt d'Espagne		!		LC	NA				
124261	<i>Sonchus oleraceus</i>	Laiteron potager	CC	CC		LC	LC				
124233	<i>Sonchus asper</i>	Laiteron rude	CCC	CC		LC	LC				
124232	<i>Sonchus arvensis</i>	Laiteron des champs	AC	C		LC	LC				
124034	<i>Solanum dulcamara</i>	Douce amère	CCC	CC	LC	LC	LC				
123713	<i>Sinapis arvensis</i>	Moutarde des champs	C	CC	LC	LC	LC				
123522	<i>Silene latifolia</i>	Compagnon blanc	CCC	CC		LC	LC				
122745	<i>Senecio vulgaris</i>	Séneçon commun	CCC	CC		LC	LC				
122069	<i>Scutellaria galericulata</i>	Scutellaire casquée	AC	C		LC	LC				
121999	<i>Scrophularia auriculata</i>	Scrofulaire aquatique	C	AC		LC	LC				
120717	<i>Sambucus nigra</i>	Sureau noir	CCC	CC		LC	LC				
119991	<i>Salix cinerea</i>	Saule cendré	C	CC	LC	LC	LC				
119977	<i>Salix caprea</i>	Saule marsault	AC	CC	LC	LC	LC				
119948	<i>Salix atrocinerea</i>	Saule à feuilles d'Olivier	CC		LC	LC	LC				
119915	<i>Salix alba</i>	Saule blanc	C	C		LC	LC				

Cd_nom	Nom Scientifique	Nom Vernaculaire	Rareté en Centre-Val de Loire	Rareté en Eure-et-Loir	Statut Liste Rouge Européenne	Statut Liste Rouge France	Statut Liste Rouge région Centre-Val de Loire	Protection Nationale (Article 1 / Article 2)	Directive Habitat-Faune-Flore (Annexe II / Annexe IV)	Protection Région Centre (Article I)	Déterminant ZNIEFF
119550	<i>Rumex obtusifolius</i>	Patience à feuilles obtuses	CC	CC		LC	LC				
119473	<i>Rumex crispus</i>	Patience crépue	CCC	CC	LC	LC	LC				
119471	<i>Rumex conglomeratus</i>	Patience agglomérée	C	C		LC	LC				
119418	<i>Rumex acetosa</i>	Oseille des prés	CCC	CC		LC	LC				
119097	<i>Rubus fruticosus</i>	Ronce de Bertram	NRR	CC			DD				
118073	<i>Rosa canina</i>	Eglantier		CC	LC	LC	DD				
117860	<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux-acacia	CC	CC		NA	NA				
117774	<i>Ribes rubrum</i>	Groseillier rouge	C	CC		LC	LC				
117530	<i>Rhamnus cathartica</i>	Nerprun purgatif	AC	CC	LC	LC	LC				
117459	<i>Reseda luteola</i>	Réséda jaunâtre	AC	C		LC	LC				
117458	<i>Reseda lutea</i>	Réséda jaune	AC	CC		LC	LC				
117224	<i>Ranunculus sceleratus</i>	Renoncule scélérate	AC	C	LC	LC	LC				
117201	<i>Ranunculus repens</i>	Renoncule rampante	CCC	CC	LC	LC	LC				
116952	<i>Ranunculus bulbosus</i>	Renoncule bulbeuse	CC	CC		LC	LC				

Cd_nom	Nom Scientifique	Nom Vernaculaire	Rareté en Centre-Val de Loire	Rareté en Eure-et-Loir	Statut Liste Rouge Européenne	Statut Liste Rouge France	Statut Liste Rouge région Centre-Val de Loire	Protection Nationale (Article 1 / Article 2)	Directive Habitat-Faune-Flore (Annexe II / Annexe IV)	Protection Région Centre (Article I)	Déterminant ZNIEFF
116936	<i>Ranunculus auricomus</i>	Renoncule à tête d'or	AC	CC		LC	LC				
116903	<i>Ranunculus acris</i>	Bouton d'or	CCC	CCC		LC	LC				
116759	<i>Quercus robur</i>	Chêne pédonculé	CCC	CC	LC	LC	LC				
116392	<i>Pulicaria dysenterica</i>	Pulicaire dysentérique	C	C		LC	LC				
116142	<i>Prunus spinosa</i>	Épine noire	CCC	CC	LC	LC	LC				
116089	<i>Prunus laurocerasus</i>	Laurier-cerise			LC	NA	NA				
116043	<i>Prunus avium</i>	Merisier vrai	CC	CC	LC	LC	LC				
116012	<i>Prunella vulgaris</i>	Brunelle commune	CCC	CC	LC	LC	LC				
115918	<i>Primula veris</i>	Coucou	CCC	CC	LC	LC	LC				
115789	<i>Poterium sanguisorba</i>	Petite sanguisorbe	CC			LC	LC				
115624	<i>Potentilla reptans</i>	Potentille rampante	CCC	CC		LC	LC				
115156	<i>Populus tremula</i>	Peuplier Tremble	CC	CC	LC	LC	LC				
114658	<i>Polygonum aviculare</i>	Renouée des oiseaux	CCC	CC	LC	LC	LC				
114416	<i>Poa trivialis</i>	Pâturin commun	CC	CC		LC	LC				
114332	<i>Poa pratensis</i>	Pâturin des prés	CC	CC		LC	LC				
114114	<i>Poa annua</i>	Pâturin annuel	CCC	CC		LC	LC				

Cd_nom	Nom Scientifique	Nom Vernaculaire	Rareté en Centre-Val de Loire	Rareté en Eure-et-Loir	Statut Liste Rouge Européenne	Statut Liste Rouge France	Statut Liste Rouge région Centre-Val de Loire	Protection Nationale (Article 1 / Article 2)	Directive Habitat-Faune-Flore (Annexe II / Annexe IV)	Protection Région Centre (Article I)	Déterminant ZNIEFF
113904	<i>Plantago major</i>	Plantain majeur	CCC	CC	LC	LC	LC				
113893	<i>Plantago lanceolata</i>	Plantain lancéolé	CCC	CC	LC	LC	LC				
113474	<i>Picris hieracioides</i>	Picride éperviaire	CCC	CC		LC	LC				
113260	<i>Phragmites australis</i>	Roseau	C	C	LC	LC	LC				
113221	<i>Phleum pratense</i>	Fléole des prés		CC	LC	LC	LC				
112975	<i>Phalaris arundinacea</i>	Baldingère faux-roseau	CC	CC	LC	LC	LC				
112745	<i>Persicaria maculosa</i>	Renouée Persicaire	CC		LC	LC	LC				
112739	<i>Persicaria hydropiper</i>	Renouée Poivre d'eau	C			LC	LC				
112550	<i>Pastinaca sativa</i>	Panais cultivé	C	C		LC	LC				
112465	<i>Parthenocissus quinquefolia</i>	Vigne vierge à cinq feuilles				NA	NA				
112355	<i>Papaver rhoeas</i>	Coquelicot	CC	CC	LC	LC	LC				
111289	<i>Origanum vulgare</i>	Origan commun	C	C	LC	LC	LC				
110236	<i>Ononis spinosa</i>	Bugrane épineuse	CC	CC		LC	LC				
109422	<i>Nasturtium officinale</i>	Cresson des fontaines	AC		LC	LC	LC				
109091	<i>Myosotis scorpioides</i>	Myosotis des marais		C	LC	LC	DD				

Cd_nom	Nom Scientifique	Nom Vernaculaire	Rareté en Centre-Val de Loire	Rareté en Eure-et-Loir	Statut Liste Rouge Européenne	Statut Liste Rouge France	Statut Liste Rouge région Centre-Val de Loire	Protection Nationale (Article 1 / Article 2)	Directive Habitat-Faune-Flore (Annexe II / Annexe IV)	Protection Région Centre (Article I)	Déterminant ZNIEFF
108027	<i>Mentha aquatica</i>	Menthe aquatique	CC	C	LC	LC	LC				
107649	<i>Medicago lupulina</i>	Luzerne lupuline	CCC	CC	LC	LC	LC				
107574	<i>Medicago arabica</i>	Luzerne tachetée	C	C	LC	LC	LC				
107446	<i>Matricaria discoidea</i>	Matricaire fausse-camomille	AC	CC		NA	NA				
107284	<i>Malva neglecta</i>	Petite mauve	C	CC	LC	LC	LC				
107117	<i>Lythrum salicaria</i>	Salicaire commune	CCC	C	LC	LC	LC				
107090	<i>Lysimachia vulgaris</i>	Lysimaque commune	CC	C	LC	LC	LC				
107073	<i>Lysimachia nummularia</i>	Lysimaque nummulaire	CC	C	LC	LC	LC				
107038	<i>Lycopus europaeus</i>	Lycophe d'Europe	CCC	CC	LC	LC	LC				
106653	<i>Lotus corniculatus</i>	Lotier corniculé	CCC	CC	LC	LC	LC				
106581	<i>Lonicera periclymenum</i>	Chèvrefeuille des bois	CCC	CC		LC	LC				
106499	<i>Lolium perenne</i>	Ivraie vivace	CCC	CC	LC	LC	LC				
106234	<i>Linaria vulgaris</i>	Linaire commune	CC	CC		LC	LC				
105966	<i>Ligustrum vulgare</i>	Troëne	CCC	CC		LC	LC				

Cd_nom	Nom Scientifique	Nom Vernaculaire	Rareté en Centre-Val de Loire	Rareté en Eure-et-Loir	Statut Liste Rouge Européenne	Statut Liste Rouge France	Statut Liste Rouge région Centre-Val de Loire	Protection Nationale (Article 1 / Article 2)	Directive Habitat-Faune-Flore (Annexe II / Annexe IV)	Protection Région Centre (Article I)	Déterminant ZNIEFF
105817	<i>Leucanthemum vulgare</i>	Marguerite commune		CC		DD	DD				
105017	<i>Lapsana communis</i>	Lampsane commune	CCC	CC		LC	LC				
104903	<i>Lamium purpureum</i>	Lamier pourpre	CC	CC		LC	LC				
104775	<i>Lactuca serriola</i>	Laitue scariole	CC	CC	LC	LC	LC				
104516	<i>Knautia arvensis</i>	Knautie des champs	C	CC		LC	LC				
104214	<i>Juncus inflexus</i>	Jonc glauque	CC	CC		LC	LC				
104173	<i>Juncus effusus</i>	Jonc épars	CCC	CC	LC	LC	LC				
104160	<i>Juncus conglomeratus</i>	Jonc aggloméré	C	C		LC	LC				
104076	<i>Juglans regia</i>	Noyer commun	AC		LC	NA	NA				
103772	<i>Iris pseudacorus</i>	Iris faux acore	CCC	CC	LC	LC	LC				
103514	<i>Ilex aquifolium</i>	Houx	C	CC	LC	LC	LC				
103375	<i>Hypochaeris radicata</i>	Porcelle enracinée	CCC	CC		LC	LC				
103329	<i>Hypericum tetrapterum</i>	Millepertuis à quatre ailes	AC	C		LC	LC				
103316	<i>Hypericum perforatum</i>	Millepertuis perforé	CCC	CC	LC	LC	LC				
103031	<i>Humulus lupulus</i>	Houblon grim pant	AC	C	LC	LC	LC				
102900	<i>Holcus lanatus</i>	Houlque laineuse	CCC	CC		LC	LC				

Cd_nom	Nom Scientifique	Nom Vernaculaire	Rareté en Centre-Val de Loire	Rareté en Eure-et-Loir	Statut Liste Rouge Européenne	Statut Liste Rouge France	Statut Liste Rouge région Centre-Val de Loire	Protection Nationale (Article 1 / Article 2)	Directive Habitat-Faune-Flore (Annexe II / Annexe IV)	Protection Région Centre (Article I)	Déterminant ZNIEFF
102797	<i>Himantoglossum hircinum</i>	Orchis bouc	AC	C	LC	LC	LC				
101300	<i>Heracleum sphondylium</i>	Grande Berce	CCC	CC		LC	LC				
101210	<i>Helminthotheca echinoides</i>	Picride fausse Vipérine	C			LC	LC				
100787	<i>Hedera helix</i>	Lierre grimpant	CCC	CC	LC	LC	LC				
100310	<i>Glechoma hederacea</i>	Lierre terrestre	CCC	CC	LC	LC	LC				
100225	<i>Geum urbanum</i>	Benoîte commune	CCC	CC	LC	LC	LC				
100142	<i>Geranium robertianum</i>	Herbe à Robert	CCC	CC		LC	LC				
100104	<i>Geranium molle</i>	Géranium à feuilles molles	CC	CC		LC	LC				
100087	<i>Geranium macrorrhizum</i>	Géranium à grosses racines				LC	NA				
100052	<i>Geranium dissectum</i>	Géranium découpé	CCC	CC		LC	LC				
99582	<i>Galium verum</i>	Gaillet jaune	CC	C	LC	LC	LC				
99494	<i>Galium palustre</i>	Gaillet des marais	CC			LC	LC				
99473	<i>Galium mollugo</i>	Gaillet commun		CC		LC	DD				
99373	<i>Galium aparine</i>	Gaillet gratteron	CCC	CC	LC	LC	LC				

Cd_nom	Nom Scientifique	Nom Vernaculaire	Rareté en Centre-Val de Loire	Rareté en Eure-et-Loir	Statut Liste Rouge Européenne	Statut Liste Rouge France	Statut Liste Rouge région Centre-Val de Loire	Protection Nationale (Article 1 / Article 2)	Directive Habitat-Faune-Flore (Annexe II / Annexe IV)	Protection Région Centre (Article I)	Déterminant ZNIEFF
99334	<i>Galeopsis tetrahit</i>	Galéopsis tétrahit	C	C		LC	LC				
99108	<i>Fumaria officinalis</i>	Fumeterre officinale	AC	C	LC	LC	LC				
98717	<i>Filipendula ulmaria</i>	Reine des prés	C	C	LC	LC	LC				
98651	<i>Ficaria verna</i>	Ficaire à bulbilles	CC		LC	LC	LC				
97434	<i>Eupatorium cannabinum</i>	Eupatoire à feuilles de chanvre	CC	CC		LC	LC				
97141	<i>Eryngium campestre</i>	Chardon Roland	CC	CC		LC	LC				
96895	<i>Erodium cicutarium</i>	Érodium à feuilles de cigue	CC	C		LC	LC				
96749	<i>Erigeron canadensis</i>	Conyze du Canada	CCC			NA	NA				
96508	<i>Equisetum arvense</i>	Prêle des champs	C	CC	LC	LC	LC				
96271	<i>Epilobium tetragonum</i>	Épilobe à tige carrée	CC	LC		LC	LC				
96229	<i>Epilobium parviflorum</i>	Épilobe à petites fleurs	AC	C		LC	LC				
96180	<i>Epilobium hirsutum</i>	Épilobe hérissé	CC	CC		LC	LC				
95567	<i>Dryopteris filix-mas</i>	Fougère mâle	CC	CC	LC	LC	LC				

Cd_nom	Nom Scientifique	Nom Vernaculaire	Rareté en Centre-Val de Loire	Rareté en Eure-et-Loir	Statut Liste Rouge Européenne	Statut Liste Rouge France	Statut Liste Rouge région Centre-Val de Loire	Protection Nationale (Article 1 / Article 2)	Directive Habitat-Faune-Flore (Annexe II / Annexe IV)	Protection Région Centre (Article I)	Déterminant ZNIEFF
95372	<i>Draba verna</i>	Drave de printemps	CC			LC	LC				
95149	<i>Dipsacus fullonum</i>	Cabaret des oiseaux	CC	CC		LC	LC				
94626	<i>Deschampsia cespitosa</i>	Canche cespiteuse	C	C		LC	LC				
94503	<i>Daucus carota</i>	Carotte sauvage	CCC	CC	LC	LC	LC				
94207	<i>Dactylis glomerata</i>	Dactyle aggloméré	CCC	CC		LC	LC				
93134	<i>Crepis setosa</i>	Crépide hérissée	CC	CC		LC	NA				
92876	<i>Crataegus monogyna</i>	Aubépine à un style	CCC	CC	LC	LC	LC				
92606	<i>Corylus avellana</i>	Noisetier	CCC	CC	LC	LC	LC				
92501	<i>Cornus sanguinea</i>	Cornouiller sanguin	CCC	CC		LC	LC				
92353	<i>Convolvulus sepium</i>	Liset	CCC			LC	LC				
92302	<i>Convolvulus arvensis</i>	Liseron des champs	CCC	CC		LC	LC				
91886	<i>Clematis vitalba</i>	Clématite des haies	CC	C		LC	LC				
91430	<i>Cirsium vulgare</i>	Cirse commun	CCC	CC		LC	LC				
91289	<i>Cirsium arvense</i>	Cirse des champs	CCC	CC		LC	LC				
90681	<i>Chenopodium album</i>	Chénopode blanc	CCC	CC		LC	LC				

Cd_nom	Nom Scientifique	Nom Vernaculaire	Rareté en Centre-Val de Loire	Rareté en Eure-et-Loir	Statut Liste Rouge Européenne	Statut Liste Rouge France	Statut Liste Rouge région Centre-Val de Loire	Protection Nationale (Article 1 / Article 2)	Directive Habitat-Faune-Flore (Annexe II / Annexe IV)	Protection Région Centre (Article I)	Déterminant ZNIEFF
90669	<i>Chelidonium majus</i>	Grande chélidoine	C	CC	LC	LC	LC				
90356	<i>Chaerophyllum temulum</i>	Chérophylle penché	C	CC		LC	LC				
90017	<i>Cerastium glomeratum</i>	Céaiste aggloméré	CC	CC		LC	LC				
90008	<i>Cerastium fontanum</i>	Céaiste commune	CCC	CC		LC	LC				
89840	<i>Centaureum erythraea</i>	Petite centaurée commune	C	CC	LC	LC	LC				
89619	<i>Centaurea jacea</i>	Centaurée jacée		CC		LC	DD				
89304	<i>Castanea sativa</i>	Chataignier	CC	CC	LC	LC	NA				
89200	<i>Carpinus betulus</i>	Charme	CCC	CC	LC	LC	LC				
88905	<i>Carex sylvatica</i>	Laïche des bois	CC	CC		LC	LC				
88833	<i>Carex riparia</i>	Laïche des rives	AC	C	LC	LC	LC				
88819	<i>Carex remota</i>	Laïche espacée	AC	C		LC	LC				
88569	<i>Carex hirta</i>	Laïche hérissée	CC	CC		LC	LC				
88510	<i>Carex flacca</i>	Laïche glauque	CC	CC		LC	LC				
87964	<i>Cardamine pratensis</i>	Cardamine des prés	CC	CC		LC	LC				
87930	<i>Cardamine hirsuta</i>	Cardamine hérissée	CC	CC		LC	LC				

Cd_nom	Nom Scientifique	Nom Vernaculaire	Rareté en Centre-Val de Loire	Rareté en Eure-et-Loir	Statut Liste Rouge Européenne	Statut Liste Rouge France	Statut Liste Rouge région Centre-Val de Loire	Protection Nationale (Article 1 / Article 2)	Directive Habitat-Faune-Flore (Annexe II / Annexe IV)	Protection Région Centre (Article I)	Déterminant ZNIEFF
87849	<i>Capsella bursa-pastoris</i>	Capselle bourse-à-pasteur	CCC	CC	LC	LC	LC				
86828	<i>Bryonia dioica</i>	Bryone dioïque	CC	CC							
86634	<i>Bromus hordeaceus</i>	Brome mou	CCC	CC		LC	LC				
86512	<i>Bromopsis erecta</i>	Brome érigé	AC			LC	LC				
86305	<i>Brachypodium sylvaticum</i>	Brachypode des bois	CCC	CC		LC	LC				
85986	<i>Bidens tripartita</i>	Bident trifolié	C	C	LC	LC	LC				
85740	<i>Bellis perennis</i>	Pâquerette	CCC	CC		LC	LC				
84112	<i>Arum maculatum</i>	Gouet tâcheté	CC	CC		LC	LC				
84061	<i>Artemisia vulgaris</i>	Armoise commune	CCC	CC	LC	LC	LC				
83912	<i>Arrhenatherum elatius</i>	Fromental élevé	CCC	CC	LC	LC	LC				
83502	<i>Arctium minus</i>	Bardane à petites têtes	AC	C		LC	LC				
83272	<i>Arabidopsis thaliana</i>	Arabette de thalius	CC	CC		LC	LC				
82952	<i>Anthriscus sylvestris</i>	Cerfeuil des bois	AC	C		LC	LC				
82757	<i>Anisantha sterilis</i>	Brome stérile	CCC			LC	LC				

Cd_nom	Nom Scientifique	Nom Vernaculaire	Rareté en Centre-Val de Loire	Rareté en Eure-et-Loir	Statut Liste Rouge Européenne	Statut Liste Rouge France	Statut Liste Rouge région Centre-Val de Loire	Protection Nationale (Article 1 / Article 2)	Directive Habitat-Faune-Flore (Annexe II / Annexe IV)	Protection Région Centre (Article I)	Déterminant ZNIEFF
82738	<i>Angelica sylvestris</i>	Angélique sauvage	C	C		LC	LC				
82637	<i>Anemone nemorosa</i>	Anémone des bois	AC	C		LC	LC				
81656	<i>Alopecurus pratensis</i>	Vulpin des prés	AC	C	LC	LC	LC				
81648	<i>Alopecurus myosuroides</i>	Vulpin des champs	AC	CC		LC	LC				
81569	<i>Alnus glutinosa</i>	Aulne glutineux	C	C	LC	LC	LC				
81295	<i>Alliaria petiolata</i>	Alliaire	CC	CC		LC	LC				
80990	<i>Ajuga reptans</i>	Bugle rampante	CC	CC		LC	LC				
80410	<i>Agrimonia eupatoria</i>	Aigremoine	CCC	CC	LC	LC	LC				
79908	<i>Achillea millefolium</i>	Achillée millefeuille	CCC	CC	LC	LC	LC				
79783	<i>Acer pseudoplatanus</i>	Érable sycomore	C	CC	LC	LC	NA				
79734	<i>Acer campestre</i>	Érable champêtre	CC	CC	LC	LC	LC				

Annexe 2 : Liste complémentaire des espèces végétales recensées sur la commune de Morencez (Source Bibliographie)

Cd_nom	Nom Scientifique	Nom Vernaculaire	Rareté en Centre-Val de Loire	Rareté en Eure-et-Loir	Statut Liste Rouge France	Statut Liste Rouge région Centre-Val de Loire	Protection Nationale (Article 1 / Article 2)	Directive Habitat-Faune-Flore (Annexe II / Annexe IV)	Protection Région Centre (Article I)	Déterminant ZNIEFF
117175	<i>Ranunculus polyanthemoides</i>	Renoncule à segments étroits	RRR		NT	RE				
112669	<i>Pentaglottis sempervirens</i>	Buglosse toujours verte	RRR	RR	LC	NA				
82817	<i>Anthemis arvensis</i>	Anthémis des champs	RR	RR	LC	DD				
127382	<i>Trifolium medium</i>	Trèfle intermédiaire	AR	R	LC	LC				Oui
128863	<i>Veronica filiformis</i>	Véronique filiforme	RRR	AR	NA	NA				
83866	<i>Armoracia rusticana</i>	Grand Raifort	RRR		NA	NA				
99233	<i>Galanthus nivalis</i>	Perce-neige	R	AR	LC	LC				
109104	<i>Myosotis sylvatica</i>	Myosotis des forêts	RRR	!	LC	NA				
83267	<i>Aquilegia vulgaris</i>	Ancolie vulgaire	R	AR	LC	LC				
105211	<i>Lathyrus latifolius</i>	Gesse à larges feuilles	R	AR	LC	NA				
107942	<i>Melilotus officinalis</i>	Mélicot officinal	R	AR	LC	LC				
80334	<i>Aesculus hippocastanum</i>	Marronnier d'Inde			NA	NA				
87892	<i>Cardamine amara</i> L., 1753	Cardamine amère			LC	LC				Oui
88766	<i>Carex pendula</i> Huds., 1762	Laïche à épis pendants			LC	LC				Oui
100132	<i>Geranium purpureum</i>	Géranium pourpre	R		LC	LC				
104879	<i>Lamium hybridum</i>	Lamier hybride	R	AC	LC	LC				

Cd_nom	Nom Scientifique	Nom Vernaculaire	Rareté en Centre-Val de Loire	Rareté en Eure-et-Loir	Statut Liste Rouge France	Statut Liste Rouge région Centre-Val de Loire	Protection Nationale (Article 1 / Article 2)	Directive Habitat-Faune-Flore (Annexe II / Annexe IV)	Protection Région Centre (Article I)	Déterminant ZNIEFF
115296	<i>Potamogeton perfoliatus</i> L., 1753	Potamot perfolié			LC	LC				Oui
115925	<i>Primula vulgaris</i>	Primevère acaule	R	AC	LC	LC				
119860	<i>Sagittaria sagittifolia</i> L., 1753	Sagittaire à feuilles en flèche			LC	LC				Oui
130599	<i>Zannichellia palustris</i> L., 1753	Zannichellie des marais			LC	LC				Oui
83714	<i>Argentina anserina</i>	Potentille des oies	AR		LC	LC				
84521	<i>Asplenium ruta-muraria</i>	Doradille rue des murailles	AR	C	LC	LC				
92854	<i>Crataegus germanica</i>	Néflier	AR		LC	LC				
103057	<i>Hyacinthoides non-scripta</i>	Jacinthe sauvage	AR	CC	LC	LC				
107282	<i>Malva moschata</i>	Mauve musquée	AR	C	LC	LC				
113906	<i>Plantago media</i>	Plantain moyen	AR	C	LC	LC				
120712	<i>Sambucus ebulus</i>	Sureau yèble	AR	AC	LC	LC				
5084	<i>Fontinalis antipyretica</i> Hedw., 1801									
5444	<i>Leptodictyum riparium</i> (Hedw.) Warnst., 1906									
6265	<i>Apopellia endiviifolia</i> (Dicks.) Nebel & D.Quandt, 2016									

Cd_nom	Nom Scientifique	Nom Vernaculaire	Rareté en Centre-Val de Loire	Rareté en Eure-et-Loir	Statut Liste Rouge France	Statut Liste Rouge région Centre-Val de Loire	Protection Nationale (Article 1 / Article 2)	Directive Habitat-Faune-Flore (Annexe II / Annexe IV)	Protection Région Centre (Article I)	Déterminant ZNIEFF
77286	<i>Hildenbrandia rivularis</i> (Liebmann) J.Agardh, 1851									
80759	<i>Agrostis stolonifera</i>	Agrostide stolonifère	CC	CC	LC	LC				
81544	<i>Allium vineale</i>	Ail des vignes	C	CC	LC	LC				
83499	<i>Arctium lappa</i> L., 1753	Grande bardane			LC	LC				
83933	<i>Artemisia absinthium</i>	Armoise absinthe			LC	NA				
84534	<i>Asplenium trichomanes</i>	Capillaire des murailles	AC	C	LC	LC				
85112	<i>Atriplex prostrata</i> Boucher ex DC., 1805	Arroche prostrée			LC	LC				
85798	<i>Berula erecta</i> (Huds.) Coville, 1893	Berle dressée			LC	LC				
85820	<i>Beta vulgaris</i>	Bette commune			LC	NA				
85946	<i>Bidens cernua</i> L., 1753	Bident penché			LC	LC				
85957	<i>Bidens frondosa</i> L., 1753	Bident feuillé			NA	NA				
87476	<i>Callitriche obtusangula</i> Le Gall, 1852	Callitriche à angles obtus			LC	DD				
87480	<i>Callitriche platycarpa</i> Kütz., 1842	Callitriche à fruits plats			LC	DD				

Cd_nom	Nom Scientifique	Nom Vernaculaire	Rareté en Centre-Val de Loire	Rareté en Eure-et-Loir	Statut Liste Rouge France	Statut Liste Rouge région Centre-Val de Loire	Protection Nationale (Article 1 / Article 2)	Directive Habitat-Faune-Flore (Annexe II / Annexe IV)	Protection Région Centre (Article I)	Déterminant ZNIEFF
87560	<i>Convolvulus sepium</i> L., 1753	Liseron des haies								
87712	<i>Campanula rapunculus</i>	Campanule raiponce	CC	CC	LC	LC				
89653	<i>Centaurea nigra</i>	Centauree noire		CCC	DD					
89888	<i>Centranthus ruber</i>	Centranthe rouge		!	LC	NA				
90234	<i>Cercis siliquastrum</i>	Arbre de Judée			NA	NA				
91912	<i>Clinopodium vulgare</i>	Sariette commune	CC	C	LC	LC				
92629	<i>Cota tinctoria</i>	Anthémis des teinturiers			DD	NA				
92631	<i>Cotinus coggygria</i>	Arbre à perruque			LC	NA				
92658	<i>Cotoneaster franchetii</i>	Cotonéaster de Franchet			NA					
93308	<i>Cruciata laevipes</i>	Gaillet croisette	CC	CC	LC	LC				
93699	<i>Cyclamen hederifolium</i>	Cyclamen à feuilles de lierre			LC	NA				
95793	<i>Echium vulgare</i>	Vipérine commune	C	C	LC	LC				
96251	<i>Epilobium roseum</i> Schreb., 1771	Épilobe rosé			LC	DD				
96447	<i>Epipactis helleborine</i> (L.) Crantz, 1769	Épipactide helléborine			LC	LC				
97183	<i>Erysimum cheiranthoides</i> L., 1753	Vélar fausse giroflée			LC	LC				
97452	<i>Euphorbia amygdaloides</i>	Euphorbe des bois	AC	C	LC	LC				

Cd_nom	Nom Scientifique	Nom Vernaculaire	Rareté en Centre-Val de Loire	Rareté en Eure-et-Loir	Statut Liste Rouge France	Statut Liste Rouge région Centre-Val de Loire	Protection Nationale (Article 1 / Article 2)	Directive Habitat-Faune-Flore (Annexe II / Annexe IV)	Protection Région Centre (Article I)	Déterminant ZNIEFF
97537	<i>Euphorbia helioscopia</i>	Euphorbe réveil matin	C	CC	LC	LC				
98250	<i>Schedonorus giganteus</i> (L.) Holub, 1998	Schédonore géant								
98653	<i>Ficus carica</i>	Figuier commun			LC	NA				
99277	<i>Galeopsis bifida</i> Boenn., 1824	Galéopsis bifide, Galéopse bifide			LC	DD				
100109	<i>Geranium nodosum</i>	Géranium noueux			LC	NA				
101221	<i>Helosciadium nodiflorum</i> (L.) W.D.J.Koch, 1824	Ache nodiflore			LC	LC				
101544	<i>Hibiscus syriacus</i>	Ketmie de Syrie			NA					
102974	<i>Hordeum murinum</i>	Orge sauvage	AC	C	LC	LC				
104074	<i>Juglans nigra</i>	Noyer noir			NA	NA				
105295	<i>Laurus nobilis</i>	Laurier noble			LC	NA				
105431	<i>Lemna minor</i> L., 1753	Lentille d'eau mineure			LC	LC				
106595	<i>Lonicera xylosteum</i> L., 1753	Chèvrefeuille des haies			LC	LC				
108351	<i>Mercurialis annua</i>	Mercuriale annuelle	CC	CC	LC	LC				
108698	<i>Moehringia trinervia</i>	Sablina à trois nervures	AC	CC	LC	LC				
108996	<i>Myosotis arvensis</i>	Myosotis des champs	CC	CC	LC	LC				
109121	<i>Stellaria aquatica</i> (L.) Scop., 1771	Myosoton aquatique			LC	LC				

Cd_nom	Nom Scientifique	Nom Vernaculaire	Rareté en Centre-Val de Loire	Rareté en Eure-et-Loir	Statut Liste Rouge France	Statut Liste Rouge région Centre-Val de Loire	Protection Nationale (Article 1 / Article 2)	Directive Habitat-Faune-Flore (Annexe II / Annexe IV)	Protection Région Centre (Article I)	Déterminant ZNIEFF
109625	<i>Nigella damascena</i>	Nigelle de Damas			LC	NA				
109732	<i>Nuphar lutea (L.) Sm., 1809</i>	Nénuphar jaune			LC	LC				
112364	<i>Papaver somniferum</i>	Pavot somnifère			LC	NA				
112463	<i>Parthenocissus inserta (A.Kern.) Fritsch, 1922</i>	Vigne-vierge commune			NA	NA				
112915	<i>Phacelia tanacetifolia</i>	Phacélie à feuilles de Tanaisie		!	NA	NA				
118016	<i>Rosa arvensis</i>	Rosier des champs	CC	CC	LC	LC				
119585	<i>Rumex sanguineus L., 1753</i>	Patience sanguine			LC	LC				
122101	<i>Sedum acre</i>	Poivre de muraille	AC	CC	LC	LC				
122243	<i>Sedum rubens L., 1753</i>	Orpin rougi			LC	LC				
123164	<i>Sherardia arvensis</i>	Rubéole des champs	AC	C	LC	LC				
123401	<i>Silene baccifera</i>	Cucubale couchée	C		LC	LC				
123683	<i>Silene vulgaris</i>	Silène enflé	AC	C	LC	LC				
123863	<i>Sisymbrium officinale</i>	Herbe aux chantres	C	C	LC	LC				
124407	<i>Sparganium emersum Rehmman, 1871</i>	Rubanier émergé			LC	LC				
125345	<i>Symphytum officinale L., 1753</i>	Consoude officinale								

Cd_nom	Nom Scientifique	Nom Vernaculaire	Rareté en Centre-Val de Loire	Rareté en Eure-et-Loir	Statut Liste Rouge France	Statut Liste Rouge région Centre-Val de Loire	Protection Nationale (Article 1 / Article 2)	Directive Habitat-Faune-Flore (Annexe II / Annexe IV)	Protection Région Centre (Article I)	Déterminant ZNIEFF
125391	<i>Syringa vulgaris</i>	Lilas commun			NA	NA				
125469	<i>Tanacetum parthenium</i>	Grande camomille		!	LC	NA				
127028	<i>Tragopogon porrifolius</i>	Salsifis à feuilles de poireau			LC	NA				
127439	<i>Trifolium pratense</i>	Trèfle des prés	CCC	CC	LC	LC				
128077	<i>Typha latifolia</i>	Massette à larges feuilles	AC	C	LC	LC				
128543	<i>Verbascum blattaria</i> L., 1753	Molène blattaire			LC	LC				
129147	<i>Vicia cracca</i> L., 1753	Vesce cracca			LC	LC				
139415	<i>Prunella vulgaris</i> subsp. <i>vulgaris</i>	Herbe au charpentier								
139776	<i>Ranunculus penicillatus</i> subsp. <i>pseudofluitans</i> (Syme) S.D. Webster, 1988	Fausse renouée flottante			LC	DD				
142508	<i>Zannichellia palustris</i> L., 1753	Zannichellie des marais				LC				
195065	<i>Narcissus</i>	Narcisse								
609982	<i>Euonymus europaeus</i> L., 1753	Fusain d'Europe			LC	LC				
717630	<i>Taraxacum officinale</i>	Pissenlit			LC					

Cd_nom	Nom Scientifique	Nom Vernaculaire	Rareté en Centre-Val de Loire	Rareté en Eure-et-Loir	Statut Liste Rouge France	Statut Liste Rouge région Centre-Val de Loire	Protection Nationale (Article 1 / Article 2)	Directive Habitat-Faune-Flore (Annexe II / Annexe IV)	Protection Région Centre (Article I)	Déterminant ZNIEFF
958311	<i>Ranunculus subg. Batrachium</i> (DC.) Ser., 1849									

Annexe 3 : Listes des espèces d'oiseaux recensés sur la commune de Morancez (Source Inventaire IBC)

Cd_nom	Nom Scientifique	Nom Vernaculaire	Rareté en Eure-et-Loir	Statut Liste Rouge Européenne	Statut Liste Rouge France (nicheurs)	Statut Liste Rouge région Centre-Val de Loire	Protection Nationale	Directive oiseaux	Déterminant ZNIEFF	Indice de présence	Indice de nidification
4049	<i>Saxicola rubetra</i>	Tarier des prés	R	LC	VU	CR	Article 3		Oui	M	
2938	<i>Falco peregrinus</i>	Faucon pèlerin	R	LC	LC	EN	Article 3	Annexe I	Oui	M	
2878	<i>Circus aeruginosus</i>	Busard des roseaux	PC	LC	NT	EN	Article 3	Annexe I	Oui	MN	
4330	<i>Ficedula hypoleuca</i>	Gobemouche noir	PC	LC	VU	EN	Article 3		Oui	M	
530157	<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	Mouette rieuse	PC		NT	EN	Article 3		Oui	MNH	
3726	<i>Anthus pratensis</i>	Pipit farlouse	C	LC	VU	VU	Article 3		Oui	MNH	
3571	<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur d'Europe	PC	LC	VU	LC	Article 3	Annexe I	Oui	MNH	Possible
2616	<i>Actitis hypoleucos</i>	Chevalier guignette	PC	LC	NT	EN	Article 3		Oui	M	
3630	<i>Dendrocopos minor</i>	Pic épeichette	PC		VU	NT	Article 3		Oui	NH	Probable

3187	<i>Vanellus vanellus</i>	Vanneau huppé	C	VU	NT	VU			Oui	MH	
2881	<i>Circus cyaneus</i>	Busard Saint-Martin	C	LC	LC	NT	Article 3	Annexe I	Oui	MNH	Probable
2504	<i>Ardea alba</i>	Grande Aigrette		LC	NT		Article 3	Annexe I	Oui		
2497	<i>Egretta garzetta</i>	Aigrette garzette	PC	LC	LC	NT	Article 3	Annexe I	Oui	MNH	
2489	<i>Bubulcus ibis</i>	Héron garde-boeufs	R	LC	LC	VU	Article 3		Oui	MH	
4289	<i>Phylloscopus trochilus</i>	Pouillot fitis	PC	LC	NT	NT	Article 3		Oui	MN	Possible
4657	<i>Emberiza citrinella</i>	Bruant jaune	C	LC	VU	NT	Article 3			NH	Probable
3590	<i>Upupa epops</i>	Huppe fasciée	R	LC	LC	LC	Article 3		Oui	MN	Possible
199374	<i>Larus michahellis</i>	Goéland leucophée	PC	LC	LC	VU	Article 3			MH	
4583	<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	C	LC	VU	LC	Article 3			MNH	Probable
4571	<i>Serinus serinus</i>	Serin cini	C	LC	VU	LC	Article 3			HMN	
3608	<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	PC	LC	LC	LC	Article 3	Annexe I		NH	Probable
3551	<i>Apus apus</i>	Martinet noir	C	NT	NT	LC	Article 3			MN	Certain
836222	<i>Spatula querquedula</i>	Sarcelle d'été	R	LC					Oui	MN	
459478	<i>Delichon urbicum</i>	Hirondelle de fenêtre	C	LC	NT	LC	Article 3			MN	Probable
4686	<i>Emberiza calandra</i>	Bruant proyer	C	LC	LC	NT	Article 3			NH	Probable
4319	<i>Muscicapa striata</i>	Gobemouche gris	C	LC	NT	LC	Article 3			MN	Certain
4254	<i>Sylvia borin</i>	Fauvette des jardins	C	LC	NT	LC	Article 3			MN	Probable

3696	<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	C	LC	NT	LC	Article 3			MN	Probable
3297	<i>Larus fuscus</i>	Goéland brun	R	LC	LC		Article 3			M	
2669	<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	C	LC	NT	LC	Article 3			MNH	Probable
2440	<i>Phalacrocorax carbo</i>	Grand Cormoran	C	LC	LC	NT	Article 3			MH	
889056	<i>Spinus spinus</i>	Tarin des aulnes	PC	LC			Article 3			MH	
889047	<i>Linaria cannabina</i>	Linotte mélodieuse	C	LC			Article 3			MNH	
534753	<i>Poecile palustris</i>	Mésange nonnette	C	LC		LC	Article 3			NH	Probable
534750	<i>Lophophanes cristatus</i>	Mésange huppée	PC	LC		LC	Article 3			MNH	
534742	<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue	C	LC		LC	Article 3			NH	Probable
459638	<i>Regulus ignicapilla</i>	Roitelet à triple bandeau	PC	LC	LC	LC	Article 3			MNH	Probable
4659	<i>Emberiza cirlus</i>	Bruant zizi	PC	LC	LC	LC	Article 3			MNH	Probable
4582	<i>Chloris chloris</i>	Verdier d'Europe	C	LC	VU		Article 3			MNH	Probable
4568	<i>Fringilla montifringilla</i>	Pinson du nord	PC	LC			Article 3			MH	
4564	<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	C	LC	LC	LC	Article 3			MNH	Probable
4525	<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	C	LC	LC	LC	Article 3			NH	Probable
4501	<i>Corvus frugilegus</i>	Corbeau freux	C	VU	LC	LC				MNH	
4494	<i>Corvus monedula</i>	Choucas des tours	C	LC	LC	LC	Article 3			MNH	Probable
4342	<i>Aegithalos caudatus</i>	Mésange à longue queue	C	LC	LC	LC	Article 3			NH	Probable

4280	<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	C	LC	LC	LC	Article 3			MN	Probable
4257	<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	C	LC	LC	LC	Article 3			MN	Probable
4252	<i>Sylvia communis</i>	Fauvette grisette	C		LC	LC	Article 3			MN	Probable
4215	<i>Hippolais polyglotta</i>	Hypolaïs polyglotte	C	LC	LC	LC	Article 3			MN	Probable
4040	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	Rougequeue à front blanc	PC	LC	LC	LC	Article 3			MN	Possible
4035	<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rougequeue noir	C	LC	LC	LC	Article 3			MN	Probable
4013	<i>Luscinia megarhynchos</i>	Rossignol philomèle	C	LC	LC	LC	Article 3			MN	Possible
4001	<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	C	LC	LC	LC	Article 3			MNH	Certain
3978	<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet	C	LC	LC	LC	Article 3			MNH	Probable
3967	<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	C	LC	LC	LC	Article 3			MNH	Probable
3941	<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise	C	LC	LC	LC	Article 3			HMN	Certain
3803	<i>Oriolus oriolus</i>	Loriot d'Europe	C	LC	LC	LC	Article 3			MN	Probable
3791	<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins	C	LC	LC	LC	Article 3			MNH	Probable
3774	<i>Sitta europaea</i>	Sittelle torchepot	C	LC	LC	LC	Article 3			NH	Probable
3764	<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	C	LC	LC	LC	Article 3			NH	Certain
3755	<i>Motacilla cinerea</i>	Bergeronnette des ruisseaux	PC	LC	LC	LC	Article 3			MNH	Probable
3741	<i>Motacilla flava</i>	Bergeronnette printanière		LC	LC	LC	Article 3				Probable
3676	<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs	C	LC	NT	NT				MNH	Probable

3611	<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche	C	LC	LC	LC	Article 3			NH	Probable
3603	<i>Picus viridis</i>	Pic vert	C	LC	LC	LC	Article 3			NH	Probable
3518	<i>Strix aluco</i>	Chouette hulotte	C	LC	LC	LC	Article 3			NH	Possible
3465	<i>Cuculus canorus</i>	Coucou gris	C	LC	LC	LC	Article 3			N	Probable
3422	<i>Columba oenas</i>	Pigeon colombin	C	LC	LC	LC			Oui	MNH	Probable
3161	<i>Pluvialis apricaria</i>	Pluvier doré	C	LC				Annexe I		MH	
2706	<i>Cygnus olor</i>	Cygne tuberculé	PC	LC	LC	LC	Article 3			MNH	Possible
2623	<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	C	LC	LC	LC	Article 3			MNH	Probable
2506	<i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré	C	LC	LC	LC	Article 3			MNH	
965	<i>Podiceps cristatus</i>	Grèbe huppé		LC	LC	LC	Article 3				Certain
3070	<i>Fulica atra</i>	Foule macroule	C	NT	LC	LC				MNH	Probable
4516	<i>Sturnus vulgaris</i>	Étourneau sansonnet	C	LC	LC	LC				MNH	Certain
4503	<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	C	LC	LC	LC				NH	Probable
4474	<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	C	LC	LC	LC				NH	Probable
4466	<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes	C	LC	LC	LC				MNH	Probable
4142	<i>Turdus viscivorus</i>	Grive draine	C	LC	LC	LC				MNH	Probable
4129	<i>Turdus philomelos</i>	Grive musicienne	C	LC	LC	LC				MNH	Certain
4117	<i>Turdus merula</i>	Merle noir	C	LC	LC	LC				MNH	Probable
3429	<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque	C	LC	LC	LC				NH	Probable
3424	<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	C	LC	LC	LC				MNH	Certain
3420	<i>Columba livia</i>	Pigeon biset	C	LC	DD					NH	

3059	<i>Gallinula chloropus</i>	Poule-d'eau	C	LC	LC	LC				MNH	Certain
3003	<i>Phasianus colchicus</i>	Faisan de Colchide	C	LC	LC					NH	Certain
2776	<i>Aix galericulata</i>	Canard mandarin			NA	NA					
2747	<i>Branta canadensis</i>	Bernache du Canada		LC	NA						Probable
1966	<i>Anas platyrhynchos</i>	Canard colvert	C	LC	LC	LC				MNH	Probable

Annexe 4 : Liste complémentaire des espèces d'oiseaux recensées sur la commune de Morancez (Source bibliographique)

Cd_nom	Nom Scientifique	Nom Vernaculaire	Rareté en Eure-et-Loir	Statut Liste Rouge Européenne	Statut Liste Rouge France (nicheurs)	Statut Liste Rouge région Centre-Val de Loire	Protection Nationale	Directive oiseaux	Déterminant ZNIEFF	Indice de présence
4669	<i>Emberiza schoeniclus</i>	Bruant des roseaux	PC	LC	EN	VU	Article 3		Oui	MNH
2517	<i>Ciconia ciconia</i>	Cigogne blanche	PC	LC	LC	EN	Article 3	Annexe I	Oui	M
2836	<i>Elanus caeruleus</i>	Élanion blanc		LC	VU		Article 3	Annexe I		
2676	<i>Falco columbarius</i>	Faucon émerillon		VU			Article 3	Annexe I		
2679	<i>Falco subbuteo</i>	Faucon hobereau		LC	LC	NT	Article 3		Oui	
2891	<i>Accipiter gentilis</i>	Autour des palombes		LC	LC	VU	Article 3			
2832	<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore		LC	LC	LC	Article 3	Annexe I		
1975	<i>Spatula querquedula</i>	Sarcelle d'été				CR				
2884	<i>Circus macrourus</i>	Busard pâle		LC			Article 4	Annexe I		
3482	<i>Tyto alba</i>	Chouette effraie	PC	LC	LC	NT	Article 3			NH
534751	<i>Periparus ater</i>	Mésange noire		LC		NT	Article 3			
3943	<i>Motacilla alba alba</i>	Bergeronnette grise					Article 3			

2895	<i>Accipiter nisus</i>	Épervier d'Europe	C	LC	LC	LC	Article 3			MNH
3522	<i>Asio otus</i>	Hibou moyen-duc	C	LC	LC	LC	Article 3			MNH
2741	<i>Anser anser</i>	Oie cendrée	PC	LC	VU					M
3723	<i>Anthus trivialis</i>	Pipit des arbres		LC	LC	LC	Article 3			
4195	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	Rousserolle effarvate	PC	LC	LC	LC	Article 3			MN
199425	<i>Saxicola rubicola</i>	Tarier pâtre	C				Article 3			MNH
2989	<i>Perdix perdix</i>	Perdrix grise	C	LC	LC	NT				NH
4137	<i>Turdus iliacus</i>	Grive mauvis	C	LC						MH

Légende

- Statut de la Liste Rouge Nationale et Régionale : LC "Préoccupation mineure" ; NT "Quasi-menacée" ; VU "Vulnérable" ; EN "En danger" ; CR "En danger critique" ; DD "Données insuffisantes" ; NA "Non applicable" ; NE "Non évalué".
- Indice de rareté : PC : Plutôt commune ; C : Commune ; R : Rare

Annexe 5 : Liste des espèces d'amphibiens et reptiles recensés sur la commune de Morancez (Inventaire)

Cd_nom	Observatoire	Nom Scientifique	Nom Vernaculaire	Statut Liste Rouge Européenne	Statut Liste Rouge France	Statut Liste Rouge région Centre-Val de Loire	Protection Nationale	Directive Habitat-Faune-Flore	Déterminant ZNIEFF
77756	Reptiles	<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	LC	LC	LC	Article 2	Annexe IV	
444440	Amphibiens	<i>Pelophylax kl. esculentus</i>	Grenouille verte		NT	LC	Article 5		

Annexe 6 : Liste complémentaire des espèces d'amphibiens et reptiles recensés sur la commune de Morancez (Bibliographie)

Cd_nom	Observatoire	Nom Scientifique	Nom Vernaculaire	Statut Liste Rouge Européenne	Statut Liste Rouge France	Statut Liste Rouge région Centre-Val de Loire	Protection Nationale	Directive Habitat-Faune-Flore	Déterminant ZNIEFF
444432	Amphibiens	<i>Lissotriton helveticus</i>	Triton palmé	LC	LC	LC	Article 3		
444443	Anura	<i>Pelophylax ridibundus</i>	Grenouille rieuse (La)	LC	LC	NA	Article 3		

Légende

- Statut de la Liste Rouge Nationale et Régionale : LC "Préoccupation mineure" ; NT "Quasi-menacée" ; VU "Vulnérable" ; EN "En danger" ; CR "En danger critique" ; DD "Données insuffisantes" ; NA "Non applicable" ; NE "Non évalué".

Annexe 7 : Liste des espèces de mammifères recensés sur la commune de Morancez (Inventaires)

Cd_nom	Nom Scientifique	Nom Vernaculaire	Statut Liste Rouge Européenne	Statut Liste Rouge France	Statut Liste Rouge région Centre-Val de Loire	Protection Nationale	Directive Habitat-Faune-Flore	Déterminant ZNIEFF
61714	<i>Oryctolagus cuniculus</i>	Lapin de garenne	NT	NT	LC			
61153	<i>Sciurus vulgaris</i>	Écureuil roux	LC	LC	LC	Article 2		
60015	<i>Erinaceus europaeus</i>	Hérisson d'Europe	LC	LC	LC	Article 2		
61678	<i>Lepus europaeus</i>	Lièvre d'Europe	LC	LC				
61667	<i>Myocastor coypus</i>	Ragondin		NA	NA			

Annexe 8 : Liste complémentaire des espèces de mammifères recensés sur la commune de Morancez (Bibliographie)

Cd_nom	Nom Scientifique	Nom Vernaculaire	Statut Liste Rouge Européenne	Statut Liste Rouge France	Statut Liste Rouge région Centre-Val de Loire	Protection Nationale	Directive Habitat-Faune-Flore	Déterminant ZNIEFF
60585	<i>Vulpes vulpes</i>	Renard roux	LC	LC	LC			
60674	<i>Martes foina</i>	Fouine	LC	LC	LC			
61057	<i>Capreolus capreolus</i>	Chevreuril européen	LC	LC	LC			
61448	<i>Ondatra zibethicus</i>	Rat musqué		NA	NA			

Légende

- Statut de la Liste Rouge Nationale et Régionale : LC "Préoccupation mineure" ; NT "Quasi-menacée" ; VU "Vulnérable" ; EN "En danger" ; CR "En danger critique" ; DD "Données insuffisantes" ; NA "Non applicable" ; NE "Non évalué".

Annexe 9 : Liste des espèces de lépidoptères recensées sur la commune de morancez (Inventaires)

Cd_nom	Nom Scientifique	Nom Vernaculaire	Statut Liste Rouge Européenne	Statut Liste Rouge France	Statut Liste Rouge région Centre-Val de Loire	Protection Nationale	Directive Habitat-Faune-Flore	Déterminant ZNIEFF
641941	<i>Colias crocea</i>	Souci						
521494	<i>Aricia agestis</i>	Collier-de-coraïl	LC	LC				
249151	<i>Autographa gamma</i>	Gamma						
219833	<i>Pieris napi</i>	Piériide du Navet	LC	LC				
219831	<i>Pieris rapae</i>	Piériide de la Rave	LC	LC				
219740	<i>Ochlodes sylvanus</i>	Sylvaine	LC	LC				
54829	<i>Macroglossum stellatarum</i>	Moro-Sphinx						
54468	<i>Papilio machaon</i>	Machaon	LC	LC				
54451	<i>Anthocharis cardamines</i>	Aurore	LC	LC				
54417	<i>Gonepteryx rhamni</i>	Citron	LC	LC				
54342	<i>Pieris brassicae</i>	Piériide du Chou	LC	LC				
54279	<i>Polyommatus icarus</i>	Azuré de la Bugrane	LC	LC				
54052	<i>Celastrina argiolus</i>	Azuré des Nerpruns	LC	LC				
53973	<i>Lycaena phlaeas</i>	Cuivré commun	LC	LC				
53759	<i>Polygonia c-album</i>	Gamma	LC	LC				
53741	<i>Vanessa atalanta</i>	Vulcain	LC	LC				
53724	<i>Araschnia levana</i>	Carte géographique	LC	LC				
53700	<i>Melanargia galathea</i>	Demi-Deuil	LC	LC				
53668	<i>Maniola jurtina</i>	Myrtil	LC	LC				
53623	<i>Coenonympha pamphilus</i>	Fadet commun	LC	LC				
53595	<i>Pararge aegeria</i>	Tircis	LC	LC				

Annexe 10 : : Liste complémentaire des espèces de lépidoptères recensées sur la commune de morancez (Bibliographie)

Cd_nom	Nom Scientifique	Nom Vernaculaire	Statut Liste Rouge Européenne	Statut Liste Rouge France	Statut Liste Rouge région Centre-Val de Loire	Protection Nationale	Directive Habitat-Faune-Flore	Déterminant ZNIEFF
54271	<i>Lysandra bellargus</i>	Azuré bleu-céleste	LC					Oui
53754	<i>Aglais urticae</i>	Petite Tortue	LC	LC	NT			
159442	<i>Euplagia quadripunctaria</i>	Écaille chinée					Annexe II	
53291	<i>Carcharodus alceae</i>	Hespérie de l'Alcée	LC	LC				
53604	<i>Lasiommata megera</i>	Mégère (La), Satyre (Le)	LC	LC				
53727	<i>Nymphalis polychloros</i>	Grande Tortue	LC	LC				
53747	<i>Vanessa cardui</i>	Vanesse des Chardons	LC	LC				
53783	<i>Apatura ilia</i>	Petit Mars changeant	LC	LC				
53878	<i>Argynnis paphia</i>	Tabac d'Espagne	LC	LC				
54475	<i>Iphiclides podalirius</i>	Flambé	LC	LC				
54770	<i>Lasiocampa quercus</i>	Bombyx du Chêne						
54801	<i>Sphinx ligustri</i>	Sphinx du Troène						
219741	<i>Thymelicus lineola</i>	Hespérie du Dactyle	LC	LC				
219818	<i>Boloria dia</i>	Petite Violette	LC	LC				
245161	<i>Triodia sylvina</i>	Sylvine						
248078	<i>Synaphe punctalis</i>							
248458	<i>Idaea seriata</i>	Vieillie						
249038	<i>Orgyia antiqua</i>	Etoilée						
249051	<i>Tyria jacobaeae</i>	Goutte-de-sang						
249052	<i>Callimorpha dominula</i>	Ecaille marbrée						
249055	<i>Arctia villica</i>	Ecaille fermière						
249068	<i>Spilosoma lubricipeda</i>	Ecaille tigrée						
249139	<i>Macdunnoughia confusa</i>	Goutte d'Argent						
249293	<i>Hypena proboscidalis</i>	Noctuelle à museau						
249513	<i>Phlogophora meticulosa</i>	Méticuleuse						

Cd_nom	Nom Scientifique	Nom Vernaculaire	Statut Liste Rouge Européenne	Statut Liste Rouge France	Statut Liste Rouge région Centre-Val de Loire	Protection Nationale	Directive Habitat-Faune-Flore	Déterminant ZNIEFF
249776	<i>Euclidia glyphica</i>	Doublure jaune						
249801	<i>Amphipyra pyramidea</i>	Pyramide						
608364	<i>Aglais io</i>	Paon-du-jour	LC	LC				
608405	<i>Pyronia tithonus</i>	Amaryllis		LC				
645061	<i>Cydalima perspectalis</i>	Pyrale du buis						

Légende

- Statut de la Liste Rouge Nationale et Régionale : LC "Préoccupation mineure" ; NT "Quasi-menacée" ; VU "Vulnérable" ; EN "En danger" ; CR "En danger critique" ; DD "Données insuffisantes" ; NA "Non applicable" ; NE "Non évalué".

Annexe 11 : Liste des espèces d'odonates recensées sur la commune de Morancez (Inventaire)

Cd_nom	Nom Scientifique	Nom Vernaculaire	Statut Liste Rouge Européenne	Statut Liste Rouge France	Statut Liste Rouge région Centre-Val de Loire	Protection Nationale	Directive Habitat-Faune-Flore	Déterminant ZNIEFF
653281	<i>Calopteryx splendens</i>	Caloptéryx éclatant	LC	LC				
65473	<i>Anax imperator</i>	Anax empereur	LC	LC	LC			
65451	<i>Aeshna mixta</i>	Aeschne mixte	LC	LC	LC			
65376	<i>Cordulia aenea</i>	Cordulie bronzée	LC	LC	LC			
65344	<i>Sympetrum striolatum</i>	Sympétrum fascié	LC	LC	LC			
65322	<i>Sympetrum sanguineum</i>	Sympétrum sanguin	LC	LC	LC			
65278	<i>Orthetrum cancellatum</i>	Orthétrum réticulé	LC	LC	LC			
65265	<i>Libellula fulva</i>	Libellule fauve	LC	LC	LC			
65262	<i>Libellula depressa</i>	Libellule déprimée	LC	LC	LC			

Cd_nom	Nom Scientifique	Nom Vernaculaire	Statut Liste Rouge Européenne	Statut Liste Rouge France	Statut Liste Rouge région Centre-Val de Loire	Protection Nationale	Directive Habitat-Faune-Flore	Déterminant ZNIEFF
65219	<i>Chalcolestes viridis</i>	Leste vert	LC	LC	LC			
65184	<i>Platycnemis pennipes</i>	Agrion à larges pattes	LC	LC	LC			
65141	<i>Coenagrion puella</i>	Agrion jouvencelle	LC	LC	LC			
65109	<i>Ischnura elegans</i>	Agrion élégant	LC	LC	LC			
65101	<i>Pyrrhosoma nymphula</i>	Petite nymphe au corps de feu	LC	LC	LC			
65080	<i>Calopteryx virgo</i>	Caloptéryx vierge	LC	LC	LC			

Annexe 12 : Liste des espèces supplémentaires d'odonates recensées sur la commune de Morancez (Bibliographie)

Cd_nom	Nom Vernaculaire	Statut Liste Rouge Européenne	Statut Liste Rouge France	Statut Liste Rouge région Centre-Val de Loire	Protection Nationale	Directive Habitat-Faune-Flore	Déterminant ZNIEFF
65446	Grande Aeschne	LC	LC	NT			Oui
65131	Agrion mignon (L')	LC	LC	LC			
65155	Agrion porte-coupe	LC	LC	LC			
65161	Naïade aux yeux rouges (La)	LC	LC	LC			
65227	Gomphe joli (Le)	LC	LC	LC			
65249	Gomphe à forceps (Le), Gomphe à pinces (Le)		LC	LC			
65290	Orthétrum brun (L')	LC	LC	LC			
65300	Crocothémis écarlate (Le)	LC	LC	LC			
65440	Aeschne bleue	LC	LC	LC			
645873	Agrion de Vander Linden	LC	LC	LC			

Annexe 13 : Liste des espèces d'Orthoptères recensés sur la commune de Morancez (Bibliographie)

Cd_nom	Nom Scientifique	Nom Vernaculaire	Statut Liste Rouge Européenne	Statut Liste Rouge France	Statut Liste Rouge région Centre-Val de Loire	Protection Nationale	Directive Habitat-Faune-Flore	Déterminant ZNIEFF
65636	<i>Leptophyes punctatissima</i>	Leptophye ponctuée	LC		LC			
65774	<i>Tettigonia viridissima</i>	Grande Sauterelle verte	LC		LC			
66194	<i>Oedipoda caerulescens</i>	OEdipode turquoise	LC					
65614	<i>Phaneroptera nana</i>	Phanéoptère méridional		LC	LC			Oui
66141	<i>Gomphocerippus biguttulus</i>	Criquet mélodieux		LC				
79310	<i>Roeseliana roeselii roeselii</i>	Decticelle bariolée		LC				
65877	<i>Conocephalus fuscus</i>	Conocéphale bigarré		LC	LC			

Annexe 14 : Liste des espèces d'autres insectes recensés sur la commune (IBC)

Cd_nom	Observatoire	Nom Scientifique	Nom Vernaculaire	Statut Liste Rouge Européenne	Statut Liste Rouge France	Statut Liste Rouge région Centre-Val de Loire	Protection Nationale	Directive Habitat-Faune-Flore	Déterminant ZNIEFF
52886	Hyménoptères	<i>Vespa crabro</i>	Frelon d'Europe						

Annexe 15 : Liste complémentaire des espèces d'autres insectes recensés sur la commune (Bibliographie)

Cd_nom	Observatoire	Nom Scientifique	Nom Vernaculaire	Statut Liste Rouge Européenne	Statut Liste Rouge France	Statut Liste Rouge région Centre-Val de Loire	Protection Nationale	Directive Habitat-Faune-Flore	Déterminant ZNIEFF
1882	Araignées	<i>Pisaura mirabilis</i>	Pisaure admirable		LC				
10502	Coléoptères	<i>Lucanus cervus</i>	Lucane cerf-volant	NT				Annexe II	Oui
10977	Coléoptères	<i>Valgus hemipterus</i>	Cétoine punaise	LC					
10992	Coléoptères	<i>Cetonia aurata</i>							
11030	Coléoptères	<i>Oxythyrea funesta</i>							
11157	Coléoptères	<i>Adalia decempunctata</i>							
11165	Coléoptères	<i>Coccinella septempunctata</i>							
11545	Coleoptera	<i>Lampyris noctiluca</i>	Ver luisant,						
12106	Coleoptera	<i>Pyrochroa serraticornis</i>	Mazarin des écorces						
12380	Coléoptères	<i>Clytus arietis</i>		LC					
51508	Hémiptères	<i>Dolycoris baccarum</i>							
51610	Hémiptères	<i>Graphosoma italicum</i>							
51619	Hémiptères	<i>Palomena prasina</i>							
51658	Hémiptères	<i>Coreus marginatus</i>							
51677	Hémiptères	<i>Pyrrhocoris apterus</i>	Gendarme						
53077	Hyménoptères	<i>Andrena cineraria</i>		LC					
53095	Hyménoptères	<i>Bombus hortorum</i>	Bourdon des jardins	LC					
53099	Hyménoptères	<i>Bombus pascuorum</i>	Bourdon des champs	LC					
53104	Hyménoptères	<i>Bombus terrestris</i>	Bourdon terrestre	LC					
53176	Hyménoptères	<i>Osmia cornuta</i>		LC					
53198	Hyménoptères	<i>Xylocopa violacea</i>	Abeille charpentière	LC					
65839	Autres insectes	<i>Mantis religiosa</i>	Mante religieuse			LC			

Cd_nom	Observatoire	Nom Scientifique	Nom Vernaculaire	Statut Liste Rouge Européenne	Statut Liste Rouge France	Statut Liste Rouge région Centre-Val de Loire	Protection Nationale	Directive Habitat-Faune-Flore	Déterminant ZNIEFF
223099	Coleoptera	<i>Chlorophorus glabromaculatus</i>	Clyte poilu	LC					
227333	Autres insectes	<i>Tipula vernalis</i>							
236656	Hyménoptères	<i>Auplopus carbonarius</i>							
238460	Hémiptères	<i>Rhaphigaster nebulosa</i>							
238461	Hémiptères	<i>Nezara viridula</i>							
238480	Hémiptères	<i>Eurydema ornata</i>							
306063	Coléoptères	<i>Clerus mutillarius</i>							
433589	Hyménoptères	<i>Vespa velutina</i>	Frelon à pattes jaunes						
433590	Hyménoptères	<i>Vespa velutina nigrithorax</i>	Frelon à pattes jaunes						
459325	Coléoptères	<i>Harmonia axyridis</i>							
647027	Coléoptères	<i>Dorcus parallelipedus</i>							
845437	Hémiptères	<i>Graphosoma italicum italicum</i>							

Annexe 16 : Liste des espèces de mollusques recensées sur la commune de Morancez (Inventaires)

Cd_nom	Nom Scientifique	Nom Vernaculaire	Statut Liste Rouge Européenne	Statut Liste Rouge France	Statut Liste Rouge région Centre-Val de Loire	Protection Nationale (Article 2 / 3 / 4)	Directive Habitat-Faune-Flore	Déterminant ZNIEFF
199863	<i>Cornu aspersum</i>	Escargot petit-gris	LC	LC	LC			
64260	<i>Helix pomatia</i>	Escargot de Bourgogne	LC	LC	LC			

Annexe 17 : Liste complémentaire des espèces de mollusques recensées sur la commune de Morancez (Bibliographie)

Cd_nom	Nom Scientifique	Nom Vernaculaire	Statut Liste Rouge Européenne	Statut Liste Rouge France	Statut Liste Rouge région Centre-Val de Loire	Protection Nationale (Article 2 / 3 / 4)	Directive Habitat-Faune-Flore	Déterminant ZNIEFF
531122	<i>Arion vulgaris</i>	Loche méridionale	LC	LC				
64248	<i>Cepaea nemoralis</i>	Escargot des haies	LC	LC	LC			
64213	<i>Limax maximus</i>	Limace léopard	LC	LC	LC			